

Projet de parc éolien de Bois de l'Épot

Commune de Epineuil-le-Fleuriel et Saint-Vitte, département du Cher (18)



Étude paysagère et patrimoniale

Septembre 2022 – complété avril 2024



**AEPE
Gingko**

Atelier d'écologie paysagère
& environnementale

7, rue de la Vilaine
Saint-Mathurin-sur-Loire
49 250 LOIRE-AUTHION

02 41 68 06 95
www.aepe-gingko.fr
contacts@aepe-gingko.fr



SOMMAIRE GENERAL

I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET	6
II. LES AIRES D'ETUDE DE L'ANALYSE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE	8
II.1. L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE : EVALUATION DES ENJEUX PATRIMONIAUX ET DES ENJEUX DE GRAND PAYSAGE	8
II.2. L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE : ZONE DE PREGNANCE POTENTIELLE DES EOLIENNES	9
II.3. LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP) DES EOLIENNES	9
III. LES DOCUMENTS DE CADRAGE	11
III.1. LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES PAYSAGERES ET RECOMMANDATIONS FIGURANT DANS LES DOCUMENTS DE CADRAGE	11
III.1.1. Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de la région Centre-Val de Loire et « Paysages et patrimoine ; les atouts d'un territoire »	11
IV. L'ETAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL	13
IV.1. LES NOTIONS D'ENJEUX ET DE SENSIBILITES	13
IV.2. CRITERES D'EVALUATION DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES PAYSAGERES	13
IV.3. LES UNITES PAYSAGERES	14
IV.3.1. Les paysages bocagers	14
IV.3.2. Les paysages de relief	17
IV.3.3. Les paysages de vallées	18
IV.3.4. Les paysages urbanisés	19
IV.3.5. La sensibilité potentielle des unités paysagères	20
IV.4. LES STRUCTURES BIOPHYSIQUES	24
IV.4.1. Le relief et l'hydrographie	24
IV.4.2. L'occupation du sol et la végétation	29
IV.4.3. Synthèse de l'analyse des structures biophysiques	33
IV.5. LES STRUCTURES ANTHROPIQUES	34
IV.5.1. Les lieux de vie et d'habitat	34
IV.5.2. Les axes de communication	50
IV.5.3. Les éléments d'intérêt touristique	56
IV.5.4. Le contexte éolien	63
IV.6. LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE	65
IV.7. L'EVOLUTION DES PAYSAGES	68
IV.8. L'ANALYSE PATRIMONIALE	71
IV.8.1. Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)	71
IV.8.2. Les sites inscrits et sites classés	74
IV.8.3. Les monuments historiques	78
IV.8.4. Les vestiges archéologiques	95
IV.8.5. La synthèse de l'état initial patrimonial	96
IV.9. LA SYNTHÈSE DE L'ETAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL	98
V. LA SYNTHÈSE DES SENSIBILITES ET POSITIONNEMENT DES PHOTOMONTAGES	102
VI. LES RECOMMANDATIONS RESULTANT DE L'ETAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL	105
LA SYNTHÈSE DES ENJEUX ET LES RECOMMANDATIONS D'AMENAGEMENT	107
VII. LA COMPARAISON PAYSAGERE ET PATRIMONIALE DES VARIANTES	110
VII.1. LES VARIANTES COMPAREES	110
VII.2. LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES UTILISES POUR LA COMPARAISON PAYSAGERE DES VARIANTES	111
VII.3. LES PHOTOMONTAGES UTILISES POUR LA COMPARAISON DES VARIANTES	112
VII.4. LA COMPARAISON PAYSAGERE ET PATRIMONIALE DES VARIANTES	118
VIII. LE TABLEAU D'ANALYSE MULTICRITERE	120
IX. L'ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE	123
IX.1. LE GLOSSAIRE : VOCABULAIRE UTILISE POUR LA CARACTERISATION DES EFFETS	123
IX.2. L'ANALYSE GLOBALE DE LA VISIBILITE DU PARC EOLIEN	134
IX.2.1. Quelques principes pour mieux comprendre la perception des éoliennes	134
IX.2.2. La réalisation de cartes de visibilité théorique	135
IX.3. LA REALISATION DE PHOTOMONTAGES	140
IX.3.1. La méthodologie de réalisation des photomontages	140
IX.3.2. La localisation des photomontages	140
IX.4. LES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE	153
IX.4.1. Les effets du projet sur les unités paysagères	153
IX.4.2. Les effets du projet sur les structures biophysiques	157

IX.4.3. Les effets du projet sur les lieux de vie et d'habitat	158
IX.4.4. Les effets du projet sur les axes de communication	161
IX.4.5. Les effets du projet sur les éléments touristiques du territoire	165
IX.4.6. L'intégration au contexte éolien (effets cumulés)	167
IX.4.7. Les effets du projet sur le périmètre immédiat et l'aménagement paysager du site	169
IX.4.8. Les effets du projet sur l'évolution des paysages	172
IX.5. LES EFFETS DU PROJET SUR LE PATRIMOINE	173
IX.5.1. Les effets du projet sur les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)	173
IX.5.2. Les effets du projet sur les sites inscrits et les sites classés	173
IX.5.3. Les effets du projet sur les monuments historiques	173
IX.6. SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE	176
LA SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	179
X. LES MESURES PAYSAGERES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION	183
X.1. LES MESURES PAYSAGERES D'EVITEMENT	183
X.2. LES MESURES PAYSAGERES DE REDUCTION	183
X.2.1. Choix d'une implantation à 3 éoliennes	183
X.2.2. Homogénéité des altimétries sommitales	183
X.3. LES MESURES PAYSAGERES D'ACCOMPAGNEMENT	184
X.3.1. Choix d'un poste de livraison avec un habillage intégré	184
X.3.2. Mise en place d'une bourse aux arbres	184
X.3.3. Mise en place d'une signalétique pédagogique relative à l'éolien et à la biodiversité locale	184
X.4. BILAN DU BUDGET ALLOUE POUR LES MESURES PAYSAGERES	185
LA SYNTHÈSE DES MESURES ET LEUR ESTIMATION FINANCIERE	186

LISTE DES CARTES

CARTE 1 : LA LOCALISATION GENERALE DU SITE DE PROJET DE BOIS DE L'EPOT	6
CARTE 2 : LES AIRES D'ETUDE UTILISEES DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC PAYSAGER ET PATRIMONIAL	10
CARTE 3 : LES ZONES FAVORABLES AU DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE EOLIENNE ET LES PRINCIPAUX ENJEUX PAYSAGERS, PATRIMONIAUX ET NATURELS	12
CARTE 4 : LES UNITES PAYSAGERES A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE	15
CARTE 5 : LES UNITES PAYSAGERES ET LEURS SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE	23
CARTE 6 : LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE AVEC LA LOCALISATION DES COUPES TOPOGRAPHIQUES	25
CARTE 7 : LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE AVEC LA LOCALISATION DES COUPES TOPOGRAPHIQUES	28
CARTE 8 : L'OCCUPATION DU SOL A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE	30
CARTE 9 : LA VEGETATION AUX ABORDS DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE	32
CARTE 10 : LES PRINCIPALES UNITES URBAINES A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE	35
CARTE 11 : SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES DES LIEUX DE VIE ET D'HABITAT A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE	38
CARTE 12 : LOCALISATION DES SENSIBILITES PAYSAGERES DU BOURG D'EPINEUIL-LE-FLEURIEL	39
CARTE 13 : LOCALISATION DES SENSIBILITES PAYSAGERES DU BOURG DE STE-VITTE	40
CARTE 14 : LOCALISATION DES SENSIBILITES PAYSAGERES DE BOURG DE VALLON-EN-SULLY	41
CARTE 15 : LOCALISATION DES SENSIBILITES PAYSAGERES DU BOURG DE MEAULNE	42
CARTE 16 : TYPOLOGIES DES LIEUX DE VIE ET D'HABITAT PROCHES DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE	44
CARTE 17 : SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES DES LIEUX DE VIE PROCHES DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE	48
CARTE 18 : SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES DES AXES DE COMMUNICATION A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE	51
CARTE 19 : SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES DES AXES DE COMMUNICATION A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE	54
CARTE 20 : LES ELEMENTS D'INTERET TOURISTIQUE A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE	58
CARTE 21 : LES ELEMENTS D'INTERET TOURISTIQUE ET LEURS SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE	62
CARTE 22 : LE CONTEXTE EOLIEN A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE	64

CARTE 23 : LE PAYSAGE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE	65
CARTE 24 : EVOLUTION DES PAYSAGES : CARTE DE CASSINI (XVIIIÈME SIÈCLE) ET DE L'ÉTAT-MAJOR (XIXÈME SIÈCLE).....	69
CARTE 25 : EVOLUTION DES PAYSAGES : COMPARAISON DES PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES DE 1950 A NOS JOURS.....	70
CARTE 26 : ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU SPR DE HÉRISSEON	71
CARTE 27 : LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR) À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE.....	73
CARTE 28 : LES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES POTENTIELLES DES SITES CLASSES ET INSCRITS À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	77
CARTE 29 : LES MONUMENTS HISTORIQUES RECENSES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	79
CARTE 30 : LES MONUMENTS HISTORIQUES DONT LA SENSIBILITÉ RESSORT DE L'ANALYSE MULTI-CRITÈRE.....	83
CARTE 31 : ENVIRONNEMENT PAYSAGER DE LA MOTTE CASTRALE.....	84
CARTE 32 : ENVIRONNEMENT PAYSAGER DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN	85
CARTE 33 : ENVIRONNEMENT PAYSAGER DE L'ÉCOLE COMMUNALE	86
CARTE 34 : ENVIRONNEMENT PAYSAGER DU CHÂTEAU DE CORNANCAY.....	87
CARTE 35 : ENVIRONNEMENT PAYSAGER DE L'ÉGLISE SAINT BLAISE.....	88
CARTE 36 : ENVIRONNEMENT PAYSAGER DU CHÂTEAU DE LA GUERCHE.....	89
CARTE 37 : ENVIRONNEMENT PAYSAGER DU CHÂTEAU DU PLAIX.....	90
CARTE 38 : ENVIRONNEMENT PAYSAGER DE LA CHAPELLE SAINTE-AGATHE	91
CARTE 39 : ENVIRONNEMENT PAYSAGER DU PRIEURÉ NOTRE-DAME	92
CARTE 40 : ENVIRONNEMENT PAYSAGER DU CHÂTEAU DE HÉRISSEON	93
CARTE 41 : ENVIRONNEMENT PAYSAGER DE LA FORTERESSE DE MONTROND.....	94
CARTE 42 : LES ZONES DE PRESOMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE.....	95
CARTE 43 : SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES POTENTIELLES DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX	97
CARTE 44 : LA SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES POTENTIELLES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	99
CARTE 45 : LA SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	100
CARTE 46 : LA SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES AUX ABORDS DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE.....	101
CARTE 47 : LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE ET LES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES POTENTIELLES	102
CARTE 48 : LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE ET LES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES POTENTIELLES.....	103
CARTE 49 : LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES À PROXIMITÉ DE LA ZIP ET LES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES POTENTIELLES.....	104
CARTE 50 : LES RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES	106
CARTE 51 : LES VARIANTES COMPAREES.....	110
CARTE 52 : LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES UTILES À LA COMPARAISON PAYSAGÈRE DES VARIANTES	111
CARTE 53 : LA VISIBILITÉ THÉORIQUE DES ÉOLIENNES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	137
CARTE 54 : LA VISIBILITÉ THÉORIQUE DES ÉOLIENNES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE.....	138
CARTE 55 : LA VISIBILITÉ THÉORIQUE DES ÉOLIENNES AUX ABORDS DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE.....	139
CARTE 56 : LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	142
CARTE 57 : LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE.....	143
CARTE 58 : LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES À PROXIMITÉ DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE	144
CARTE 59 : LA VISIBILITÉ THÉORIQUE DES ÉOLIENNES ET LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE.....	149
CARTE 60 : LA VISIBILITÉ THÉORIQUE DES ÉOLIENNES ET LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE.....	150
CARTE 61 : LA VISIBILITÉ THÉORIQUE DES ÉOLIENNES ET LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES AUX ABORDS DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE	151
CARTE 62 : LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES COMPLÉMENTAIRES.....	152
CARTE 63 : LE CONTEXTE ÉOLIEN ET LES PHOTOMONTAGES UTILES À L'ANALYSE DE SES EFFETS À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	168

CARTE 64 : LES AMÉNAGEMENTS DU PROJET ÉOLIEN DE BOIS DE L'ÉPOT – PLAN D'ENSEMBLE	170
CARTE 65 : LES AMÉNAGEMENTS DU PROJET ÉOLIEN DE BOIS DE L'ÉPOT – ZOOM SUR LES ÉOLIENNES	171
CARTE 66 : SYNTHÈSE DES IMPACTS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIAUX À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	177
CARTE 67 : SYNTHÈSE DES IMPACTS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIAUX AUX ABORDS DU PROJET.....	178
CARTE 68 : MESURES – LOCALISATION DES PANNEAUX D'INFORMATION.....	185

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

PHOTO 1-2 : LE BOCAGE SEVERE, LE BOCAGE PARC DE SAINT-MAUR ET LE BOCAGE DU BAS BERRY – UNE OMNIPRESENCE DE LA TRAME BOCAGÈRE QUI LIMITE LES PERCEPTIONS.....	16
PHOTO 3 : LE GRAND BOCAGE À L'ÉTAT DE TRACE – LES VUES S'ALLONGENT QUAND LA TRAME BOCAGÈRE S'ÉTOILE	16
PHOTO 4 : LE GRAND BOCAGE À L'ÉTAT DE TRACE – LE VALLONNEMENT DU RELIEF S'AFFIRME SOUS LE COUVERT VÉGÉTAL	16
PHOTO 5 : LE BOCAGE BOISE BOURBONNAIS – DES PAYSAGES SEMI-OUVERTS DONT LES PERCEPTIONS SONT ÉCOURTÉES À LA FOIS PAR LE RELIEF ET PAR LA PRÉSENCE ACCRUE DES BOISEMENTS.....	16
PHOTO 6 : LE COTEAU DE SAINT-AMAND – LES VUES VERS LE SUD SONT LOINTAINES DEPUIS LA PENTE ESCARPEE DU COTEAU	17
PHOTO 7 : LES GORGES DE L'ARNON – LES AMBIANCES FERMÉES DES GORGES	17
PHOTO 8 : LES GORGES DE L'ARNON – LE LAC DE SIDIALLLES, UNE ÉTENDUE D'EAU ENTOURÉE DE BOISEMENTS DENSES	17
PHOTO 9 : LES MONTS DE LA MARCHE – UNE ALTERNANCE DE COLLINES ÉLEVÉES PONCTUÉES PAR DES BOQUETEAUX ET DES HAIES BOCAGÈRES.....	18
PHOTO 10 : LE CANAL DE BERRY DANS LA VALLÉE DU CHER À VALLON-EN-SULLY – UNE STRUCTURE PATRIMONIALE INCONTOURNABLE	18
PHOTO 11 : LA VALLÉE DU CHER – LA PLAINE ALLUVIALE ET SES PRAIRIES SEMI-OUVERTES INTERROMPUES PAR LE BOCAGE	18
PHOTO 12 : LA VALLÉE DE L'AUMANCE ET SES RIVES ACCESSIBLES À MEAULNE.....	18
PHOTO 13 : LA VALLÉE DE L'AUMANCE – LE COURS D'EAU SCULPTE UNE VALLÉE AUX PENTES ESCARPEES ET TOUFFUES	19
PHOTO 14 : LA VALLÉE DE L'ARNON – LA RIVIÈRE EST DISCRÈTE SOUS LE COUVERT VÉGÉTAL, LES RARES HABITATIONS SONT NICHEES SUR LES HAUTEURS DES COTEAUX.....	19
PHOTO 15 : SAINT-AMAND-MONTROND – UNE TOPOGRAPHIE QUI FAVORISE L'ISOLEMENT VISUEL DE LA VILLE ET SA TRAME BÂTIE DENSE	19
PHOTO 16 : LES SILHOUETTES DU COTEAU ORIENTAL DU CHER ET DU PLATEAU SITUÉ AU-DELÀ DE CETTE LIMITE MARQUENT LES HORIZONS LOINTAINS	24
PHOTO 17 : LE CHER ET SA VALLÉE CONSTITUENT LA LIGNE DE FORCE PRINCIPALE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	24
PHOTO 18 : ENTRE LES STRUCTURES LES PLUS ÉLEVÉES, UN PLATEAU AU RELIEF PLUS DOUX FAVORISANT UN ALLONGEMENT RELATIF DES VUES	24
PHOTO 19 : DES STRUCTURES DE PENTES ORIENTÉES ENTOURENT LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE	27
PHOTO 20 : LES PARCELLES DESTINÉES À L'ÉLEVAGE SONT DÉLIMITÉES PAR LE BOCAGE ET LES BOISEMENTS	29
PHOTO 21 : LES BOISEMENTS DOMINENT LE COTEAU ORIENTAL DU CHER.....	29
PHOTO 22 : LES HAIES BOCAGÈRES OU BOUCHURES, PONCTUENT LE PAYSAGE.....	29
PHOTO 23 : LA VÉGÉTATION QUI S'EFFACE AU PROFIT DE TERRES CULTIVÉES OUVRE LE PAYSAGE À L'OUEST DE LA ZIP.....	31
PHOTO 24 : DEPUIS LES SECTEURS SITUÉS AU NORD ET À L'OUEST DE LA ZIP, LES VUES SONT LONGUES ET PANORAMIQUES SUR LA PLAINE LABOURÉE	31
PHOTO 25 : À L'EST DE LA ZIP, LE BOCAGE REPREND SON RÔLE FILTRANT.....	31
PHOTO 26 : DES FORMES DIFFUSES D'HABITAT PONCTUENT LE PAYSAGE	34
PHOTO 27 : LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DEPUIS LE COTEAU DE SAINT-AMAND.....	34
PHOTO 28 : ÉPINEUIL-LE-FLEURIEL, LA VÉGÉTATION FERME LES VUES ET PROTÈGE LES SECTEURS SITUÉS AU NORD DU BOURG.....	39
PHOTO 29 : ÉPINEUIL-LE-FLEURIEL, DEPUIS L'EST DU BOURG LES RUES FORMENT DE GRANDES PERÇEES QUI FAVORISENT LES COVISIBILITÉS.....	39
PHOTO 30 : ST-VITTE, DES VUES LOINTAINES FAVORISÉES PAR LA POSITION DOMINANTE DU BOURG.....	40
PHOTO 31 : ST-VITTE, LA SILHOUETTE DU CLOCHER SE DÉTACHE SUR L'HORIZON ET EST VISIBLE DEPUIS LA ZIP	40

PHOTO 32 : VALLON-EN-SULLY, LA TRAME BATIE PERMET DE MASQUER LES VUES DEPUIS L'INTERIEUR DU BOURG 41

PHOTO 33 : VALLON-EN-SULLY, LE LEGER SURPLOMB SUR LEQUEL SE TROUVE UNE PARTIE DU BOURG FAVORISE L'ALLONGEMENT DES VUES LORSQUE LA TRAME BATIE S'ESPACE..... 41

PHOTO 34 : MEAULNE, DEPUIS LA PERIPHERIE OUEST LES VUES S'ALLONGENT TOUT EN ETANT FILTRES PAR LA VEGETATION 42

PHOTO 35 : LE CHAUME RATON ET SON ENVIRONNEMENT IMMEDIAT PARTIELLEMENT PROTEGE PAR LE BOCAGE 43

PHOTO 36 : SAINT-MARIEN DANS LA PLAINE, DES PERCEPTIONS DEGAGEES SUR LES ALENTOURS. 45

PHOTO 37 : LA HAMEAU DU BOIS DE L'EPOT SE FAIT DISCRET A TRAVERS LA VEGETATION 45

PHOTO 38 : LES GERPINS ET LES DURANDS VISIBLES DEPUIS LES ABORDS DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE..... 45

PHOTO 39 : LES GERPINS, L'ENVIRONNEMENT OUVERT VERS LA ZIP GENERE DES VUES EN SURPLOMB..... 45

PHOTO 40 : LES SOTTES, DES PERCEPTIONS LOINTAINES FAVORISEES PAR LA QUASI-ABSENCE DE BOCAGE 46

PHOTO 41 : LE MAT, LES VISIBILITES SONT A PEINE FILTRES PAR LE COUVERT VEGETAL 46

PHOTO 42 : LA TERRE CHENUE, LES PERCEPTIONS LOINTAINES SONT PERMISES PAR LA TOPOGRAPHIE ET L'ABSENCE DE VEGETATION 47

PHOTO 43 : L'ÉCOUSSAT, LES HABITATIONS PRENNENT PLACE SUR UNE PENTE ORIENTEE VERS LA ZONE DE PROJET ET BENEFICIENT D'UNE LARGE OUVERTURE VISUELLE 47

PHOTO 44 : LES ABORDS DE L'AUTOROUTE A71 SONT PEU VEGETALISES CE QUI FAVORISE LES PERCEPTIONS VERS LA ZIP 50

PHOTO 45 : LA VOIE FERREE SE SITUE DANS UN POINT BAS ET EST BORDEE PAR UNE TRAME VEGETALE DENSE 50

PHOTO 46 : LA RD 2144 ET SON CONTEXTE FERME PAR LA STRATE ARBOREE 53

PHOTO 47-48 : LA RD 4, LES PERCEPTIONS S'ELARGISSENT AUX ABORDS DE LA ZIP ET DANS LA PLAINE AVEC LA DISPARITION TEMPORAIRE DU BOCAGE .. 53

PHOTO 49 : LA RD 64 EST BORDEE PAR UN BOCAGE INTERMITTENT QUI LAISSE FILER LES VUES A TRAVERS LE PAYSAGE 53

PHOTO 50-51-52: LES AMBIANCES DIVERSIFIEES DE LA ROUTE 1, UNE ALTERNANCE DE PAYSAGES FERMES ET OUVERTS OU LA VEGETATION S'EFFACE 53

PHOTO 53: LE CHATEAU DE PEUFEILHOUX ET SON ARCHITECTURE NEOGOTHIQUE DANS SON ECRIN DE VERDURE. SOURCE : [HTTPS://MONBOURBONNAIS.COM/VALLON-SULLY-CHATEAU-DE-PEUFEILHOUX/](https://monbourbonnais.com/vallon-sully-chateau-de-peu-feilhoux/)..... 59

PHOTO 54: LA SILHOUETTE DU CHATEAU DOMINE LA VALLEE DU CHER, MALGRE LA COUVERTURE VEGETALE OMNIPRESENTE LE CHATEAU EST VISIBLE DEPUIS LA PLAINE 59

PHOTO 55 : LE GR 41 EST PLUS OU MOINS PROTEGE PAR LES ECRANS VEGETAUX QUE FORMENT LES HAIES BOCAGERES QUI LE LONGENT A L'APPROCHE DE LA ZIP 60

PHOTO 56 : DEPUIS LA COLLINE STE-AGATHE, LES PERCEPTIONS S'ALLONGENT ET S'ELARGISSENT VERS LE GRAND PAYSAGE 60

PHOTO 57 : LES AMENAGEMENTS DU CANAL DE BERRY DECLASSE A AINAY-LE-VIEIL 60

PHOTO 58 : LA VELOURUTE REPREND LE CHEMIN DE HALAGE DU CANAL, LA STRATE ARBOREE ISOLE VISUELLEMENT LA MAJEURE PARTIE DU PARCOURS. .. 60

PHOTO 59 : LE MAINTIEN DU MAILLAGE BOCAGER CONTRIBUE A CREER DES AMBIANCES AGRICOLES SEMI-OUVERTES OU LES VUES SONT PLUS OU MOINS FILTRES SELON L'OPACITE DE VEGETATION ET LA CONTINUTE DES HAIES..... 66

PHOTO 60 : LE PAYSAGE DE LA ZIP EST MARQUE PAR LES PRATIQUES D'ELEVAGE..... 66

PHOTO 61 : LE RELIEF APLANI ET LA DISPARITION SUBITE DE LA TRAME BOCAGERE ELARGIT ET ALLONGE LES PERSPECTIVES A L'OUEST DE LA ZIP 66

PHOTO 62 -63: LE RECU DES LISIERES A L'OUEST DE LA ZONE D'ETUDE GENERE DES PAYSAGES PROCHES DE L'OPEN-FIELD, LES VUES NE SONT LIMITEES QUE PAR LES PENTES QUI CONSTITUENT LES HORIZONS LOINTAINS 66

PHOTO 64 : LA PLAINE, LE RESEAU DE HAIES BOCAGERES DISTENDU ET LA PRESENCE DU COTEAU ELEVE DU CHER EN ARRIERE-PLAN ENGENDRENT DES PAYSAGES HORIZONTAUX A L'OUEST DE LA ZONE D'ETUDE 67

PHOTO 65 : A L'EST DE LA ZIP, LES GRANDES PARCELLES CULTIVEES S'ENTREMELENT AVEC LES PRAIRIES PERMANENTES DE MOINDRE IMPORTANCE..... 67

PHOTO 66 : A L'EST DE LA ZIP, LE PARCELLAIRE SE REDUIT ET LA TRAME BOCAGERE S'INTENSIFIE, L'ESPACEMENT ENTRE LES ARBRES PERMET DE MAINTENIR UN CERTAIN DEGRE D'OUVERTURE..... 67

PHOTO 67 : LA ZIP COMPREND UN BOISEMENT A L'EST QUI GENERE DES AMBIANCES PRESQUE FORESTIERES OU LA VEGETATION FERME LE PAYSAGE 67

PHOTO 68 : DES AMBIANCES BOISEES AU SUD-EST DE LA ZIP 67

PHOTO 69 : DES FOSSES AFFLUENTS DE LA QUEUGNE ENTRECOUPENT LES LARGES PARCELLES CULTIVEES 67

PHOTO 70 : LE BOURG DE HERISSON ET LES VESTIGES DU CHATEAU SUR LA BUTTE PRENNENT PLACE DANS LA VALLEE DE L'AUMANCE 71

PHOTO 71 : LES PAYSAGES BUCOLIQUES DE L'AUMANCE DANS LE FOND DE VALLEE SONT FERMES PAR LES VERSANTS ABRUPTS ET LA PRESENCE DU COUVERT VEGETAL..... 71

PHOTO 72 : LE BOURG DE HERISSON ET SA TRAME BATIE ANCIENNE ET DENSE LIMITENT LES VUES LOINTAINES..... 72

PHOTO 73 : LES HAMEAUX PRENNENT PLACE SUR LES REBORDS ELEVES DES COTEAUX 72

PHOTO 74 : DEPUIS LES SECTEURS LES PLUS ELEVES DE LA BUTTE, LES HORIZONS SEMI-PROCHES CONSTITUES PAR LES LIGNES DE CRETE SURMONTÉES DE BOISEMENTS LIMITENT L'ALLONGEMENT DES PERCEPTIONS. 72

PHOTO 75 : LE SITE INSCRIT DE LA FORTERESSE DE CULAN EST MARQUE PAR LA PRESENCE DE LA VEGETATION 76

PHOTO 76 : LES RUELLES ETROITES DU QUARTIER DE SAINT-AMAND-LE-CHATEL NE PERMETTENT PAS DE VUES LOINTAINES 76

PHOTO 77 : LE QUARTIER SAINT-AMAND-LE-CHATEL EST ORGANISE LE LONG DE LA MARMANDE, LES VUES SONT SYSTEMATIQUÉMENT OBSTRUEES PAR LE MASQUE DU BATI 76

PHOTO 78 : LA MOTTE CASTRALE ET SON FOSSE – UN BOISEMENT TOUFFU EN CŒUR DE BOURG 84

PHOTO 79 : LA MOTTE CASTRALE ET SON FOSSE SONT IMPLANTEES AU BORD D'UN AXE ORIENTE VERS LA ZIP 84

PHOTO 80 : LA SILHOUETTE DU CLOCHER S'ELEVE AU-DESSUS DE LA TRAME BATIE BASSE DU CŒUR DE BOURG D'ÉPINEUIL-LE-FLEURIEL 85

PHOTO 81 : L'ÉCOLE COMMUNALE ET SON CARACTERE CONFIDENTIEL 86

PHOTO 82 : LE CHATEAU DE CORNANCAÏ DANS SON ECRIN DE VERDURE ORNEMENTALE 87

PHOTO 83 : DEPUIS LE CHEMIN D'ACCES, LA PRESENCE DE LA VEGETATION PERMET DES VISIBILITES PARTIELLES VERS LA ZIP 87

PHOTO 84 : L'ÉGLISE SAINT-BLAISE – LA HAUTE FLECHE S'ELEVE AU-DESSUS DE LA TRAME BATIE DU BOURG DE VALLON-EN-SULLY 88

PHOTO 85 : L'ÉGLISE SAINT-BLAISE – LA SILHOUETTE DU CLOCHER EST PERCEPTIBLE DE MANIERE LOINTAINE DANS LA PLAINE 88

PHOTO 86 : LE CHATEAU DE GUERCHE EST ENTOURE DE PRAIRIES BOCAGERES QUI PERMETTENT DE FILTRER LES PERCEPTIONS 89

PHOTO 87 : LE CHATEAU DU PLAIX ET SON PORTAIL MONUMENTAL 90

PHOTO 88 : DEPUIS LES ABORDS DU CHATEAU DU PLAIX, LES VUES DOMINENT LE PAYSAGE 90

PHOTO 89 : LA CHAPELLE SAINTE-AGATHE ET SON ARCHITECTURE ROMANE 91

PHOTO 90 : LES VUES SONT PANORAMIQUES DEPUIS LE POINT HAUT OU EST IMPLANTEE LA CHAPELLE 91

PHOTO 91 : LE PRIEURÉ NOTRE-DAME – LA TOUR DE L'ANCIEN CORPS DE LOGIS EST VISIBLE DEPUIS LA RD 2144 92

PHOTO 92 : LE PRIEURÉ NOTRE-DAME – LES ABORDS DU SITE SONT PROTEGES VISUELLEMENT PAR LA PROXIMITE DU BOURG 92

PHOTO 93 : LES HAUTES TOURS DU CHATEAU DE HERISSON SONT IMPLANTEES SUR UNE BUTTE 93

PHOTO 94 : LES PERCEPTIONS DEPUIS LE CHATEAU S'ALLONGENT MAIS SONT CANTONNEES AU CADRE DES COTEAUX DE LA VALLEE DE L'AUMANCE..... 93

PHOTO 95 : LES VESTIGES DE LA FORTERESSE SONT DISSIMULES SOUS UN EPAIS COUVERT BOISE 94

PHOTO 96 : LES VISIBILITES VERS LE SUD ET VERS LA ZONE D'ETUDE SONT OBSTRUEES PAR LA FORMATION DU GRAND TERTRE..... 94

PHOTO 97 : CROQUIS ILLUSTRANT LA NOTION DE TAILLE APPARENTE DANS LE PAYSAGE (SOURCE : AEPE-GINGKO, 2018)..... 134

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1: EMBOITEMENT DES DIFFERENTES AIRES D'ETUDE 8

FIGURE 2 : COUPE TOPOGRAPHIQUE AA' DU SUD-OUEST AU NORD-EST A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE 26

FIGURE 3 : COUPE TOPOGRAPHIQUE BB' DU NORD-OUEST AU SUD-EST A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE 26

FIGURE 4 : BLOC DIAGRAMME A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE (EXAGERATION VERTICALE X8) 27

FIGURE 5 : COUPE CC' ORIENTE EST/OUEST A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE 27

FIGURE 6 : REPARTITION DE L'OCCUPATION DU SOL EN TERMES DE SURFACES, A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE (SOURCE : UNION EUROPEENNE – SOES, CORINE LAND COVER, 2018) 29

FIGURE 7 : SCHEMA DE PRINCIPE CONCERNANT LA SITUATION TOPOGRAPHIQUE DES BOURGS 36

FIGURE 8 : TYPOLOGIE DES FORMES URBAINES DES BOURGS – SOURCE AEPE-GINGKO..... 36

FIGURE 9 : CARTES POSTALES ANCIENNES D'ÉPINEUIL-LE-FLEURIEL AU XIXE SIECLE. SOURCE : HTTPS://WWW.DELCAMPE.NET/FR	68	TABLEAU 7 : ANALYSE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES DES HAMEAUX IMPLANTES EN REBORD DE COTEAU ORIENTE VERS LE SUD	45
FIGURE 10 : LA VARIANTE 1 [RETENUE] VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°01 (VUE SCHEMATIQUE COULEUR NON-GOMMEE).....	112	TABLEAU 8 : ANALYSE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES DES HAMEAUX IMPLANTES SUR UN VERSANT ORIENTE VERS LE NORD.....	46
FIGURE 11 : LA VARIANTE 2 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°01 (VUE SCHEMATIQUE COULEUR NON-GOMMEE)	112	TABLEAU 9 : ANALYSE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES DES HAMEAUX IMPLANTES SUR UN VERSANT ORIENTE VERS L'EST	47
FIGURE 12 : LA VARIANTE 3 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°01 (VUE SCHEMATIQUE COULEUR NON-GOMMEE)	112	TABLEAU 10 : L'ANALYSE DE LA SENSIBILITE PAYSAGERE POTENTIELLE DES AXES STRUCTURANTS A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE	52
FIGURE 13 : LA VARIANTE 1 [RETENUE] VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°8 (VUE SCHEMATIQUE COULEUR NON-GOMMEE).....	113	TABLEAU 11 : SYNTHESE DES SENSIBILITES DES LIEUX D'INTERET TOURISTIQUE.....	56
FIGURE 14 : LA VARIANTE 2 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°8 (VUE SCHEMATIQUE COULEUR NON-GOMMEE).....	113	TABLEAU 12 : PARCS EOLIENS IDENTIFIES ET LEUR STATUT ACTUEL	63
FIGURE 15 : LA VARIANTE 3 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°8 (VUE SCHEMATIQUE COULEUR NON-GOMMEE).....	113	TABLEAU 13 : SITES CLASSES ET INSCRITS – SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES.....	74
FIGURE 16 : LA VARIANTE 1 [RETENUE] VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°19 (VUE SCHEMATIQUE COULEUR NON-GOMMEE).....	114	TABLEAU 14 : TABLEAU D'ANALYSE MULTI-CRITERE DES MONUMENTS HISTORIQUES	80
FIGURE 17 : LA VARIANTE 2 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°19 (VUE SCHEMATIQUE COULEUR NON-GOMMEE).....	114	TABLEAU 15 : LES RECOMMANDATIONS RESULTANT DE L'ETAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL.....	105
FIGURE 18 : LA VARIANTE 3 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°19 (VUE SCHEMATIQUE COULEUR NON-GOMMEE).....	114	TABLEAU 16 : LA SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET LES RECOMMANDATIONS D'IMPLANTATION	107
FIGURE 19 : LA VARIANTE 1 [RETENUE] VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°25 (VUE SCHEMATIQUE COULEUR NON-GOMMEE).....	115	TABLEAU 17 - LA COMPARAISON DES VARIANTES.....	118
FIGURE 20 : LA VARIANTE 2 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°25 (VUE SCHEMATIQUE COULEUR NON-GOMMEE).....	115	TABLEAU 18 : ANALYSE MULTICRITERES DES VARIANTES ENVISAGEES.....	120
FIGURE 21 : LA VARIANTE 3 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°25 (VUE SCHEMATIQUE COULEUR NON-GOMMEE).....	115	TABLEAU 19 : LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES.....	145
FIGURE 22 : LA VARIANTE 1 [RETENUE] VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°26 (VUE SCHEMATIQUE COULEUR NON-GOMMEE).....	116	TABLEAU 20 : LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES COMPLEMENTAIRES.....	148
FIGURE 23 : LA VARIANTE 2 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°26 (VUE SCHEMATIQUE COULEUR NON-GOMMEE).....	116	TABLEAU 21 : SYNTHESE DES EFFETS DU PROJET SUR LES UNITES PAYSAGERES	155
FIGURE 24 : LA VARIANTE 3 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°26 (VUE SCHEMATIQUE COULEUR NON-GOMMEE).....	116	TABLEAU 22 : SYNTHESE DES EFFETS DU PROJET SUR LES STRUCTURES BIOPHYSIQUES	158
FIGURE 25 : LA VARIANTE 1 [RETENUE] VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°01 (VUE SCHEMATIQUE COULEUR NON-GOMMEE).....	117	TABLEAU 23 : SYNTHESE DES EFFETS DU PROJET SUR LES LIEUX DE VIE.....	160
FIGURE 26 : LA VARIANTE 2 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°01 (VUE SCHEMATIQUE COULEUR NON-GOMMEE).....	117	TABLEAU 24 : SYNTHESE DES EFFETS DU PROJET SUR LES AXES DE COMMUNICATION.....	163
FIGURE 27 : LA VARIANTE 3 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°01 (VUE SCHEMATIQUE COULEUR NON-GOMMEE).....	117	TABLEAU 25 : SYNTHESE DES EFFETS DU PROJET SUR LES ELEMENTS TOURISTIQUES	166
FIGURE 28 : ILLUSTRATION DE L'EVOLUTION DE LA PERCEPTION VISUELLE D'UNE EOLIENNE EN FONCTION DE L'ELOIGNEMENT DE L'OBSERVATEUR PAR RAPPORT A CELLE-CI	134	TABLEAU 26 : SYNTHESE DES EFFETS DU PROJET SUR LES ELEMENTS PATRIMONIAUX	175
FIGURE 29 : LA NOTION DE « TAILLE APPARENTE » POUR EVALUER L'IMPACT VISUEL DU PARC EOLIEN ³	134	TABLEAU 27 : LA SYNTHESE DES IMPACTS POTENTIELS (AVANT MESURES) DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	179
FIGURE 30 : SCHEMA D'UN MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN (SOURCE : AEPE, GINGKO, 2019)	135	TABLEAU 28 : LA SYNTHESE DES MESURES ET DES EFFETS RESIDUELS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	186
FIGURE 31 : DIFFERENCE ENTRE MNT ET MNE (SOURCE : AEPE-GINGKO, 2019).....	135		
FIGURE 32 : EXEMPLE DE RESULTAT DE ZONES DE VISIBILITE ET DE NON-VISIBILITE (SOURCE AEPE-GINGKO, 2019).....	135		
FIGURE 33 : LES DIFFERENTES CLASSES DE VISIBILITE EN FONCTION DE LA PORTION D'EOLIENNE VISIBLE.....	136		
FIGURE 34 : SCHEMA DE PRINCIPE ILLUSTRATIF POUR LE CALCUL DE LA REPRESENTATION EQUI-ANGULAIRE.....	140		
FIGURE 35 : EXEMPLE DE POSTE DE LIVRAISON SUGGERE	169		
FIGURE 36 : LA VARIANTE 3 A 4 EOLIENNES DEPUIS LES ABORDS DU MUSEE-ECOLE DU GRAND MEAULNE	183		
FIGURE 37 : LA VARIANTE 1 A 3 EOLIENNES DEPUIS LES ABORDS DU MUSEE-ECOLE DU GRAND MEAULNE	183		
FIGURE 38 : EXEMPLE DE POSTE DE LIVRAISON SUGGERE	184		
FIGURE 39 : EXEMPLES DE PANNEAUX SIGNALIQUES REPRENANT UN VOCABULAIRE RURAL ET NATUREL.....	184		

LISTE DES TABLEAUX

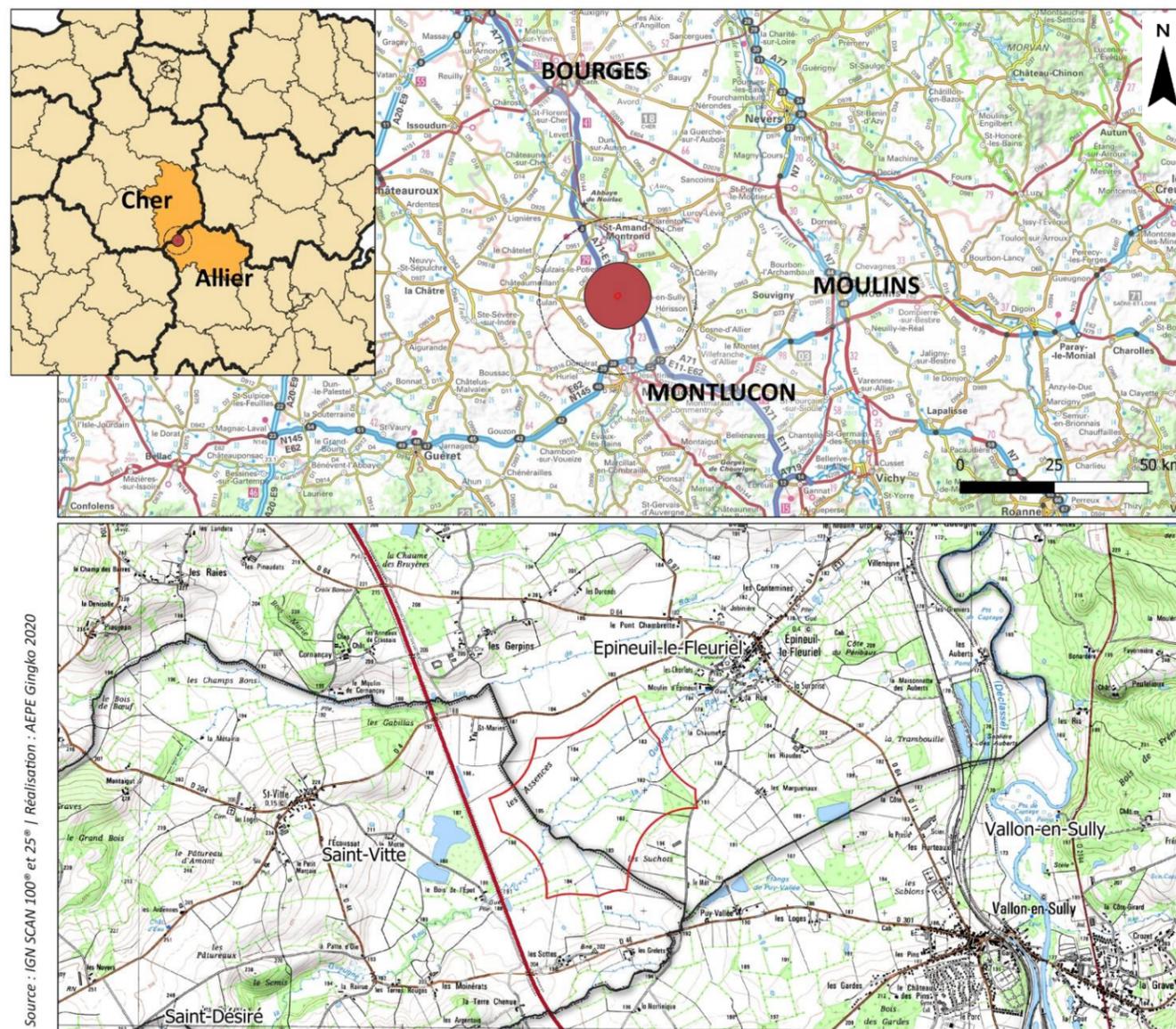
TABLEAU 1 : LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS DE CADRAGE CONSULTES.....	11
TABLEAU 2 : SYNTHESE DE L'ANALYSE DE LA SENSIBILITE PAYSAGERE	20
TABLEAU 3 : SYNTHESE DE L'ANALYSE DES SENSIBILITES DES STRUCTURES BIOPHYSIQUES	33
TABLEAU 4 : LES PRINCIPAUX LIEUX DE VIE ET D'HABITAT A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE	34
TABLEAU 5 : LES PRINCIPAUX LIEUX DE VIE ET D'HABITAT A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE	37
TABLEAU 6 : ANALYSE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES DES HAMEAUX IMPLANTES EN FOND DE VALLON	43

I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Le projet de parc éolien de Bois de l'Épot se situe dans la Région Centre-Val de Loire à environ 30 km au nord de Montluçon, environ 75 km au sud de Bourges et à environ 70 km à l'ouest de Moulins.

Il prend place à proximité de la limite administrative entre le département du Cher appartenant à la région Centre-Val de Loire et le département de l'Allier intégré à la région Rhône-Auvergne au sud-est. Le site est implanté au sein de paysages de transition entre le Massif Central et le Bassin Parisien. Ces paysages sont ruraux et marqués par une présence plus ou moins accrue du bocage et une affirmation progressive du relief. Le motif éolien est peu présent mais tend à s'y développer.

Les cartes ci-jointes expliquent, à différentes échelles, les limites administratives auxquelles est confrontée la zone d'étude. La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) se déploie à la fois sur la commune d'Épineuil-le-Fleuriel et sur celle de Saint-Vitte. L'identification précise des aires d'étude utilisées pour la réalisation de l'étude paysagère et patrimoniale est détaillée dans la partie suivante (Partie 1 .II).



-  Limites régionales
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zone d'Implantation Potentielle



Localisation générale du site de projet de Bois de l'Épot

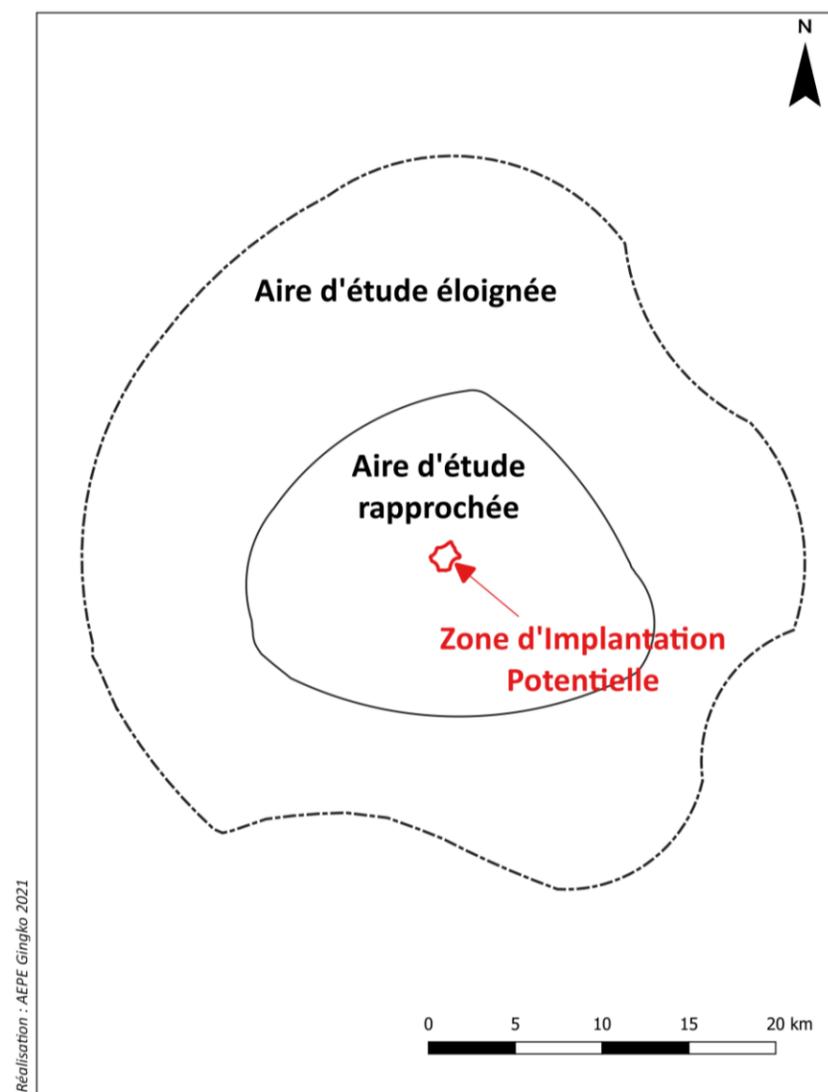
Carte 1 : La localisation générale du site de projet de Bois de l'Épot

Source : IGN SCAN 100® et 25® | Réalisation : AEPE Gingko 2020

PARTIE 1 - ÉTAT INITIAL

II. LES AIRES D'ÉTUDE DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE

L'analyse paysagère et patrimoniale, dans le cadre d'un projet éolien, s'effectue à différentes échelles, correspondant à trois aires d'étude : Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) des éoliennes, aire d'étude rapprochée et aire d'étude éloignée. Ces aires d'étude, définies à partir de la ZIP, sont emboîtées les unes dans les autres. Le travail consiste à aller progressivement du plus large au plus précis sur la zone de projet, ce qui se traduit notamment par une échelle de travail en correspondance avec chaque aire. La carte des aires d'étude ci-après permet de les localiser.



Emboîtement des différentes aires d'étude

Figure 1: Emboîtement des différentes aires d'étude

II.1. L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE : ÉVALUATION DES ENJEUX PATRIMONIAUX ET DES ENJEUX DE GRAND PAYSAGE

L'aire d'étude éloignée est la zone qui englobe tous les impacts potentiels, affinée sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (ligne de crête, falaise, vallée, etc.) qui le délimitent, ou sur les frontières biogéographiques (types de milieux, territoires de chasse de rapaces, zones d'hivernage, etc.) ou encore sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables (monument historique de forte reconnaissance sociale, ensemble urbain remarquable, bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, site classé, Grand Site de France, etc.).

Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de la Transition Ecologique, actualisation octobre 2020

L'aire d'étude éloignée, la plus large, permet d'englober toutes les incidences visuelles du projet, y compris sur des entités par définition éloignées. Il permet d'étudier le contexte paysager global de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) par rapport au territoire auquel il appartient. Il s'agit de localiser les enjeux d'importance régionale ou nationale, comme les sites et monuments. Étant donné l'éloignement par rapport au projet, les aérogénérateurs projetés tendront à cette échelle à devenir un élément de paysage (la prégnance est atténuée).

Il s'agit ici d'une zone tampon d'une vingtaine de kilomètres autour de la ZIP qui prend en compte les principales caractéristiques territoriales.

Le caractère vallonné du territoire d'étude permet d'exclure des secteurs qui sont protégés visuellement par les masques de relief et de végétation. C'est le cas pour les zones situées au-delà de l'horst d'Aumance (l'horst étant un territoire surélevé par des failles), de la Forêt de Tronçais et en-deçà d'une limite matérialisée par ensemble de crêtes au sud du bourg de La Chapelaude.

Les forts écarts d'altitude permettent aussi d'exclure l'agglomération de Montluçon qui se trouve à la fois dans un point bas et au-delà des 20 km préconisés pour l'étude. En revanche, l'aire d'étude éloignée englobe la ville de Saint-Amand-Montrond au nord et son coteau dont l'élévation et le dénivelé favorisent les vues panoramiques et lointaines sur le grand paysage. Ce périmètre intègre aussi des éléments d'intérêt patrimonial majeurs tels que la forteresse de Culan, la ville médiévale d'Ainay-le-Château ou encore le château d'Ainay-le-Vieil.

L'aire d'étude éloignée englobe ainsi les structures anthropiques les plus importantes et les principaux éléments patrimoniaux.

II.2. L'aire d'étude rapprochée : zone de grossesse potentielle des éoliennes

L'aire d'étude rapprochée correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation inclut les points de visibilité du projet où les éoliennes seront les plus prégnantes. (...) Son périmètre est inclus dans un rayon d'environ 6 km à 10 km autour de la Zone d'Implantation possible.

Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de la Transition Ecologique, actualisation octobre 2020¹

À l'approche de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet, la grossesse des éoliennes peut être particulièrement importante et potentiellement modifier l'ambiance paysagère. Il s'agit donc d'étudier les perceptions visuelles, sociales et les rapports d'échelles du « paysage de référence », c'est-à-dire celles des riverains et usagers des infrastructures proches du parc éolien.

Les sites de fréquentation répertoriés (lieux de vie et d'habitat – bourgs, hameaux... ; routes ; éléments touristiques), ainsi que les entités patrimoniales sont finement analysés, de façon à les hiérarchiser en termes d'enjeux mais aussi de sensibilité potentielle, en identifiant les ouvertures visuelles en direction de la ZIP, ainsi que les risques de covisibilité.

L'aire d'étude rapprochée correspond au bassin de visibilité potentielle principal du parc éolien projeté, où les aérogénérateurs constitueront éventuellement un des éléments de paysage vécu ou paysage du quotidien.

Dans le cas présent, le parti pris a été de dessiner une aire d'étude rapprochée qui s'étend sur un rayon d'environ 10 km autour de la zone de projet. De cette manière, elle englobe des lieux de vie tels que le bourg d'Urcay, de Vesdun, de Saint-Désiré ainsi que celui de Herisson tout en prenant en compte les éléments patrimoniaux proches situés dans le bassin de visibilité principal du site de projet.

Au-delà de ce périmètre, la présence des boisements et le maintien du bocage combinés aux caractéristiques topographiques permettent de filtrer et de réduire les visibilités.

II.3. LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP) DES EOLIENNES

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est la zone du projet de parc éolien où pourront être envisagées plusieurs variantes ; elle est déterminée par des critères techniques (gisement de vent) et réglementaires (éloignement de 500 mètres de toute habitation ou zone destinée à l'habitation). Ses limites reposent sur la localisation des habitations les plus proches, des infrastructures existantes, des habitats naturels.

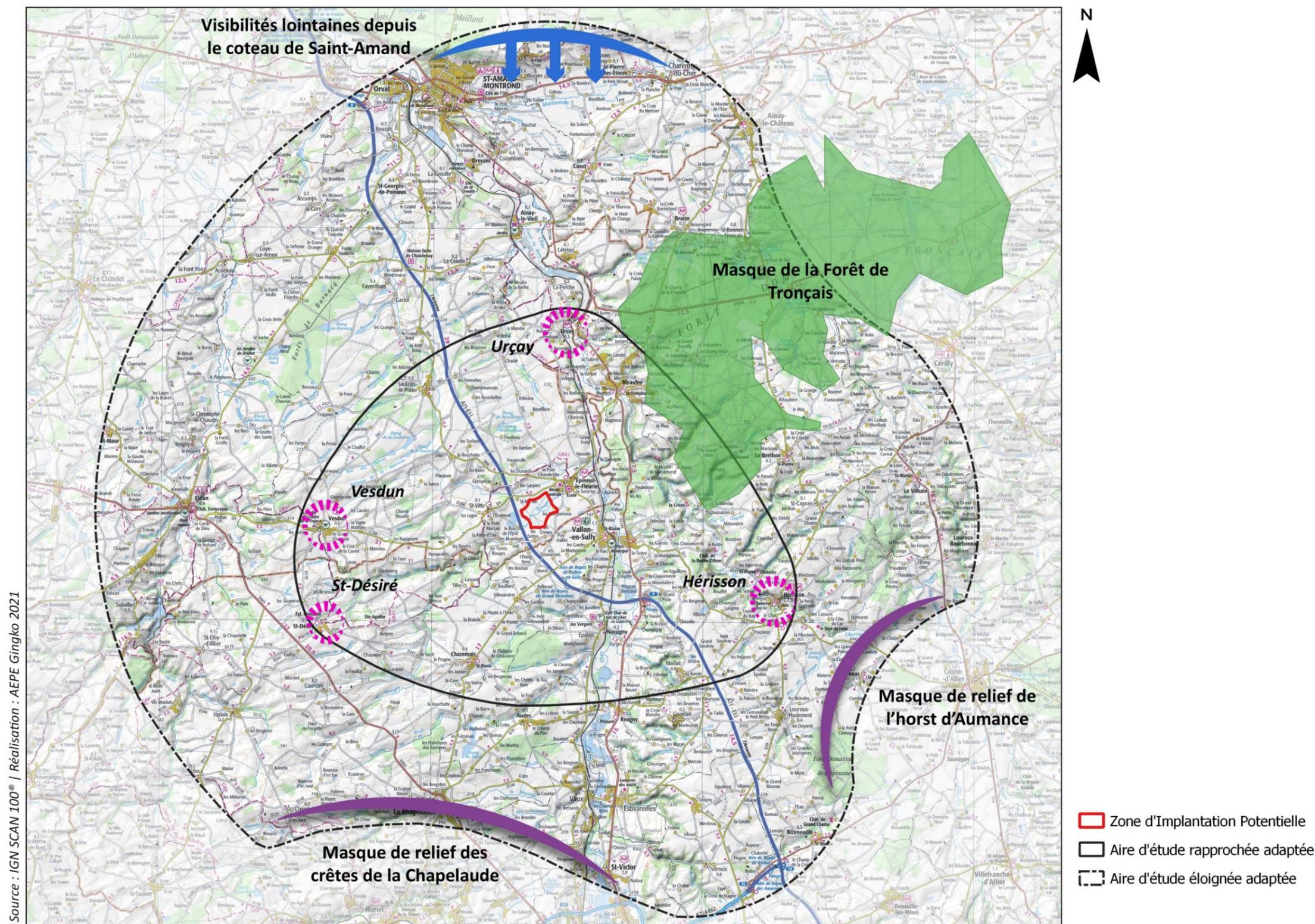
Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de la Transition Ecologique, actualisation octobre 2020

L'analyse de cette zone va se consacrer aux éléments de paysage concernés directement par les travaux de construction des éoliennes et des aménagements connexes. C'est à cette échelle que se concrétise l'emprise du projet au pied des éoliennes. Elle permet de décrire le contexte (trame végétale existante, topographie, parcellaire, etc.), les aménagements (éventuels modelages de terres, chemins d'accès, aires de grutage, structures de livraison, parkings, etc).

Tout au long de l'analyse thématique présentée dans la suite du document, une approche multiscalaire (à plusieurs échelles) est fournie, permettant de hiérarchiser les enjeux en fonction de leur importance et de l'éloignement du projet. Une ou plusieurs cartes peuvent être produites pour chacune de ces thématiques, en fonction du niveau d'information pertinent pour l'analyse de celle-ci.

Réaliser une analyse paysagère à plusieurs échelles permet de hiérarchiser les enjeux en fonction de l'éloignement du projet (et donc de la Zone d'Implantation Potentielle) : lorsque l'on « dézoome », que l'on se place à une échelle large, les enjeux majeurs sont considérés (grand paysage) ; alors que plus l'on se rapproche, plus on « zoome », plus les enjeux secondaires nécessitent d'être pris en compte (paysages du quotidien).

¹ Document disponible sur : <http://www.eolien-biodiversite.com/comment-les-eviter/le-cadre-reglementaire/article/l-etude-d-impact>



Source : IGN SCAN 100® / Réalisation : AEPE Gingko 2021



Les aires d'étude utilisées dans le cadre du diagnostic paysager et patrimonial

Carte 2 : Les aires d'étude utilisées dans le cadre du diagnostic paysager et patrimonial

III. LES DOCUMENTS DE CADRAGE

Un ensemble de documents de référence, réalisés à différentes échelles (nationale, régionale et départementale), a été pris en compte dans cette étude ; ils servent de base dans la considération de la compatibilité du territoire avec l'implantation potentielle d'éoliennes en amont de l'analyse, et permettent de pré-identifier certains enjeux des paysages considérés et les recommandations associées.

Le tableau ci-après présente les principaux ouvrages ayant servi de base bibliographique à cette étude paysagère et patrimoniale ; une synthèse de ces documents est présentée par la suite.

Tableau 1 : Liste des principaux documents de cadrage consultés

Nom	Territoire concerné	Auteur(s)	Date	Lien internet
Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres-	Document de cadrage national	Direction générale de la prévention des risques	2005 Actualisé en 2010, 2016 et 2020	https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_EIE_MAJ%20Paysage_20201029-2.pdf
Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens -	Document de cadrage national	Ministère de la Transition Ecologique	2010	https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/guide_eolien_15072010.pdf
Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de la région Centre-Val de Loire	Document de cadrage régional	DREAL Centre-Val de Loire	2017	http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-srcae-centre-val-de-loire-a3396.html
Paysages et patrimoine ; les atouts d'un territoire	Document de cadrage régional	DREAL Centre-Val de Loire	2018	https://sde.developpement-durable.gouv.fr/CENT/doc/SYRACUSE/400678
Atlas des paysages du département du Cher	Document de cadrage départemental	STAP 18	2014	https://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement-urbanisme/Atlas-des-paysages-du-Cher/Presentation-des-unites-de-paysage
Atlas régional des paysages d'Auvergne	Document de cadrage régional	DREAL Auvergne-Rhône Alpes	2013	http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/carte-des-ensembles-de-paysages-r103.html

III.1. LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES PAYSAGERES ET RECOMMANDATIONS FIGURANT DANS LES DOCUMENTS DE CADRAGE

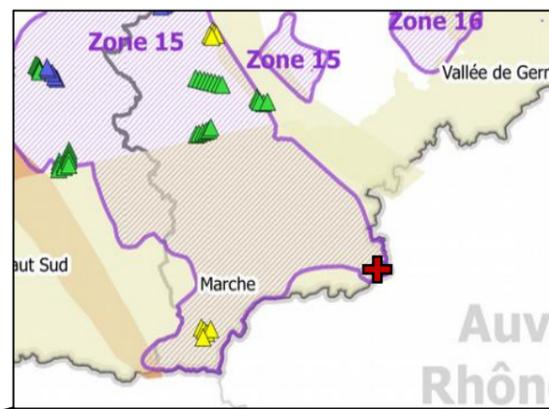
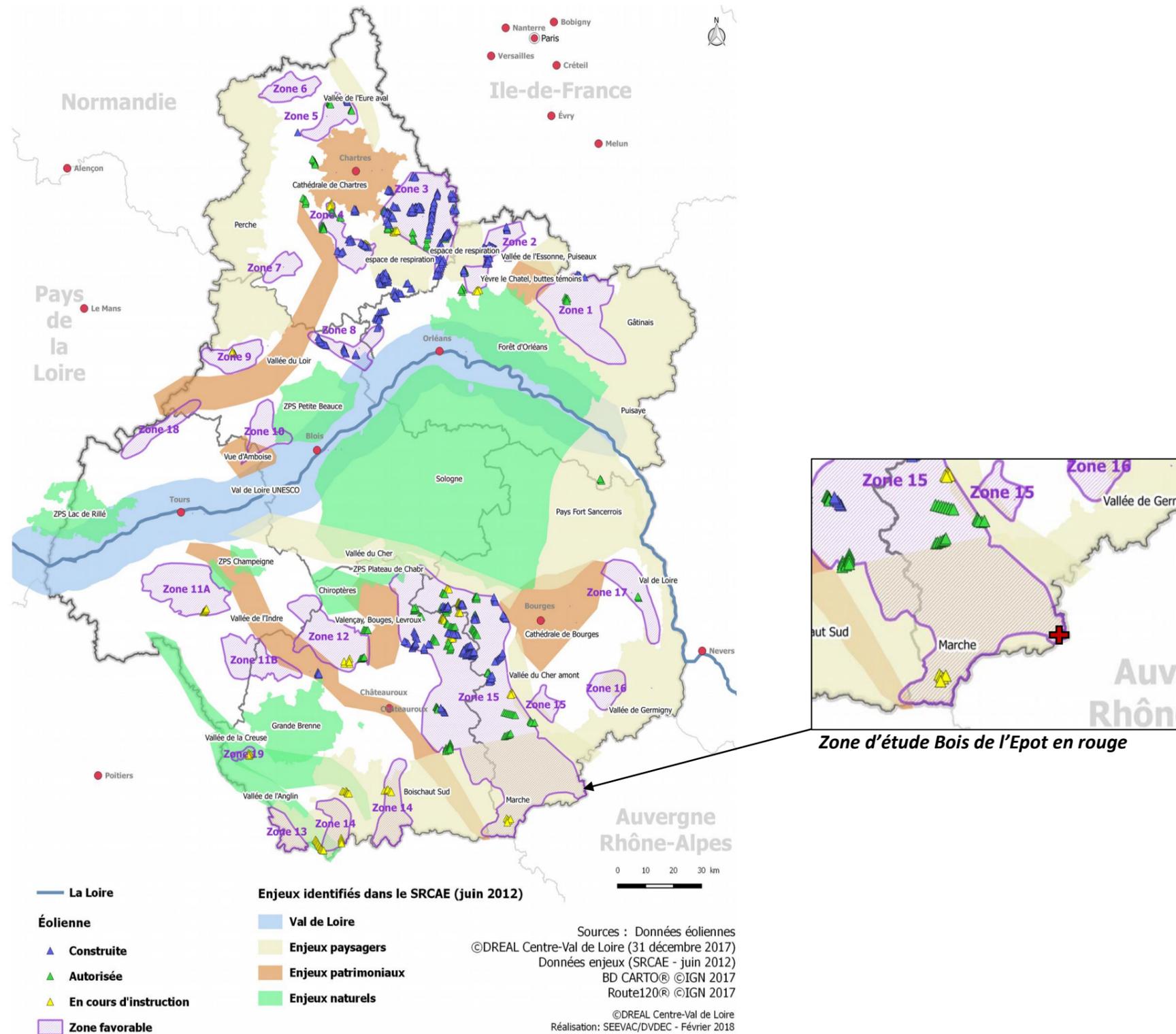
III.1.1. SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE (SRCAE) DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET « PAYSAGES ET PATRIMOINE ; LES ATOUTS D'UN TERRITOIRE »

Les documents précisent les zones favorables à l'implantation de parcs éoliens en prenant en compte des caractéristiques techniques (nature des sols, étude des vents), paysagères, naturelles et patrimoniales relatives à la région. La carte page suivante permet de visualiser les enjeux relevés dans le SRCAE accompagnés des zones favorables à l'implantation de machines. La flèche rouge indique grossièrement l'aire d'étude éloignée du Bois de l'Épot.

D'après le SRCAE, la zone d'étude du futur projet du Bois de l'Épot se situe au sein de la zone favorable 15 correspondant au Boischaud méridional. Ce territoire se caractérise par des plateaux découpés de nombreux vallons et est marqué par la présence et la prégnance du maillage bocager. Les enjeux principaux s'articulent autour de l'environnement avec la présence d'habitat majeurs et du patrimoine en limite est du Boischaud méridional. En effet, l'est de la zone favorable concentre environ 48 monuments historiques ce qui en fait un territoire sensible.

Les lieux qui ont été identifiés comme potentiellement sensibles dans les documents et qui sont implantés au sein de l'aire d'étude sont les suivants :

- Les vallées et notamment la Vallée du Cher où les reliefs de coteaux sont sensibles aux ruptures d'échelle et aux impressions d'écrasement visuel. Elles concentrent aussi les enjeux de biodiversité et de patrimoine ;
- Le Lac de Sidiailles pour l'avifaune ;
- Les Châteaux de Culan et d'Ainay-le-Vieil ;
- Epineuil-le-Fleuriel (maison d'Alain Fournier, évocation du Grand Meaulne) ;
- Sites préhistorique et gallo-romain de Drevant et de La Groutte ;
- Jardin ayant le label « Jardin Remarquable » comme celui de Drulon ou celui du Château d'Ainay-le-Vieil.



Les zones favorables au développement de l'énergie éolienne et les principaux enjeux paysagers, patrimoniaux et naturels

Carte 3 : Les zones favorables au développement de l'énergie éolienne et les principaux enjeux paysagers, patrimoniaux et naturels.

IV. L'ÉTAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL

La méthodologie mise en place dans le cadre de l'étude paysagère et patrimoniale du présent dossier s'est basée sur la définition du « paysage » proposée par la Convention européenne de Florence (2000) : il s'agit d'« une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et / ou humains et de leurs interrelations ». L'objectif est donc d'identifier les différentes composantes du paysage, qu'elles soient liées à des structures biophysiques ou anthropiques, tout en proposant une analyse sensible du territoire, et de déterminer ses tendances d'évolution, puisque le paysage est, par définition, en constante évolution.

Afin de restituer le projet dans un contexte paysager plus large, un premier travail de bibliographie est fourni, notamment avec l'analyse de plusieurs documents de cadrage. L'outil SIG (Système d'Information Géographique) a été utilisé pour permettre le recensement d'éléments structurants (boisements, routes, bourgs, Monuments Historiques, etc.) mais aussi pour réaliser une analyse cartographique fine amenant à pré-identifier un certain nombre d'enjeux.

Une phase de terrain est ensuite effectuée pour compléter cette première approche, notamment à travers une lecture plastique du paysage (quelles sont les lignes de force verticales et horizontales, les couleurs dominantes, les points de repère, les rythmes, y-a-t-il des effets de fenêtre, des ouvertures/fermetures visuelles, etc.) et son analyse sensible (relevé d'ambiances paysagères). Cette phase s'accompagne également de la réalisation d'un reportage photographique du site et des zones environnantes. Elle a été effectuée dans des conditions météorologiques optimales pour que les perspectives visuelles soient maximales.

L'étude paysagère et patrimoniale s'est appuyée sur une approche thématique multiscalair (c'est-à-dire à plusieurs échelles) afin de hiérarchiser les enjeux et sensibilités en fonction de chacun des éléments du territoire considérés, de leur configuration et de leur éloignement vis-à-vis du périmètre d'étude immédiat. Les différentes composantes du territoire sont appréhendées item par item (lieux de vie, axes de communication, monuments historiques, etc.) afin de traiter chacun d'entre eux de façon précise et détaillée, et d'identifier de la sorte les principaux points de sensibilité potentielle par rapport au projet.

IV.1. LES NOTIONS D'ENJEUX ET DE SENSIBILITES

Tout au long de l'analyse paysagère et patrimoniale, il conviendra de distinguer les notions d'**enjeux** et de **sensibilités** :

L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.

(Source : ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens – Actualisation 2010)

Un enjeu est une valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé." La notion d'enjeu est indépendante de celle d'un effet ou d'impact.

(Source : ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens – Actualisation 2010)

La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'impact potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.

(Source : Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens – Actualisation 2010)

IV.2. CRITERES D'EVALUATION DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES PAYSAGERES

Les enjeux se déclinent comme suit :

- Les éléments du territoire se voient attribuer un enjeu **très fort** lorsqu'ils ont une forte reconnaissance institutionnelle (classification au titre des monuments historiques, inscription sur la liste du patrimoine mondial UNESCO, sites classés...) et/ou sociale (élément reconnu à l'échelle nationale ou régionale et bénéficiant d'un fort attrait touristique) se traduisant par une fréquentation importante du site. Il s'agit d'un élément paysager de qualité exceptionnelle, rare, identitaire et/ou présentant une grande typicité au sein du territoire étudié ;
- Les éléments du territoire se voient attribuer un **enjeu fort** lorsqu'ils ont une importante reconnaissance institutionnelle (inscription au titre des monuments historiques, sites inscrits, sites patrimoniaux remarquables...) et/ou sociale (élément reconnu à l'échelle régionale et bénéficiant d'un important attrait touristique) se traduisant par une fréquentation régulière du site. Il s'agit d'un élément paysager de qualité forte, original et/ou présentant une certaine typicité au sein du territoire étudié ;
- Les éléments du territoire se voient attribuer un **enjeu modéré** lorsqu'ils présentent une certaine reconnaissance institutionnelle (intérêt local ou régional sans classification ou inscription réellement contraignante) et/ou sociale (intérêt local) se traduisant par une fréquentation touristique ponctuelle. Il s'agit d'un élément paysager de qualité moyenne, plutôt rependu au sein du territoire étudié ;
- Les éléments du territoire se voient attribuer en **enjeu faible** lorsqu'ils ne présentent qu'une reconnaissance institutionnelle et/ou sociale anecdotique (aucune protection relevée, pas d'appropriation sociale notable et accessibilité restreinte du site). Il s'agit d'un élément paysager de qualité moindre, jugé ordinaire à l'échelle du territoire national ;
- Les éléments du territoire se voient attribuer en **enjeu très faible** lorsqu'ils ne présentent aucune reconnaissance institutionnelle et/ou sociale ce qui se traduit par une fréquentation du site inexistante (site inaccessible et/ou non ouvert au public). Il s'agit d'un élément paysager banal ne présentant aucune qualité paysagère, patrimoniale ou sociale.

Ces sensibilités se déclinent comme suit :

- Les éléments du territoire se voient attribuer une **sensibilité potentielle très forte** lorsque plusieurs vues sont possibles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, et de façon potentiellement très prégnante, risquant alors de modifier l'ambiance paysagère initiale et l'identité paysagère ;
- Les éléments du territoire se voient attribuer une **sensibilité potentielle forte** lorsque plusieurs vues sont possibles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, et de façon potentiellement assez marquante ;
- Les éléments du territoire se voient attribuer une **sensibilité potentielle modérée** lorsqu'une ou plusieurs vues sont possibles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle ;
- Les éléments du territoire se voient attribuer une **sensibilité potentielle faible** lorsque les vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle sont lointaines et / ou en grande partie masquées par différents filtres (végétation, topographie, bâti).
- Les éléments du territoire se voient attribuer une sensibilité **potentielle très faible** lorsque aucune vue n'a été identifiée en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.

IV.3. LES UNITES PAYSAGERES

Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie du territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères.

(Source : Les Atlas de paysages, méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, 2015).

Autrement dit, une unité paysagère correspond à une portion de territoire présentant globalement des caractéristiques communes au niveau de critères paysagers (géomorphologie, ouverture, occupation du sol, densité du couvert végétal, etc.).

L'aire d'étude éloignée qui s'étend sur une vingtaine de kilomètres autour de la Zone d'Implantation Potentielle permet de caractériser de manière générale, les enjeux du site. L'examen approfondi des unités paysagères permet de vérifier la compatibilité du territoire avec l'accueil d'un parc éolien.

Le présent document s'attache, pour chacune des unités paysagères, à déterminer les enjeux et les sensibilités théoriques des différentes unités paysagères vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle, en considérant à la fois :

- Les enjeux paysagers liés à l'intérêt intrinsèque de chaque unité paysagère ;
- Les secteurs de perceptions potentiels depuis l'unité paysagère considérée.

Selon l'Atlas régional des paysages de l'Auvergne et l'Atlas des paysages du Cher (2014), quatre grands types de paysages ont été identifiés au sein de l'aire d'étude éloignée :

- Les paysages de vallées incluant la Vallée de l'Arnon, la Vallée du Cher au nord de Montluçon et la Vallée de l'Aumance ;
- Les paysages bocagers englobant le Bocage-parc de Saint-Maur, le Bocage du Bas-Berry, le Bocage sévère, les Bocages boisés du Boischaut Sud et du Bourbonnais et le Grand Bocage à l'état de traces ;
- Les paysages de reliefs dont font partis les Gorges de l'Arnon, les Monts de la Marche et le Coteau de Saint-Amand ;
- Les paysages urbanisés qui se concentrent plus particulièrement aux alentours de la ville de Saint-Amand-Montrond et d'Orval.

À la suite des différentes descriptions des unités paysagères, un tableau synthétise l'analyse et présente pour chaque unité les sensibilités potentielles et les recommandations relatives au projet de parc éolien sur la commune d'Épineuil-le-Fleuriel.

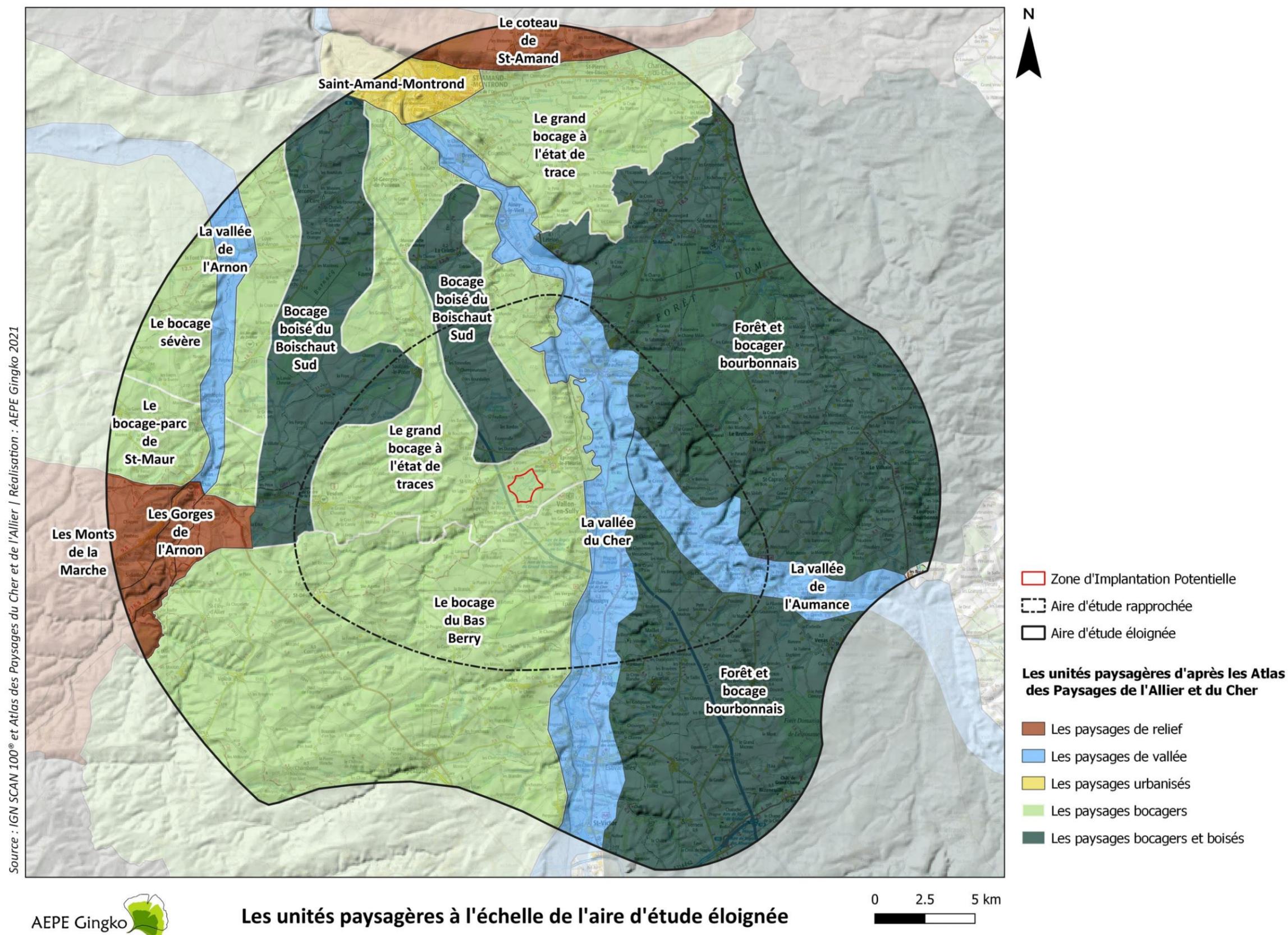
IV.3.1. LES PAYSAGES BOCAGERS

La majorité du territoire est composée de paysages ruraux très bocagers qui se caractérisent par un habitat encore très dispersé. Ces paysages sont, en effet, façonnés par l'élevage avec une prédominance de prairies. Ces dernières sont, bien souvent, entourées de *bouchures* (haies basses taillées surmontées d'arbres de haut jet), éléments essentiels du paysage agricole qui favorise un fonctionnement visuel fait de **perceptions plus ou moins courtes** selon la densité du réseau bocager.

Les formes d'habitat qui prennent place au sein de ces paysages sont structurées selon deux types d'organisation complémentaires. D'une part, des petits bourgs sont implantés dans les plis du relief et se concentrent dans les vallées et les vallons. D'autre part, des unités d'habitat plus ou moins compacts constituées d'habitations et de bâtiments d'exploitation sont éparpillés à travers le territoire. Dans ce cadre, le maintien du maillage bocager et le phénomène de dispersion de l'habitat confèrent au bâti une grande discrétion. Les enjeux de ces types de paysage sont considérés comme **modérés**.

Plusieurs types de bocages ont été identifiés selon la présence plus ou moins forte du couvert arboré :

- Le bocage sévère, le bocage parc de St-Maur et le bocage du Bas Berry ;
- Le grand bocage à l'état de traces ;
- Les paysages bocagers du Boischaut sud et du Bourbonnais.



Carte 4 : Les unités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.3.1.1. BOCAGE SEVERE, LE BOCAGE PARC DE SAINT-MAUR ET LE BOCAGE DU BAS BERRY

Le **bocage sévère**, le **bocage parc de Saint-Maur** et le **bocage du Bas Berry** (appelé aussi « Pays des châtaigniers ») sont des sous-unités de paysages qui présentent une maille bocagère très dense. Cette trame opaque enserme de petites parcelles et génère des paysages limités par les écrans végétaux omniprésents du système bocager. Le bocage sévère et le bocage parc de St-Maur présentent donc des sensibilités paysagères potentielles **faibles**. En revanche, le bocage du Bas-Berry (plus proche) est en contact visuel plus fréquent avec la ZIP et ce, depuis des secteurs élevés et dégagés. C'est le cas notamment pour la colline sur laquelle se trouve la chapelle Ste-Agathe et qui s'élève à 350 m d'altitude. En dehors de cela, les sensibilités diminuent largement à mesure que l'on s'éloigne grâce aux variations de la topographie. La sensibilité du bocage du Bas Berry est donc considérée comme **modérée à forte** et **faible** en dehors de l'aire d'étude rapprochée.



Photo 1-2 : Le bocage sévère, le bocage parc de Saint-Maur et le bocage du Bas Berry – une omniprésence de la trame bocagère qui limite les perceptions

IV.3.1.2. LE GRAND BOCAGE A L'ETAT DE TRACE

C'est dans la sous-unité du « **grand bocage à l'état de trace** » que se situe la ZIP. La trame bocagère est beaucoup plus ouverte, les parcelles plus grandes et plus souvent en cultivées. La diversité des figures des haies à différents stades d'évolution, propose un paysage graphique et révèle le vallonnement du territoire. La tendance à l'ouverture ou à la transparence des vues dans ces secteurs autorise des perceptions larges du grand paysage qui sont plus ou moins limitées par les variations de la topographie.

Les versants dégagés et les points hauts du relief combinés à la moindre présence du couvert végétal favorisent les vues en surplomb surtout au sein du périmètre restreint de l'aire d'étude rapprochée. A mesure que l'on s'éloigne de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), les visibilités diminuent grâce aux mouvements plus ou moins marqués de la

topographie. Les sensibilités paysagères potentielles sont donc jugées **modérées à fortes** à l'intérieur de l'aire d'étude rapprochée.



Photo 3 : Le grand bocage à l'état de trace – Les vues s'allongent quand la trame bocagère s'étiole



Photo 4 : Le grand bocage à l'état de trace – le vallonnement du relief s'affirme sous le couvert végétal

IV.3.1.3. LES PAYSAGES BOCAGERS BOISES DU BOISCHAUT SUD ET DU BOURBONNAIS

Les sous-unités paysagères de bocage boisé présentent les mêmes composantes paysagères que celles du bocage auxquelles s'ajoute la présence d'un couvert arboré important. Elles comprennent le bocage boisé du Boischaud Sud et celui du Bourbonnais.



Photo 5 : Le bocage boisé bourbonnais – Des paysages semi-ouverts dont les perceptions sont écourtées à la fois par le relief et par la présence accrue des boisements

Ce type de paysage se manifeste soit par la présence récurrente de nombreux boqueteaux et petits bois insérés dans le parcellaire du maillage bocager soit par les paysages forestiers que sont les grands massifs de la Forêt domaniale de Tronçais et la Forêt de Bornacq (de dimension plus modeste). La présence accrue de boisements à travers ces zones permet de limiter l'allongement des visibilitées. De ce fait, cette sous-unité présente une sensibilité paysagère potentielle **faible** qui tend à être **modérée** au sein de l'aire d'étude rapprochée.

IV.3.2. LES PAYSAGES DE RELIEF

Les paysages de relief se déclinent en une variété d'ambiances au sein de l'aire d'étude éloignée. On distingue ainsi trois sous-unités : le Coteau de Saint-Amand, les Gorges de l'Arnon et les Monts de la Marche.

Le coteau de Saint-Amand dessine un horizon net au nord de l'aire d'étude éloignée. Il s'agit d'une cuesta, avec une pente franche d'une centaine de mètres de dénivelé qui s'affaisse d'ouest en est. L'ouest du coteau est densément boisé et lui-même dominé par la forêt de Meillant située tout au nord. Cet ensemble forestier forme un fond de tableau qui anime les perspectives lointaines. En revanche, à l'est, la pente et le rebord du plateau sont occupés par un bocage relativement ouvert ponctué de boqueteaux. La fréquentation de cet espace est usuelle avec un degré de reconnaissance local. Cependant, l'originalité de ce type de relief à l'échelle du département en fait une structure à enjeu **modéré**.

La ligne du coteau borne les horizons depuis des points de vue au sud. Les perceptions offertes depuis les rebords du coteau et son versant sont panoramiques et lointaines en direction de la vallée du Cher et donc en direction de la zone de d'étude. La sensibilité de cette unité est donc considérée comme **modérée**.



Photo 6 : Le coteau de Saint-Amand– Les vues vers le sud sont lointaines depuis la pente escarpée du coteau

L'ouest de l'aire d'étude éloignée est marqué par le passage de **l'Arnon** sur un axe nord/sud. La portion amont du cours d'eau s'enfonce dans de profondes gorges qui sont alimentées par de nombreux ruisseaux organisés en arête de poisson. La profondeur et l'escarpement des gorges leur confèrent des ambiances fermées et intimistes seulement interrompues par deux structures majeures spectaculaires et mises en scène : le bourg de Culan et le Lac de Sidiailles. Culan et sa forteresse médiévale remarquable sont implantés au sein d'une zone de transition rapide entre le relief des **gorges de l'Arnon** et la sous-unité de la **vallée de l'Arnon**. Le bourg constitue ainsi un seuil entre deux types de paysages bien distincts : les Marches et le Boischaut. Le lac de Sidiailles est une microstructure anthropique de 90 Ha créée en 1976 afin d'alimenter en eau potable le sud du Cher. Il bénéficie aujourd'hui d'un certain rayonnement

touristique grâce à sa base nautique et à sa plage raccordées aux chemins de randonnée. De par la présence de ces lieux de fréquentation touristique, l'enjeu de cette sous-unité est évalué comme **modéré**.



Photo 7 : Les gorges de l'Arnon – Les ambiances fermées des Gorges

En revanche, le relief escarpé et la présence accrue de la végétation limitent les visibilitées. La sensibilité paysagère de la sous-unité est jugée **faible**.



Photo 8 : Les gorges de l'Arnon– Le lac de Sidiailles, une étendue d'eau entourée de boisements denses

Au sud-ouest de la zone d'étude s'élèvent les marges du Massif central, ce sont **les monts de la Marche**. Ils correspondent aux reliefs les plus altiers de l'aire d'étude éloignée avec des altitudes atteignant par endroit les 500 mètres. Cette sous-unité se caractérise par un relief chahuté et complexe composé de collines vives coiffées d'un maillage bocager dense et de profonds vallons touffus. De nombreux étangs et cours d'eau sont dissimulés par la végétation et participent à donner à cette sous-unité un caractère profondément intimiste. Il s'agit certes, d'un territoire marqué par les activités d'élevage mais qui, progressivement, tend à proposer une offre touristique verte basée sur les circuits de randonnées, le paysage et l'architecture vernaculaire. C'est pour cela que l'enjeu de cette sous-unité est considéré comme **modéré**.

Les paysages des Monts de la Marche sont plutôt fermés ce qui permet de les considérer comme **faiblement** sensibles.



Photo 9 : Les monts de la Marche – une alternance de collines élevées ponctuées par des boqueteaux et des haies bocagères



Photo 11 : La vallée du Cher – la plaine alluviale et ses prairies semi-ouvertes interrompues par le bocage

IV.3.3. LES PAYSAGES DE VALLEES

La **vallée du Cher entre Saint-Amand-Montrond et Montluçon** constitue une sous-unité paysagère qui traverse les paysages bocagers et boisés du nord au sud-est de l'aire d'étude éloignée. Elle forme ainsi une coupure topographique structurante nette entre des paysages bocagers vallonnés du Berry à l'ouest de l'aire d'étude éloignée et les ambiances plus montagneuses et forestières du Bourbonnais à l'est. En outre, sur cette portion, la vallée accompagne une mutation progressive des ambiances paysagères. Ainsi, on passe du nord au sud de paysages ruraux typiques à des profils plus anthropisés témoignant du passé socio-économique de la région. A ce titre, elle concentre les lieux de vie et les axes de communication tels que le Canal de Berry, la voie ferrée, la RD 2144 et influence le tracé de l'autoroute A71-E11.



Photo 10 : Le Canal de Berry dans la vallée du Cher à Vallon-en-Sully – une structure patrimoniale incontournable

La vallée du Cher concentre les activités et regorge d'éléments patrimoniaux liés à son riche passé et notamment au Canal de Berry. Ces lieux sont aujourd'hui protégés et mis en valeur à travers différentes structures touristiques à rayonnement régional. Les enjeux sont donc considérés comme **forts**.

Le Cher dessine un cours d'eau sinueux et reste plus ou moins accessible car la ripisylve est peu épaisse et discontinue. La plaine alluviale est occupée par une alternance de prairies bocagères et de terres labourées générant des vues plus ou moins larges. Depuis les versants de la vallée où la végétation s'efface, les vues peuvent être largement ouvertes, limitées seulement par quelques haies et reliefs modérés ce qui fait que la sensibilité de cette sous-unité est évaluée comme **modérée à forte** à l'approche de la zone d'étude mais **faible** en dehors de l'aire d'étude rapprochée

L'est de l'aire d'étude éloignée est marqué par le passage d'un autre cours d'eau affluent du Cher : l'Aumance. La **vallée de l'Aumance** traverse ainsi les paysages du bocage bourbonnais pour se jeter dans le Cher à proximité du bourg de Meaulne. Le cours d'eau serpente à travers une vallée étroite et encaissée. Les pentes abruptes combinées à la présence accrue de la strate végétale génèrent des ambiances forestières presque montagnardes ce qui donne à la vallée de l'Aumance un caractère à la fois intimiste et pittoresque. Cet effet est renforcé par la présence de nombreux sites patrimoniaux fréquentés tels que la cité médiévale de Hérisson, l'église Saint-Pierre à Chateloy ou encore le Château du Creux.



Photo 12 : La vallée de l'Aumance et ses rives accessibles à Meaulne

L'originalité des paysages visibles, la concentration d'éléments patrimoniaux et la fréquentation accrue de ces sites de manière saisonnière font que cette sous-unité présente des enjeux **forts**. En revanche, les paysages sont fermés par la végétation et le relief. Ils ne permettent donc pas de perceptions potentielles lointaines vers la ZIP. La sensibilité est évaluée comme **faible**.



Photo 13 : La vallée de l'Aumance – le cours d'eau sculpte une vallée aux pentes escarpées et touffues

La partie occidentale de l'aire d'étude éloignée correspond, comme évoqué précédemment, au bassin versant de l'Arnon dont les paysages sont à la fois constitués de relief et de vallée. Au nord du seuil de Culan se déploie la sous-unité de la **vallée de l'Arnon**. Le cours d'eau conserve le profil en V qu'il a acquis dans les gorges mais ce profil est plus évasé. L'Arnon dessine alors des ondulations courtes soulignées par une ripisylve plus ou moins présente. Le fond de vallée est occupé par des prairies inondables ponctuées de figures bocagères en trame lâche.



Photo 14 : La vallée de l'Arnon – la rivière est discrète sous le couvert végétal, les rares habitations sont nichées sur les hauteurs des coteaux.

Peu de construction jalonnent le paysage : seuls des moulins occupent le fond de vallée alors que les lieux de vie prennent plutôt place sur les crêtes de versant d'où ils peuvent dominer les alentours. Cette organisation donne à cette portion de la vallée de l'Arnon une image de territoire préservé et peu investi. Les enjeux sont donc considérés comme **faibles**.

Les perceptions sont rarement lointaines car relativement limitées par le bocage même s'il est intermittent. Le maintien des boisements aux abords du cours d'eau et la légère profondeur de la vallée contribue aussi à dissimuler la zone d'étude. La vallée de l'Arnon présente donc une sensibilité potentielle **faible**.

IV.3.4. LES PAYSAGES URBANISÉS

Au sein de l'aire d'étude éloignée, seule l'agglomération formée par Orval et **Saint-Amand-Montrond** propose un paysage urbain. Les deux villes forment une entité qui concentre les activités économiques industrielles et tertiaires.

L'implantation de la ville est très liée aux caractéristiques du territoire : Saint-Amand s'est développé au pied de la cuesta du coteau au nord, et est délimitée par trois buttes topographiques au sud : le Montrond, à la confluence entre le Cher et la Marmande, le Grand Tertre et le Petit Tertre. Cette implantation est ancienne et de nombreux éléments patrimoniaux à travers la ville témoignent de son histoire. La position stratégique de la ville en fait un élément à enjeu **fort**.



Photo 15 : Saint-Amand-Montrond – une topographie qui favorise l'isolement visuel de la ville et sa trame bâtie dense

Cependant, les buttes situées tout autour de l'agglomération ferment le site urbain et l'isolent du reste de la vallée du Cher. Les hauteurs du coteau et des buttes offrent une vision globale sur l'intérieur de la ville tout en le protégeant visuellement du reste de l'aire d'étude éloignée. Par conséquent la sensibilité paysagère potentielle de cette unité est jugée **faible**.

IV.3.5. LA SENSIBILITE POTENTIELLE DES UNITES PAYSAGERES

La sensibilité de chaque unité paysagère a été déterminée en considérant :

- Les enjeux paysagers liés à la qualité intrinsèque des sous-unités ;
- Le fonctionnement des perceptions visuelles depuis la sous-unité ;
- Les intervisibilités potentielles avec la Zone d’Implantation Potentielle.

Cette analyse est synthétisée par le tableau suivant qui liste les recommandations associées à chaque unité paysagère présentant une sensibilité paysagère moyenne ou forte. Afin de faciliter l’identification de chaque unité, le tableau reprend les couleurs utilisées sur la carte de localisation des unités paysagères. Les résultats sont représentés à la suite sous forme cartographique.

Tableau 2 : Synthèse de l’analyse de la sensibilité paysagère

Unités paysagères	Sous-unités paysagères	Caractéristiques paysagères	Enjeu	Sensibilité potentielle	
				Aire d'étude éloignée	Aire d'étude rapprochée
Les paysages bocagers	Le bocage sévère, le bocage-parc de St-Maur	<ul style="list-style-type: none"> • Un paysage marqué par les vallonnements ; • Un maillage bocager omniprésent qui a tendance à fermer le paysage ; • Quelques points de vue élevés permettent des vues panoramiques sur le grand paysage. 	Modéré	Faible	
	Le bocage du Bas Berry	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques points de vue élevés et dégagés permettent des vues panoramiques sur le grand paysage ; • Des perceptions qui diminuent à mesure que l'on s'éloigne de la zone d'étude. 		Faible	Modérée à forte
	Le grand bocage à l'état de traces	<ul style="list-style-type: none"> • Un paysage où le bocage s'efface au profit de grandes étendues agricoles cultivées ; • Des vues qui s'allongent avec le recul de la strate végétale. 		Faible	Modérée à forte
	Les bocages boisés du Boischaud sud et du Bourbonnais	<ul style="list-style-type: none"> • Des paysages mixtes entre boisements et prairies délimitées par les haies bocagères ; • Un relief marqué ; • Des perceptions depuis l'intérieur limitées par la topographie et la densité des boisements ; • Des perceptions qui ont tendance à s'intensifier au sein de l'aire d'étude rapprochée. 		Faible	Faible à modérée
Les paysages de relief	Le coteau de Saint-Amand	<ul style="list-style-type: none"> • Pente abrupte qui domine l'agglomération de Saint-Amand-Montrond ; • Versant élevé et orienté vers la ZIP ce qui favorise les perceptions lointaines. 	Modéré	Modérée	
	Les gorges de l'Arnon	<ul style="list-style-type: none"> • Un relief profond et escarpé qui génère des vues verticales ; • Un paysage fermé par le relief et l'opacité de la végétation. 	Modéré	Faible	
	Les monts de la Marche	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble élevé fait de hautes collines et de vallons profonds ; • Des perceptions limitées par l'opacité du bocage et les variations de la topographie. 	Modéré	Faible	

Unités paysagères	Sous-unités paysagères	Caractéristiques paysagères	Enjeu	Sensibilité potentielle	
				Aire d'étude éloignée	Aire d'étude rapprochée
Les paysages de vallée	La vallée du Cher	<ul style="list-style-type: none"> • Une large vallée occupée par une plaine alluviale bocagère qui concentre les axes de circulation, les activités et les éléments patrimoniaux fréquentés ; • Des coteaux dont les pentes peuvent être élevées et offrir une position en belvédère sur le grand paysage ; • Des perceptions plus ou moins limitées par la présence et l'opacité du bocage dans la plaine ; • Des vues lointaines ponctuelles mais régulières depuis les hauteurs dégagées du relief. 	Fort	Faible	Modérée à forte
	La vallée de l'Aumance	<ul style="list-style-type: none"> • Une vallée étroite et encaissée où est implantée la cité médiévale de Hérisson ; • Des paysages pittoresques ; • Des ambiances fermées par la végétation et des perceptions obstruées par la topographie. 	Fort	Faible	Faible à modérée
	La vallée de l'Arnon	<ul style="list-style-type: none"> • Une vallée avec un profil en V évasé ; • Des prairies inondables délimitées par les haies bocagères ; • Un territoire préservé et peu habité. 	Faible	Faible	
Les paysages urbanisés	Saint-Amand	<ul style="list-style-type: none"> • Une ville dense qui concentre les activités ; • Des perceptions vers le grand paysage largement limitées par la présence de terres. 	Fort	Faible	

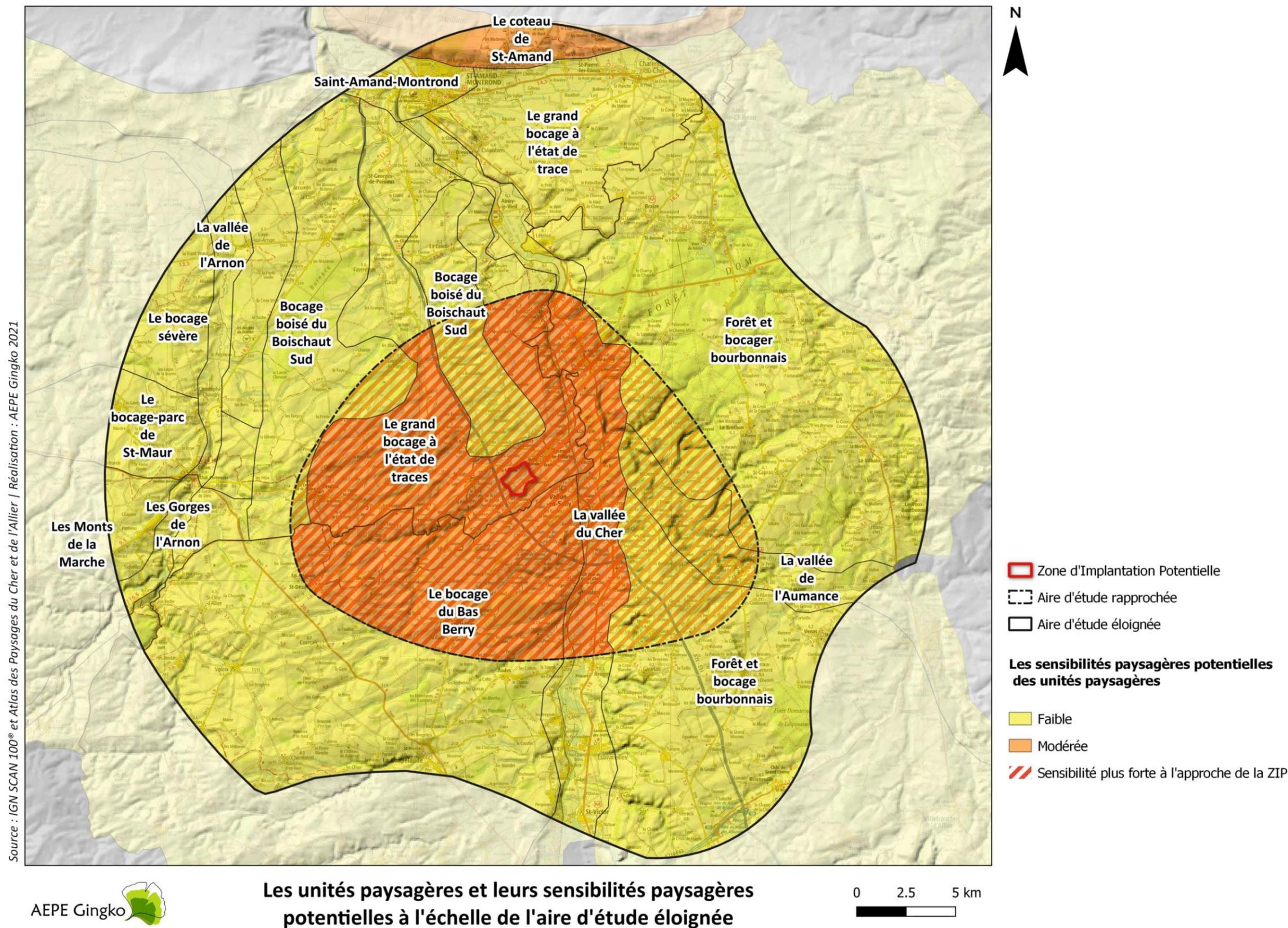
L'aire d'étude éloignée est marquée par la présence d'une multitude d'ambiances paysagères traduisant la transition entre le Bassin Parisien et le Massif Central.

Le bocage est le paysage le plus fréquemment rencontré à travers le territoire d'étude et se décline en une multitude de typologies. Le grand bocage à l'état de trace, où la Zone d'Implantation Potentielle est située, présente un maillage distendu et moins opaque que les autres sous-unités paysagères. Malgré cela, le masque du relief permet de limiter les perceptions à mesure que l'on s'éloigne de la ZIP et notamment au-delà du périmètre de l'aire d'étude rapprochée. Sa sensibilité paysagère potentielle est donc évaluée **modérée à forte** et **faible** en dehors de l'aire d'étude rapprochée tout comme pour le Bocage du Bas Berry. Les bocages boisés du bourbonnais et du Boischaut Sud sont, comme leur nom l'indique, marqués par la présence accrue de la végétation. Les perceptions y sont donc limitées par le couvert végétal. Cela étant, lorsque celui-ci disparaît, des interactions visuelles se font ponctuellement à l'approche de la zone d'étude. La sensibilité de ces unités est donc jugée **faible à modérée** au sein de l'aire d'étude rapprochée.

La vallée du Cher structure les paysages de l'aire d'étude éloignée. Son parcours du nord au sud forme une ligne directrice depuis laquelle les ambiances alternent. Le bocage est présent dans la plaine alluviale avec plus ou moins d'effets. Le rôle occultant du relief est moindre mais la présence du bocage permet de maintenir la semi-ouverture du paysage. La vallée est large et le coteau oriental est, orienté vers la zone de d'étude ce qui fait que la sensibilité de cette unité est considérée comme **modérée à forte** au sein de l'aire d'étude éloignée.

Le coteau de Saint-Amand constitue un relief marquant au sein de l'aire d'étude éloignée qui permet des vues panoramiques et lointaines vers la vallée du Cher. A ce titre, sa sensibilité paysagère potentielle est considérée comme **modérée**.

La carte ci-après illustre les sensibilités potentielles à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Carte 5 : Les unités paysagères et leurs sensibilités paysagères potentielles à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.4. LES STRUCTURES BIOPHYSIQUES

IV.4.1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

Le relief est une composante essentielle du paysage. En fonction de ses caractéristiques, des lignes de force se dégagent dans les territoires étudiés. Il est donc nécessaire de l'analyser pour comprendre les dynamiques qu'il génère. Plusieurs outils peuvent être mobilisés dans ce contexte : cartes, coupes topographiques, etc.

IV.4.1.1. À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

La carte ci-après présente le relief à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, et permet de localiser les différentes illustrations utilisées (coupes topographiques). Les structures biophysiques identifiées relèvent d'un paysage de transition entre la couverture sédimentaire du Bassin parisien plus au nord et le socle du Massif central au sud de l'aire d'étude éloignée. Ce passage dessine un certain nombre de structures géomorphologiques qui correspondent bien souvent aux unités paysagères identifiées précédemment. Globalement, les altitudes décroissent du sud vers le nord jusqu'au coteau de Saint-Amand.

Le coteau de Saint-Amand correspond à une partie peu érodée de la cuesta du Bajocien et délimite le nord de l'aire d'étude éloignée, les tertres situés au sud de Saint-Amand sont en fait des parties érodées de cette cuesta. Le coteau est un escarpement linéaire d'est en ouest composé d'une pente, d'un sommet et d'un piémont bien distincts. Le motif est visible depuis les alentours et marque l'horizon vers le nord. Il s'agit donc d'une ligne de force majeure **qui donne à voir et qui est visible** et constitue une césure paysagère puissante au sein de l'aire d'étude éloignée.

Comme le montre la coupe AA', le territoire d'étude à l'ouest est marqué par une complexité morphologique issue de la présence de roches dures et cristallines. Le relief est élevé (300 à 400 mètres d'altitudes) et génère des paysages spectaculaires avec des formes vigoureuses orientées globalement sur un axe est-ouest : des pentes raides avec des vallées plus ou moins profondes en V ou en gorge comme celle de l'Arnon. A cela s'ajoutent de nombreux vallons qui dissèquent les monts et les collines pour descendre vers la plaine et le Cher. Il s'agit d'une zone qui appartient clairement au Massif central. Le fonctionnement visuel repose sur **des perceptions en surplomb depuis les hauteurs dégagées, celles-ci sont cependant rapidement filtrées par le relief.**

Les coupes AA' et BB' montrent que l'aire d'étude est entrecoupée en son centre par la vallée du Cher et sa plaine alluviale. Elle constitue la ligne de force la plus prégnante à l'échelle de l'aire d'étude éloignée et rapprochée avec une orientation nord-sud. La vallée est peu profonde mais large et relativement plane (environ 160 mètres d'altitude au plus bas), sa plaine alluviale s'étend jusqu'au secteur occupé par la ZIP. Le coteau occidental de la vallée présente des pentes douces qui contrastent avec l'escarpement des versants orientaux. Les deux versants sont orientés vers la ZIP et l'un vers l'autre ce qui génère des covisibilités. Les altitudes atteintes par les coteaux, entre 250 mètres à l'est et 230 mètres à l'ouest **favorisent l'allongement des vues et perceptions en surplomb** vers la plaine et le Cher.



Photo 16 : Les silhouettes du coteau oriental du Cher et du plateau situé au-delà de cette limite marquent les horizons lointains

Le coteau oriental de la vallée du Cher donne accès au plateau élevé de l'est de l'aire d'étude éloignée. Le plateau est entrecoupé par la vallée encaissée de l'Aumance (coupe AA'). Il s'agit d'un plateau au relief vif et élevé constitué d'une alternance rapide de collines et de vallons profonds. Les pentes sont abruptes et les dénivelés importants. Ce type de relief a pour conséquence de favoriser **les ambiances fermées dans les vallons et des perceptions plus lointaines au sommet des collines et des rebords de pente.**

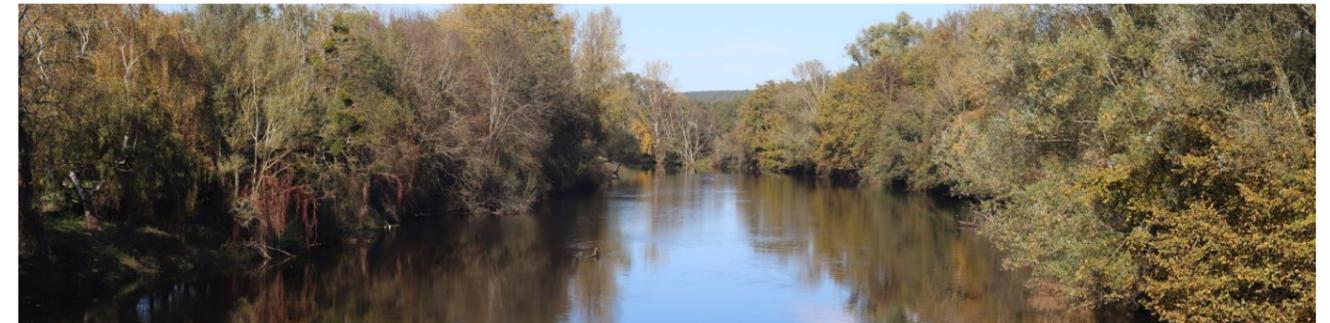
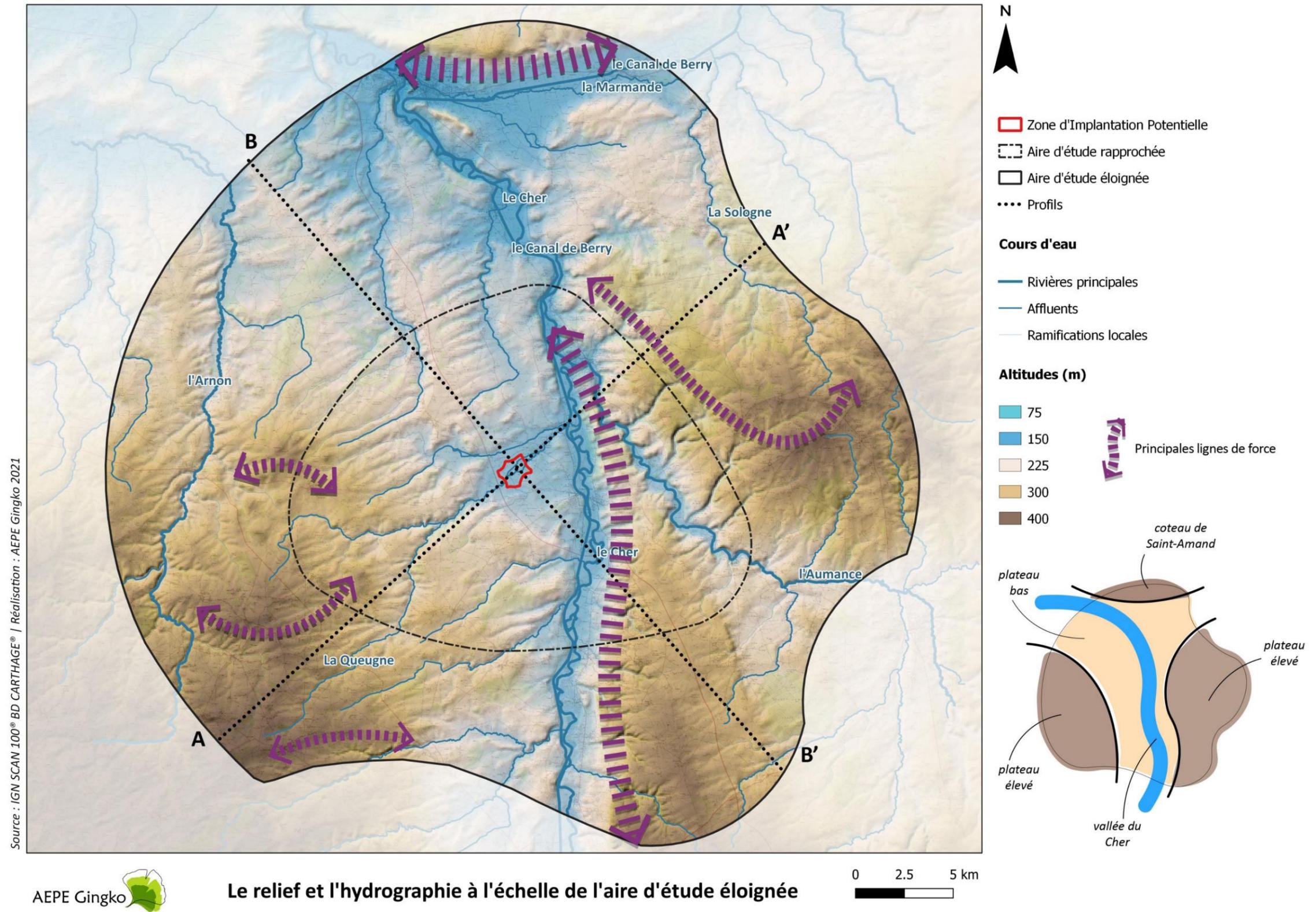


Photo 17 : Le Cher et sa vallée constituent la ligne de force principale de l'aire d'étude éloignée

De part et d'autre de la vallée du Cher, au sein de l'espace laissé par les différents types de structures géomorphologiques qui viennent d'être évoquées, on distingue un plateau dont le relief est moins marqué mais dont la topographie varie autant. Cette configuration correspond aux unités paysagères du grand bocage à l'état de traces et au bocage boisé du Boischaud sud. Des collines au relief plus doux et des vallons peu profonds mettent en mouvement le paysage comme l'illustre la coupe BB'. Le paysage qui en résulte se caractérise par **des vues semi-lointaines à lointaines tout de même limitées par le relief.**



Photo 18 : Entre les structures les plus élevées, un plateau au relief plus doux favorisant un allongement relatif des vues



Carte 6 : Le relief et l'hydrographie à l'échelle de l'aire d'étude éloignée avec la localisation des coupes topographiques

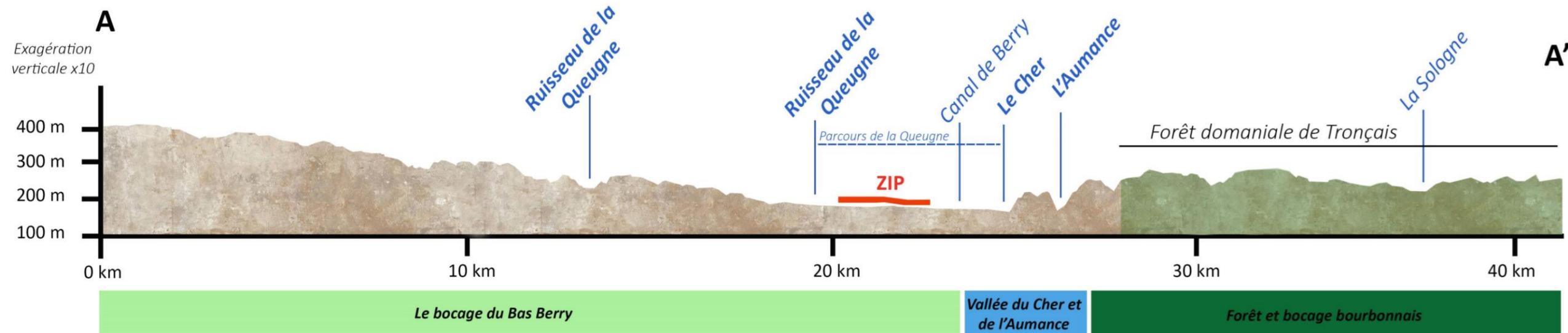


Figure 2 : Coupe topographique AA' du sud-ouest au nord-est à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

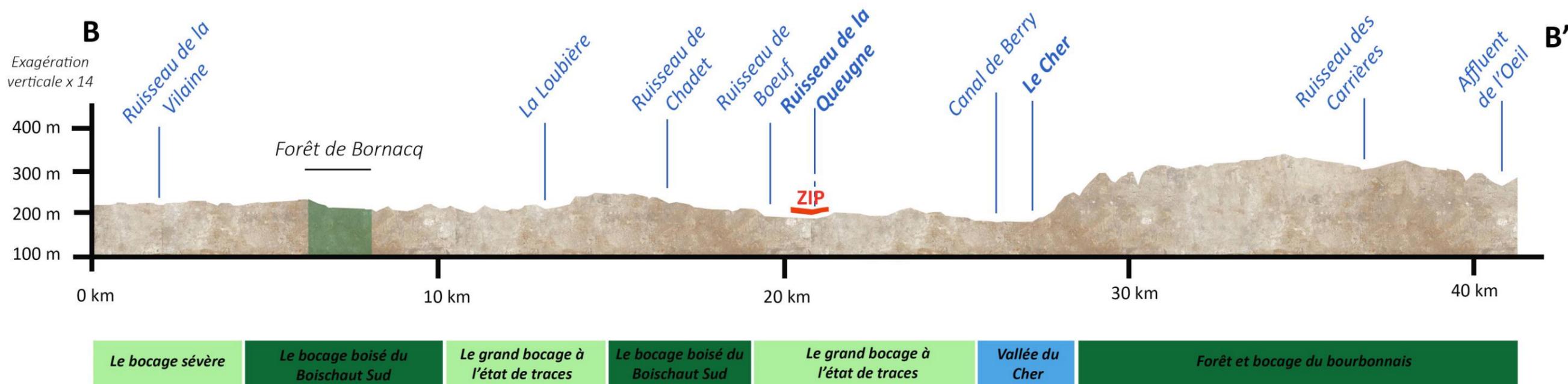


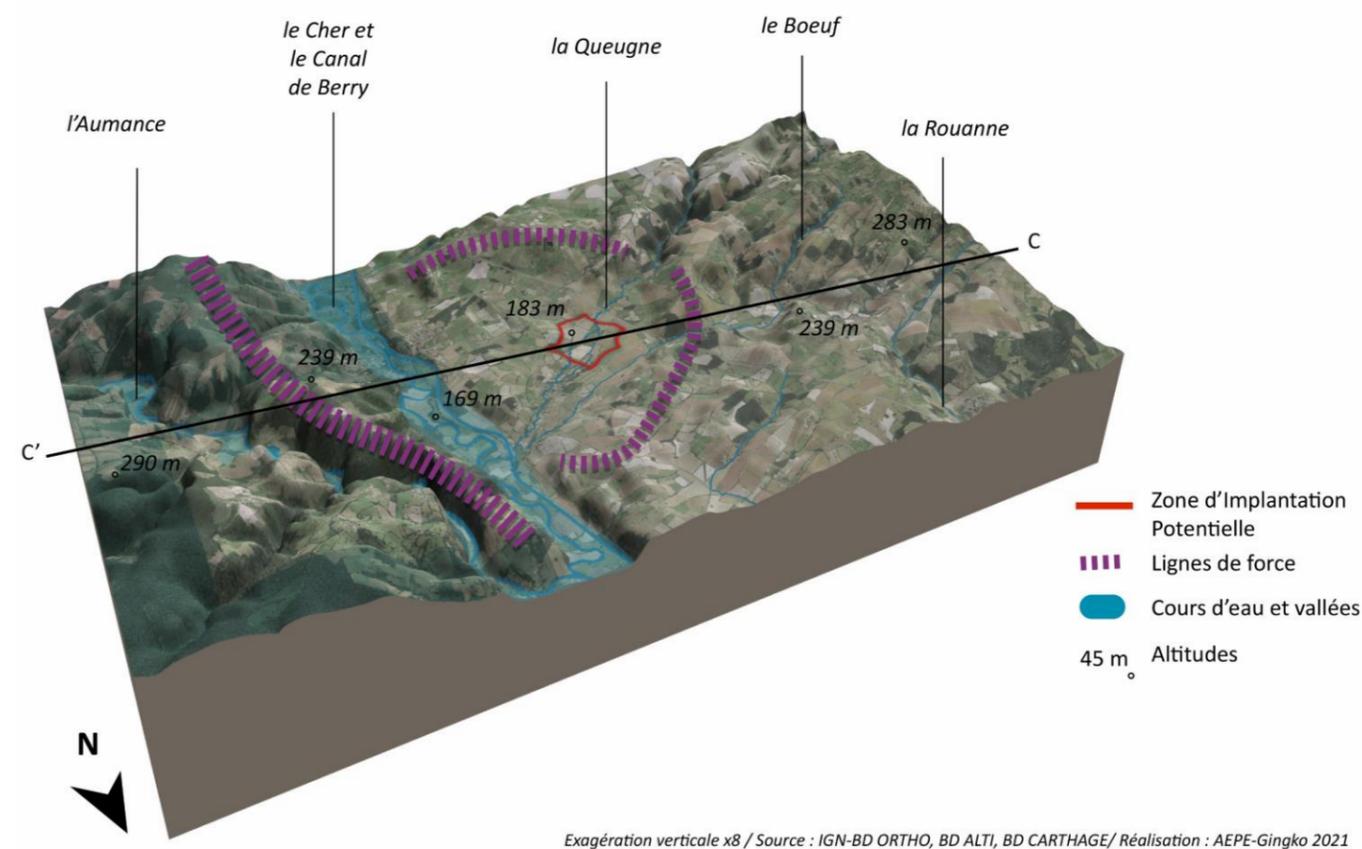
Figure 3 : Coupe topographique BB' du nord-ouest au sud-est à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.4.1.2. À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

En « zoomant » à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, le paysage reste largement structuré par la vallée du Cher. La Zone d'implantation Potentielle est implantée entre 182 et 190 m d'altitude de part et d'autre du creux que forme le vallon du Ruisseau de la Queugne. A cet endroit précis, le ruisseau de la Queugne se divise temporairement en deux cours d'eau qui finissent par se rejoindre à Epineuil-le-Fleuriel. Il reçoit ensuite les eaux du Ruisseau de Bœuf et se jette enfin dans le Cher.

La coupe CC' permet d'illustrer le contraste entre la plaine alluviale où se situe la ZIP et les plateaux élevés qui se sont développés de part et d'autre de la vallée. La ZIP est implantée sur un relief relativement plat et encerclée au nord, au sud et à l'ouest par un système de pentes orientées tandis que le coteau oriental du Cher ferme les vues à l'est. La ZIP se retrouve ainsi cernée par des structures plus ou moins élevées. Le bassin de visibilité principal de la ZIP se concentre dans cette zone restreinte.

En outre, ces structures génèrent un fonctionnement où les perceptions lointaines et plongeantes sont favorisées depuis les rebords des pentes et les versants orientés les plus proches de la ZIP. Ces secteurs qui surplombent la plaine alluviale et la vallée ont une large ouverture sur le grand paysage. Les covisibilités sont alors multiples car les vues rebondissent sur les horizons proches ou semi-lointains que forme ce système de pentes.



Exagération verticale x8 / Source : IGN-BD ORTHO, BD ALTI, BD CARTHAGE/ Réalisation : AEPE-Gingko 2021

Figure 4 : Bloc diagramme à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (exagération verticale x8)



Photo 19 : Des structures de pentes orientées entourent la Zone d'Implantation Potentielle

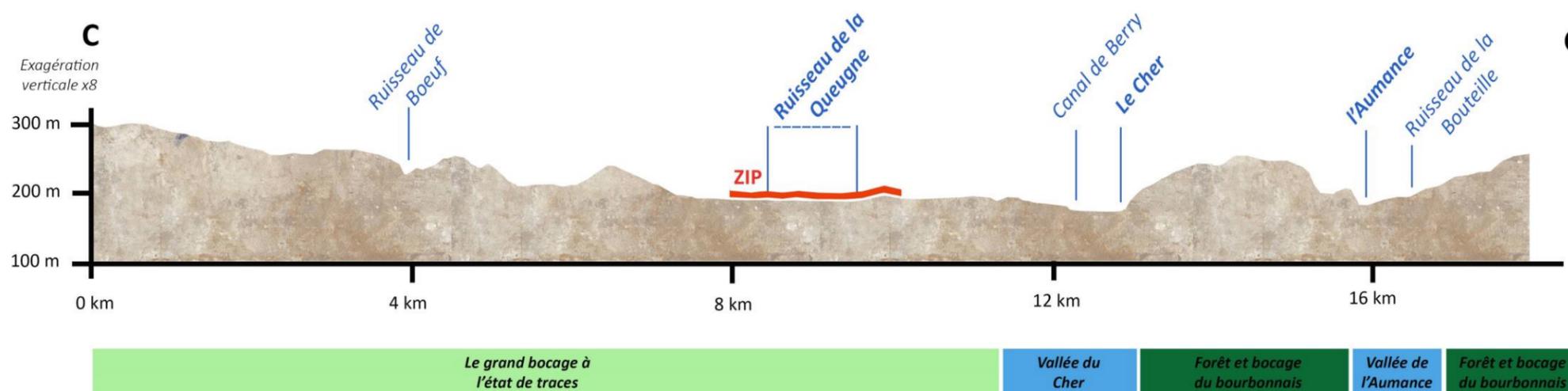
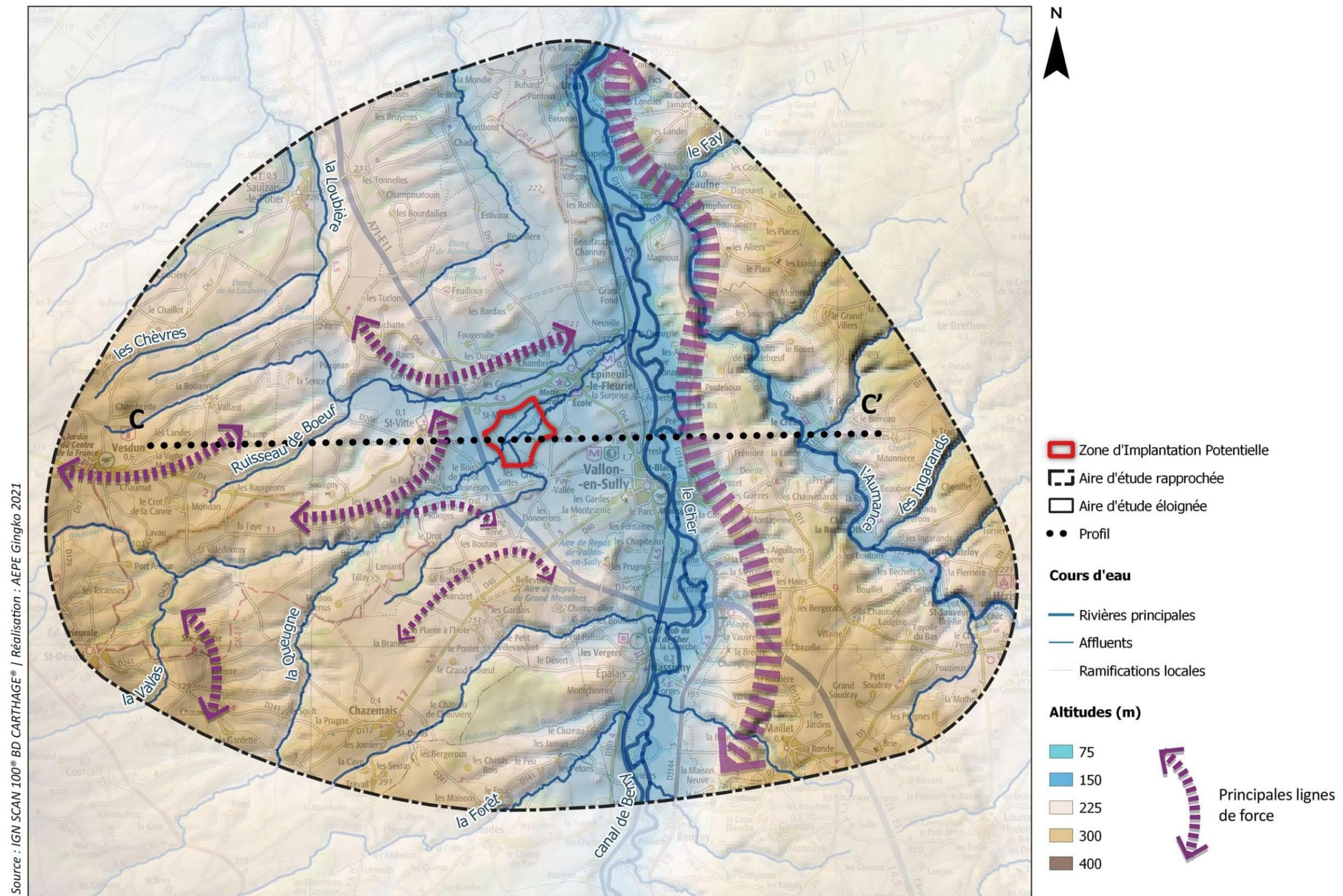


Figure 5 : Coupe CC' orienté est/ouest à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



Le relief et l'hydrographie à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



Carte 7 : Le relief et l'hydrographie à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée avec la localisation des coupes topographiques

IV.4.2. L'OCCUPATION DU SOL ET LA VEGETATION

L'occupation du sol contribue fortement à l'organisation des paysages et à la perception de ces derniers. En effet, la végétation arborée forme des masses opaques (boisements) ou des lignes directrices (haies bocagères) dans le paysage ; les espaces agricoles sont marqués par l'évolution des cultures, pouvant créer une dynamique dans le paysage au fil des saisons (la perception des paysages environnants ne sera par exemple pas la même si le sol est nu ou si les maïs sont hauts et bloquent les vues).

La base de données géographiques CORINE Land Cover est produite dans le cadre du programme européen de coordination de l'information sur l'environnement CORINE. Elle apporte une information sur l'occupation du sol, en distinguant 3 niveaux, avec respectivement 5, 15 et 44 postes (catégories d'occupation du sol). La taille minimale pour une unité est de 25 hectares : certains petits boisements, ou bourgs de surface réduite, ne sont par exemple pas pris en compte, ni les haies bocagères, relativement nombreuses sur le territoire étudié.

IV.4.2.1. L'OCCUPATION DU SOL ET LA VEGETATION A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

La carte page suivante et le diagramme montrent que la majorité du territoire d'étude est composée de surfaces destinées à l'agriculture et plus particulièrement aux activités d'élevage. En effet, les prairies permanentes constituent le mode d'occupation principal avec 83% des surfaces tandis que les zones cultivées ne représentent que 8.7%. D'autre part, le territoire est peu urbanisé (0.9%). L'habitat est, dans l'ensemble, diffus et prend la forme de petits bourgs, de hameaux et d'unités isolées correspondant bien souvent à des groupes de bâtiments agricoles. Ces éléments donnent au paysage un caractère profondément rural.

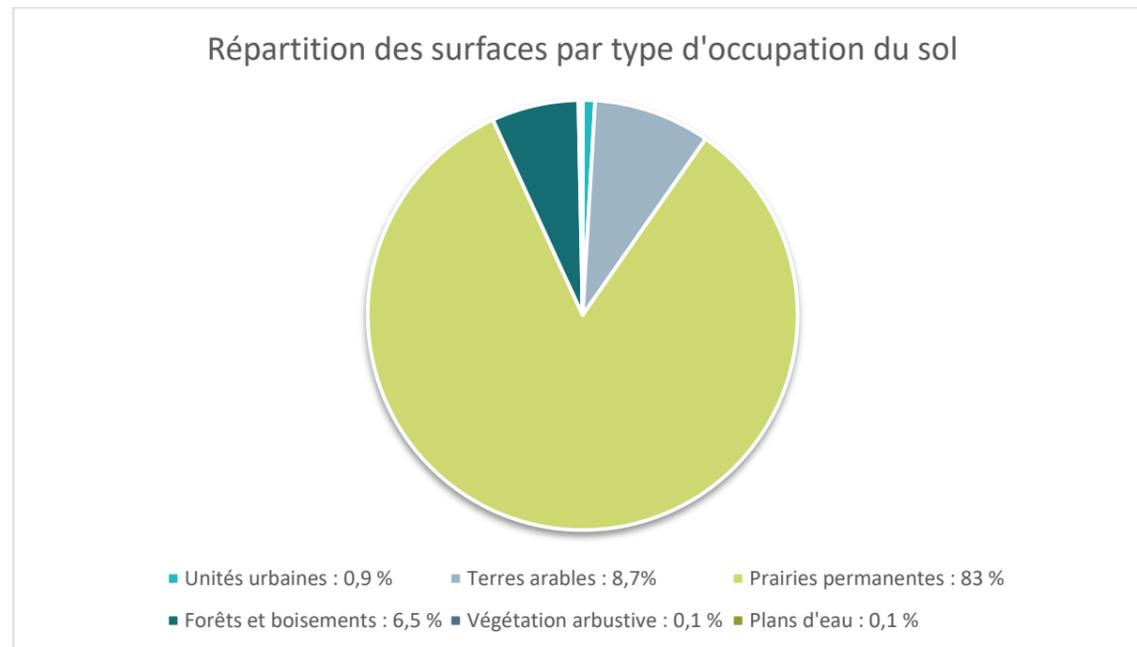


Figure 6 : Répartition de l'occupation du sol en termes de surfaces, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 2018)



Photo 20 : Les parcelles destinées à l'élevage sont délimitées par le bocage et les boisements

Le territoire d'étude est aussi marqué par la présence de boisements (6.5%) et notamment par le Bois de Bornacq et la Forêt domaniale de Tronçais. Cette dernière occupe la partie orientale de l'aire d'étude éloignée et ses lisières s'étendent jusqu'au coteau du Cher. Il s'agit d'une forêt composée principalement de chênes sessiles conduits en futaie et dont les origines remontent au 17^e siècle. Elle couvre environ 6800 Ha au sein de l'aire d'étude éloignée.

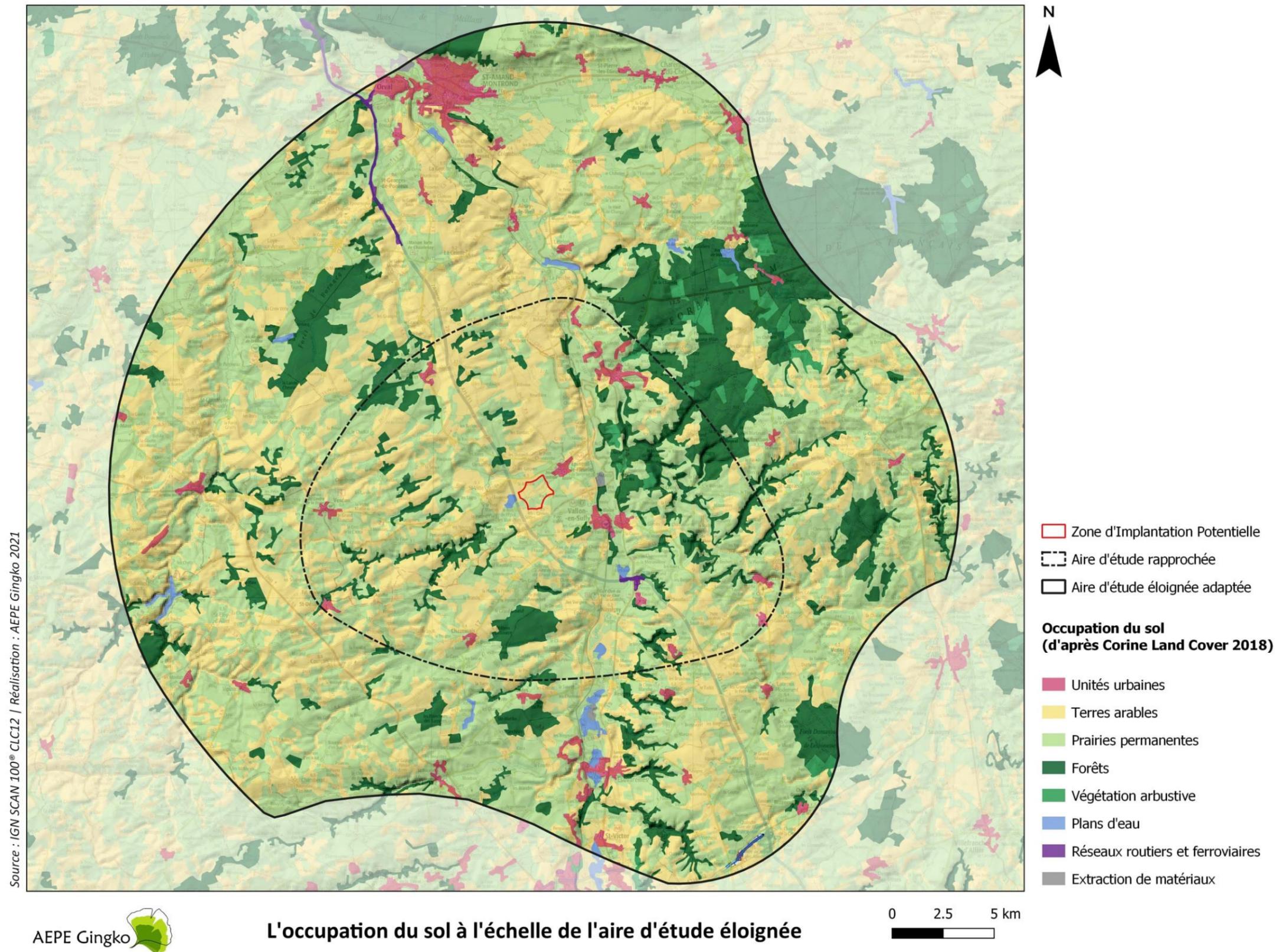


Photo 21 : Les boisements dominent le coteau oriental du Cher

Le phénomène de remembrement a donc finalement très peu touché le territoire d'étude puisque le caractère rural du paysage est souligné par l'omniprésence du bocage sous des formes très diversifiées. Ici, c'est le terme vernaculaire de *bouchures* qui est employé pour désigner les haies vives qui enclosent une pâture. Elles sont à l'origine principalement composées d'une haie arbustive continue surmontée de chênes. Elles ont un rôle de brise-vent, servent à la rétention d'eau et permettent de lutter contre l'érosion. Même si les formes d'origine sont atténuées, la structuration du parcellaire a persisté. Ces haies délimitent aujourd'hui un parcellaire plutôt restreint et filtrent la majorité des vues. Le maillage qui en découle permet de multiplier les écrans végétaux et donc de limiter l'allongement des perceptions.



Photo 22 : Les haies bocagères ou bouchures, ponctuent le paysage



Carte 8 : L'occupation du sol à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.4.2.2. L'OCCUPATION DU SOL ET LA VÉGÉTATION À L'ÉCHELLE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE ET DE SES ABORDS

À cette échelle, la carte suivante met en évidence une diversité des structures arborées présentes à proximité de la Zone d'Implantation Potentielle.

Elle permet aussi de mettre en exergue que la sous-unité paysagère du grand bocage à l'état de traces est caractérisée par un réseau bocager complexe entrecoupé de zones ouvertes et de boisements fragmentés. Le paysage qui en résulte fait alterner de larges champs cultivés en plaine, des prairies permanentes délimitées par les haies et des boqueteaux plus ou moins denses offrant ainsi une diversité d'ambiances.

Les boisements sont répartis de manière aléatoire mais interviennent régulièrement dans la structuration des vues tout autour de la ZIP ce qui contribue à fermer les perceptions depuis les points de vue semi-proches.

En revanche, d'après cette même carte, on note que les secteurs situés au nord de la ZIP sont moins investis par le bocage ce qui a pour conséquence de favoriser l'allongement des vues tandis que le reste de la zone reste globalement bien investi par la trame végétale. Les vues proches sont donc ouvertes.



Photo 23 : La végétation qui s'efface au profit de terres cultivées ouvre le paysage à l'ouest de la ZIP

En outre, la carte précédente montre que ce phénomène est accentué par les modes d'occupation des abords et de l'intérieur de la ZIP. Ils sont en effet constitués de parcelles cultivées plutôt que de prairies permanentes. Le parcellaire est donc plus large, les masques reculent et les paysages sont plus ouverts. Les haies dont la présence persiste au sein de la ZIP présentent une orientation plus ou moins parallèle au ruisseau de la Queugne (sud-ouest/nord-ouest).

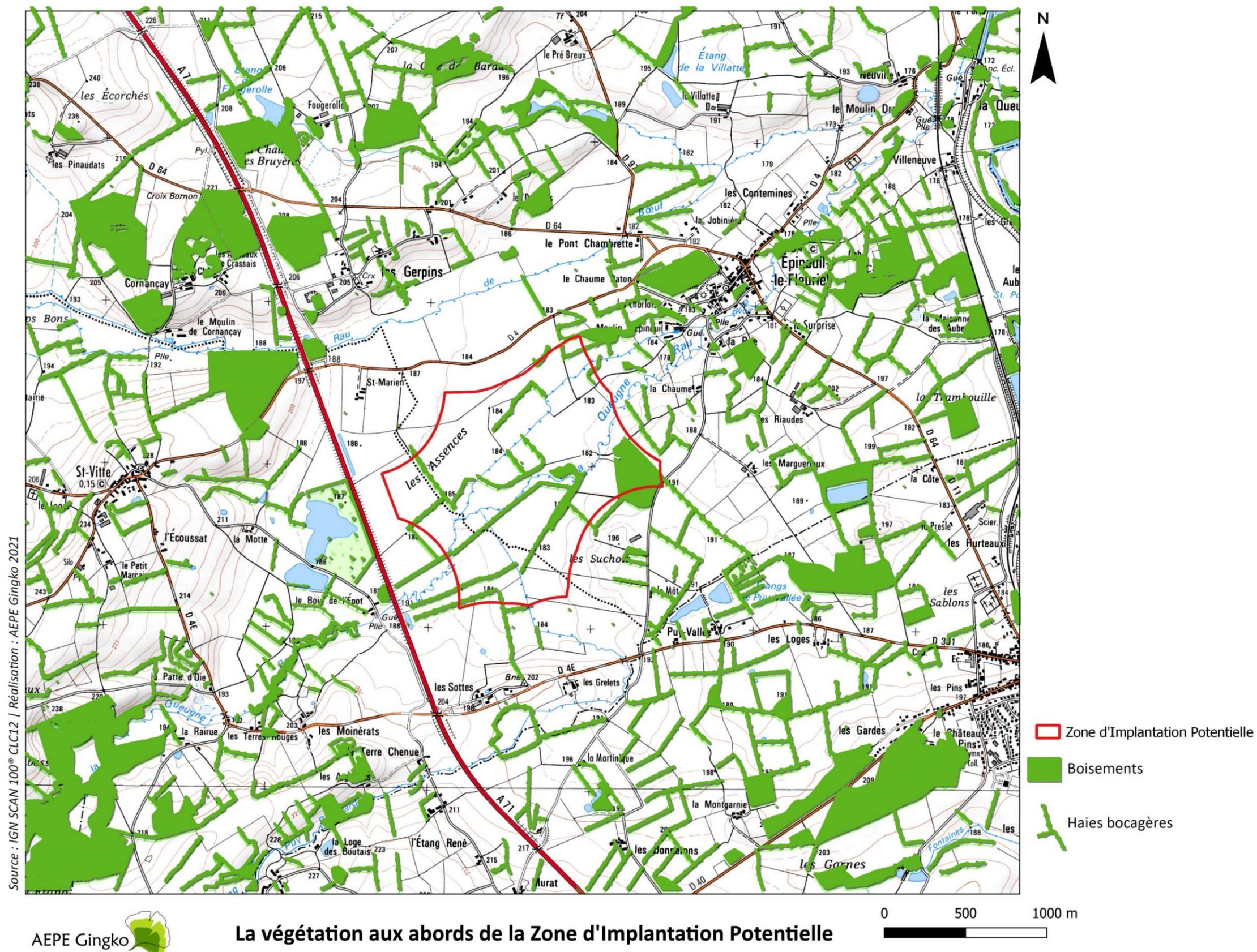


Photo 24 : Depuis les secteurs situés au nord et à l'ouest de la ZIP, les vues sont longues et panoramiques sur la plaine labourée

Même si son rôle est atténué au sein de la ZIP, le bocage permet tout de même de structurer les perspectives et de filtrer les vues tout autour de cet espace privilégié.



Photo 25 : A l'est de la ZIP, le bocage reprend son rôle filtrant



Carte 9 : La végétation aux abords de la Zone d'Implantation Potentielle

IV.4.3. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES STRUCTURES BIOPHYSIQUES

Tableau 3 : Synthèse de l'analyse des sensibilités des structures biophysiques

Structure biophysique		Caractéristiques biophysiques	Enjeu	Sensibilité potentielle
Le relief et l'hydrographie	Lignes de force topographiques primaires	Le territoire d'étude est marqué par le passage du Cher et de sa vallée. Le coteau oriental de la rivière est orienté vers la ZIP. Il est élevé et permet des perceptions lointaines sur le grand paysage. L'orientation et l'élévation du coteau de Saint-Amand offre des vues lointaines sur la vallée du Cher.	Fort	Forte
	Lignes de forces topographiques secondaires	La ZIP est encerclée par un système de pentes. Ces versants orientés offrent des perceptions en surplomb.	Modéré	Forte
	Position topographique du site d'étude	La ZIP se situe au sein d'une extension de la plaine alluviale du Cher, type de structure géomorphologique aplanie et/ou peu marquée plutôt rare à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.	Modéré	Forte
Occupation du sol et végétation	Occupation du sol et végétation à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	Le territoire est dominé par l'agriculture et plus particulièrement par les activités d'élevage. Les paysages sont constitués majoritairement de prairies permanentes, de boisements (dont la Forêt domaniale de Tronçais) avec une moindre présence des terres cultivées. Le motif végétal s'exprime sous diverses formes que sont l'arbre isolé, les haies bocagères, les boqueteaux et les boisements fragmentés. Il est visuellement omniprésent et joue le rôle de filtre visuel plus ou moins opaque selon la nature de la trame végétale.	Modéré	Faible
	Occupation du sol et végétation à l'échelle du site d'étude	La zone d'étude est un territoire occupé par des terres cultivées qui contraste avec l'ambiance très bocagère de l'aire d'étude éloignée. Son environnement proche est ouvert. Quelques haies bocagères permettent de structurer les perceptions.	Modéré	Forte

IV.5. LES STRUCTURES ANTHROPIQUES

IV.5.1. LES LIEUX DE VIE ET D'HABITAT

Les lieux de vie et d'habitat constituent des espaces privilégiés de découverte et d'appropriation des paysages. À ce titre, il est donc indispensable d'étudier leur localisation par rapport à la ZIP, leur organisation paysagère, etc., afin de déterminer lesquels présentent des enjeux et des sensibilités potentielles vis-à-vis de celui-ci du point de vue paysager.

IV.5.1.1. À L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

La carte et le tableau 4 ci-après permettent d'identifier les principaux pôles urbains de l'aire d'étude éloignée, qui sont hiérarchisés en fonction de leur population communale. Dans ce cadre, seules les communes ayant une population supérieure à 1 000 habitants sont ici considérées. L'étude est ensuite affinée à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.

Remarque : Un niveau d'enjeu est attribué à chacune des unités urbaines étudiées. Il est à minima modéré du fait qu'il s'agit de structures concentrant la population. La différenciation entre enjeu modéré et fort se fait principalement par le caractère patrimonial et/ou touristique des différents lieux de vie.

Tableau 4 : Les principaux lieux de vie et d'habitat à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Commune	Population légale 2015 (SOURCE INSEE)	Eloignement vis-à-vis de la ZIP	Aire d'étude	Enjeu	Sensibilité potentielle
Saint-Amand-Montrond	9437	19,1	Éloignée	Fort	Faible
Saint-Victor	2118	16,5		Modéré	Faible
Orval	1838	20		Modéré	Faible
Vallon-en-Sully	1606	3	Rapprochée	Modéré	Forte
Charenton-du-Cher	1082	20,2	Éloignée	Modéré	Faible
Ainay-le-Château	1019	19,7		Fort	Faible

On n'identifie aucun pôle urbain majeur à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Le tableau et la carte page suivante montrent que le territoire est peu habité et que la seule unité urbaine est la ville de Saint-Amand-Montrond dont l'agglomération intègre Orval. L'habitat a tendance à prendre la forme de petits bourgs ne rassemblant que quelques centaines d'habitants ou de hameaux composés d'habitations isolées et de bâtiments agricoles.



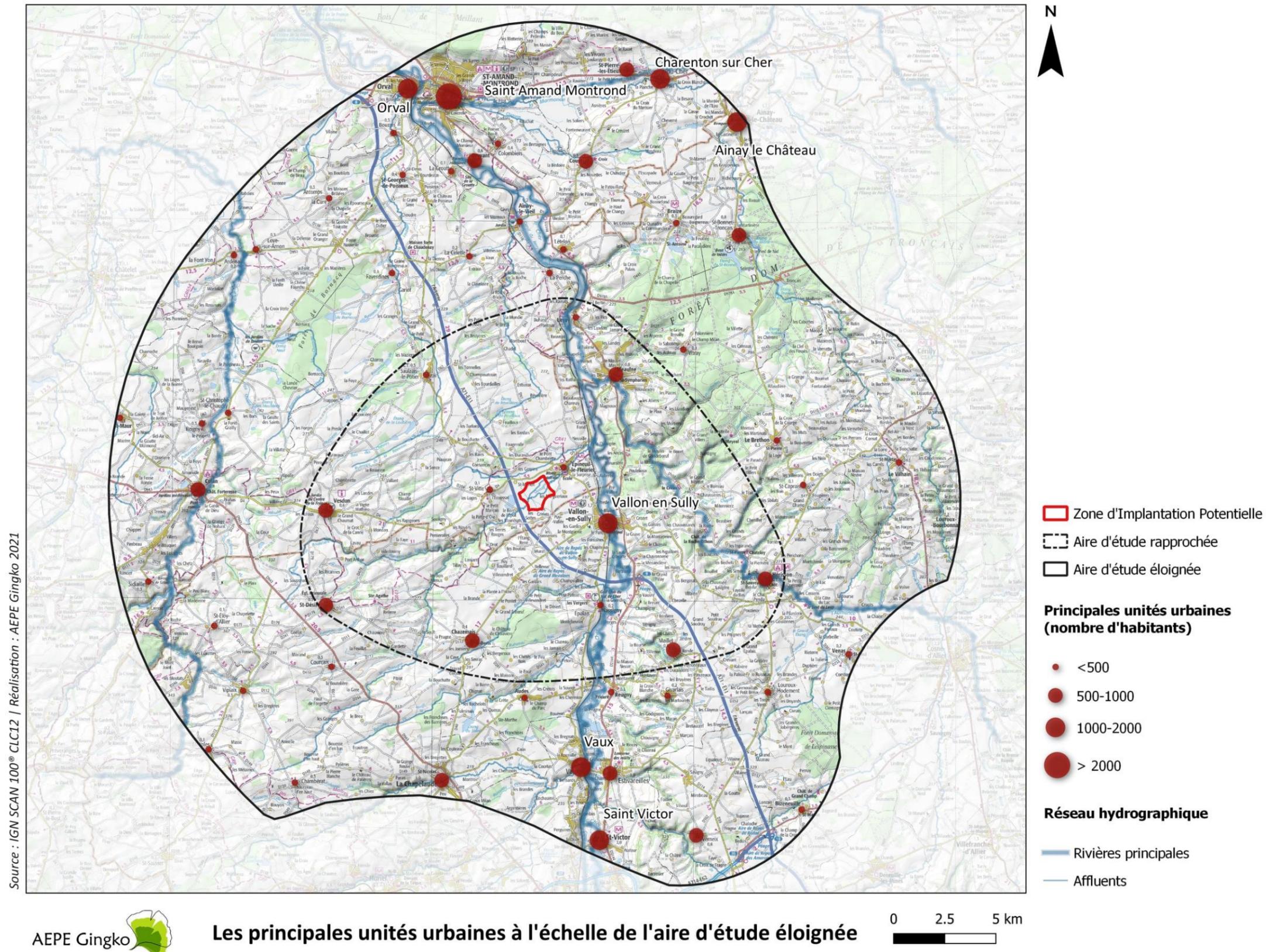
Photo 26 : Des formes diffuses d'habitat ponctuent le paysage



Photo 27 : La ville de Saint-Amand-Montrond depuis le coteau de Saint-Amand

Les caractéristiques paysagères évoquées précédemment permettent de protéger visuellement les bourgs de perceptions potentielles vers la ZIP. Le relief plus ou moins marqué combiné à la présence accrue de la strate végétale forment des masques qui limitent les vues lointaines. La plupart des éléments habités identifiés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée ne présentent donc que des sensibilités faibles.

La seule exception est faite par Vallon-en-Sully, bourg implanté au sein de l'aire d'étude rapprochée et dont la sensibilité est détaillée dans la partie suivante.



Les principales unités urbaines à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 10 : Les principales unités urbaines à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.5.1.2. À L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

Les bourgs situés au sein de l'aire d'étude rapprochée ont été analysés individuellement pour évaluer leur sensibilité vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle. Cette analyse s'est effectuée à partir des critères suivants : éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle, environnement immédiat, situation topographique et forme urbaine, risques d'inter-visibilité avec la silhouette des bourgs (présence de boisements autour de la ville, ouvertures visuelles, etc...).

Le tableau et la carte ci-après présentent les résultats obtenus pour les bourgs recensés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée concernant leur sensibilité paysagère potentielle. Ainsi plusieurs critères rentrent en compte :

- L'éloignement par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle :
 - Plus un bourg est proche, plus le risque de visibilité depuis celui-ci, ainsi que le risque de covisibilité sont élevés ce qui implique une modification substantielle de l'ambiance paysagère initiale.
- La situation topographique :
 - Un bourg en point haut ou sur un versant offre généralement plus de perspectives vers les territoires environnants et sa silhouette est plus souvent perceptible de l'extérieur – le risque est donc globalement plus élevé.
 - Un bourg en point bas est en général plus encaissé, le relief limite les vues vers l'extérieur – le risque est donc globalement plus faible. En revanche, si le bourg est proche de la ZIP, une attention particulière doit être portée au risque de surplomb.
 - Parmi les situations intermédiaires, les bourgs situés sur des versants orientés vers la ZIP peuvent être considérés comme plus sensibles que ceux orientés à l'opposé.

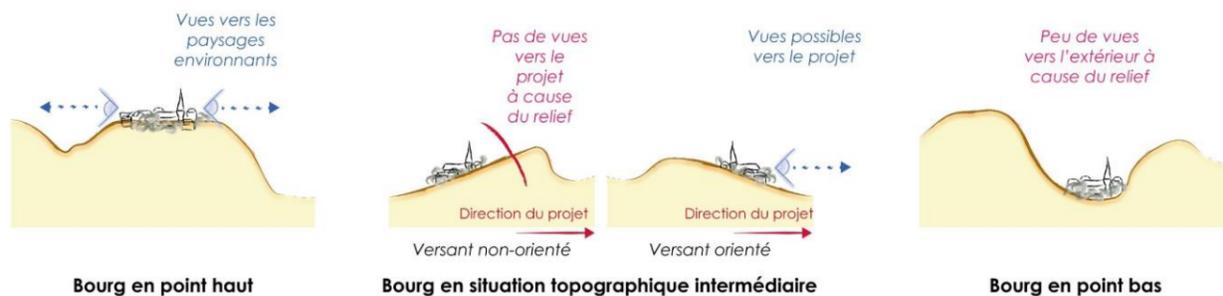


Figure 7 : Schéma de principe concernant la situation topographique des bourgs

- La forme urbaine :
 - En fonction de la typologie de l'urbanisation du bourg et de la densité de la trame bâtie, le nombre d'ouvertures visuelles varie : points de vue depuis l'intérieur ou les entrées / sorties de bourgs ; si des parcelles ouvertes se trouvent dans le village, des perspectives vers les paysages environnants sont possibles ; des lotissements périphériques peuvent offrir de larges perspectives sur le territoire...

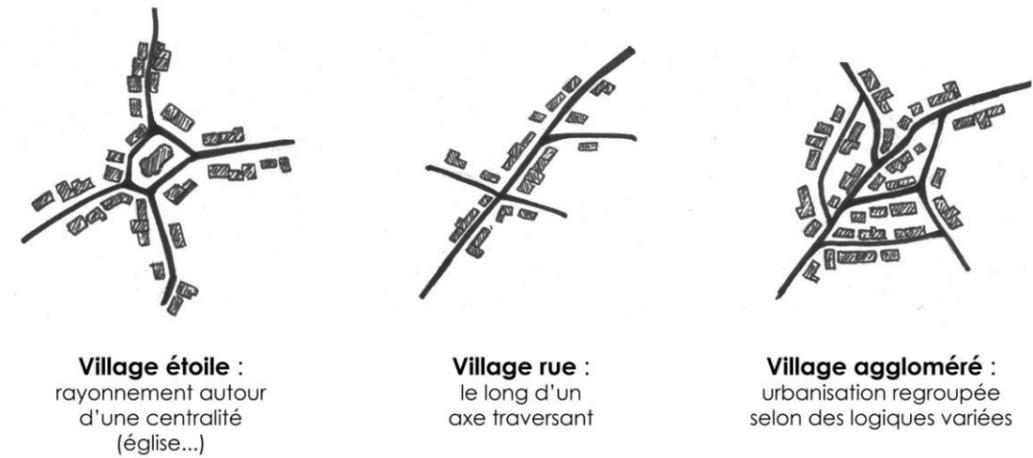


Figure 8 : Typologie des formes urbaines des bourgs – Source AEPE-Gingko

- L'environnement immédiat en direction de la ZIP :
 - Si des masques visuels (forêt...) sont présents entre le bourg et la ZIP, le risque d'interaction visuelle se trouve réduit.
- La présence de risque(s) de visibilité significatif(s) depuis le bourg :
 - Il s'agit de déterminer, à travers un travail alliant cartographie et analyse de terrain, si des ouvertures visuelles en direction de la ZIP sont possibles, notamment depuis le cœur de la ville ou du village, la périphérie et / ou les entrées / sorties de bourg.
- La présence de risque(s) de covisibilité avec la silhouette de bourg.
 - Il s'agit d'établir si le bourg considéré est perceptible depuis les paysages environnants sur des sites fréquentés (réseau routier...) et si la ZIP risque d'être perceptible simultanément (portion similaire du champ visuel).

Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau ci-dessous et illustrés sur la carte des Sensibilités potentielles des lieux de vie à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée présente ci-après.

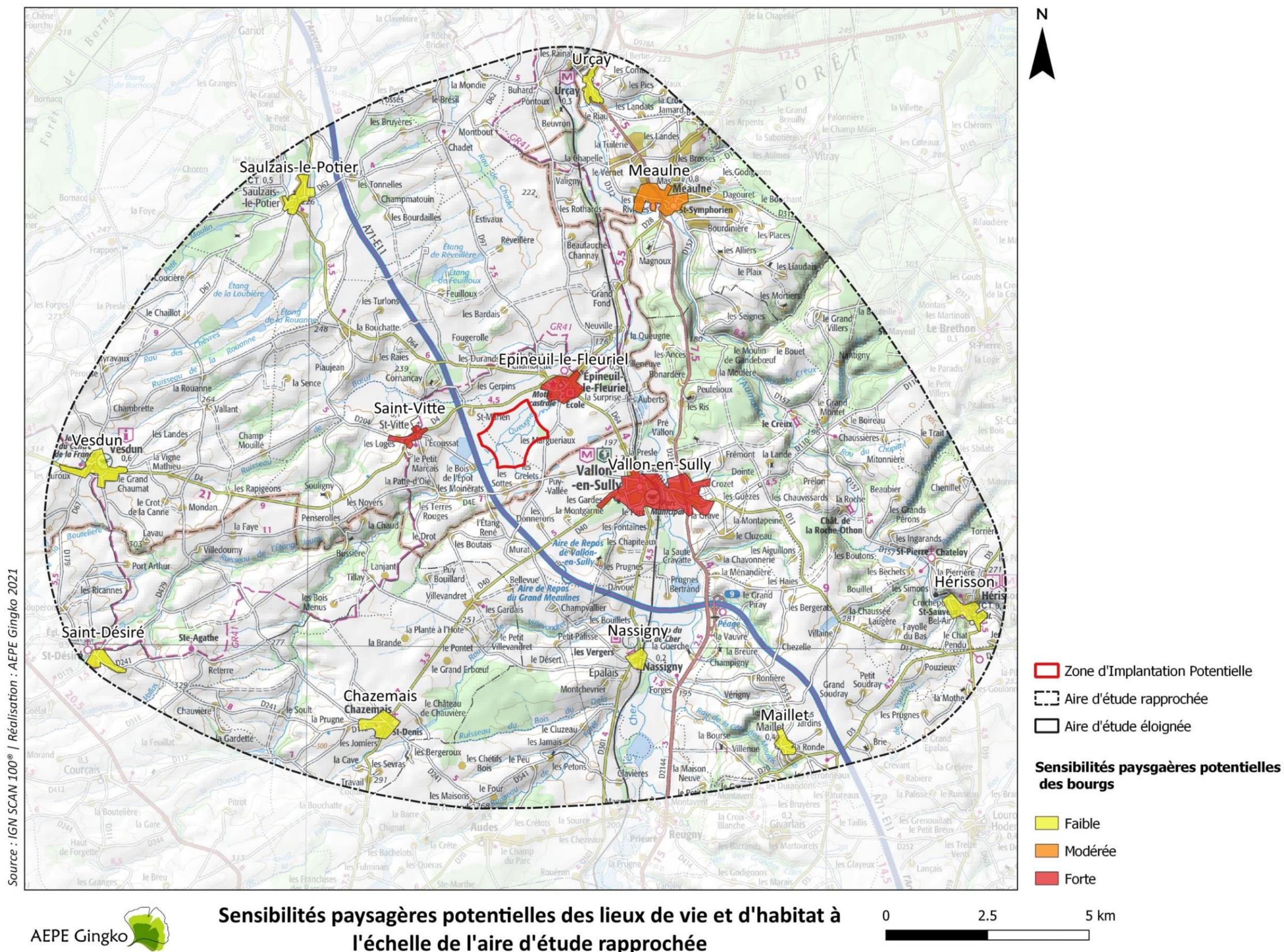
Lorsqu'un bourg fait l'objet d'une **sensibilité potentielle très forte, forte ou modérée**, celui-ci est ensuite analysé de façon détaillée. Certains d'entre eux peuvent présenter un risque de covisibilité, avec des vues de la silhouette du bourg orientées en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.

Remarque : Un niveau d'enjeu est attribué à chacun des éléments étudiés. Il est à minima modéré du fait qu'il s'agit de structures concentrant la population. La différenciation entre enjeu modéré et fort se fait principalement par le caractère patrimonial et/ou touristique des différents lieux de vie.

Tableau 5 : Les principaux lieux de vie et d'habitat à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Commune	Population communale en 2015 ²	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Principales caractéristiques paysagères										Risque de visibilité				Enjeu	Sensibilité paysagère potentielle		
			Situation topographique vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle					Forme urbaine			Environnement immédiat en direction de la Zone d'Implantation Potentielle			Risque de visibilité significatif depuis le bourg					Risque d'inter-visibilité avec la silhouette de bourg	
			Point haut	Plateau intermédiaire	Versant orienté	Versant non-orienté	Point bas	Village-étoile	Village-rue	Village-aggloméré	Ouvert	Semi-ouvert	Fermé	Cœur de ville	Périphérie	Entrées, sorties			OUI	NON
Epineuil -le-Fleuriel	459	1		x						x					x	x	x		Fort	Forte
Saint-Vitte	134	1,4	x							x					x	x	x		Modéré	Forte
Vallon-en-Sully	1606	3						x			x				x	x	x		Modéré	Forte
Nassigny	183	5,5					x	x				x					x		Fort	Faible
Meaulne	887	6,1		x	x			x				x			x	x		x	Modéré	Modérée
Chazemais	507	7	x					x				x		x	x		x		Modéré	Faible
Saulzais-le-Potier	502	7,2		x		x					x						x		Modéré	Faible
Urçay	270	7,9					x		x				x		x		x		Modéré	Faible
Maillet	894	9,4	x								x						x		Modéré	Faible
Vesdun	586	9,5	x									x		x	x		x		Modéré	Faible
Saint-Désiré	434	10,8	x										x	x			x		Modéré	Faible
Hérisson	633	11,1		x		x								x			x		Très fort	Faible

² Source : <http://www.insee.fr/x>



Carte 11 : Sensibilités paysagères potentielles des lieux de vie et d'habitat à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Ci-après, est détaillée l'analyse paysagère des bourgs ressortant de l'analyse multi-critères avec une sensibilité potentielle modérée ou forte. Cela concerne donc les bourgs d'Epineuil-le-Fleuriel, Ste-Vitte, Vallon-en-Sully et Meaulnes.

EPINEUIL-LE-FLEURIEL

Le bourg d'Epineuil-le-Fleuriel est le plus proche puisqu'il est implanté à 1 km au nord-est de la zone d'étude. Le village prend place de part et d'autre du vallon de la Queugne le long de la RD 64. Les habitations les plus anciennes se concentrent autour de l'église et forment un noyau compact. Des développements datant du XIXe siècle et du début du XXe s'étirent le long de la RD 64. Des formes plus modernes de lotissements ont pris place au sud de la Queugne et à l'est des boisements implantés au nord du bourg.

L'environnement immédiat de l'ouest et du nord du bourg est marqué par la présence accrue de la trame bocagère et de boisements. Le couvert végétal permet de protéger visuellement les secteurs se situant au plus proche. Ce phénomène s'amenuise à mesure que l'on s'éloigne de la trame végétale.

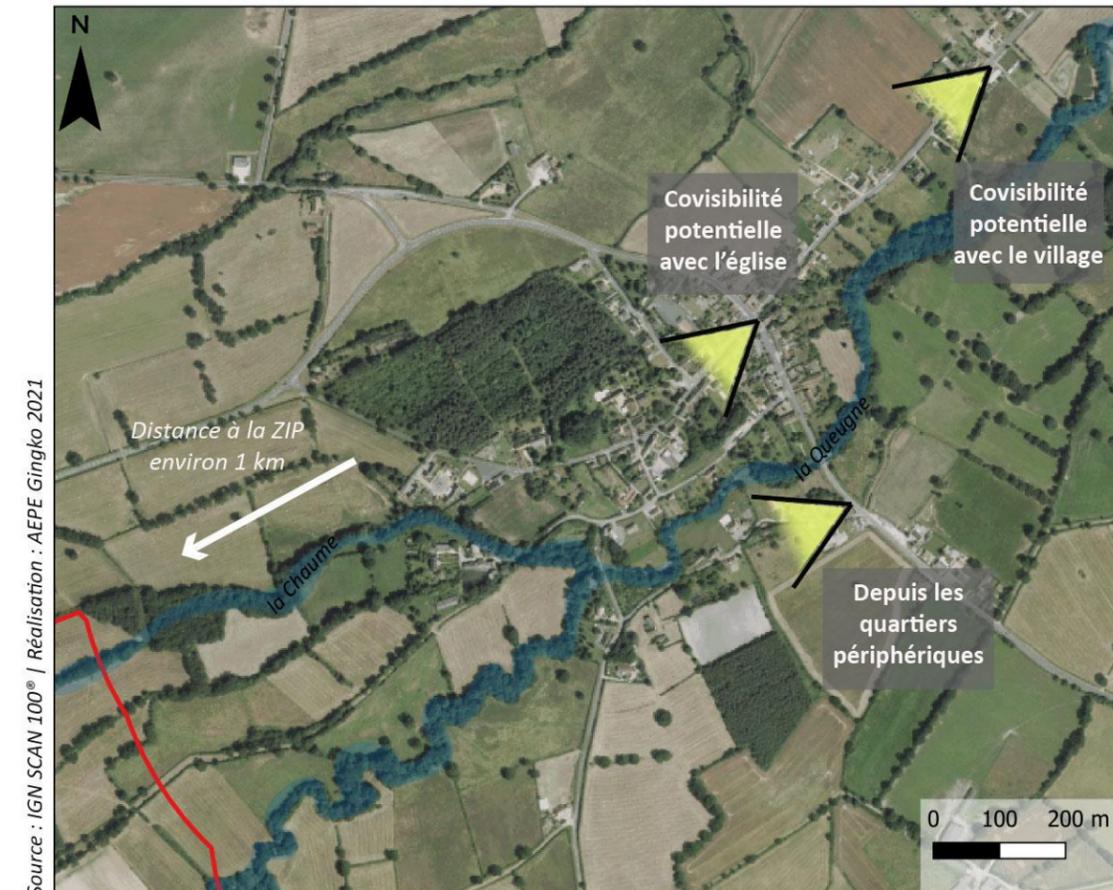


Photo 28 : Epineuil-le-Fleuriel, la végétation ferme les vues et protège les secteurs situés au nord du bourg

Le cœur de bourg se caractérise par une trame bâtie globalement relâchée et organisée le long des axes de circulation. Les rues principales sont orientées dans l'axe de la ZIP et parallèlement au ruisseau de la Queugne. Même si la trame bâtie et la présence du couvert végétal permettent de filtrer partiellement les perceptions, le recul des lisières atténue l'effet de protection visuelle dont bénéficie l'ouest et le nord du bourg. Les rues orientées vers la zone d'étude agissent alors comme de grandes percées depuis lesquelles les perspectives sont favorisées. Ce phénomène s'accroît à mesure que l'on s'éloigne de ces secteurs : des covisibilités avec l'église et le cœur de bourg sont possibles depuis l'est du village d'autant plus que le bâti est globalement peu élevé.



Photo 29 : Epineuil-le-Fleuriel, depuis l'est du bourg les rues forment de grandes percées qui favorisent les covisibilités



AEPE Gingko

Localisation des sensibilités paysagères du bourg d'Epineuil-le-Fleuriel

Zone d'Implantation Potentielle



Principales ouvertures visuelles vers la ZIP

Carte 12 : Localisation des sensibilités paysagères du bourg d'Epineuil-le-Fleuriel

Les quartiers périphériques situés au sud et le long de la Queugne sont constitués de formes d'habitat plus aérées et sont implantés sur un léger bombement. Ces caractéristiques favorisent les perceptions depuis ces secteurs.

Notons que, la trame bocagère reste très présente et que les vues sont systématiquement partiellement filtrées soit par le couvert végétal soit par la verticalité des habitations même si celle-ci est toute relative.

Le niveau de sensibilité paysagère potentielle est donc considéré comme fort pour Epineuil-le-Fleuriel de par la proximité du bourg avec la ZIP et la diversité d'ouvertures visuelles possibles

SAINT-VITTE

Saint-Vitte est une petite commune située à 1,4 km au nord-ouest de la Zone d'Implantation Potentielle. Le bourg est compact et se concentre autour de l'église et le long de la RD 4. Il est implanté sur les rebords d'un versant orienté vers la ZIP et bénéficie ainsi d'une position de belvédère sur le grand paysage et notamment sur la plaine alluviale.



Photo 30 : St-Vitte, des vues lointaines favorisées par la position dominante du bourg

L'environnement immédiat du bourg en direction de la ZIP est semi-ouvert : les vues en surplomb sont donc favorisées surtout depuis la périphérie est, la sortie de bourg-est et depuis l'entrée sud-ouest. En effet, ces secteurs ne profitent pas autant de la protection visuelle que peut apporter la trame bâtie à l'intérieur du bourg. Pour autant, le maintien du bocage permet tout de même de filtrer partiellement les perceptions.

D'autre part, la position en balcon du bourg et l'élévation du clocher rend le village identifiable depuis de nombreux points de vue situés en plaine et sur les versants orientés qui encerclent la ZIP. Il existe donc des covisibilités évidentes entre St-Vitte et la zone d'étude.



Photo 31 : St-Vitte, la silhouette du clocher se détache sur l'horizon et est visible depuis la ZIP



AEPE Gingko **Localisation des sensibilités paysagères du bourg de Ste-Vitte**
 Principales ouvertures visuelles vers la ZIP

Carte 13 : Localisation des sensibilités paysagères du bourg de Ste-Vitte

St-Vitte est implanté sur un rebord de pente semi-ouvert favorisant l'allongement des vues et les covisibilités. Sa sensibilité paysagère potentielle est donc considérée comme **forte**.

VALLON-EN-SULLY

Vallon-en-Sully est la seule unité urbaine recensée au sein de l'aire d'étude rapprochée. Elle marque la frontière entre l'Allier et le Cher et est organisé de part et d'autre de la vallée du Cher. La ville est située à environ 3 km au sud-est de la zone d'étude et s'est développée avec l'essor du Canal de Berry au XIXe et au XXe siècle.

La ville est composée d'un noyau ancien constitué autour de l'église et de la place principale et implanté sur un léger bombement du relief qui resserre la vallée du Cher, de lotissements récents à l'ouest et d'une zone d'activités qui fait la jonction avec des secteurs résidentiels au-delà du Cher.

Le bombement sur lequel se trouve le noyau ancien et les lotissements comporte des versants orientés vers le nord-ouest et donc vers la zone d'étude. La présence du couvert végétal en direction de la ZIP est plus fragmentée. Ces deux facteurs ont pour conséquence de favoriser l'allongement des vues depuis certains secteurs malgré la persistance de masques végétaux. Les perceptions qui en découlent sont particulièrement marquées depuis les sorties ouest et nord de la ville, la RD40 et les habitations loties situées à l'arrière de cet axe. Les vues sont panoramiques et lointaines vers le site d'étude.

D'autre part, l'est de la ville est implanté sur le coteau oriental du Cher orienté vers la ZIP. L'escarpement plus marqué de la pente offre des covisibilités entre la silhouette du bourg situé en contre-bas et la ZIP dans le même axe. L'imposant clocher accentue cette visibilité.

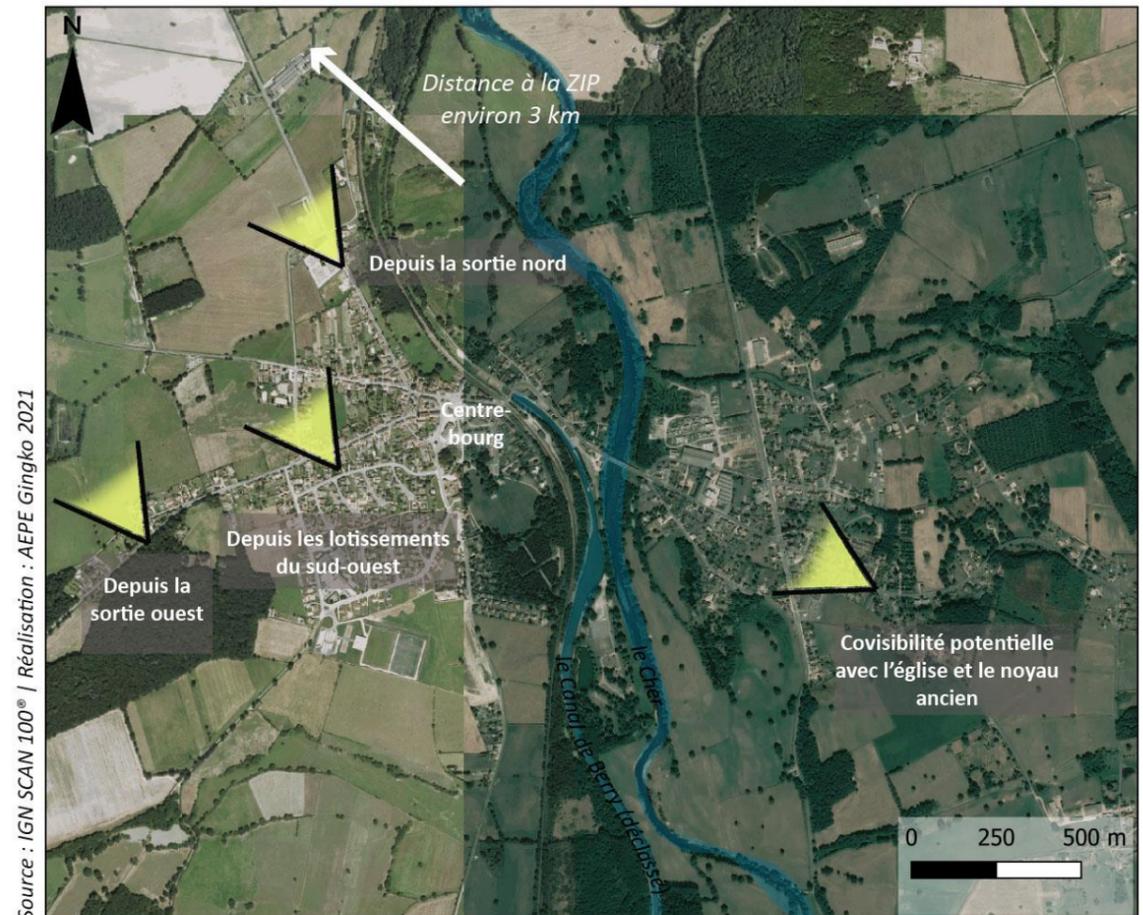
La barrière visuelle qu'offre la trame bâtie et la ripisylve du Cher et du Canal de Berry permet d'isoler l'intérieur du bourg et les zones situées au plus proche du cours d'eau.



Photo 32 : Vallon-en-Sully, la trame bâtie permet de masquer les vues depuis l'intérieur du bourg



Photo 33 : Vallon-en-Sully, le léger surplomb sur lequel se trouve une partie du bourg favorise l'allongement des vues lorsque la trame bâtie s'espace



Source : IGN SCAN 100® | Réalisation : AEPE Gingko 2021

AEPE Gingko

Localisation des sensibilités paysagères du bourg de Vallon-en-Sully

Principales ouvertures visuelles vers la ZIP

Carte 14 : Localisation des sensibilités paysagères de bourg de Vallon-en-Sully

L'implantation de la ville sur un bombement et sur un coteau orienté vers la zone d'étude a pour conséquence d'offrir une variété de points de vue possibles. C'est pour cette raison que sa sensibilité est évaluée comme **forte**.

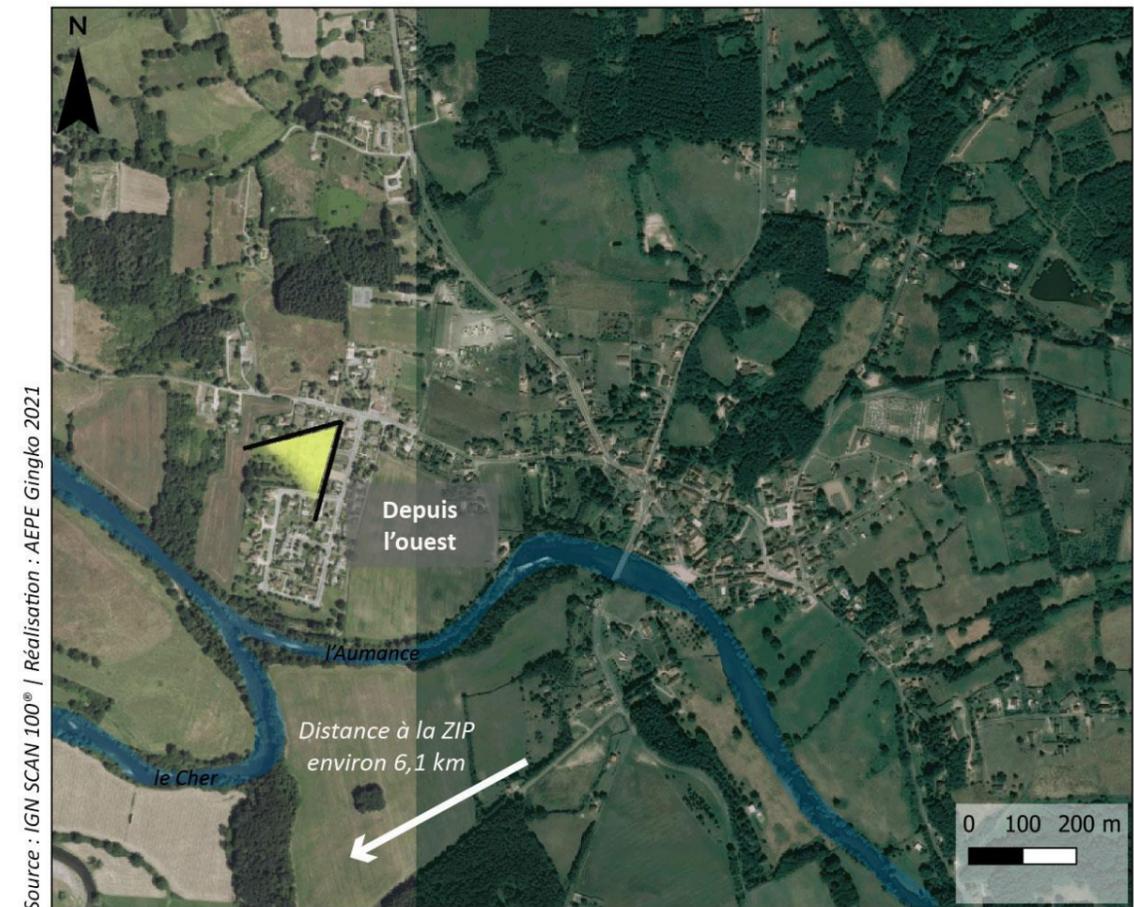
MEAULNE

Meaulne est un village implanté à 6,1 km au nord-est de la zone d'étude. Le bourg se déploie au nord-est de la confluence entre le Cher et l'Aumance. Les secteurs les plus anciens se concentrent autour de l'église située à l'est du bourg et se développent ensuite de part et d'autre de la RD 157 et de la RD 2144. Des développements pavillonnaires se sont isolés à l'ouest du cœur de bourg.

Meaulne prend place sur le coteau de l'Aumance peu marqué mais orienté vers le sud-ouest. Cette situation favorise les visibilités vers la zone d'étude surtout depuis les secteurs situés en périphéries ouest du bourg. En effet, même si la ripisylve de l'Aumance a tendance à limiter l'allongement des vues depuis ces zones, le rôle masquant du relief de crête qui protège visuellement le reste du bourg est, ici, amoindrie.



Photo 34 : Meaulne, depuis la périphérie ouest les vues s'allongent tout en étant filtrées par la végétation



AEPE Gingko

Localisation des sensibilités paysagères du bourg de Meaulnes

 Principales ouvertures visuelles vers la ZIP

Carte 15 : Localisation des sensibilités paysagères du bourg de Meaulne

La situation plus découverte de la périphérie occidentale du bourg de Meaulne amène à considérer sa sensibilité paysagère potentielle comme **modérée**.

IV.5.1.3. LES HAMEAUX PROCHES

De la même façon que pour les bourgs à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les lieux-dits situés à proximité de la Zone d'Implantation Potentielle sont étudiés et différents critères permettent de les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité potentielle : distance, situation topographique (le hameau est-il localisé sur un versant orienté en direction de la zone d'implantation potentielle ? ...), forme du hameau et présence ou non d'ouvertures visuelles (le bâti agricole bloque-t-il le regard au premier plan ? ...). Ainsi, plusieurs secteurs de sensibilité potentielle sont identifiés (cf. carte et tableau ci-après).

Le territoire est marqué par des formes de bâtis diffuses qui ponctuent régulièrement le paysage. De nombreux hameaux de petite envergure sont dispersés autour de la ZIP. Comme évoqué dans le chapitre dédié au relief, le site d'étude est encerclé par un système de pentes orientées plus ou moins marquées. L'analyse s'appuie sur cette organisation pour classer les hameaux. On distingue ainsi les hameaux implantés en fond de vallon, les hameaux implantés en rebord de coteau orienté vers le sud, les hameaux implantés sur un versant orienté vers le nord et enfin les hameaux implantés sur un versant orienté vers l'est.

LES HAMEAUX IMPLANTÉS EN FOND DE VALLON

Ces lieux de vie constituent la majorité des formes d'habitat proches qui sont analysés dans ce chapitre. Leur position géographique se concentre au sein de la plaine alluviale, sur des altitudes souvent équivalentes à celle de la ZIP.

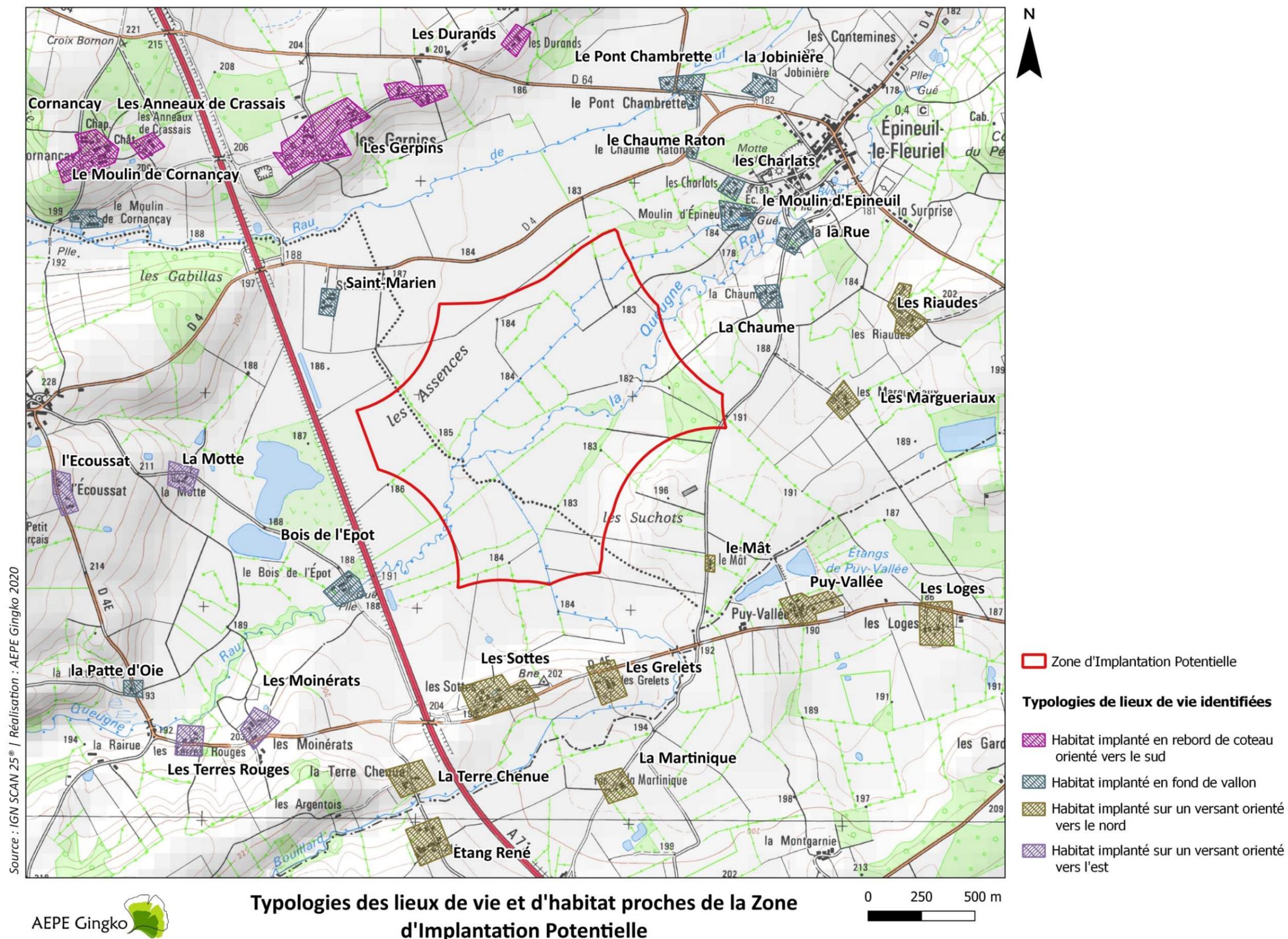
Tableau 6 : Analyse des sensibilités paysagères potentielles des hameaux implantés en fond de vallon

Nom du hameau	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle	Contexte paysager (situation topographique, environnement immédiat, ...)	Direction de la ZIP	Enjeu	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
Bois de l'Épot	500 m	Petit hameau composé de plusieurs bâtisses qui s'articulent entre l'autoroute à l'est et le Ruisseau de la Queugne au sud, vers lequel elles sont orientées. L'environnement immédiat est fermé par une frange de boisement et les habitations sont mises à distance grâce à la présence de l'autoroute.	Est	Modéré	Faible
La Chaume	500 m	Corps de ferme et bâtiments agricoles implantés dans un environnement ouvert.	Ouest	Modéré	Fort
Le Moulin d'Épineuil	500 m	Hameau implanté en périphérie ouest du bourg d'Épineuil-le-Fleuriel et composé d'une maison de maître et de bâtiments communs placés dans un environnement semi-ouvert.	Ouest	Modéré	Fort
Le Chaume Raton	520 m	Habitation isolée implantée au nord-ouest d'Épineuil-le-Fleuriel partiellement protégée par le maillage bocager.	Sud-ouest	Modéré	Fort
Saint-Marien	550 m	Corps de ferme et bâtiments agricoles implantés dans un environnement ouvert.	Sud-est	Modéré	Très fort

Nom du hameau	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle	Contexte paysager (situation topographique, environnement immédiat, ...)	Direction de la ZIP	Enjeu	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
Les Charlats	560 m	Ensemble de maisons individuelles organisé autour d'une place carrée dans un environnement semi-ouvert permettant des perceptions vers la ZIP.	Ouest	Modéré	Fort
Le Pont Chambrette	650 m	Hameau composé de 4 habitations s'articulant de part et d'autre de la RD 64. Quelques haies bocagères implantées dans l'environnement immédiat du lieu de vie permettent de filtrer les vues mais la situation en direction de la zone d'étude reste ouverte.	Sud-ouest	Modéré	Fort
La Rue	670 m	Ensemble de maisons individuelles relativement protégées par la ripisylve de la Queugne. Les perceptions dépendent de l'opacité de la couverture végétale.	Ouest	Modéré	Fort
La Jobinière	900 m	Maison individuelle et corps de ferme orientés vers la ZIP et dont les abords sont relativement dégagés.	Sud-ouest	Modéré	Fort
Le Moulin de Cornançay	1500 m	Corps de ferme et bâtiments agricoles isolés visuellement du site d'étude par des boisements et par un masque du relief.	Est	Modéré	Faible
La Patte d'Oie	1500 m	Habitation isolée visuellement par un environnement immédiat fermé par la végétation	Est	Modéré	Faible



Photo 35 : Le Chaume Raton et son environnement immédiat partiellement protégé par le bocage



Carte 16 : Typologies des lieux de vie et d'habitat proches de la Zone d'Implantation Potentielle



Photo 36 : Saint-Marien dans la plaine, des perceptions dégagées sur les alentours.



Photo 37 : La hameau du Bois de l'Épot se fait discret à travers la végétation

LES HAMEAUX IMPLANTÉS EN REBORD DE COTEAU ORIENTÉ VERS LE SUD

Ces lieux de vie sont implantés au nord de la ZIP sur les hauteurs les plus élevées d'un coteau. La situation en balcon leur offre des ouvertures visuelles qui surplombent bien souvent la plaine alluviale.

Tableau 7 : Analyse des sensibilités paysagères potentielles des hameaux implantés en rebord de coteau orienté vers le sud

Nom du hameau	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle	Contexte paysager (situation topographique, environnement immédiat, ...)	Direction de la ZIP	Enjeu	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
Les Gerpins	800 m	Lieu de vie composé de plusieurs unités d'habitats étalées entre l'autoroute et la RD 64 sans orientation apparente. Le hameau prend place sur les points hauts d'un versant orienté vers la zone d'étude. Cette situation en surplomb combinée à la moindre présence de la végétation permet d'allonger les vues vers le site d'étude.	Sud	Modéré	Fort

Nom du hameau	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle	Contexte paysager (situation topographique, environnement immédiat, ...)	Direction de la ZIP	Enjeu	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
Les Durands	922 m	Lieu de vie au nord des Gerpins avec des caractéristiques similaires. Même si les habitations sont orientées sur un axe sud-est/nord-est, la situation en surplomb favorise tout de même des vues vers la zone de projet.	Sud	Modéré	Fort
Les Anneaux Crassais - Cornancay	1400 à 1600 m	Hameau composé de plusieurs habitations et bâtiments reliés à l'usage du château. Ils sont implantés en point haut et sur un versant orienté vers le sud. Les vues sont donc favorisées d'autant plus que la présence de la végétation en direction de la ZIP est éparse. L'éloignement et la direction du site d'étude permettent tout de même d'atténuer les perceptions.	Sud-est	Fort	Modéré



Photo 38 : Les Gerpins et les Durands visibles depuis les abords de la Zone d'Implantation Potentielle



Photo 39 : Les Gerpins, l'environnement ouvert vers la ZIP génère des vues en surplomb

LES HAMEAUX IMPLANTÉS SUR UN VERSANT ORIENTÉ VERS LE NORD

Les lieux de vie qui font partis de cette typologie sont implantés sur un relief légèrement marqué qui est susceptible de favoriser l’allongement des perceptions vers la ZIP.

Tableau 8 : Analyse des sensibilités paysagères potentielles des hameaux implantés sur un versant orienté vers le nord

Nom du hameau	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle	Contexte paysager (situation topographique, environnement immédiat, ...)	Direction de la ZIP	Enjeu	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
Les Grelets	500 m	Corps de ferme et bâtiments agricoles implantés dans un environnement ouvert et sur un versant orienté vers le site d'étude.	Nord	Modéré	Fort
Les Sottes	500 m	Corps de ferme, bâtiments agricoles et habitations implantés dans un environnement ouvert et sur un versant orienté vers le site d'étude.	Nord-est	Modéré	Fort
Les Margueriaux	510 m	Corps de ferme et bâtiments agricoles implantés dans un environnement ouvert.	Nord-ouest	Modéré	Fort
Le Mât	520 m	Une habitation individuelle dont la vue n'est filtrée que par quelques arbres isolés proches. Les perceptions sont filantes à travers le paysage	Nord-ouest	Modéré	Fort
La Terre Chenue	820 m	Hameau composé de 2 habitations dont l'environnement immédiat est relativement ouvert vers le site d'étude. Les vues surplombent le paysage	Nord-est	Modéré	Fort
Puy-Vallée	840 m	Corps de ferme et bâtiments agricoles implantés sur un bombement du relief, le bocage permet de limiter les perceptions.	Nord	Modéré	Modéré
Les Riaudes	850 m	Corps de ferme et bâtiments agricoles implantés dans un environnement semi-ouvert. Les variations de la topographie permettent de limiter les perceptions	Ouest	Modéré	Modéré
La Martinique	910 m	Corps de ferme et bâtiments agricoles implantés dans un environnement semi-ouvert. La végétation aux abords de l'habitation permet de filtrer les vues. L'éloignement permet d'atténuer les vues franches.	Nord	Modéré	Faible

Nom du hameau	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle	Contexte paysager (situation topographique, environnement immédiat, ...)	Direction de la ZIP	Enjeu	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
Etang René	1000 m	Le hameau est composé de plusieurs habitations et bâtiments agricoles implantés sur un versant qui favorise les vues vers la ZIP. Ces perceptions sont partiellement filtrées par la présence de la végétation qui borde le Ruisseau de Bouillard situé au nord du hameau.	Nord-est	Modéré	Modéré
Les Loges	1200 m	Hameau composé d'habitations et de bâtiments agricoles globalement orientés d'après un axe ouest/est. L'environnement en direction de la zone d'étude est marqué par la présence de haies bocagères et de boisements qui filtrent les vues lointaines.	Nord-ouest	Modéré	Modéré



Photo 40 : Les Sottes, des perceptions lointaines favorisées par la quasi-absence de bocage



Photo 41 : Le Mât, les visibilitées sont à peine filtrées par le couvert végétal



Photo 42 : La Terre Chenue, les perceptions lointaines sont permises par la topographie et l'absence de végétation



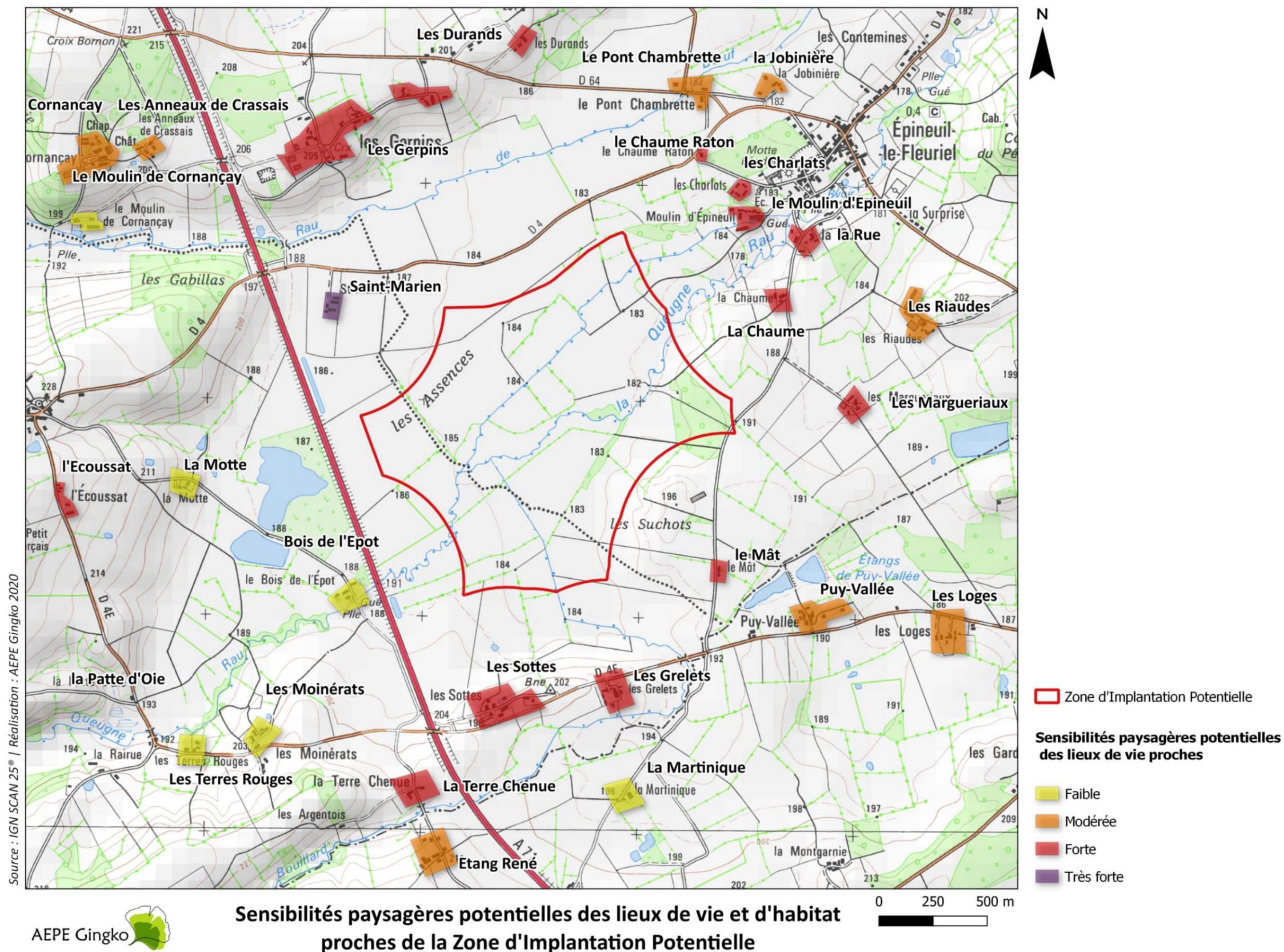
Photo 43 : L'Ecoussat, les habitations prennent place sur une pente orientée vers la zone de projet et bénéficient d'une large ouverture visuelle

LES HAMEAUX IMPLANTÉS SUR UN VERSANT ORIENTÉ VERS L'EST

Les hameaux intégrés dans cette catégorie sont implantés à l'ouest de la ZIP sur des pentes plus ou moins marquées. Les situations les plus élevées ont tendance à favoriser les vues lointaines.

Tableau 9 : Analyse des sensibilités paysagères potentielles des hameaux implantés sur un versant orienté vers l'est

Nom du hameau	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle	Contexte paysager (situation topographique, environnement immédiat, ...)	Direction de la ZIP	Enjeu	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
La Motte	780 m	Lieu-dit composé de bâtisses en ruines et dont l'environnement en direction de la ZIP est semi-ouvert.	Est	Modéré	Faible
Les Moinérats	1000 m	Habitations et corps de ferme accompagnés de bâtiments agricoles implantés dans un environnement fermé par la végétation.	Nord-est	Modéré	Faible
Les Terres Rouges	1300 m	Corps de ferme et bâtiments agricoles dont les vues sont filtrées par les haies bocagères et la végétation qui longe le ruisseau de la Queugne et par le relief.	Nord-est	Modéré	Faible
L'Ecoussat	1400 m	Plusieurs habitations et corps de ferme ayant une position dominante sur la plaine alluviale. Le rôle filtrant du bocage est diminué par la position en surplomb.	Est	Modéré	Fort



Carte 17 : Sensibilités paysagères potentielles des lieux de vie proches de la Zone d'Implantation Potentielle

IV.5.1.4. LA CONCLUSION SUR L'ANALYSE DES LIEUX DE VIE ET D'HABITAT

L'étude du contexte paysager des principaux lieux de vie et d'habitat permet de les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle. Ressortent ainsi :

- Avec une sensibilité paysagère potentielle **très forte** :

Le hameau de St-Marien ;

- Avec une sensibilité potentielle **forte** :

Les bourgs d'Epineuil-le-Fleuriel, Vallon-en-Sully et Ste-Vitte ;

Les hameaux les Gerpins, les Durands, le Chaume Raton, les Charlats, le Moulin d'Epineuil, la Rue, la Chaume, les Margueriaux, le Mât, les grelets, les Sottes, la Terre Chenue, l'Ecoussat ;

- Avec une sensibilité potentielle **modérée** :

Le bourg de Meaulne ;

Les hameaux des Riaudes, les Loges, Puy-Vallée, Etang-René, Cornancay, les Anneaux de Crassais, le Pont Chambrette, la Jobinière.

Les autres bourgs et hameaux sont considérés comme faiblement sensibles du fait de la présence de masques visuels topographiques, végétaux ou bâtis.

IV.5.2. LES AXES DE COMMUNICATION

Les axes de communication constituent des composantes organisant les territoires : s'ils peuvent représenter selon les cas des lignes de force structurantes, des barrières, etc..., ils sont surtout des espaces de découverte privilégiés des paysages. Leur étude permet donc à la fois de comprendre le rôle qu'ils jouent dans les territoires, et d'identifier les tronçons qui présentent plus ou moins de sensibilité.

Remarque : Un niveau d'enjeu est attribué à chacun des éléments étudiés et dépend de l'importance et de la fréquentation de l'axe.

IV.5.2.1. LES AXES MAJEURS A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

La carte ci-après présente la répartition des axes majeurs à l'échelle de l'aire d'étude éloignée :

L'autoroute **A71 – E11 l'Arverne** traverse la zone d'étude du nord-ouest au sud-est et passe à proximité de la Zone d'Implantation Potentielle (environ à 200 mètres à l'ouest de la ZIP). Elle représente un enjeu **fort**. Les abords de l'axe sont dans l'ensemble très ouverts, avec un bocage ouvert remanié par le remembrement de chaque côté de l'autoroute. Cependant les nombreux franchissements de l'A71 par les routes secondaires impliquent un encaissement récurrent des voies entre deux hauts talus qui ferment les vues. Les séquences de vues franches en direction de la ZIP sont donc nombreuses mais intermittentes. Les séquences les plus sensibles sont identifiées en approchant le site d'étude. Malgré ses abords talutés par intermittence, la végétation tend à disparaître pour allonger les vues. Les ouvertures visuelles sont larges et laissent apparaître le site en vue franche. D'autre part, on note un point de sensibilité particulier au niveau des **aires de repos du Grand Meaulnes et de Vallon-en-Sully. Ces aires sont implantées sur un versant orienté vers la ZIP. Ce sont donc des lieux** depuis lesquels un point de vue panoramique en direction de la vallée du Cher et de la ZIP est possible.

- L'autoroute est donc considérée comme **très faiblement** sensible à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. En revanche son parcours à travers l'aire d'étude rapprochée est plus contrasté avec une visibilité accrue de la zone d'étude. La sensibilité de l'axe est donc considérée comme **modérée à forte** au sein de ce périmètre.



Photo 44 : Les abords de l'autoroute A71 sont peu végétalisés ce qui favorise les perceptions vers la ZIP

La **RD 2144** traverse l'aire d'étude éloignée du nord au sud en longeant le haut de coteau en rive droite du Cher, à environ 3 km au plus proche de la ZIP. Son enjeu est considéré comme **fort**.

Certaines séquences ouvertes offrent des vues lointaines et ponctuelles sur la vallée du Cher et au-delà, en direction du site d'étude. Ces portions possèdent les sensibilités paysagères **modérées** et sont détaillées dans la partie suivante.

- A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les caractéristiques paysagères permettent de déterminer la sensibilité de l'axe comme **très faible**.

La **RD 943** est située à 11 km au sud-ouest de la ZIP au plus proche. Elle traverse l'aire d'étude éloignée du sud à l'ouest en reliant Culan à Montluçon et présente un enjeu **fort**. Les mouvements du sol qui animent le paysage entre cet axe et la zone d'étude sont tels qu'ils ne permettent pas de visibilité. La sensibilité de la RD 943 est considérée comme **très faible** à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

Les **RD 951 et RD 300** traversent le nord de l'aire d'étude éloignée d'est en ouest en longeant le pied du coteau de Saint-Amand à environ 19 km de la ZIP. Elles relient Saint-Amand-Montrond à Charenton-du-Cher et leur enjeu est considéré comme **modéré**. Ces axes bénéficient d'un isolement visuel presque continu grâce au masque du relief et au contexte très bocager de l'aire d'étude éloignée. Les vues en direction de la ZIP sont rares et restent très partielles.

- La sensibilité des **RD 951 et RD 300** est évaluée comme **très faible** à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

La **RD 978** entrecoupe la Forêt de Tronçais au nord-est de l'aire d'étude éloignée. Au plus proche, elle se trouve à 9 km de la zone d'étude. L'enjeu de cet axe est évalué comme **faible**. L'environnement immédiat de l'axe est marqué par des paysages essentiellement forestiers et très fermés qui ne permettent pas de perceptions lointaines.

- Les paysages fermés de la Forêt de Tronçais permettent de classer cet axe comme **très faiblement** sensible.

Les **RD 3 et RD 16** sont des axes reliant Cosne-d'Allier à Cérilly en passant par le sud-est de l'aire d'étude éloignée, à environ 16 km du site d'étude. L'axe présente un enjeu **faible** et est implanté sur un haut plateau boisé et éloigné de la zone d'étude. Les vues vers la ZIP sont donc filtrées par la végétation qui marque les horizons relativement proches.

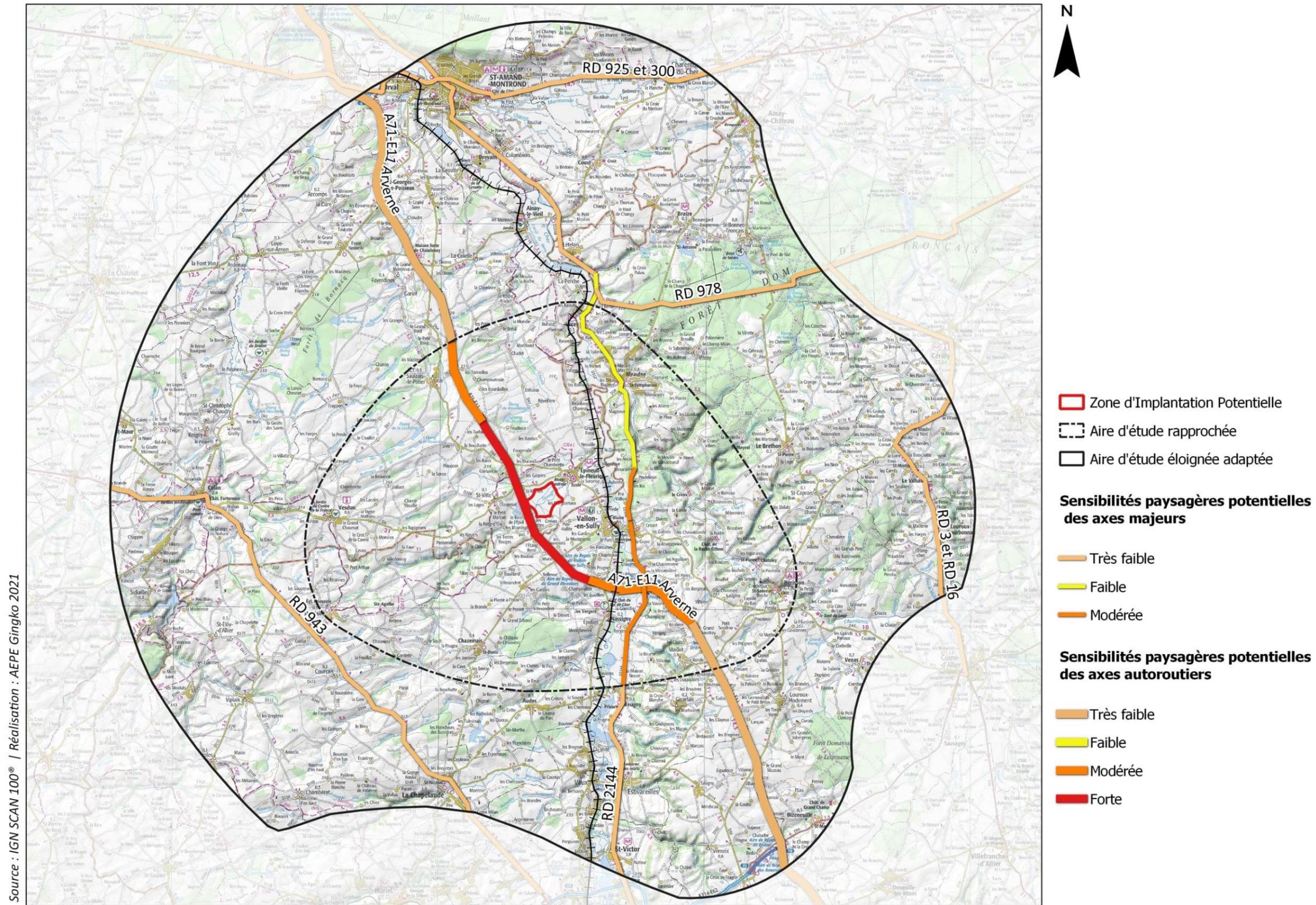
- Les caractéristiques topographiques et paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée filtrent les vues lointaines depuis l'axe. La sensibilité est donc considérée comme **très faible**.

Il n'y a pas de sensibilité particulière concernant la **voie ferrée**, elle circule au pied du coteau ouest de la vallée du Cher, les vues sont bloquées par le relief et la végétation des délaissés sur l'ensemble du tracé.



Photo 45 : La voie ferrée se situe dans un point bas et est bordée par une trame végétale dense

De manière générale les sensibilités des axes de communication se concentrent au sein de l'aire d'étude rapprochée car les variations de la topographie et la présence accrue de la strate végétale forment des masques qui limitent l'allongement des vues.



Sensibilités paysagères potentielles des axes de communication à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

0 2.5 5 km

Carte 18 : Sensibilités paysagères potentielles des axes de communication à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.5.2.2. LES AXES STRUCTURANTS A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

À cette échelle, une analyse cartographique détaillée est réalisée afin d'identifier les axes dont les tronçons relèvent d'une sensibilité paysagère potentielle, en prenant en compte un ensemble de critères paysagers : orientation vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle, composition des abords, situation topographique, présence d'ouvertures visuelles... Le tableau et la carte ci-après présentent les résultats de cette étude à propos des principaux axes recensés, hiérarchisés en fonction de leur importance et donc de leur niveau de fréquentation.

Tableau 10 : L'analyse de la sensibilité paysagère potentielle des axes structurants à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Route	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Commentaire paysager (situation topographique, composition des abords...)	Enjeu	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
Axe primaire				
RD 2144	3	L'axe est fréquenté et traverse l'aire d'étude rapprochée du nord au sud en longeant la rive droite du Cher. Lorsque l'axe passe en pied de coteau, les vues sont dégagées mais filtrées par les horizons boisés et la trame bâtie rapprochée. Dans la pente du coteau, au plus proche de la ZIP, le paysage est fermé par la forêt avec quelques ouvertures latérales intermittentes mais furtives.	Fort	Faible à modéré
Axes secondaires				
RD 4 – RD 8	0,2	L'axe relie Vesdun, Saint-Vitte, Epineuil le Fleuriel et Meaulnes en longeant le nord de la ZIP. Il traverse l'aire d'étude rapprochée d'ouest en est. La route est marquée par des séquences ouvertes dont les visibilitées sont limitées par le masque du relief. A l'approche de la ZIP, le relief aplani favorise l'élargissement et l'allongement des perceptions. L'axe se caractérise aussi par des ambiances plus refermées lorsqu'il atteint la vallée du Cher.	Faible	Faible à très fort

Route	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Commentaire paysager (situation topographique, composition des abords...)	Enjeu	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
RD 64 – RD 11	0,7	La route fait la liaison entre Saulzais-le-Potier et Hérisson en passant par Epineuil-le-Fleuriel et Vallon-en-Sully. Son parcours s'effectue ainsi du nord-ouest au sud-est de l'aire d'étude rapprochée. L'environnement immédiat de la route est semi-ouvert mais les perceptions sont rapidement limitées par le masque du relief. L'éloignement de la ZIP renforce le rôle filtrant des haies bocagères et de la topographie qui marquent des horizons plus rapprochés. Des ouvertures visuelles plus ponctuelles sont identifiées lorsque l'axe rejoint la plaine alluviale et surtout le coteau oriental du Cher. Les perceptions sont alors surplombantes et dégagées sur le paysage de la vallée.	Faible	Faible à modéré
RD 40	2	L'axe relie Vallon-en-Sully à Chazemais au sud de la zone de d'étude. La route est marquée par une alternance de séquences ouvertes et fermées, bordées par des haies bocagères filtrantes ou des boisements. La séquence la plus sensible est implantée sur un versant orienté vers la zone d'étude qui permet de surplomber légèrement le grand paysage.	Faible	Faible à modéré
Desserte locale				
Route 1	0,0	Elle relie la RD 40 à Epineuil-le-Fleuriel et est en contact direct avec l'est de la ZIP. Le parcours de la route est constitué d'une succession d'ambiances bocagères dont l'opacité varie selon la densité de la végétation. La proximité avec la zone d'étude favorise des vues franches.	Faible	Modéré à fort
RD 4E -RD 301	0,5	Route reliant Saint-Vitte à Vallon-en-Sully en longeant le sud du site d'étude. Il existe des séquences très ouvertes sur le grand paysage avec des vues qui filent à travers le paysage lorsque la route atteint les rebords de pentes. En dehors de ces situations, l'axe est relativement bien protégé par les variations de la topographie et par le bocage.	Faible	Faible à fort

Route	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Commentaire paysager (situation topographique, composition des abords...)	Enjeu	Niveau de sensibilité paysagère potentielle
RD 97	0,7	La route relie La Groutte à Epineuil-le-Fleuriel en traversant le nord de l'aire d'étude rapprochée. L'axe est implanté sur un versant plus ou moins orienté vers la ZIP et parcourt des paysages vallonnés. A échelle éloignée, ces vallonnements permettent de limiter l'allongement des vues. L'effet de cette protection visuelle s'amointrie à l'approche de la zone d'étude, lorsque le relief s'aplani.	Faible	Faible à modéré



Photo 46 : La RD 2144 et son contexte fermé par la strate arborée



Photo 47-48 : La RD 4, les perceptions s'élargissent aux abords de la ZIP et dans la plaine avec la disparition temporaire du bocage



Photo 49 : La RD 64 est bordée par un bocage intermittent qui laisse filer les vues à travers le paysage

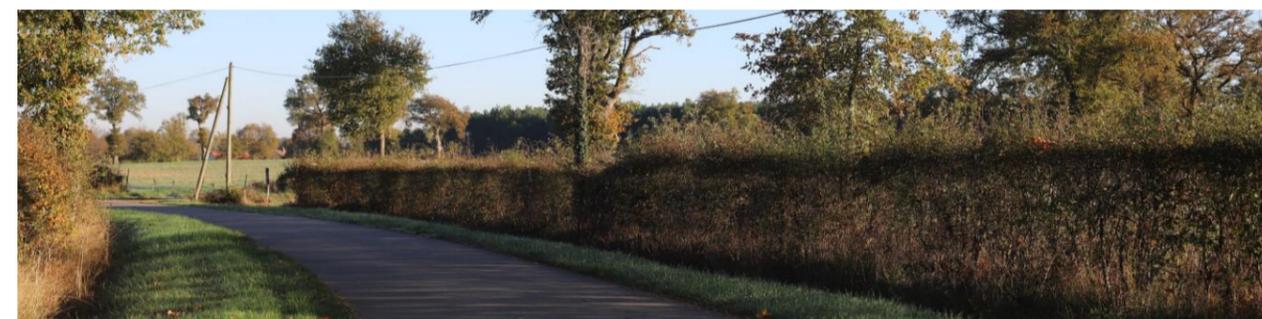
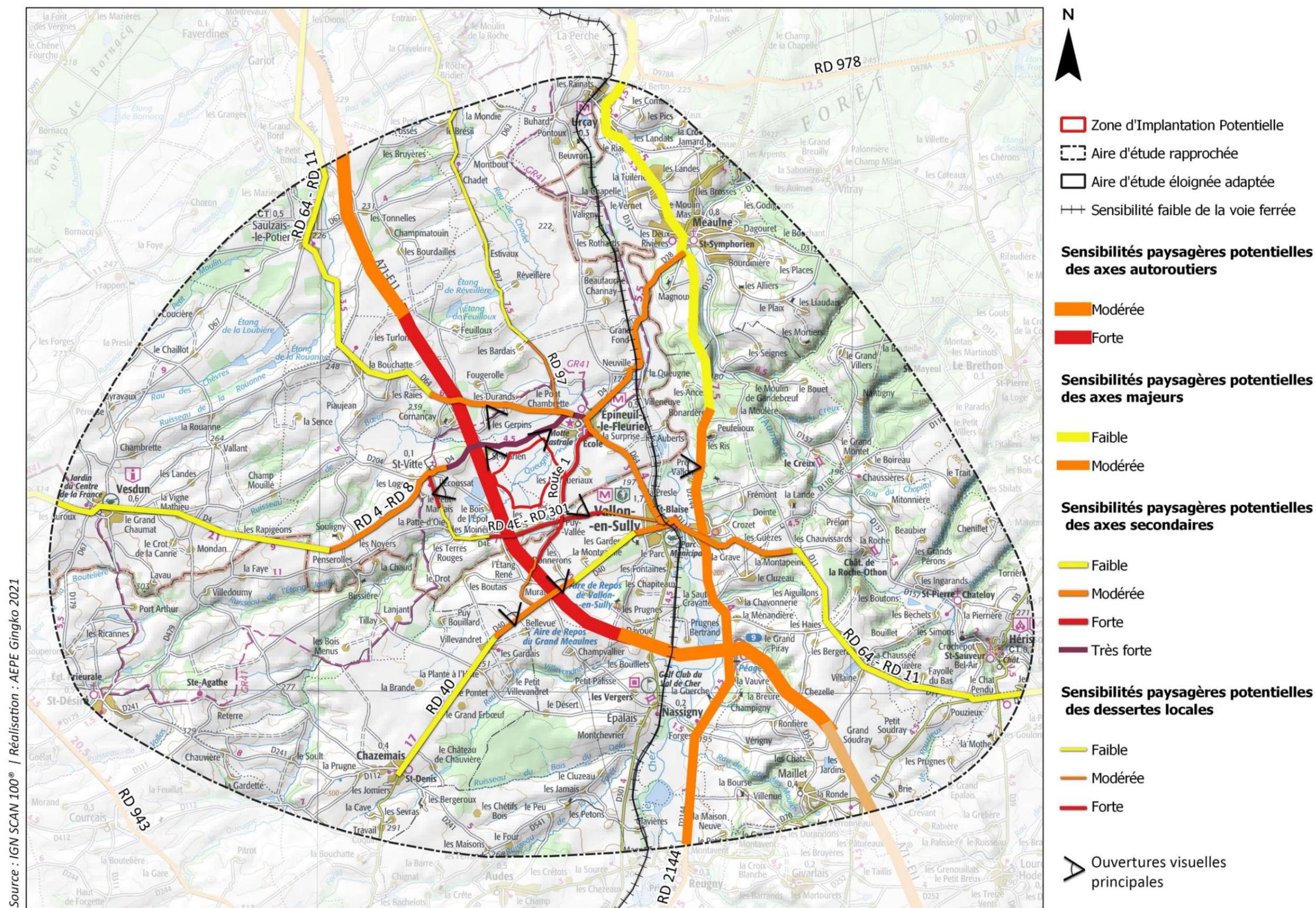


Photo 50-51-52: Les ambiances diversifiées de la Route 1, une alternance de paysages fermés et ouverts où la végétation s'efface



Carte 19 : Sensibilités paysagères potentielles des axes de communication à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

IV.5.2.3. LA CONCLUSION SUR L'ANALYSE DES AXES DE COMMUNICATION

L'étude du contexte paysager des principaux axes de communication permet de les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle. Ressortent ainsi :

- Avec une sensibilité potentielle **très faible à forte** :

L'autoroute A71-E11 Arverne (axe majeur) ;

- Avec une sensibilité potentielle **faible à modérée** :

RD 2144 (axe majeur) ;

RD 64/RD 11 (axe secondaire) ;

RD 40 (axe secondaire) ;

RD 97 (desserte locale) ;

- Avec une sensibilité potentielle **faible à forte** :

RD4E/RD301 (desserte locale) ;

- Avec une sensibilité potentielle **faible à très forte** :

RD 4/RD 8 (axe secondaire)

- Avec une sensibilité potentielle **modérée à forte** :

Route 1 (desserte locale) ;

IV.5.3. LES ÉLÉMENTS D'INTERET TOURISTIQUE

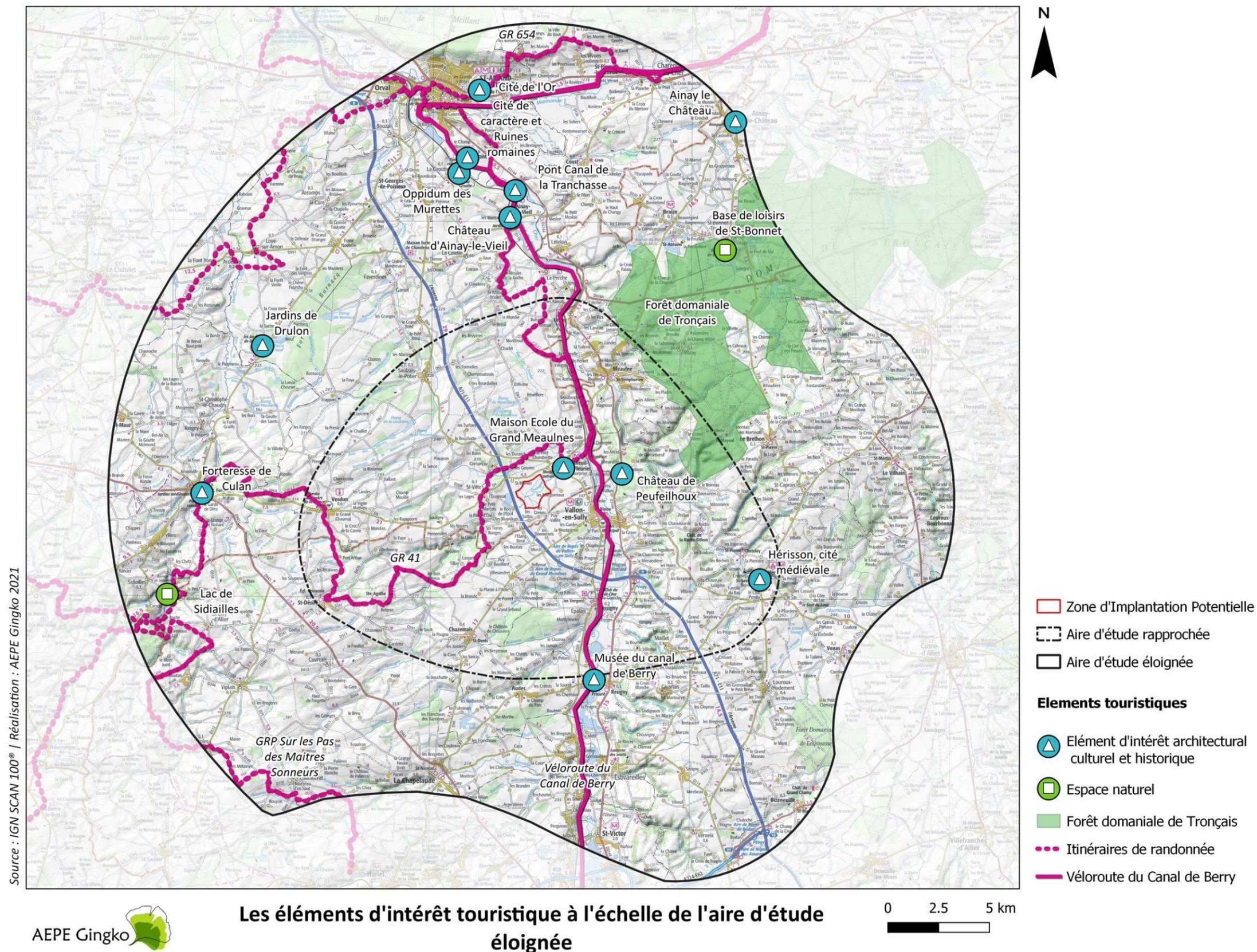
La carte ci-après présente les principaux éléments touristiques recensés à l'intérieur de l'aire d'étude éloignée. Plusieurs sources ont été utilisées pour la réalisation de ce recensement ; celles-ci sont précisées dans la bibliographie et dans la sitographie. La carte et le tableau ci-après présentent de façon synthétique les résultats de l'analyse de la sensibilité des principaux éléments touristiques relevés.

Globalement, l'offre touristique concerne le patrimoine lié à l'architecture médiévale, les vestiges néolithiques et les références culturelles du « Grand Meaulne ». Il existe, cependant, un tourisme vert dont l'essor est récent et qui s'appuie sur le développement des activités commerciales et économiques passées de la région. Dans ce cadre, ce sont le canal de Berry et la Forêt de Tronçais qui sont, notamment mis en avant.

Tableau 11 : Synthèse des sensibilités des lieux d'intérêt touristique

Élément touristique	Aire d'étude	Éloignement par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Rayonnement touristique	Caractéristiques	Enjeu	Sensibilité paysagère potentielle
GR 41	Rapprochée et éloignée	1	Régional	Le chemin de randonnée traverse l'ouest de l'aire d'étude éloignée en passant à l'ouest, au nord et à l'est de la ZIP. Les secteurs traversés au plus proche de la zone sont surplombant avec des ouvertures visuelles lointaines sur le grand paysage.	Fort	Très faible à forte
Véloroute du Canal de Berry	Rapprochée et éloignée	2,8	Régional	La voie est encaissée le long du canal de Berry. La plupart du temps, la ripisylve permet d'isoler visuellement l'itinéraire mais la proximité avec la ZIP renforce les risques de visibilité même si elles restent partielles.	Fort	Faible à modérée
Le Musée-Ecole du Grand Meaulnes – également Monument Historique	Rapprochée	1	National	La bâtisse est peu élevée et implantée en cœur de bourg. La trame bâtie et le maintien de la végétation permet de protéger visuellement l'édifice mais la proximité avec la zone d'étude favorise les visibilité. L'analyse de cet élément touristique est amendée dans la partie IV.8.3. Les Monuments Historiques.	Fort	Forte
Château de Pefeuilhoux	Rapprochée	3,6	Départemental	Le château est implanté sur le coteau du Cher orienté vers la zone d'étude. Cette situation en balcon favorise les covisibilités. Néanmoins, le contexte boisé dans lequel se trouve l'édifice permet de limiter les visibilité.	Modéré	Modérée
Forêt domaniale de Tronçais	Rapprochée et éloignée	4	Régional	La forêt est marquée par des ambiances très fermées. La majorité des activités touristiques se concentrent à l'intérieur de la forêt ou dans des villages éloignés de la ZIP. Les perceptions sont pratiquement inexistantes.	Fort	Faible
Musée du Canal de Berry	Rapprochée	8,9	Départemental	Le musée prend place en fond de vallée au plus proche du canal. L'encaissement du cours d'eau et le maintien d'une frange boisée permet de limiter les visibilité.	Faible	Faible
Cité médiévale de Hérisson – également SPR et sites classé inscrit et Monument Historique	Rapprochée	11,1	Régional	Le village concentre les protections patrimoniales de par sa riche histoire, son architecture médiévale pittoresque et sa situation topographique lui conférant un caractère pittoresque remarquable. La cité est encaissée dans la vallée de l'Aumance et les visibilité sont pratiquement nulles grâce à l'escarpement des coteaux.	Très fort	Faible
Château d'Ainay-le-Vieil – également Monument Historique	Éloignée	12,7	Départemental	Le château prend place au sein du bourg d'Ainay-le-Vieil, la trame bâtie permet de protéger les abords de l'édifice. De plus, comme évoqué précédemment la ZIP est protégée visuellement par un système de pentes. Dans le cas du château, les visibilité sont largement limitées par ce dispositif.	Fort	Faible
Pont Canal de la Tranchasse également Monument Historique	Éloignée	14	Départemental	Le pont se situe en fond de vallée et traverse le Cher. L'environnement immédiat très boisé et la situation en point bas isolent visuellement le monument.	Fort	Faible

Élément touristique	Aire d'étude	Éloignement par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Rayonnement touristique	Caractéristiques	Enjeu	Sensibilité paysagère potentielle
Base de loisirs de Tronçais	Éloignée	14,2	Départemental	La base de loisirs se situent en cœur de forêt, dans un contexte boisé très fermé qui ne permet pas de vues lointaines.	Modéré	Très faible
Jardins de Drulon	Rapprochée	14,3	Départemental	Les jardins sont implantés à une distance telle que le relief et les boisements forment des masques suffisants pour obstruer totalement les perceptions.	Faible	Très faible
Oppidum des Murettes – Camp de César – également Monument Historique et sites inscrit et classé	Éloignée	15,3	Départemental	Ces vestiges sont implantés à une distance telle que le relief et les boisements forment des masques suffisants pour obstruer totalement les perceptions.	Fort	Faible
Forteresse de Culan également SPR- site inscrit et classé et Monument Historique	Éloignée	15,4	Départemental	Le pôle patrimonial de Culan matérialise le seuil entre la vallée et les gorges de l'Arnon. Les éléments patrimoniaux sont protégés par les pentes abruptes des gorges. De plus, la répartition de la végétation combinées aux variations qui caractérise le paysage entre Culan et la ZIP rendent les perceptions inexistantes.	Très fort	Très faible
Cité de caractère – Vestiges gallo-romain de Drevant également Monument Historique	Éloignée	16	Départemental	Ces vestiges sont implantés à une distance telle que le relief et les boisements forment des masques suffisants pour obstruer totalement les perceptions.	Fort	Faible
Lac de Sidiailles – également site inscrit	Éloignée	17,8	Départemental	Le lac se situe dans les Gorges escarpées de l'Arnon et dans un environnement boisé dense. Ces éléments forment des écrans au travers desquels l'allongement des vues est pratiquement impossible.	Fort	Très faible
GRP Sur les Pas des Maîtres Sonneurs	Éloignée	18	Départemental	Le GRP est implanté au sud-ouest de l'aire d'étude éloignée. A cette distance, la présence de strate végétale combinée aux vallonnements réguliers du relief ne permettent pas de visibilité.	Modéré	Très faible
GR 654	Éloignée	19	Départemental	Le GR est implanté au nord de l'aire d'étude éloignée. Certaines séquences de l'itinéraire passent par les rebords élevés du coteau de Saint-Amand et bénéficient de vues lointaines sur le grand paysage.	Fort	Faible à modérée
Cité de l'Or	Éloignée	19,1	Départemental	La Cité de l'Or est un bâtiment moderne remarquable dédiés à l'organisation d'évènements. Il est situé en périphérie de Saint-Amand-Montrond dans un environnement marqué par la présence accrue de la trame bâtie. Les visibilités vers la ZIP sont jugées quasi-inexistantes	Modéré	Faible
Village médiéval d'Ainay le Château également Monuments Historiques – Site classés inscrit	Éloignée	19,8	Régional	Ce pôle patrimonial est implanté à une distance telle que le relief et les boisements forment des masques suffisants pour obstruer totalement les perceptions.	Très fort	Très faible



Carte 20 : Les éléments d'intérêt touristique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.5.3.1. LES SITES TOURISTIQUES EN LIEN AVEC LE PATRIMOINE HISTORIQUE, ARCHITECTURAL ET CULTUREL

Cette partie a pour vocation l'analyse des enjeux et sensibilités des éléments d'intérêt touristique en lien avec le patrimoine bâti. On recense notamment beaucoup de châteaux à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Seuls ceux ouverts au public sont évoqués ci-dessous. De nombreux sites liés à des vestiges néolithiques ressortent également de l'offre touristique du territoire étudié.

La plupart des éléments listés dans le tableau ci-dessous bénéficient d'une ou de plusieurs protection(s) patrimoniale(s) ; ils sont donc évoqués de nouveau (et avec plus de détails dans le cas des éléments considérés comme modérément sensibles) dans la suite du propos (cf. IV.9. L'analyse patrimoniale).

De même, les villages touristiques évoqués dans ce chapitre font l'objet d'une analyse plus détaillée dans la partie relative aux lieux de vie (cf. IV.6.1. Les lieux de vie et d'habitat).

Les éléments historiques ressortant de l'analyse sont le château de Peuffeilhoux, l'école du Grand Meaulnes et le château d'Ainay-le-Vieil. Les sensibilités des deux derniers éléments seront présentées dans la partie (cf. IV.9. L'analyse patrimoniale)

LE CHATEAU DE PEUFFEILHOUX

Le château de Peuffeilhoux est un édifice dont la fondation sur un éperon rocheux du coteau oriental du Cher remonte au Moyen-Age. Le site n'est pas protégé par des dispositifs légaux mais tend à développer une activité touristique diversifiée susceptible de générer une large fréquentation. Son enjeu est donc jugé **modéré**. La bâtisse a traversé les âges pour avoir aujourd'hui l'apparence d'un château néogothique en gré jaune constitué d'une façade de style Renaissance bourguignonne avec double rangée de fenêtres à meneaux, de tours, de tourelles et d'une chapelle flamboyante. Il prend place au sein d'un écrin de verdure comprenant aussi un jardin mêlant des structures à la française (notamment une roseraie) aux lignes souples du style paysager anglais. A cela s'ajoute un théâtre de verdure et des espaces dédiés à l'organisation d'éléments divers.

L'édifice est placé sur le coteau du Cher qui est orienté vers la Zone d'Implantation Potentielle. Ce versant est abrupt, élevé et marqué par la présence accrue de la végétation. Malgré la position dominante du château sur la vallée du Cher, les visibilitées depuis ses abords sont limitées par la densité des boisements qui caractérisent les environs immédiats de la bâtisse. En revanche, le rôle occultant de la végétation ne permet pas d'influer sur les covisibilités possibles. En effet, la hauteur du bâti a pour conséquence de faire émerger la silhouette du château au-dessus de la trame arborée. La structure est identifiable depuis les endroits les plus dégagés de la plaine et notamment depuis la RD64.

La sensibilité paysagère potentielle du château de Peuffeilhoux est donc considérée comme **modérée**.



Photo 53: Le château de Peuffeilhoux et son architecture néogothique dans son écrin de verdure. Source : <https://monbourbonnais.com/vallon-sully-chateau-de-peuffeilhoux/>



Photo 54: La silhouette du château domine la vallée du Cher, malgré la couverture végétale omniprésente le château est visible depuis la plaine.

IV.5.3.2. LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉES

Plusieurs itinéraires de randonnée permettent d'appréhender le territoire et ses divers sites touristiques. On relève ainsi deux itinéraires de Grande Randonnée (GR), un itinéraire de Grande Randonnée de Pays (GRP) et un itinéraire cyclable traversant le territoire d'étude. Les circuits les plus sensibles sont détaillés ci-après.

LE GR 41

Le GR 41 est un itinéraire de grande randonnée qui traverse le département du Cher pour rallier Tours (37) à Evaux-les-Bains (03) sur un trajet de 486 km. Son enjeu est considéré comme **fort** car il permet de traverser des éléments patrimoniaux protégés au sein de l'aire d'étude éloignée et rapprochée. Il suit le tracé de la vallée du Cher et s'éloigne de celle-ci en approchant le département de l'Allier. De manière globale, les visibilitées depuis le sentier sont limitées par les variations de la topographie et le maintien du maillage bocager sur l'ensemble du territoire. Les séquences les plus sensibles se concentrent au sein de l'aire d'étude rapprochée et plus particulièrement à l'approche de la ZIP et depuis la colline de Ste-Agathe.

Au plus proche de la zone d'étude, le sentier passe par les rebords des pentes dont l'orientation favorise les vues vers la ZIP. Comme évoqué précédemment, la moindre présence de la végétation et la position de surplomb qu'offrent ces secteurs permettent d'allonger les vues vers la plaine où est implantée la zone d'étude.

Ce phénomène se répète de manière ciblée et à une échelle légèrement moins proche. En effet, la colline Ste-Agathe constitue un relief élevé et dégagé mis en scène pour maximiser les vues panoramiques vers l'est. Depuis ce lieu, les perceptions sont très lointaines et ne sont limitées que par la topographie élevée du plateau situé à l'est de l'aire d'étude éloignée. Il en est de même et de manière moins marquée lorsque le chemin de randonnée se retrouve sur les hauteurs du Grand Tertre situé au sud de Saint-Amand. Les vues vers le sud sont alors lointaines et peu filtrées.

La sensibilité potentielle paysagère de cet itinéraire est donc considérée comme **très faible à forte**



Photo 55 : Le GR 41 est plus ou moins protégé par les écrans végétaux que forment les haies bocagères qui le longent à l'approche de la ZIP



Photo 56 : Depuis la colline Ste-Agathe, les perceptions s'allongent et s'élargissent vers le grand paysage

LA VELOROUTE N°46 CŒUR DE FRANCE/CANAL DE BERRY

L'itinéraire a pour objectif de rallier Tours (37) à Marseille-lès-Aubigny (03) en joignant la Loire à vélo par ses deux extrémités. Elle devrait ainsi suivre le tracé de l'ancien Canal de Berry déclassé en 1951 sur 330 km. Les travaux d'aménagement devraient être achevés à l'horizon 2025-2026. La séquence qui traverse l'aire d'étude éloignée est d'ores et déjà en service. L'essor touristique et la mise en valeur patrimoniale qu'elle implique en font un élément à enjeu **fort**.



Photo 57 : Les aménagements du Canal de Berry déclassé à Ainay-le-Vieil

La véloroute traverse l'aire d'étude éloignée du nord-ouest au sud et se niche dans le creux de la vallée du Cher, en point bas. La vallée se caractérise par un fond relativement large et aplani par une ripisylve touffue mais accessible et des structures bocagères qui s'étendent à la plaine alluviale. Les visibilitées sont donc fonction de l'opacité de la végétation et de la présence plus ou moins affirmée du coteau occidental du Cher. A échelle éloignée, la sensibilité paysagère potentielle est évaluée comme **faible**.

A l'approche de la ZIP, les perceptions se renforcent. Néanmoins, la présence presque continue de la végétation ou de masque de bâti ne permettent que des vues furtives, partielles ou en transparence depuis l'axe. C'est pour cela que l'on considère la sensibilité de la véloroute comme **modérée** au plus proche de la ZIP.



Photo 58 : La véloroute reprend le chemin de halage du canal, la strate arborée isole visuellement la majeure partie du parcours.

LE GR 654

Le GR 654 fait partie des chemins permettant de rallier St-Jacques-de-Compostelle par la voie de Vézelay. Cet itinéraire est fréquenté ce qui fait que son enjeu est jugé comme **fort**.

Il traverse le nord de l'aire d'étude éloignée de l'est vers l'ouest en passant par le coteau de St-Amand. La séquence qui parcourt le coteau bénéficie d'une large ouverture visuelle sur la vallée du Cher et le grand paysage. Les perceptions vers la zone d'étude sont donc favorisées. Cependant, l'éloignement vis-à-vis de la ZIP et le fait que ces visibilitées ne concernent qu'une séquence ciblée du parcours en font un élément de **faible à modérément** sensible.

IV.5.3.3. LA CONCLUSION SUR L'ANALYSE DES ELEMENTS D'INTERET TOURISTIQUE

L'étude du contexte paysager des principaux éléments touristiques permet de les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité potentielle vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle. Ressortent ainsi :

- Avec une sensibilité potentielle **forte** :

L'école-musée du Grand Meaulnes ;

- Avec une sensibilité potentielle **faible à forte** :

Le GR 41 ;

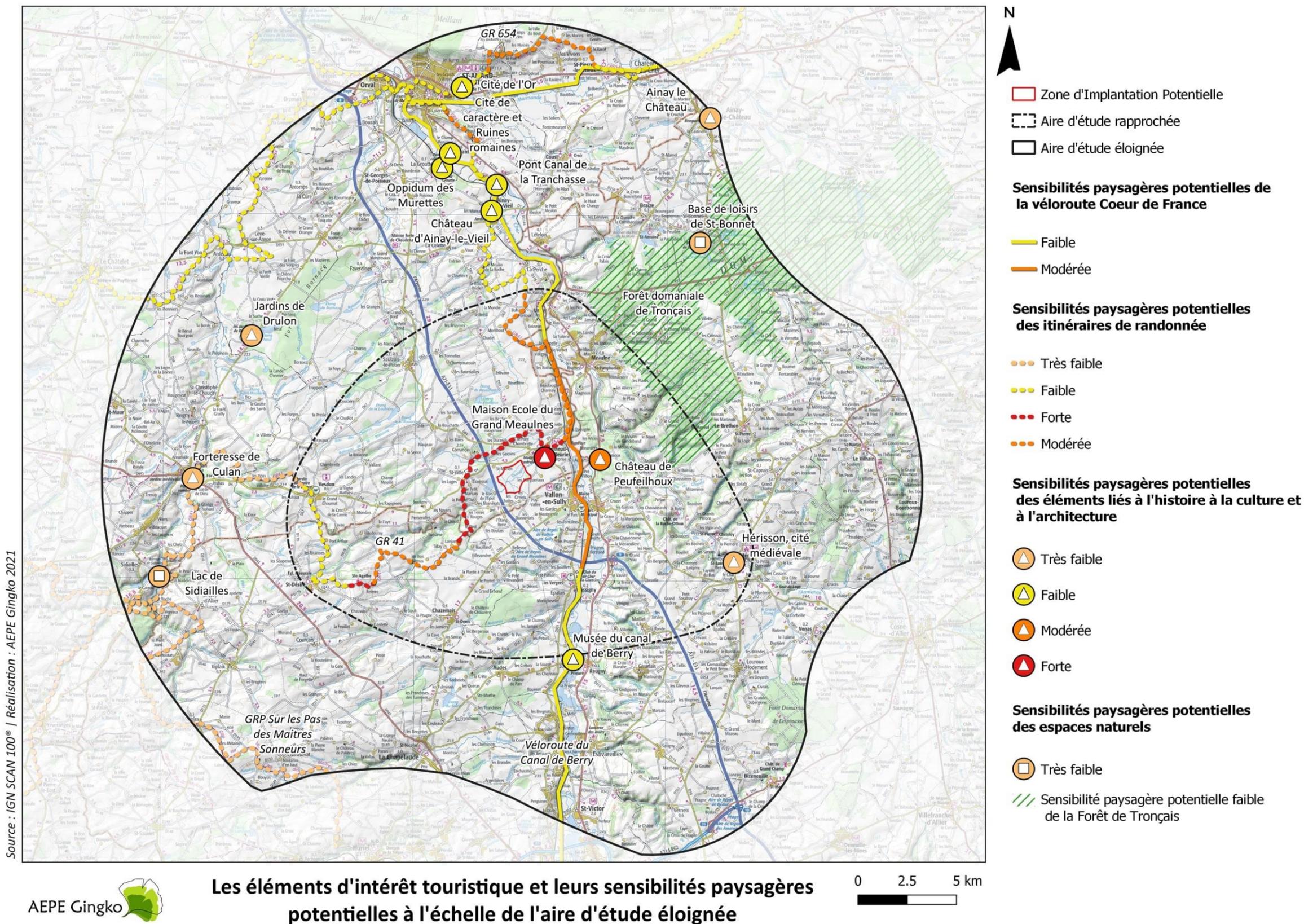
- Avec une sensibilité potentielle **modérée** :

Château de Peuffelhoux ;

- Avec une sensibilité potentielle **faible à modérée** :

La véloroute n°36 Cœur de France, Le GR 654.

La carte ci-après synthétise ces lieux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle



Carte 21 : Les éléments d'intérêt touristique et leurs sensibilités paysagères potentielles à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.5.4. LE CONTEXTE EOLIEN

La carte ci-après répertorie les parcs éoliens à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, en distinguant les éoliennes existantes (en exploitation), celles autorisées et celles en instruction.

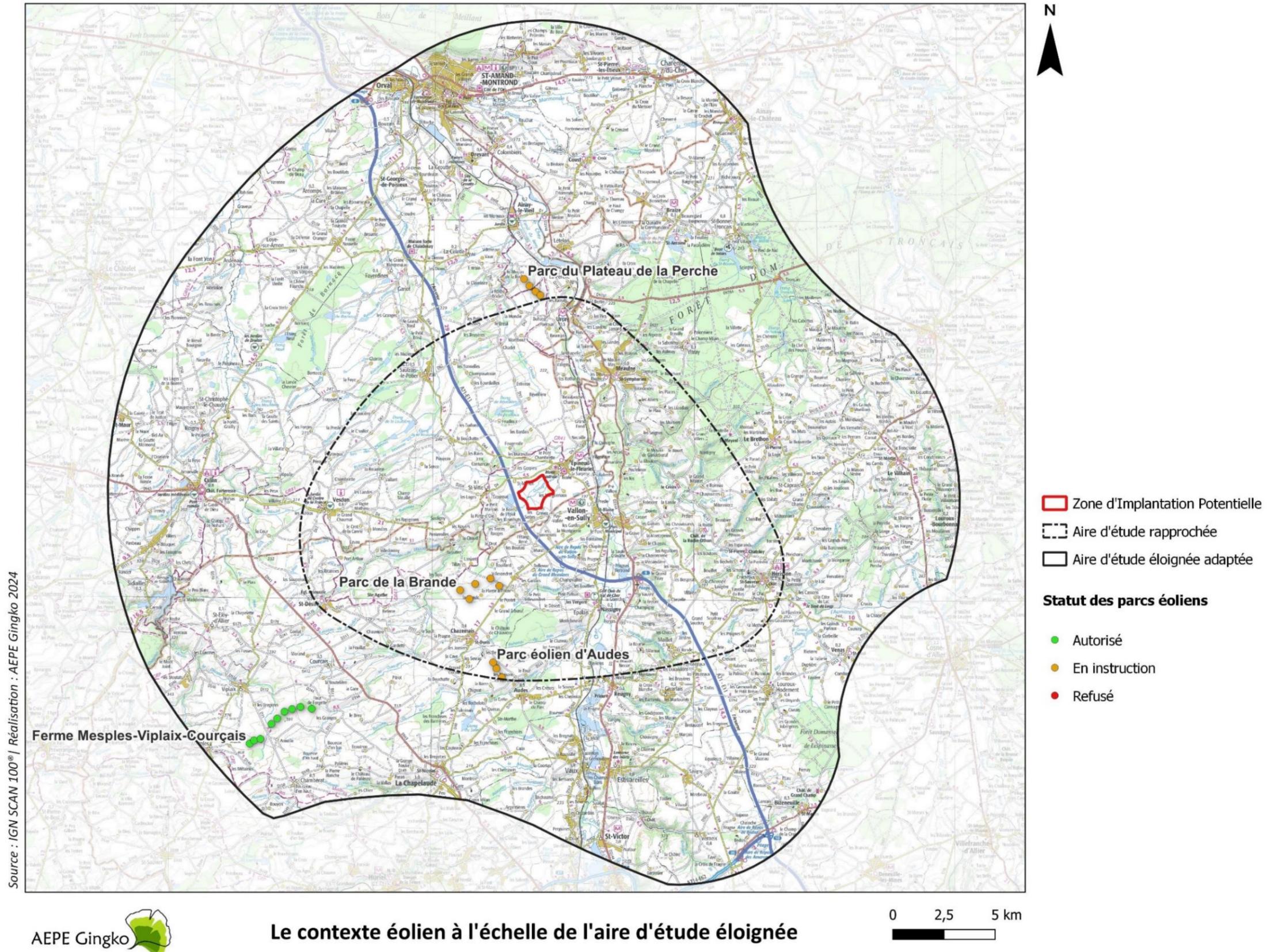
Tableau 12 : Parcs éoliens identifiés et leur statut actuel

Nom du parc	Eloignement au plus proche de la ZIP (km)	Nombre d'éoliennes	Statut
Parc de la Brande	3,8	5	En instruction
Parc éolien d'Audes	7,6	3	En instruction
Parc éolien du Plateau de La Perche	8,3	4	En instruction
Ferme Mesples/Viplaix/Courçais	14,4	9	Autorisé

L'aire d'étude comprend 4 parcs en projet à des stades d'avancement divers. Le motif éolien est pour l'instant inexistant au sein du territoire d'étude mais tend tout de même à se développer.

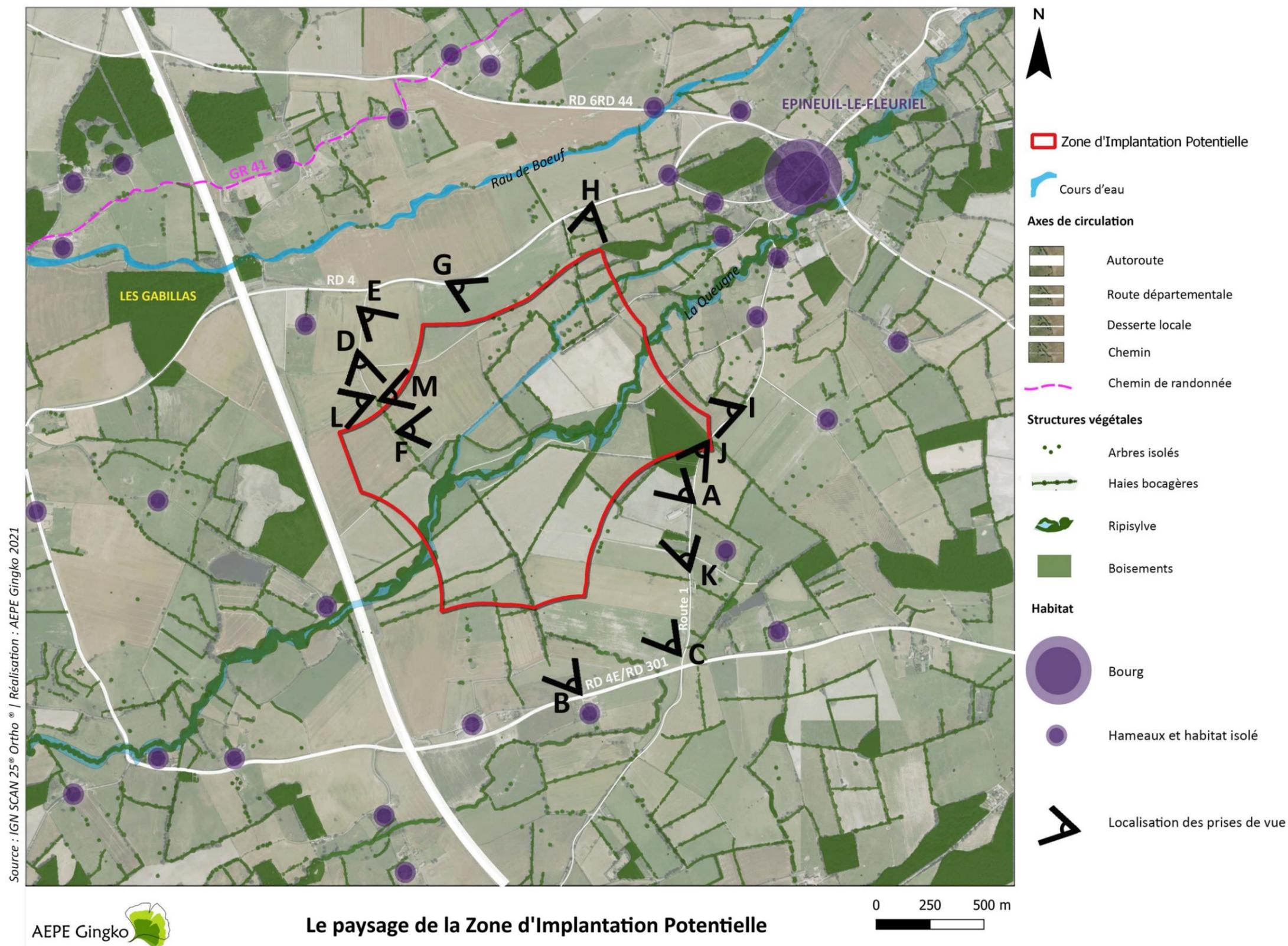
Les parcs sont disséminés à travers l'aire d'étude éloignée et sont suffisamment éloignés les uns des autres pour permettre des espaces de respiration significatifs comme le présente la carte page suivante. Les parcs s'appuient sur les particularités paysagères locales et sur la microtopographie des lieux. Les éoliennes sont donc implantées sur des lignes de crêtes dont elles suivent le tracé. En outre, il semble que les schémas d'implantation suivent un axe plus ou moins affirmé nord-nord-ouest/sud-sud-est.

De manière générale, les caractéristiques paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée permettent de filtrer les vues sur les parcs. Les perceptions sont tributaires de l'opacité des boisements et de la préservation du maillage bocager ainsi que les situations en points hauts. Certains secteurs ciblés sont donc plus à même de générer des points de vue panoramiques qui sont, en revanche, bien souvent filtrés par la présence de la végétation et par les variations du relief. Même si ces vues sont filtrées il existe donc un risque de covisibilités/intervisibilités entre le parc du Plateau de Perche et le projet qui prendrait place au sein de la zone d'étude.



Carte 22 : Le contexte éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.6. LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE



Carte 23 : Le paysage de la Zone d'Implantation Potentielle

Plusieurs photographies sont utilisées pour illustrer le site, ses ambiances, et « donner à voir » son paysage : celles-ci sont localisées sur la carte ci-dessus.

La Zone d'Implantation Potentielle s'insère entre le bourg d'Epineuil-le-Fleuriel et l'autoroute A11 sur une surface de 158 ha. Elle prend ainsi place à environ 800 m au plus proche au sud-ouest du bourg d'Epineuil-le-Fleuriel et à environ 180 m de l'axe. Le secteur sur lequel se trouve la ZIP reprend les grandes caractéristiques paysagères du grand bocage à l'état de traces à savoir un territoire agricole où subsiste un maillage bocager et des reliquats de boisements. La zone d'étude est aussi implantée au sein d'une plaine, structure géomorphologique rare au sein de l'aire d'étude éloignée et est marquée par le passage du ruisseau de la Queugne et de ses affluents. Les altitudes ne varient que de 182 à 185 m.

La ZIP est occupée par des parcelles agricoles qui font une superficie de 9,5 ha en moyenne, de boisements représentant environ 4% de la zone et de haies bocagères se concentrant au sud-est.

La taille du parcellaire varie entre de vastes étendues occupées par des cultures céréalières à l'ouest et des espaces d'exploitation moins grands enserrés entre les haies bocagères et dédiés aux activités d'élevage à l'est. La présence de l'autoroute et de sa zone de recul contribue à élargir les perspectives à l'ouest. Même si les structures bocagères et boisées se relâchent à proximité de l'autoroute, le territoire conserve un caractère bocager fort avec une ambiance champêtre marquée, notamment aux abords d'Epineuil-le-Fleuriel où les paysages sont particulièrement fermés.



Photo 59 : Le maintien du maillage bocager contribue à créer des ambiances agricoles semi-ouvertes où les vues sont plus ou moins filtrées selon l'opacité de végétation et la continuité des haies



Photo 60 : Le paysage de la ZIP est marqué par les pratiques d'élevage

La présence des structures végétales permet d'instaurer une ambiance semi-ouverte avec une alternance de paysages ouverts et encadrés par des structures plus ou moins rapprochées et des ambiances fermées le long des lisières des boisements constitués de feuillus. Ces lisières sont plus présentes à l'est de la ZIP qu'à l'ouest. Le fonctionnement visuel au sein de la ZIP est donc contrasté et fonction de la présence ou non de la végétation. Au nord, l'aplanissement du relief et la moindre présence de la trame bocagère ont pour conséquence d'allonger et d'élargir les vues qui ne

sont alors limitées que par la ripisylve touffue de la Queugne et/ou par les reliefs de pente éloignés. Au sud et à l'ouest, l'opacité plus importante de la végétation combinée aux variations de la topographie légèrement plus marquées permettent de filtrer les perceptions et de mettre à distance visuellement la zone d'étude.

L'intérieur de la ZIP est peu accessible et seulement desservi par un réseau de chemins agricoles qui ont tendance à être fermés par le réseau bocager. Les visibilitées potentielles vers la ZIP se concentrent donc principalement depuis les abords de la zone d'étude.



Photo 61 : le relief aplani et la disparition subite de la trame bocagère élargit et allonge les perspectives à l'ouest de la ZIP



Photo 62 -63: Le recul des lisières à l'ouest de la zone d'étude génère des paysages proches de l'open-field, les vues ne sont limitées que par les pentes qui constituent les horizons lointains



Photo 64 : La plaine, le réseau de haies bocagères distendu et la présence du coteau élevé du Cher en arrière-plan engendrent des paysages horizontaux à l'ouest de la zone d'étude

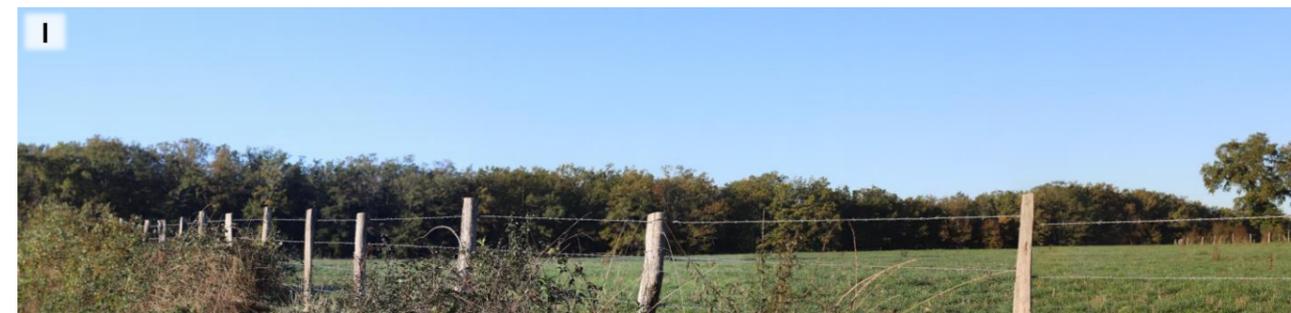


Photo 67 : La ZIP comprend un boisement à l'est qui génère des ambiances presque forestières où la végétation ferme le paysage



Photo 65 : A l'est de la ZIP, les grandes parcelles cultivées s'entremêlent avec les prairies permanentes de moindre importance



Photo 68 : Des ambiances boisées au sud-est de la ZIP

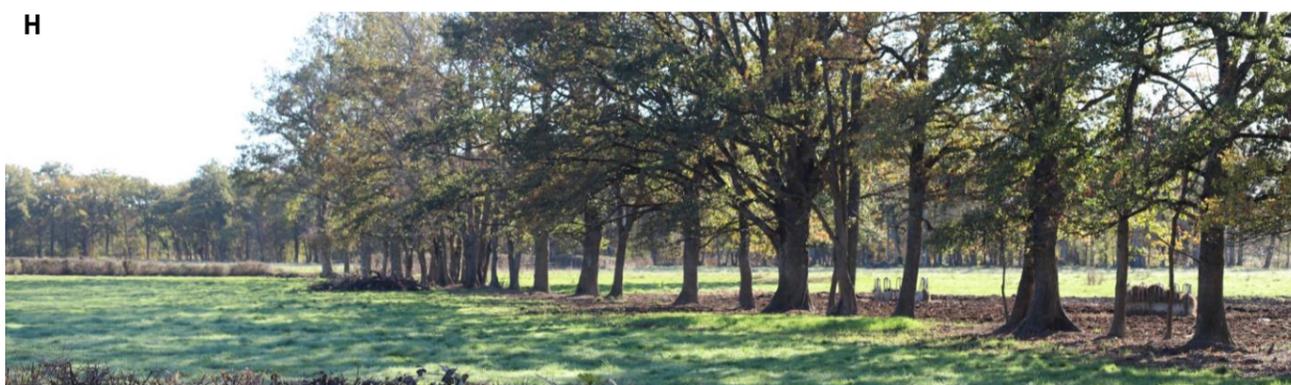


Photo 66 : A l'est de la ZIP, le parcellaire se réduit et la trame bocagère s'intensifie, l'espacement entre les arbres permet de maintenir un certain degré d'ouverture



Photo 69 : Des fossés affluents de la Queugne entrecoupent les larges parcelles cultivées

IV.7. L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES

Afin de comprendre l'évolution des paysages au fil des siècles, la comparaison de cartes ou de photographies aériennes anciennes s'avère pertinente.

Les cartes de Cassini et d'Etat-Major montrent que la zone d'étude était, par le passé, majoritairement composée d'un boisement s'étendant au-delà des limites de la ZIP et de prairies. Cet espace porte le nom de « Bois de l'Épot » et est rattaché à un lieu de vie de petite taille d'après la carte de l'Etat-Major. Les bourgs les plus importants comme Epineuil-le-Fleuriel et St-Vitte apparaissent aussi déjà avec une toponymie légèrement différente mais reconnaissable. Le territoire est moins marqué par la présence des hameaux. On reconnaît tout de même l'implantation ancienne de celui des Moinérats, des Marguériaux (noté « Mergriaux »), de la Motte ou encore des Gerpins.

D'autre part, la carte de l'Etat-Major permet de montrer la structuration des axes de circulation de l'époque sur laquelle s'appuie le réseau d'aujourd'hui. On aperçoit ainsi déjà l'ancêtre de la RD 4, de la RD4E et de la Route 1 qui permettent de desservir les différents lieux d'habitat implantés autour de la ZIP.

Le passage du ruisseau de la Queugne, attesté depuis le XVIII^e siècle est révélé visuellement après 1974 lorsque le bois disparaît. Le tracé sinueux du ruisseau et sa ripisylve touffue entrecoupe alors la zone d'étude pour rejoindre Epineuil-le-Fleuriel et permet de minimiser la perte brusque de végétation sur ce secteur. Il apparaît aujourd'hui comme un élément majeur de structuration de la zone d'étude.

La comparaison en orthophotographie permet de montrer le relatif phénomène de remembrement dont font l'objet les parcelles situées à l'ouest de la ZIP. On remarque que les haies bocagères qui délimitaient les prairies disparaissent au profit d'étendues plus vastes propices au développement des cultures intensives entre 1950 et 1995. Ce phénomène est sans doute accentué par l'aménagement de la section d'autoroute passant à l'ouest de la zone d'étude en 1987.

La présence majoritaire des boisements persiste au moins jusqu'en 1950 mais disparaît dès les années 70 pour laisser place à de grandes parcelles non-boisées au sud. Pour autant, la végétation ne disparaît pas complètement car ces parcelles se munissent progressivement de haies bocagères sur leur pourtour comme le montre les photographies aériennes de 1995 et de nos jours. De plus, on retrouve un reliquat de ce bois aujourd'hui à l'est de la zone d'étude. Cette tendance a permis de créer des paysages hybrides entre des ambiances boisées presque forestières et des environnements ruraux typiques alliant élevage et bocage.

L'analyse permet donc de montrer que le secteur a subi quelques transformations paysagères issues du remembrement et que l'agriculture en tant que telle n'est devenue majoritaire comme mode d'occupation des sols que depuis une cinquantaine d'années sur la zone d'étude.



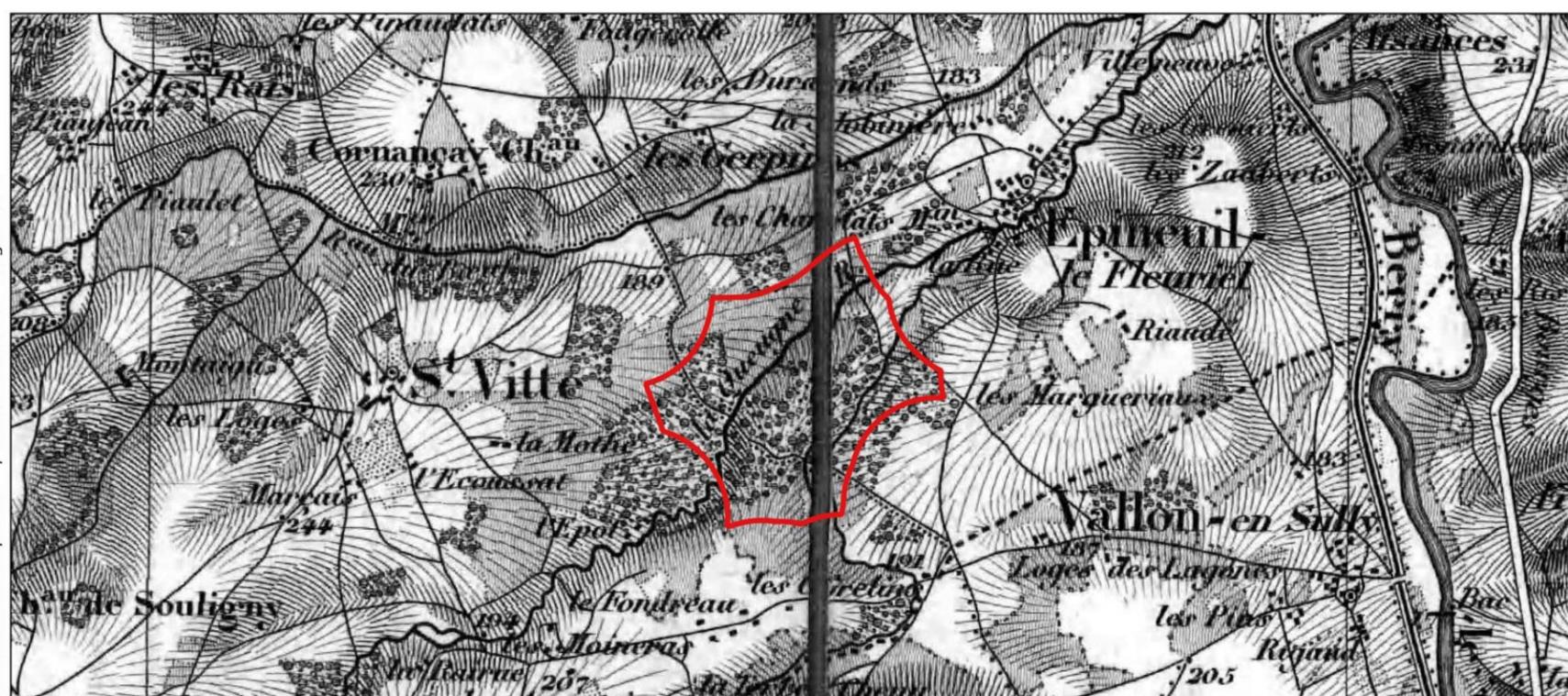
Figure 9 : Cartes postales anciennes d'Epineuil-le-Fleuriel au XIX^e siècle. Source : <https://www.delcampe.net/fr>

L'évolution des paysages entre le XVIII^e siècle et aujourd'hui a induit un changement dans les perceptions du territoire. Successivement, la réduction drastique du bois, l'agrandissement parcellaire et l'aménagement de l'autoroute ont permis une ouverture des paysages contrastée sur le secteur. En résulte un paysage complexe aux perceptions changeantes. On observe aujourd'hui une certaine dualité dans l'appréhension du territoire entre ouverture des parcelles cultivées et semi-ouverture des prairies permanentes qui ont remplacé le bois.

L'accompagnement de l'évolution du territoire constitue un enjeu paysager majeur, d'autant plus dans un paysage hétérogène et au patrimoine bâti et naturel riche comme celui-ci. Le projet doit contribuer à l'identité paysagère locale, s'inscrire harmonieusement dans un ensemble paysager, donner l'image positive d'un territoire engagé pour le développement durable, et non être perçu comme une dégradation de celui-ci. Cela passe par le choix d'un parti pris d'aménagement permettant une adaptation optimale.



Carte de Cassini (XVIIIe siècle)



Carte de l'Etat-Major (1870)

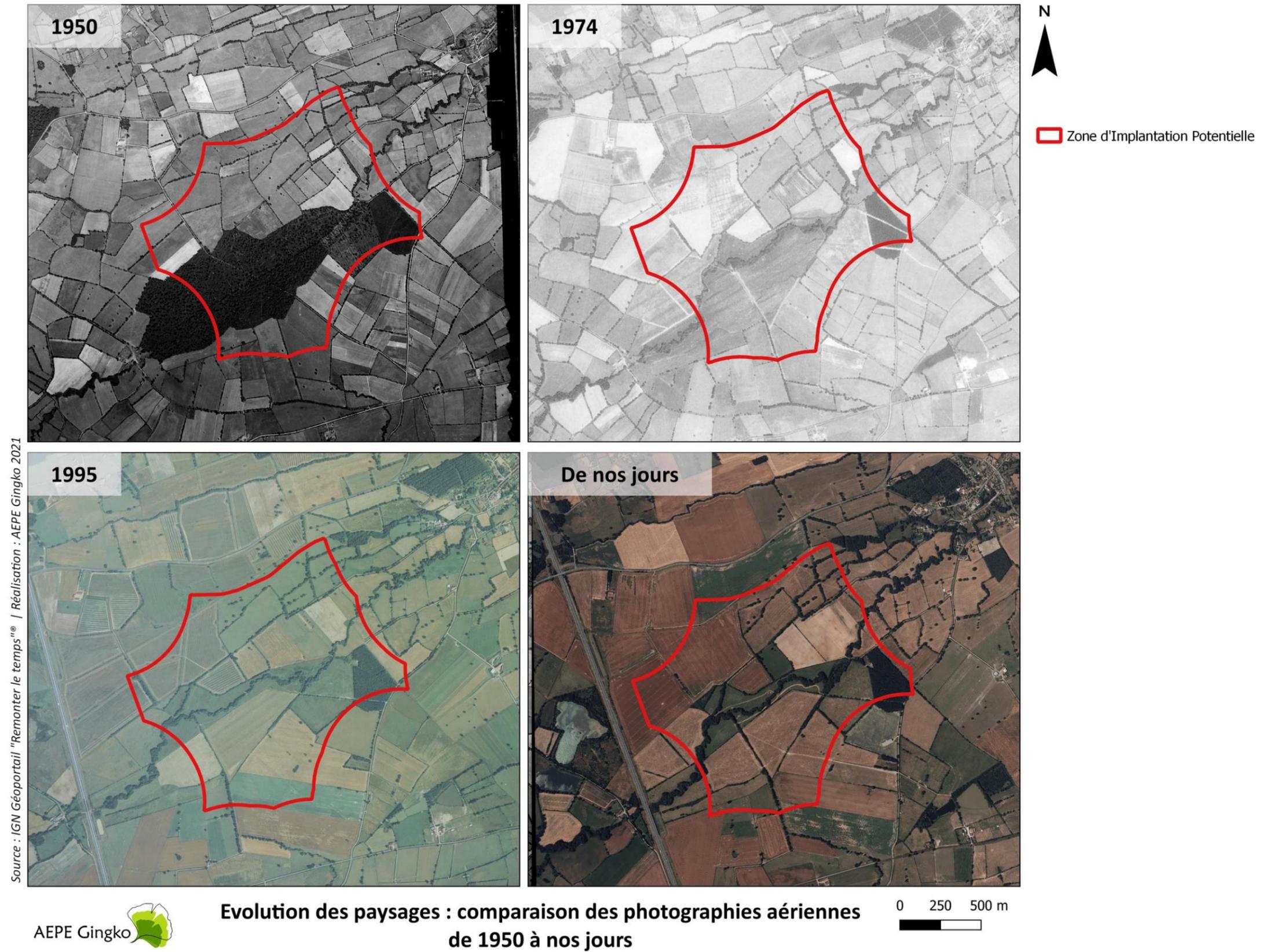


Source : IGN Géoportail® | Réalisation : AEPE Gingko 2021



Evolutions des paysages : carte de Cassini (XVIIIe siècle) et carte de l'Etat-Major (XIXe siècle)

Carte 24 : Evolution des paysages : carte de Cassini (XVIIIe siècle) et de l'Etat-Major (XIXe siècle)



Source : IGN Géoportail "Remonter le temps"® | Réalisation : AEPE Gingko 2021

Carte 25 : Evolution des paysages : comparaison des photographies aériennes de 1950 à nos jours

IV.8. L'ANALYSE PATRIMONIALE

IV.8.1. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR)

Le dispositif des « Sites Patrimoniaux Remarquables » (SPR), introduit par les articles L. 631-1 à L.633.1 de l'article 75 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) crée un nouveau régime unique de protection du patrimoine appelé Sites Patrimoniaux Remarquables qui succède aux trois dispositifs existants (les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager : ZPPAUP, les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine : AVAP, et les secteurs sauvegardés).

Les SPR sont gérés par des Plans de Valorisation de l'Architecture et du patrimoine (PMVAP).

À ce jour, le règlement de l'AVAP ou de la ZPPAUP continue de produire ses effets de droit jusqu'à ce que s'y substitue un PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) ou un plan de valorisation (PVAP). L'article 42 de la nouvelle loi sur le patrimoine prévoit que les AVAP et PSMV aujourd'hui en cours d'étude s'achèveront dans les conditions juridiques antérieures à la loi. Au jour de leur création, les AVAP deviennent des Sites Patrimoniaux Remarquables. Ce règlement se substitue, le cas échéant, à celui de la ZPPAUP applicable antérieurement.

La carte page montre que le Site Patrimonial Remarquable de Hérisson est le seul identifié au sein de l'aire d'étude éloignée.

SPR DE HERISSON

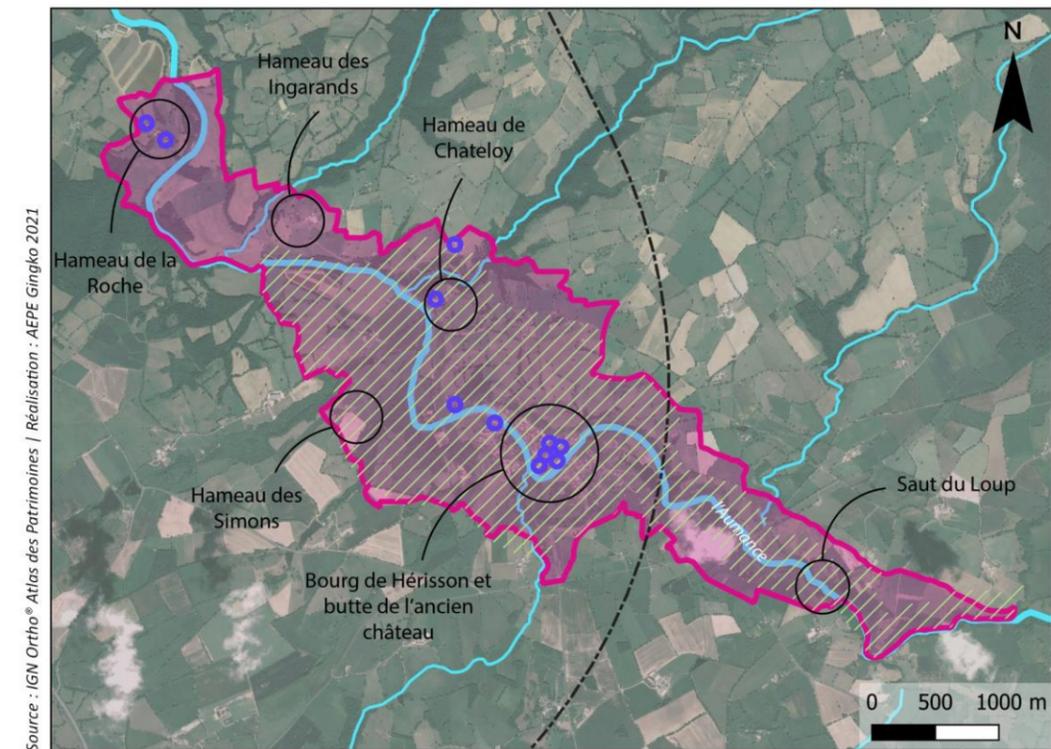
Le Site Patrimonial Remarquable de Hérisson est vaste et couvre une portion de la vallée de l'Aumance (coteau et rebords de coteaux compris) située de 7 et 15 km à l'est de la zone d'étude. Le périmètre se déploie de part et d'autre du bourg de Hérisson. Il englobe, comme la carte ci-joint le montre, des périmètres de protection en site inscrit et Monuments Historiques ce qui en fait un site à enjeu **très fort**.



Photo 70 : Le bourg de Hérisson et les vestiges du château sur la butte prennent place dans la vallée de l'Aumance

Le SPR reprend le zonage de la ZPPAUP établi en juin 2009 et cherche à préserver le caractère pittoresque du site. Ce caractère repose sur les dynamiques paysagères qui existent entre la topographie changeante de la vallée et les lieux de vie et d'habitat qui s'y sont implantés successivement. Ces formes ont généré un paysage unique entre architecture médiévale et nature préservée. La protection porte donc sur le bourg ancien implanté de part et d'autre d'une butte et le long de l'Aumance, les vestiges du château qui prennent place sur la situation la plus haute de la butte, les hameaux et monuments disséminés sur les lignes crêtes et les versants des coteaux de l'Aumance eux-

mêmes inclus et s'étend jusqu'au Saut du Loup (portion très encaissée de l'Aumance qui génère des paysages presque mystiques).



AEPE Gingko

Éléments constitutifs du SPR de Hérisson

- Aire d'étude rapprochée
- Cours d'eau
- Périmètre du Site Patrimonial Remarquable
- Zone protégée par les différents périmètres de sites inscrits (Partie IV.8.2)
- Éléments protégés au titre des Monuments Historiques (cf partie IV.8.3)

Carte 26 : Éléments constitutifs du SPR de Hérisson



Photo 71 : Les paysages bucoliques de l'Aumance dans le fond de vallée sont fermés par les versants abrupts et la présence du couvert végétal



Photo 72 : Le bourg de Hérisson et sa trame bâtie ancienne et dense limitent les vues lointaines

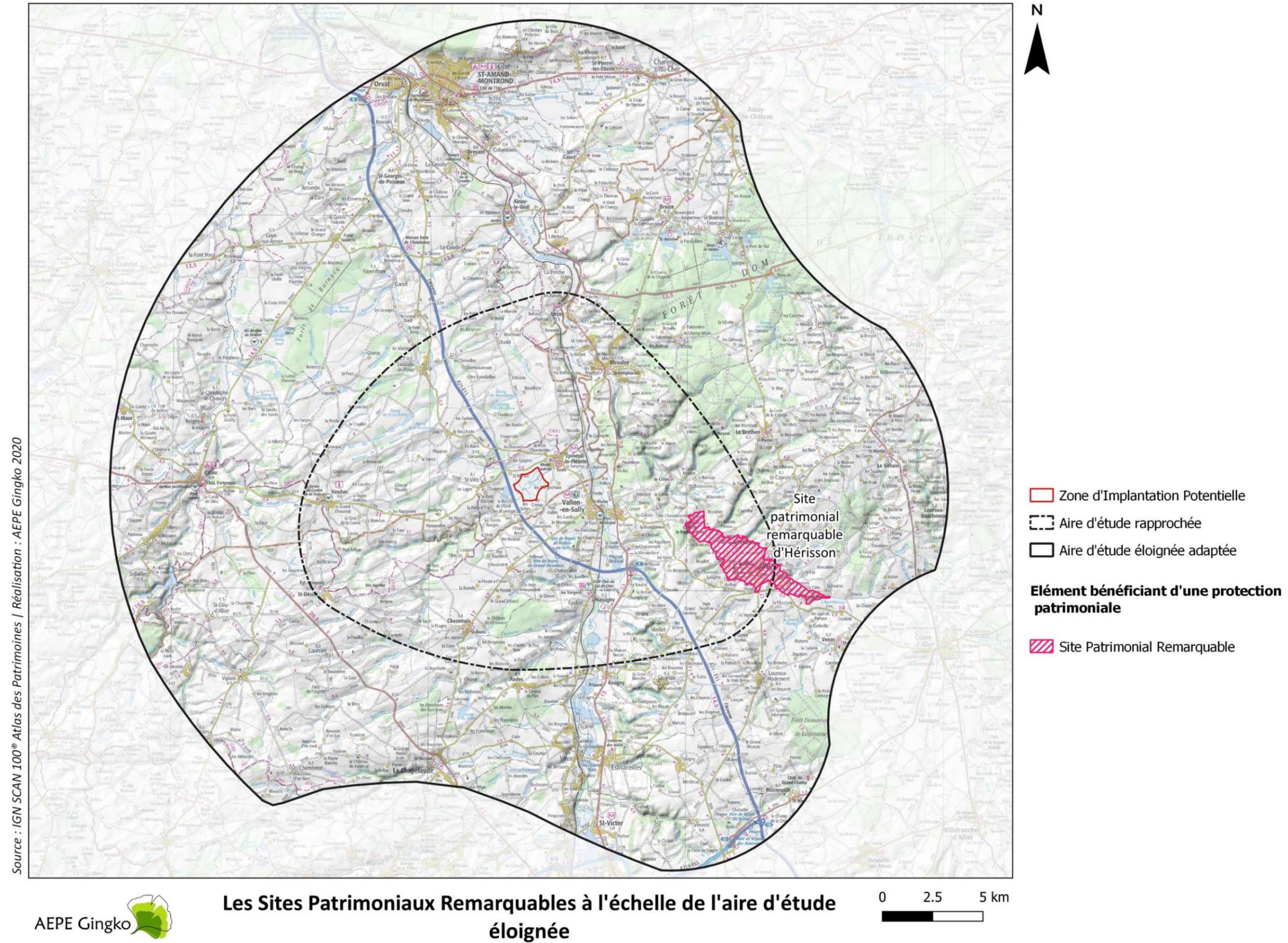
La particularité de ce site est qu'il est vaste et constitué à la fois de paysages très fermés en creux de vallon, de paysages urbains et de paysages semi-ouverts depuis les rebords de coteaux susceptibles de favoriser l'allongement des vues. Le fonctionnement visuel est donc contrasté et repose essentiellement sur des jeux de covisibilités entre les points les plus élevés des coteaux et depuis les hauteurs de la butte où se situent les ruines du château. Néanmoins, cette organisation privilégie les perceptions vers l'intérieur de la vallée et non vers l'extérieur. En effet, l'escarpement des coteaux combiné à la présence accrue de la végétation qui vient coiffer les reliefs de crêtes implantés entre le SPR et la zone d'étude empêchent les perceptions au-delà de la vallée et donc vers la ZIP. La sensibilité paysagère potentielle du SPR de Hérisson est donc considérée comme **faible**.



Photo 73 : Les hameaux prennent place sur les rebords élevés des coteaux.



Photo 74 : Depuis les secteurs les plus élevés de la butte, les horizons semi-proches constitués par les lignes de crête surmontées de boisements limitent l'allongement des perceptions.



Carte 27 : Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.8.2. LES SITES INSCRITS ET SITES CLASSES

Les sites inscrits et classés correspondent à des lieux qui, par leur qualité patrimoniale, justifient une protection de niveau national, au titre de la loi du 2 mai 1930 (art. L.341-1 à 22 du code de l'environnement). L'objectif de cette protection est de garantir pour ces sites, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...).

Remarque : un niveau d'enjeu est attribué à chacun des éléments étudiés. Il est a minima fort du fait qu'il s'agit d'éléments protégés. La différenciation entre enjeu fort et très fort se fait principalement par la fréquentation du lieu, le fait qu'il soit classé ou inscrit et si d'autres protections viennent s'ajouter à celles-ci (Monuments Historique ou Site Patrimonial Remarquable).

Tableau 13 : Sites classés et inscrits – Synthèse des sensibilités paysagères

Site	Protection	Commune	Distance et direction vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Caractéristiques	Enjeu	Sensibilité potentielle
Bourg, Eglise, Château et Domaine des Vergers	Inscrit	Nassigny	4,8 au sud	Le site est implanté à la fois en points bas et sur un versant non-orienté vers la ZIP. Il regroupe des espaces bâtis, des boisements et des plaines inondables. Ces éléments sont relativement protégés visuellement de la ZIP par un masque du relief et par une strate arborée qui ferme le paysage.	Fort	Faible
Château de Guerche et ses abords	Classé	Nassigny	6,2 au sud-est	La bâtisse est implantée sur un versant légèrement orienté vers la ZIP. Cette position favorise l'allongement des perceptions vers la vallée du Cher et au-delà vers la ZIP (cf IV.8.3 Les Monuments Historiques)	Très fort	Modérée
Bourg et Vallée de l'Aumance	Inscrit	Hérisson	8,4 à l'est	Le bourg de Hérisson se déploie à la fois le long de l'Aumance et sur une butte accueillant le château. La vallée est encaissée et bordée par des coteaux escarpés. L'environnement paysager est donc très fermé et les perceptions proches. (cf IV.8.1. Les Sites Patrimoniaux Remarquables)	Fort	Faible
La butte des ruines du château	Inscrit	Hérisson	8,5 à l'est	Ce site correspond à la butte sur laquelle se trouve les vestiges du château d'Hérisson. Il englobe ainsi le bourg ancien d'Hérisson constitué de ruelles étroites et d'une trame bâtie dense. Les vues depuis l'intérieur de ces ruelles sont fermées. Les ruines culminent sur un belvédère qui offre des vues vers la vallée de l'Aumance. Elles sont rapidement limitées par les reliefs élevés de crêtes situées entre la ZIP et le site. (cf IV.8.1. Les Sites Patrimoniaux Remarquables et IV.8.3 Les Monuments Historiques)	Fort	Faible
Vieux village et son église	Inscrit	Vesdun	9,5 à l'ouest	L'étude du bourg de Verdun dans le chapitre IV.5.1.2 révèle la faible sensibilité de Vesdun en tant que lieu de vie. Le village et son église sont mis à distance visuelle de la ZIP grâce au relief et au maintien du couvert végétal.	Fort	Faible
Réseau d'étangs dont l'étang de Saloup	Inscrit	Saint-Bonnet-de-Tronçais	13 au nord-est	Ces plans d'eau et barrages datant du XIXe siècle sont nichés au cœur de la Forêt domaniale de Tronçais. Les étangs sont entourés par des boisements opaques, les paysages sont fermés et les vues vers la ZIP sont inexistantes.	Fort	Très faible

Site	Protection	Commune	Distance et direction vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Caractéristiques	Enjeu	Sensibilité potentielle
Rocher du Pas de la Mule	Classé	Braize	13 au nord-ouest	Le site se présente comme un affleurement gréseux composé d'un bloc de quelques dizaines de centimètres au-dessus du sol, portant une profonde cavité cylindrique d'un diamètre comparable à un sabot d'âne ou de mule, d'où son nom. Il prend place dans le creux d'un vallon. L'éloignement vis-à-vis de la ZIP et les coteaux du vallon permettent de limiter les vues.	Très fort	Très faible
Saut du Loup	Inscrit	Hérisson	13,5 à l'est	Il s'agit d'un élément naturel implanté sur l'Aumance et peu accessible : une succession de chutes d'eau pittoresques au sein d'une gorge très encaissée. L'environnement immédiat est constitué de ripisylves épaisses et opaques. Les vues sont donc limitées par le relief et le couvert végétal. (cf IV.8.1. Les Sites Patrimoniaux Remarquables)	Fort	Très faible
Rocher des Andars	Classé	Le Brethon	14,8 au sud	Ce rocher se situe à proximité du Grand Chemin, une ancienne route qu'empruntaient les pèlerins pour se rendre à Saint Jacques de Compostelle. À son sommet se situe une curieuse cavité au nom évocateur de Bénitier des Oiseaux. Son eau avait la réputation de soigner les affections de la peau comme la lèpre et les dartres. Le rocher est implanté dans un environnement boisé qui ne permet pas de vues lointaines.	Très fort	Très faible
Vieille forge et Halle à charbon	Inscrit	Saint-Bonnet-du-Tronçais	14,8 au nord-est	Ensemble de bâtiments situés au nord de l'étang de Tronçais et implantés au cœur de la Forêt domaniale de Tronçais. Les paysages sont fermés par l'opacité des boisements.	Fort	Très faible
Camp de César – Oppidum des Murettes	Classé-Inscrit	La Groutte	15 au nord	La protection concerne un ensemble de vestiges archéologiques gallo-romains en situation de promontoire sur le Cher. L'environnement méridional du site est marqué par la présence d'un haut talus long de 210 mètres et par le Bois de l'Affouré. Les visibilitées vers la zone d'étude sont limitées par ces structures paysagères.	Très fort	Faible
Château de Culan, ses abords, la rivière et une partie du village	Classé et inscrit	Culan	15,2 à l'ouest	Comme expliqué dans le chapitre IV.5.3 sur les éléments d'intérêt touristique, le bourg de Culan, son château sont implantés sur un éperon rocheux lui-même inséré dans les Gorges de l'Arnon. Les hauts coteaux de l'Arnon isolent visuellement le site.	Très fort	Très faible
Ruines du Château de Thizon	Inscrit	Saint-Victor	15,8 au sud	Il s'agit de vestiges d'un château datant du XIII ^e siècle et sur lesquels des habitations sont venues s'adosser. Les ruines sont implantées dans un environnement fermé par la végétation et la trame bâtie du bourg de Thizon. Les visibilitées vers la ZIP sont quasi-inexistantes.	Fort	Très faible
Lac de Sidaillies et ses abords	Inscrit	Saint-Eloy-d'Allier	16,3 à l'ouest	Le chapitre IV.5.3 consacré aux éléments d'intérêt touristique fait état de la sensibilité paysagère très faible du site vis-à-vis de la ZIP. En effet, le plan d'eau est encaissé dans les Gorges de l'Arnon et est entouré par une large bande arborée qui ne permet pas les visibilitées lointaines.	Fort	Très faible
Vieux bourg d'Ainay-le-Château	Inscrit	Ainay-le-Château	18,5 au nord-est	Le site comprend des espaces urbanisés anciens et les bords de rivière. Le chapitre IV.5.3 relatif aux bourgs a permis de montrer que le site est potentiellement très faiblement sensible vis-à-vis de la ZIP puisque l'éloignement et le plateau élevé et vallonné qui caractérise l'est de l'aire d'étude éloignée forme un masque de relief. Les visibilitées sont donc considérées comme inexistantes.	Fort	Très faible

Site	Protection	Commune	Distance et direction vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Caractéristiques	Enjeu	Sensibilité potentielle
Quartier de Saint-Amand-le-Châtel et abords de la Marmande	Inscrit	Saint-Amand-Montrond	18,8 au nord	Le périmètre du site inscrit couvre une surface de 9 ha en cœur de ville, remarquable par son architecture ancienne implantée au bord de la rivière. La zone couverte par la protection se caractérise par une trame bâtie dense organisée de telle sorte que les perceptions lointaines vers la ZIP sont peu probables.	Fort	Faible
Butte et abords de la butte de Montrond	Inscrit-Classé	Saint-Amand-Montrond	19,2 au nord	Monument majeur de la ville de Saint-Amand, la forteresse de Montrond occupe la totalité d'une butte calcaire qui domine la ville à la confluence du Cher et de la Marmande. Cette butte s'élève à environ 195 mètres d'altitudes. Les points les plus hauts favorisent l'allongement des vues vers le grand paysage mais la présence des tertres ferment les perceptions.	Très fort	Faible

La carte page suivante permet de synthétiser les sensibilités des sites inscrits et classés.



Photo 75 : Le site inscrit de la forteresse de Culan est marqué par la présence de la végétation

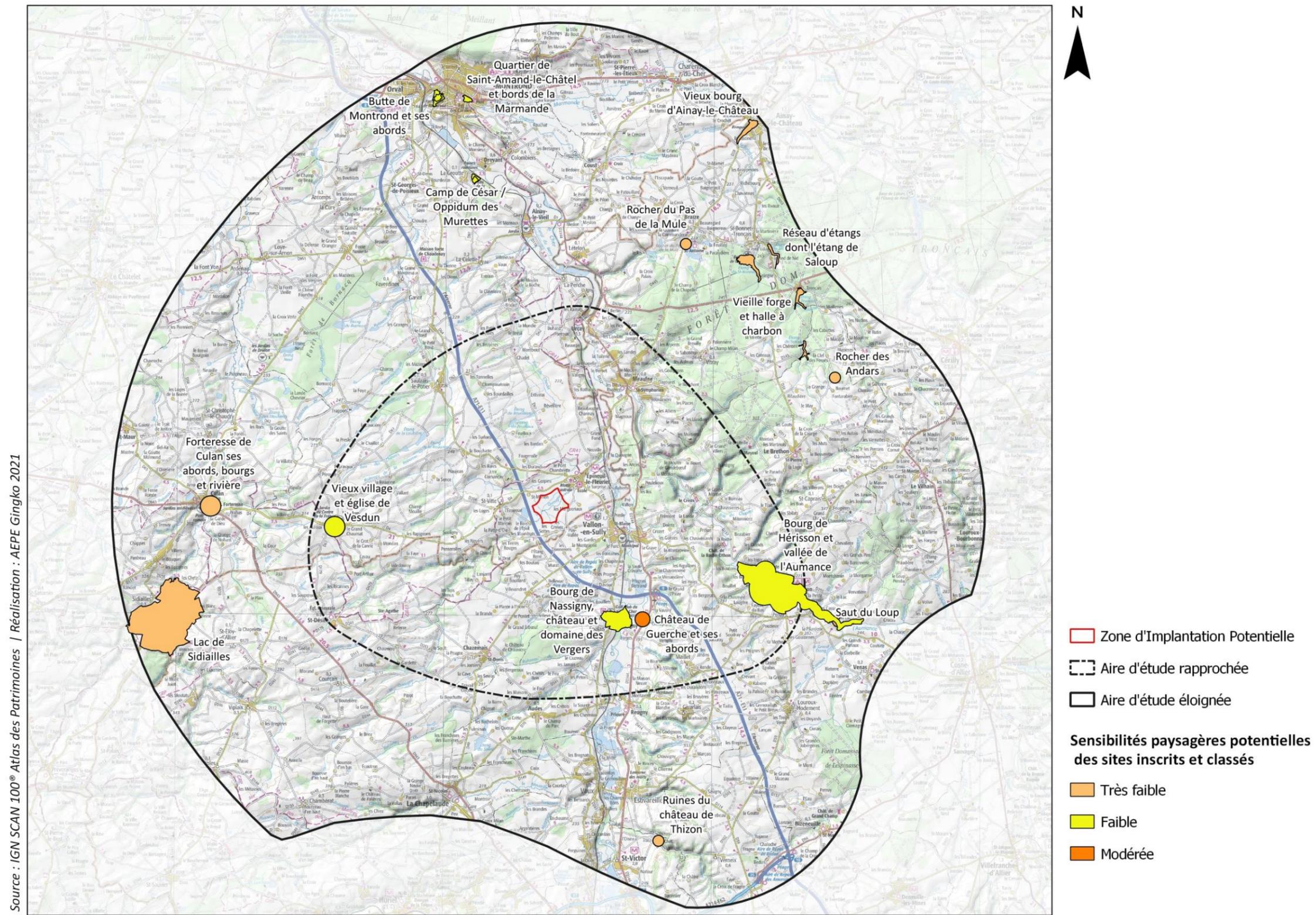


Photo 76 : Les ruelles étroites du quartier de Saint-Amand-le-Châtel ne permettent pas de vues lointaines

L'élément dont la sensibilité ressort grâce au tableau est le Château de Guerche à Nassigny. Ce site bénéficie d'une protection au titre des Monuments Historiques. Dans ce cadre, sa sensibilité est détaillée dans la partie suivante.



Photo 77 : Le quartier Saint-Amand-le-Châtel est organisé le long de la Marmande, les vues sont systématiquement obstruées par le masque du bâti



Carte 28 : Les sensibilités paysagères potentielles des sites classés et inscrits à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.8.3. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Les monuments historiques correspondent à des immeubles qui présentent un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficient d'une protection juridique. Les monuments historiques peuvent être classés ou inscrits en fonction de leur intérêt. Un monument historique classé représente un intérêt patrimonial plus fort qu'un monument historique inscrit.

Un périmètre de protection est défini autour de chaque monument historique. Par défaut, il s'agit d'un périmètre s'étendant sur 500 mètres autour de l'édifice. Celui-ci peut éventuellement être modifié en fonction du contexte du monument historique (aire de visibilité de celui-ci, qualité du bâti et des paysages environnants...) Ce périmètre de protection constitue une servitude d'utilité publique. Tout projet situé, partiellement ou en totalité, dans ce périmètre de protection nécessite un avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

IV.8.3.1. LA METHODOLOGIE D'ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES

Une grille d'évaluation de la sensibilité des monuments historiques vis-à-vis la Zone d'Implantation Potentielle a été mise en place, afin de faire ressortir les monuments les plus exposés (cf. tableau relatif à l'analyse multi-critères des monuments historiques répertoriés). Ces derniers correspondent à ceux qui présentent une sensibilité potentielle et nécessitent donc une attention particulière. Leur sensibilité théorique est estimée grâce à une analyse multicritères. Plus la note est élevée, plus l'on considère que le monument historique est potentiellement sensible. Les critères sont détaillés ci-après :

- Distance (/6) : plus un monument historique est proche de la ZIP, plus il est susceptible d'être impacté visuellement par celui-ci.
 - Distance supérieure à 10 km : 0
 - Entre 4 et 9 km : 3
 - Entre 0 et 3 km : 6
- Situation topographique (/4) : si le monument est situé dans une vallée encaissée, il sera potentiellement moins visible que s'il est situé en point haut.
 - Situation en point bas : 0
 - Situation intermédiaire : 2
 - Situation en point haut : 4
- Environnement immédiat (/4) : indique si le monument est isolé ou entouré d'obstacles visuels ; si le monument est entouré par des boisements, ou par une trame bâtie continue, les interactions visuelles avec les paysages environnants sont limitées, alors que s'il est situé dans un environnement dégagé le risque est plus grand.
 - Végétation ou habitat dense : 0
 - Bocage : 2
 - Espace ouvert : 4

- Hauteur du monument (/2) : plus un monument est haut, plus il risque d'offrir des vues sur les paysages environnants, et plus on risque de le percevoir depuis les alentours.
 - < 2 m : 0
 - 2 – 6 m : 1
 - > 6 m : 2
- Présence de panoramas reconnus en direction de la Zone d'Implantation Potentielle et/ou risque de covisibilité (/2) : la silhouette du monument historique constitue-t-elle un élément de repère dans le paysage, depuis une route, un site fréquenté, etc. ? Auquel cas, sa sensibilité paysagère potentielle est plus élevée.
 - NON : 0
 - OUI : 2
- Ouverture au public (/2) : le monument historique est-il ouvert au public au moins une partie de l'année ? Auquel cas sa plus grande fréquentation tend à augmenter sa sensibilité paysagère potentielle.
 - Non (uniquement usage privé) : 1
 - Oui (accueil de public) : 2

On obtient ainsi une note sur 20 pour chaque monument historique qui évalue sa sensibilité potentielle théorique. C'est à partir d'une note de 10 qu'un édifice est considéré comme sensible ce qui donne lieu à une analyse plus détaillée.

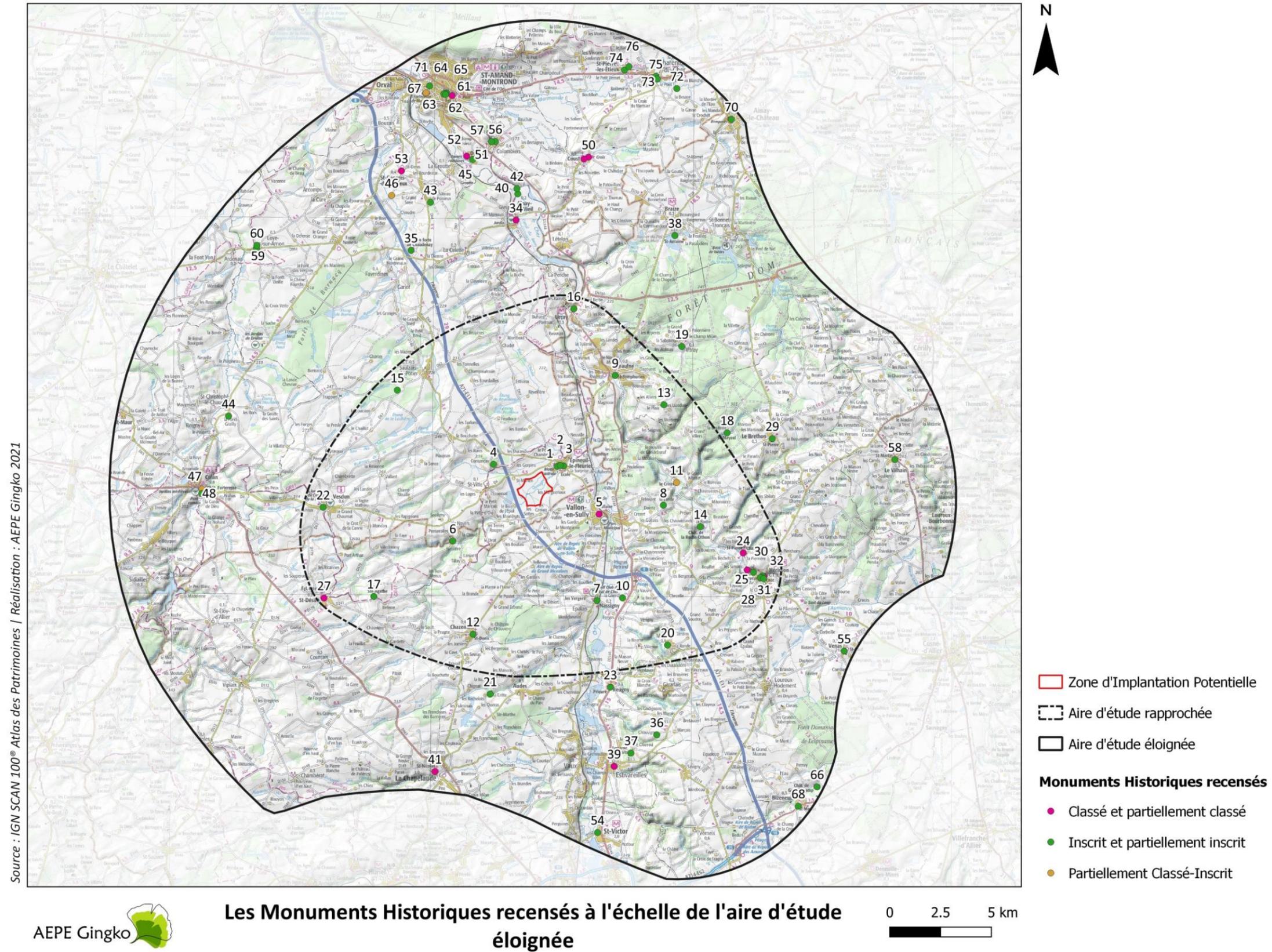
IV.8.3.2. LES RESULTATS DE L'ÉVALUATION MULTI-CRITÈRES

Cette évaluation multi-critères permet d'obtenir une hiérarchisation différenciant les monuments historiques présentant ou non une sensibilité théorique potentielle. On distingue ainsi les édifices jugés comme potentiellement sensibles, ou au contraire peu sensibles (faible, modéré, fort). Les résultats sont présentés dans le tableau ci-après.

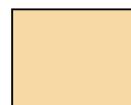
La carte suivante présente l'ensemble des 77 monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, en faisant la distinction entre immeubles inscrits et classés (12 classés, 8 partiellement classés ou partiellement inscrits-classés et 57 inscrits ou partiellement inscrits).

Pour faciliter la lecture de cette carte, chaque monument historique est repéré par un nombre, qui permet d'identifier aisément de quel élément il s'agit grâce au tableau répertoriant ces derniers (cf. ci-après).

Une carte est ensuite présentée, avec uniquement les monuments historiques considérés comme potentiellement sensibles.



Carte 29 : Les Monuments Historiques recensés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Légende :

Monument historique ressortant de l'analyse multi-critères (note de sensibilité supérieure ou égale à 10)

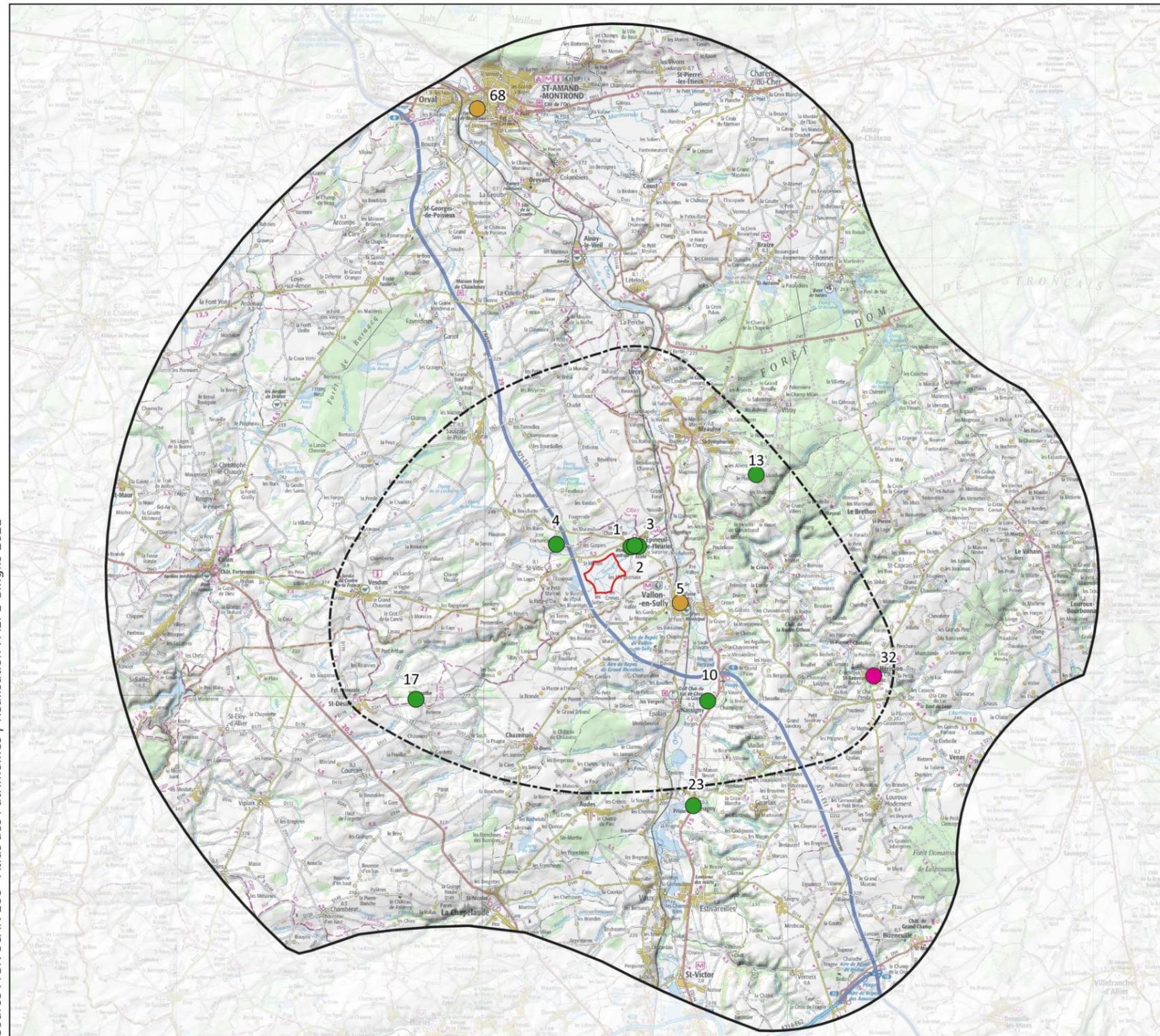
Tableau 14 : Tableau d'analyse multi-critère des Monuments Historiques

Critères d'évaluation de la sensibilité paysagère potentielle											
Numéro sur la carte	Eloignement km	Immeuble	COMMUNE	PROTECTION	Distance (/6 points)	Situation topographique (/4 points)	Environnement immédiat (/4 points)	Hauteur du monument (/2 points)	Présence de panoramas reconnus / risque de covisibilité (/2 points)	Ouverture au public (/2 points)	Note de Sensibilité (/20 points)
1	0,8	Motte castrale	Épineuil-le-Fleuriel	Inscrit	6	2	0	1	0	1	10
2	1	Eglise Saint-Martin	Épineuil-le-Fleuriel	Inscrit	6	2	0	2	2	2	14
3	1	Ecole communale	Épineuil-le-Fleuriel	Inscrit	6	2	0	1	0	2	11
4	1,7	Château de Cornançay	Épineuil-le-Fleuriel	Partiellement inscrit	6	4	0	2	0	1	13
5	2,6	Eglise Saint-Blaise	Vallon-en-Sully	Classé	6	2	0	2	2	2	14
6	4	Domaine de Bussière-les-Nonains	Saint-Désiré	Inscrit	3	0	0	2	0	1	6
7	5,5	Château de Nassigny	Nassigny	Inscrit	3	0	0	2	0	1	6
8	5,5	Château de la Lande	Vallon-en-Sully	Partiellement inscrit	3	2	0	2	1	1	9
9	6	Eglise Saint-Symphorien	Meaulne	Inscrit	3	2	0	2	0	2	9
10	6,1	Château de la Guerche	Nassigny	Partiellement inscrit	3	4	0	2	0	1	10
11	6,1	Château du Creux	Vallon-en-Sully	Partiellement Classé-Inscrit	3	2	0	2	0	1	8
12	6,8	Eglise Saint-Denis	Chazemais	Inscrit	3	0	2	2	0	2	9
13	6,8	Château du Plaix	Meaulne	Partiellement inscrit	3	2	3	2	2	1	13
14	7,5	Château de la Roche-Othon	Hérisson	Inscrit	3	0	0	2	0	1	6
15	7,6	Château de la Lande	Saulzais-le-Potier	Partiellement inscrit	3	2	0	2	0	1	8
16	8,2	Eglise Saint-Martin	Urçay	Inscrit	3	0	0	2	0	2	7
17	8,7	Chapelle Sainte-Agathe	Saint-Désiré	Inscrit	3	4	4	2	2	2	17
18	9	Prieuré de la Bouteille	Brethon	Partiellement inscrit	3	2	0	2	0	1	8
19	9,2	Eglise Saint-Eloi	Vitray	Inscrit	3	2	0	2	0	2	9
20	9,3	Eglise Saint-Denis à Maillet	Haut-Bocage	Inscrit	3	2	0	2	0	2	9
21	9,4	Château de la Crête	Audes	Inscrit	3	0	0	2	0	1	6
22	9,6	Eglise Saint-Cyr	Vesdun	Inscrit	3	0	0	2	0	2	7
23	9,6	Prieuré Notre-Dame	Reugny	Inscrit	3	2	2	1	0	2	10
24	9,9	Eglise Saint-Pierre à Chateloy	Hérisson	Classé	3	2	0	2	0	2	9
25	10,3	Chapelle Saint-Etienne de la mi-voie	Hérisson	Classé	0	4	2	1	1	1	9
26	10,6	Pigeonnier de Crochepot	Hérisson	Inscrit	0	2	2	2	0	1	7
27	10,8	Eglise Saint-Désiré	Saint-Désiré	Classé	0	2	0	2	0	2	6
28	11	Porte de l'Enfer	Hérisson	Inscrit	0	2	0	2	0	2	6
29	11,1	Eglise Saint-Pierre	Brethon	Inscrit	0	2	2	2	0	2	8
30	11,14	Eglise Saint-Sauveur	Hérisson	Inscrit	0	2	0	2	2	2	8
31	11,1	Maison Mousse	Hérisson	Inscrit	0	2	0	2	0	1	5
32	11,2	Château d'Hérisson	Hérisson	Classé	0	4	0	2	2	2	10
33	11,2	Porte de la Rivière	Hérisson	Inscrit	0	2	0	2	0	2	6
34	12,2	Château d'Ainay-le-Vieil	Ainay-le-Vieil	Partiellement classé-inscrit	0	0	0	2	0	2	4

Critères d'évaluation de la sensibilité paysagère potentielle											
Numéro sur la carte	Eloignement km	Immeuble	COMMUNE	PROTECTION	Distance (/6 points)	Situation topographique (/4 points)	Environnement immédiat (/4 points)	Hauteur du monument (/2 points)	Présence de panoramas reconnus / risque de covisibilité (/2 points)	Ouverture au public (/2 points)	Note de Sensibilité (/20 points)
35	12,4	Eglise Saint-Martin	Ainay-le-Vieil	Classé	0	2	0	0	0	2	4
36	12,5	Maison-forte de Chaudenay	Faverdines	Inscrit	0	4	0	1	0	1	6
37	12,7	Château de Chouvigny à Givarlais	Haut-Bocage	Partiellement inscrit	0	2	2	1	0	1	6
38	13	Château du Cluzeau	Estivareilles	Inscrit	0	2	0	2	0	1	5
39	13,3	Eglise Saint-Antoine	Braize	Inscrit	0	0	0	2	0	2	4
40	13,3	Lanterne des Morts	Estivareilles	Classé	0	4	0	0	0	2	6
41	13,7	Pont-canal de la Croix	Ainay-le-Vieil	Inscrit	0	2	0	1	0	2	5
42	13,8	Eglise Saint-Nicolas	Chapelaude	Classé	0	0	0	2	0	2	4
43	14	Pont-canal et écluse de la Tranchasse	Ainay-le-Vieil	Inscrit	0	2	0	2	0	2	6
44	14,3	Château de Poisieux	Saint-Georges-de-Poisieux	Partiellement inscrit	0	2	2	2	0	1	7
45	14,6	Château de la Forêt-Grailly	Saint-Christophe-le-Chaudry	Partiellement inscrit	0	4	0	2	0	1	7
46	15,1	Oppidum gallo-romain	Groutte	Partiellement Classé	0	4	0	1	0	2	7
47	15,4	Prieuré Saint-Paul de Soye-L'Eglise	Saint-Georges-de-Poisieux	Partiellement Classé-Inscrit	0	2	2	2	0	2	8
48	15,5	Château	Culan	Partiellement Classé-Inscrit	0	0	0	2	0	2	4
49	15,5	Pont \"romain\" sur l'Arnon	Culan	Inscrit	0	0	0	1	0	2	3
50	15,5	Eglise Notre-Dame	Coust	Classé	0	2	2	2	0	2	8
51	15,6	Croix de cimetière	Coust	Classé	0	2	2	0	0	2	6
52	15,7	Prieuré	Drevant	Partiellement inscrit	0	2	0	2	0	1	5
53	16	Site gallo-romain	Drevant	Partiellement Classé	0	2	0	2	0	2	6
54	16,3	Eglise Saint-Georges de Poisieux	Saint-Georges-de-Poisieux	Classé	0	2	0	2	0	2	6
55	16,3	Eglise Saint-Victor	Saint-Victor	Inscrit	0	2	0	2	0	2	6
56	16,4	Eglise Saint-Paul	Venas	Inscrit	0	2	0	2	0	2	6
57	16,4	Croix de cimetière	Colombiers	Inscrit	0	0	0	0	0	2	2
58	16,4	Château de la Salle	Colombiers	Partiellement inscrit	0	0	4	2	0	1	7
59	17	Eglise Saint-Martin	Vilhain	Inscrit	0	2	0	2	0	2	6
60	17,4	Eglise Saint-Martin	Loye-sur-Arnon	Inscrit	0	0	0	2	0	2	4
61	17,5	Manoir des Girouettes	Loye-sur-Arnon	Inscrit	0	0	0	1	0	1	2
62	19	Eglise Saint-Amand	Saint-Amand-Montrond	Classé	0	2	0	2	0	2	6
63	19,1	Couvent des Carmes	Saint-Amand-Montrond	Partiellement inscrit	0	2	0	2	0	2	6
64	19,2	Maison, 1, rue du Four	Saint-Amand-Montrond	Inscrit	0	2	0	1	0	1	4
65	19,2	Hôtel Neyret de la Ravoie	Saint-Amand-Montrond	Partiellement inscrit	0	2	0	1	0	1	4
66	19,2	Maison, 6, rue Croix de Fer	Saint-Amand-Montrond	Partiellement inscrit	0	2	0	1	0	1	4
67	19,4	Château de Grand-Champ	Bizeneuille	Partiellement inscrit	0	0	2	2	0	1	5
68	19,5	Forteresse de Montrond	Saint-Amand-Montrond	Partiellement Classé-Inscrit	0	4	0	2	2	2	10
69	19,5	Eglise Saint-Martin	Bizeneuille	Inscrit	0	0	0	2	0	2	4

Critères d'évaluation de la sensibilité paysagère potentielle											
Numéro sur la carte	Eloignement km	Immeuble	COMMUNE	PROTECTION	Distance (/6 points)	Situation topographique (/4 points)	Environnement immédiat (/4 points)	Hauteur du monument (/2 points)	Présence de panoramas reconnus / risque de covisibilité (/2 points)	Ouverture au public (/2 points)	Note de Sensibilité (/20 points)
70	19,6	Eglise Saint-Etienne	Ainay-le-Château	Partiellement Classé-Inscrit	0	4	0	2	0	2	8
71	19,7	Fortifications d'agglomération	Ainay-le-Château	Inscrit	0	4	0	2	0	2	1
72	19,7	Couvent des Capucins	Saint-Amand-Montrond	Partiellement inscrit	0	2	0	1	0	2	5
73	20	La Grosse forge	Charenton-du-Cher	Partiellement inscrit	0	2	0	1	0	1	4
74	20,1	Maison, rue de la chapelle, anciennement rue Blanche	Charenton-du-Cher	Partiellement inscrit	0	2	0	1	0	1	4
75	20,1	Château	Saint-Pierre-les-Étieux	Inscrit	0	2	0	2	0	1	5
76	20,2	Eglise Saint-Martin	Charenton-du-Cher	Inscrit	0	2	0	2	0	2	6
77	20,4	Eglise Saint-Pierre	Saint-Pierre-les-Étieux	Inscrit	0	2	0	2	0	2	6

Source : IGN SCAN 100® Atlas des Patrimoines | Réalisation : AEPE Gingko 2021



- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Monuments Historiques recensés**
- Classé et partiellement classé
- Inscrit et partiellement inscrit
- Partiellement Classé-Inscrit



Les Monuments Historiques dont la sensibilité ressort de l'analyse multi-critère



Carte 30 : Les Monuments Historiques dont la sensibilité ressort de l'analyse multi-critère

IV.8.3.3. LES MONUMENTS HISTORIQUES RESSORTANT DE L'ANALYSE MULTI-CRITÈRES

LA MOTTE CASTRALE AVEC SON FOSSE (N°1)

Protection : inscrite depuis le 21/08/1987

Commune de rattachement : Epineuil-le-Fleuriel

Le site se situe à environ 800 mètres nord-est de la Zone d'Implantation Potentielle et se compose d'un petit tertre boisé entouré par un fossé, d'une première basse-cour correspondant à un ancien château et d'une seconde basse-cour qui devait être le bourg original. La nature de sa classification justifie un enjeu important mais le caractère local de son rayonnement justifie un niveau d'enjeu **modéré**.

L'ensemble se situe au sein du bourg d'Epineuil et est visible depuis une rue orientée vers la zone d'étude. En revanche, les secteurs les plus hauts de la motte ne sont pas accessibles car couverts d'un épais boisement.

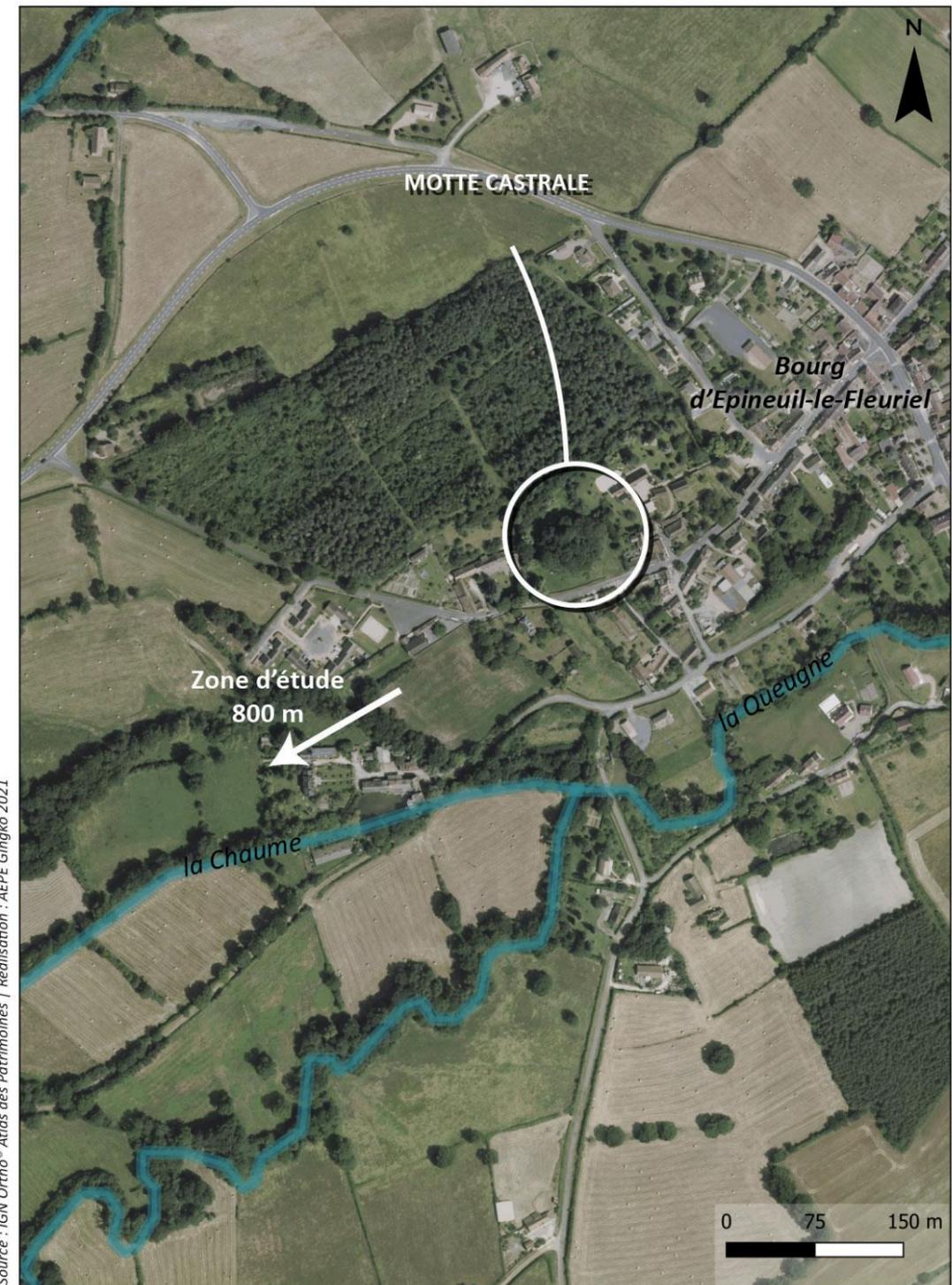
Néanmoins, la configuration dans laquelle est implantée la motte favorise les covisibilités depuis des points de vue situés plus à l'est et dans l'axe de cette même rue. C'est pour cette raison que la sensibilité paysagère potentielle du monument est considérée comme **modérée**.



Photo 78 : La motte castrale et son fossé – un boisement touffu en cœur de bourg



Photo 79 : La motte castrale et son fossé sont implantées au bord d'un axe orienté vers la ZIP



Source : IGN Ortho® Atlas des Patrimoines | Réalisation : AEPE Gingko 2021



Environnement paysager de la motte castrale

Carte 31 : Environnement paysager de la motte castrale

EGLISE SAINT-MARTIN (N°2)

Protection : inscrite depuis le 17/09/1989

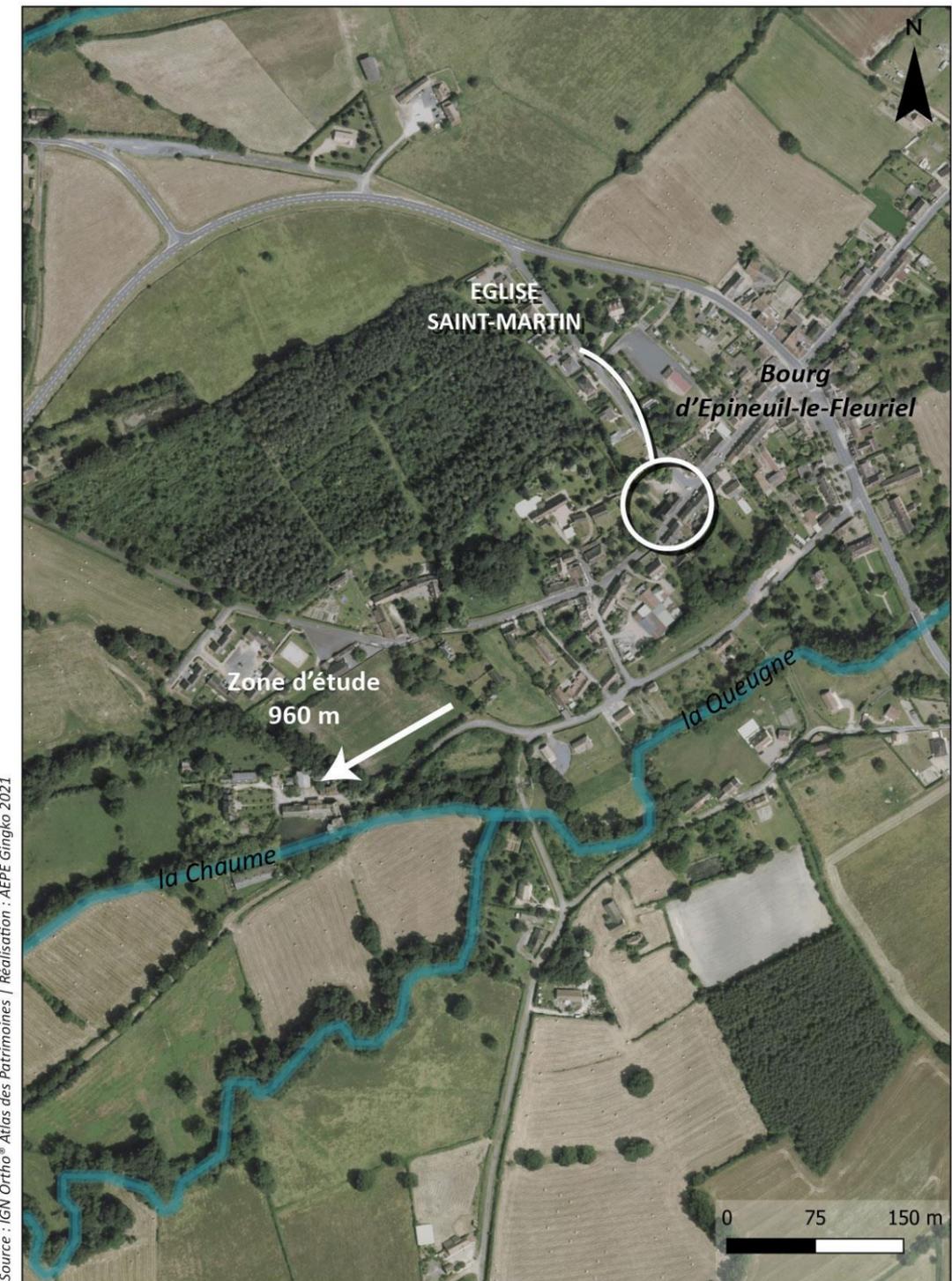
Commune de rattachement : Epineuil-le-Fleuriel

L'église se situe dans le cœur du bourg d'Epineuil-le-Fleuriel à environ 960 mètres de la zone d'étude. Elle a été bâtie sur l'emplacement d'une ancienne chapelle castrale dès le 12^e siècle. Elle est composée d'un chœur (agrandi au 17^e siècle), d'une nef et d'une tour-clocher dont le lanternon a été ajouté au 17^e siècle. Son niveau d'enjeu est **fort** du fait de la nature de sa classification ainsi que de son ouverture au public.

La bâtisse est implantée au sein d'une placette boisée et le long de la Grand-rue, axe de circulation orienté vers la zone d'étude. Tout comme pour le cas de la motte castrale, cette situation permet des covisibilités entre la ZIP et le clocher de l'église depuis les secteurs orientaux du bourg et des visibilités depuis les abords de l'église. Pour cette raison, la sensibilité paysagère potentielle de l'église est évaluée comme **forte**.



Photo 80 : La silhouette du clocher s'élève au-dessus de la trame bâtie basse du cœur de bourg d'Epineuil-le-Fleuriel



Source : IGN Ortho® Atlas des Patrimoines | Réalisation : AEPE Gingko 2021



Environnement paysager de l'église Saint-Martin

Carte 32 : Environnement paysager de l'église Saint-Martin

ÉCOLE COMMUNALE OU MAISON-ÉCOLE DU GRAND MEAULNES (N°3)

Protection : inscrite depuis le 27/04/1972

Commune de rattachement : Epineuil-le-Fleuriel

L'école communale est implantée à environ 1 km de la ZIP au bord de la RD 64. Elle est composée d'une cour, d'un bâtiment ancien et d'un préau. L'école est un musée qui témoigne du système éducatif instauré sous la III^e République mais aussi et surtout le lieu d'inspiration d'un des romans les plus célèbres de la littérature française : Le Grand Meaulnes. L'auteur, Alain Fournier, y vécut de 1891 à 1898 lorsqu'il était enfant et lorsque ses parents y étaient instituteurs. Le rayonnement culturel et touristique de ce lieu ainsi que son degré de protection en fait un élément à enjeu **fort**.

L'édifice est peu élevé et implanté de manière perpendiculaire à la RD 64. Les visibilitées depuis la bâtisse ne sont donc pas orientées vers la zone d'étude. De plus, le contexte immédiat est relativement fermé car marqué par la présence de clôtures, d'une strate végétale ornementale et de la trame bâtie du bourg. Cela donne à l'école un caractère confidentiel bien qu'elle soit bordée au nord par un axe passager. Pour autant, la proximité avec la zone d'étude est susceptible de générer des covisibilités depuis l'intérieur du bourg. La sensibilité paysagère potentielle de ce monument est jugée **forte**.



Photo 81 : L'école communale et son caractère confidentiel



AEPE Gingko

Environnement paysager de l'école communale

Carte 33 : Environnement paysager de l'école communale

CHATEAU DE CORNANCAY (N°4)

Protection : inscrit le 03/03/1987

Commune de rattachement : Epineuil-le-Fleuriel

Le château est situé à 1,7 km environ au nord-ouest de la ZIP et fait partie d'un lieu de vie dont la sensibilité paysagère potentielle a déjà été évaluée comme **modérée**. L'édifice est une propriété privée mais bénéficie tout de même d'une protection patrimoniale ce qui en fait un élément à enjeu **modéré**.

La protection porte sur trois corps de bâtiments implantés en U au 18^e siècle. Le corps principal comprend deux pavillons en décrochement à l'ouest auxquels on a ajouté un autre pavillon méridional au 19^e siècle. C'est aussi à cette époque qu'une chapelle a été construite et les communs remaniés. Plus qu'un élément de patrimoine architectural, le château fait partie des lieux d'inspiration du roman *Le Grand Meaulnes* notamment pour ce qui constitue le lieu de la « Fête étrange ».

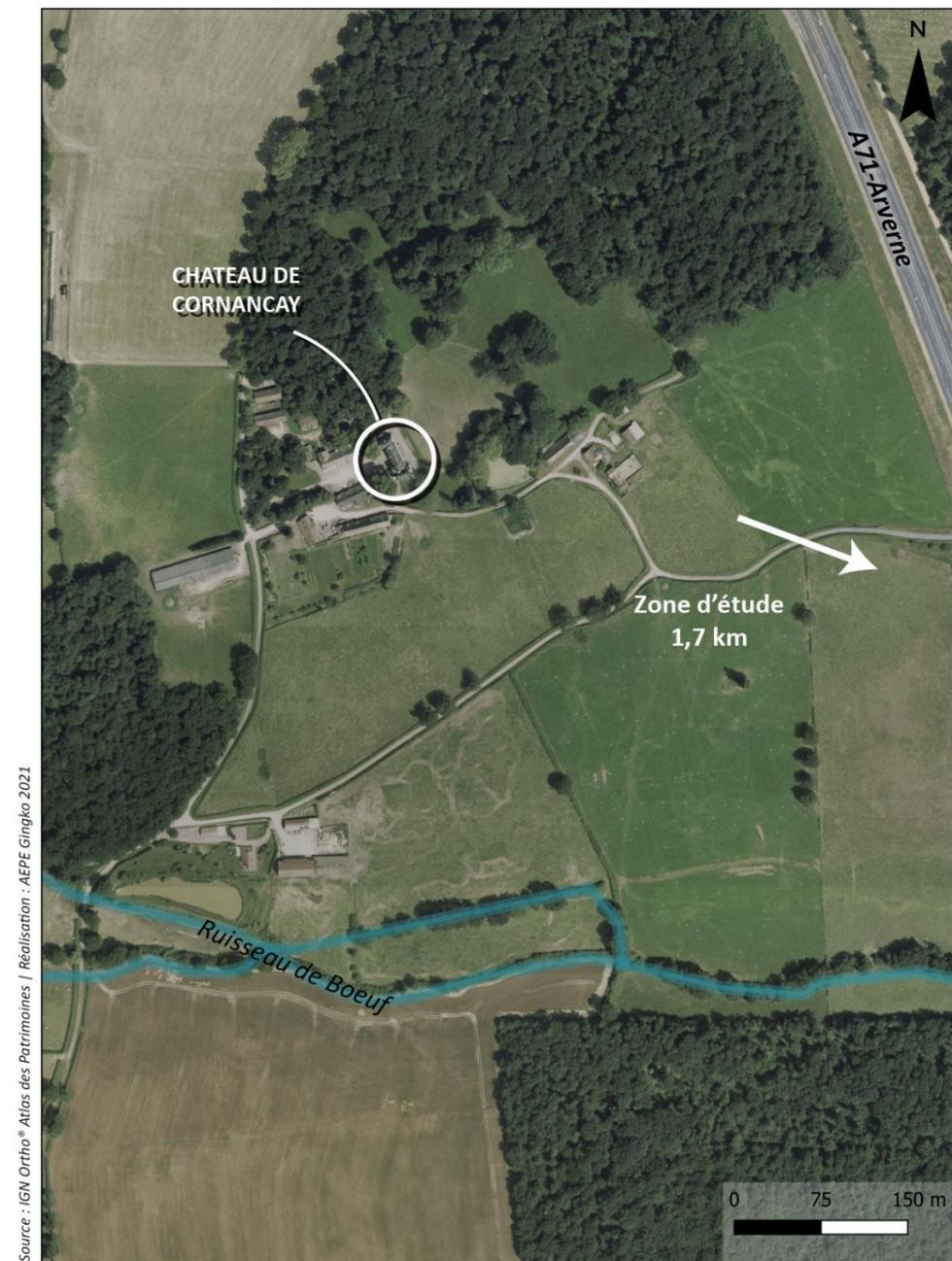
L'édifice prend place sur les hauteurs du coteau septentrional du ruisseau de Bœuf, versant semi-orienté vers la ZIP ce qui favorise l'allongement des vues vers le grand paysage. Néanmoins, la couverture végétale qui entoure le domaine permet de filtrer les perceptions tout comme la présence, dans l'axe de la zone d'étude, du masque de relief constitué par le coteau méridional du ruisseau de Bœuf. Les visibilitées sont donc à la fois filtrées par la végétation aux abords directs de la bâtisse puis encadrées par des reliefs de pentes boisées. La sensibilité paysagère potentielle du château est évaluée comme **modérée**.



Photo 82 : Le château de Cornancay dans son écrin de verdure ornementale



Photo 83 : Depuis le chemin d'accès, la présence de la végétation permet des visibilitées partielles vers la ZIP



Environnement paysager du château de Cornancay

Carte 34 : Environnement paysager du château de Cornancay

ÉGLISE SAINT-BLAISE (N°5)

Protection : classée depuis le 18/04/1914

Commune de rattachement : Vallon-en-Sully

L'église est de style roman et est implantée au cœur du bourg de Vallon-en-Sully à environ 2,5 km au sud-est de la zone d'étude. Elle a été fondée sur l'emplacement d'une motte au 12^e siècle et est composée de trois nefs entrecoupées par un transept non saillant et flanquées d'absides et d'absidioles en forme d'hémicycle. Un clocher-porche surmontée par une flèche en pierre de 40 mètres de haut y a été ajouté au 14^e siècle. Cette particularité en fait un élément dont la silhouette est identifiable à plus ou moins grande échelle. La protection patrimoniale dont elle fait l'objet et l'ouverture permanente au public en font un élément à enjeu **fort**.

Les abords immédiats de l'édifice se caractérisent par une trame bâtie dense qui ferme les vues depuis l'intérieur du bourg. En revanche, l'élévation du clocher combinée à l'implantation de l'église sur un bombement du relief favorisent les covisibilités depuis différents secteurs de l'aire d'étude rapprochée et notamment depuis les pentes du coteau oriental du Cher et la plaine dans laquelle se trouve la ZIP. C'est pour cette raison que l'église possède une sensibilité paysagère potentielle **forte**.



Photo 84 : L'église Saint-Blaise – la haute flèche s'élève au-dessus de la trame bâtie du bourg de Vallon-en-Sully



Photo 85 : L'église Saint-Blaise – la silhouette du clocher est perceptible de manière lointaine dans la plaine



Source : IGN Ortho® Atlas des Patrimoines | Réalisation : AEPE Gingko 2021



Environnement paysager de l'église Saint-Blaise

Carte 35 : Environnement paysager de l'église Saint-Blaise

CHATEAU DE LA GUERCHE (N°10)

Protection : partiellement inscrit depuis le 21/09/1981

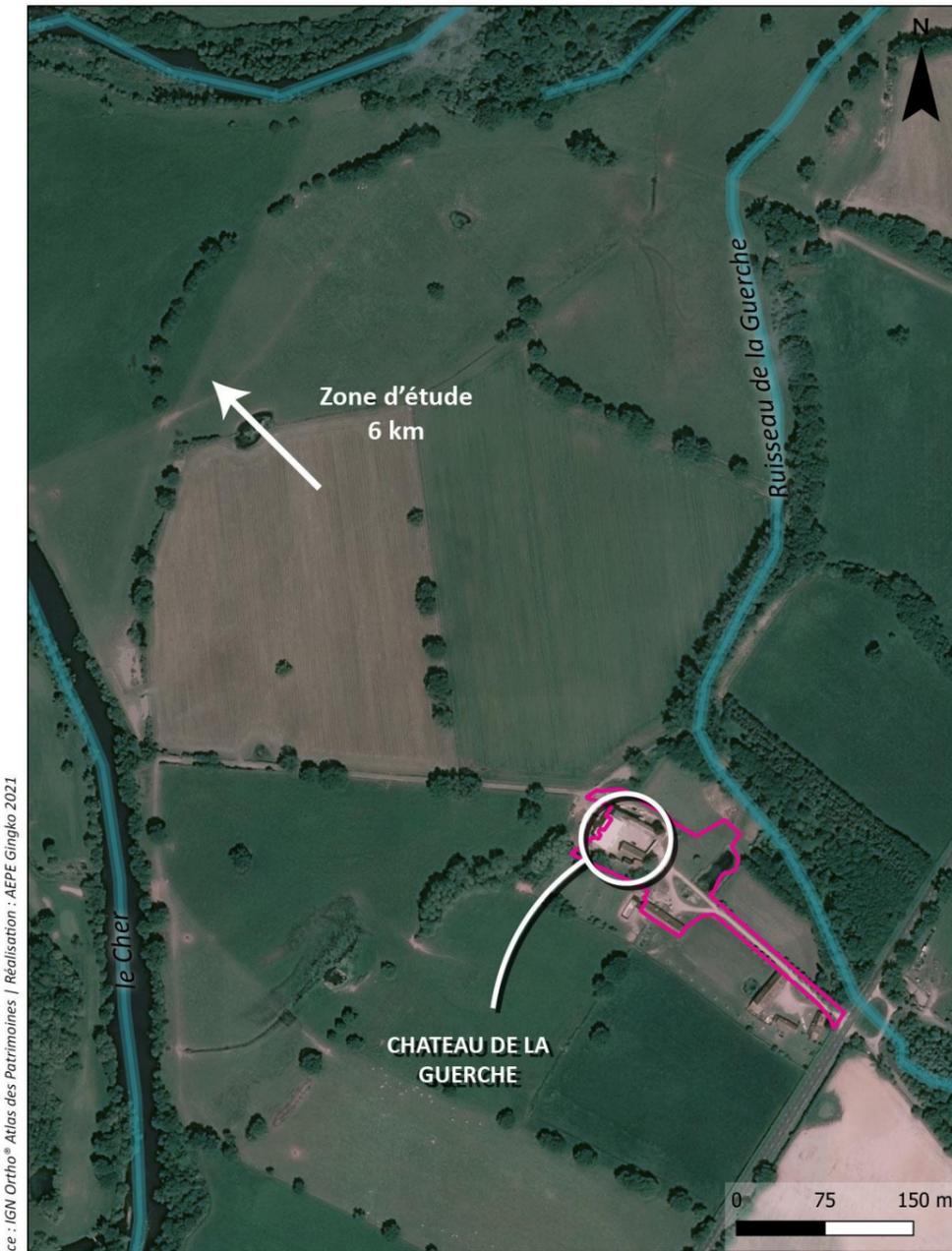
Commune de rattachement : Nassigny

Le château de la Guerche est situé à environ 6 km au sud-est de la zone d'étude. Il est composé d'un corps de logis et de deux communs organisés sur un plan rectangulaire. Ces bâtiments délimitent une cour elle-même fermée par un mur percé d'un porche donnant accès à un pont surmontant des douves. De nombreux éléments architecturaux rappellent la forteresse médiévale sur laquelle a été remanié la bâtisse actuelle au 18^e siècle. L'édifice est une propriété privée mais bénéficie tout de même d'une protection patrimoniale au titre des sites inscrits (cf. IV.8.2 les sites inscrits et sites classés) ce qui en fait un élément à enjeu **modéré**.

Le château est implanté sur un versant légèrement orienté vers l'ouest et vers la ZIP. L'environnement immédiat est semi-ouvert ce qui contribue d'autant plus à favoriser les vues lointaines. L'ensemble du territoire étant plutôt vallonné et bocager, l'éloignement à la ZIP a pour conséquence de multiplier les écrans visuels susceptibles de filtrer les vues depuis le château. Sa sensibilité paysagère potentielle est donc considérée comme **modérée**.



Photo 86 : Le château de Guerche est entouré de prairies bocagères qui permettent de filtrer les perceptions



Source : IGN Ortho® Atlas des Patrimoniales | Réalisation : AEPE Gingko 2021

AEPE Gingko

Environnement paysager du château de la Guerche

Périmètre du site classé du château de Guerche et ses abords

Carte 36 : Environnement paysager du château de la Guerche

CHATEAU DU PLAIX (N°13)

Protection : partiellement inscrit depuis le 20/12/1985

Commune de rattachement : Meaulne

Le château du Plaix prend place à environ 6,9 km au nord-est de la zone d'étude. Il s'agit d'un édifice fondé au 17^e siècle et composé d'un corps de logis central flanqué de deux communs et organisé en U. La cour est fermée par un mur de clôture bas qui comporte le portail d'entrée. Le domaine comprend aussi un jardin sur un plan à la française avec un bassin, une citerne, un lavoir et deux chapelles. L'édifice est une propriété privée mais bénéficie tout de même d'une protection patrimoniale ce qui en fait un élément à enjeu **modéré**.

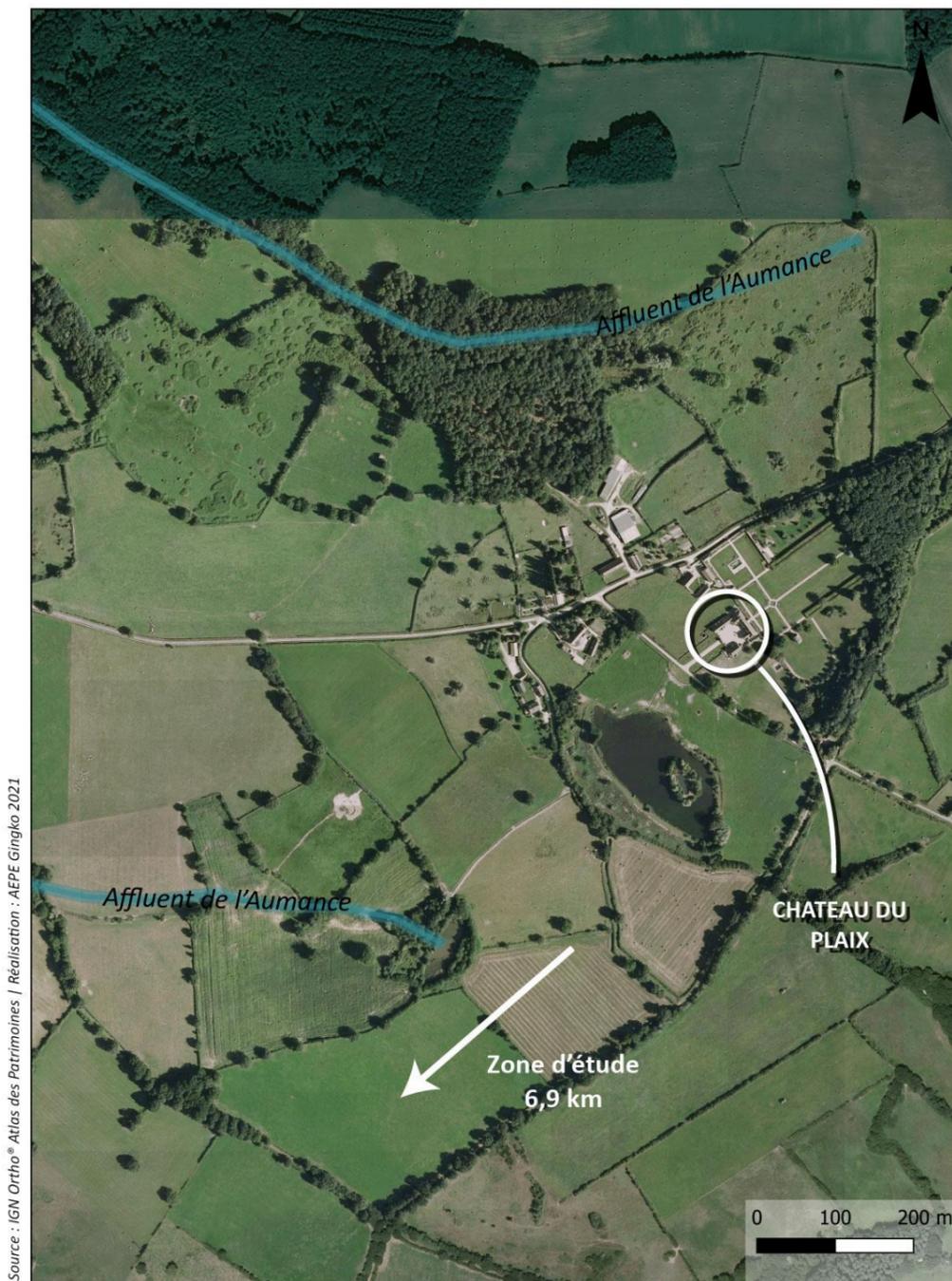
Le domaine bénéficie d'une situation qui favorise les vues panoramiques vers le grand paysage. D'une part, le château est implanté sur un point haut du plateau et son environnement en direction de la zone d'étude est dégagé. D'autre part, les bâtiments principaux sont orientés de manière à maximiser les vues vers le grand paysage. Les perceptions ne sont alors filtrées que par des éléments ponctuels du paysage et marquées par des horizons lointains. En revanche, l'éloignement vis-à-vis de la ZIP permet tout de même de limiter ce phénomène ce qui fait que le domaine est considéré comme **modérément** sensible vis-à-vis de la zone d'étude.



Photo 87 : Le château du Plaix et son portail monumental



Photo 88 : Depuis les abords du château du Plaix, les vues dominent le paysage



AEPE Gingko

Environnement paysager du château du Plaix

Carte 37 : Environnement paysager du château du Plaix

CHAPELLE SAINTE-AGATHE (N°17)

Protection : inscrite depuis le 29/10/1971

Commune de rattachement : Saint-Désiré



Photo 89 : La chapelle Sainte-Agathe et son architecture romane

La chapelle prend place sur une colline élevée à environ 8,7 km au sud-ouest de la ZIP. Il s'agit d'un lieu de pèlerinage fondé au Moyen-Age et composé d'une nef couverte d'une voûte en plein cintre terminée par une abside flanquée de deux absidioles latérales. La chapelle est surmontée d'un clocher carré couvert d'une flèche de pierre. L'édifice est aussi un lieu de passage reconnu du GR 41, sa fréquentation ainsi que la protection au titre des Monuments Historiques lui confèrent un enjeu **fort**.

L'édifice est placé sur le point le plus haut d'une colline culminant à 355 mètres d'altitude ce qui lui donne une position dominante sur le grand paysage. Cette caractéristique est accentuée par la moindre présence de la végétation aux abords directs de la

chapelle. Les perceptions sont donc très longues et seulement limitées par l'horizon lointain du plateau boisé de la Forêt domaniale de Tronçais. Sa silhouette se distingue donc depuis des secteurs éloignés de l'aire d'étude rapprochée. La table d'orientation qui l'accompagne témoigne de la reconnaissance touristique du panorama que ce lieu génère.

La distance qui sépare l'édifice de la zone d'étude est marquée par de nombreux mouvements de la topographie et la présence accrue mais aléatoire du maillage bocager. Ces facteurs permettent tout de même de filtrer les vues lointaines. La sensibilité paysagère de la chapelle est évaluée comme **modérée**.



Photo 90 : Les vues sont panoramiques depuis le point haut où est implantée la chapelle



AEPE Gingko

Environnement paysager de la chapelle Sainte-Agathe

Carte 38 : Environnement paysager de la chapelle Sainte-Agathe

PRIEURE NOTRE-DAME (N°23)

Protection : inscrit depuis le 20/04/1989

Commune de rattachement : Reugny

Le prieuré est implanté à 9,6 km au sud-est de la zone d'étude, sur le coteau oriental du Cher et au sud du bourg de Reugny. Il s'agit d'un ensemble de 3 bâtisses installées au 12^e siècle et transformées en ferme dès la moitié du 17^e siècle. Aujourd'hui, le prieuré se compose de vestiges d'un corps de logis accompagnés de tourelles, d'une chapelle, de hangars agricoles, de pavillons et d'appentis et dont la fréquentation est usuelle. L'enjeu de ce monument est évalué comme **modéré**.

La haute tour de l'ancien corps de logis se distingue au-dessus du niveau des habitations du bourg.

Le prieuré est situé sur un versant légèrement orienté vers l'ouest à la sortie sud du bourg de Reugny. Cette position favorise l'allongement des perceptions d'autant plus que l'environnement immédiat du site est à découvert. Cependant, la trame bâtie du bourg permet de filtrer les perceptions depuis les abords directs du prieuré. En outre, les secteurs qui séparent la zone d'étude du prieuré sont relativement vallonnés et marqués par la présence de la végétation. Ces écrans permettent d'autant plus de limiter les covisibilités. Le prieuré est considéré comme **faiblement** sensible.



Photo 91 : Le prieuré Notre-Dame – La tour de l'ancien corps de logis est visible depuis la RD 2144



Photo 92 : Le prieuré Notre-Dame – Les abords du site sont protégés visuellement par la proximité du bourg



Source : IGN Ortho® Atlas des Patrimoniales / Réalisation : AEPE Gingko 2021



Environnement paysager du prieuré Notre-Dame

Carte 39 : Environnement paysager du prieuré Notre-Dame

CHATEAU D'HERISSON (N°32)

Protection : classé depuis le 16/12/1986

Commune de rattachement : Hérisson

Les vestiges de la forteresse d'Hérisson sont situés à environ 11.2 km au sud-est de la ZIP. Ils font partis d'une zone patrimoniale plus vaste qui englobe la vallée de l'Aumance et le bourg de Hérisson à travers la protection Site Patrimonial Remarquable et site inscrit (IV.8.1 Les Sites Patrimoniaux Remarquables et IV.8.2. Les sites classés et inscrits). L'enjeu de ce monument est jugé **très fort**.

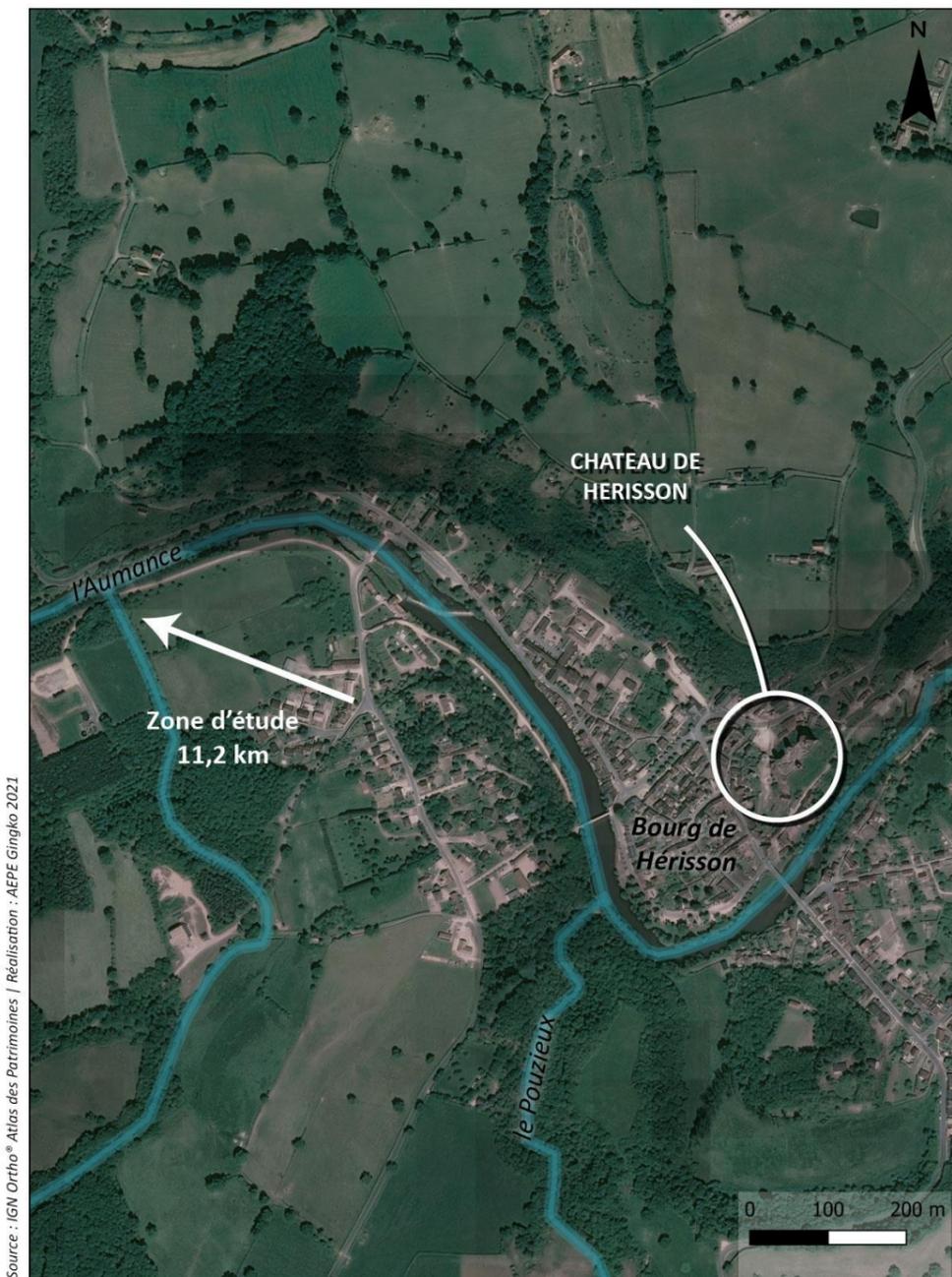
La fondation du site est ancienne puisque les traces d'occupation fortifiée remontent aux migrations barbares. Un premier château comportant un donjon carré accompagné d'un deuxième plus petit est ensuite construit entre le 10^e et le 11^e siècle. C'est au 14^e siècle que la structure architecturale actuelle fait son apparition avec la création de fortifications. Elles comprenaient deux lignes défensives composées de murs et de 22 tours et permettaient de protéger l'agglomération et plus particulièrement l'entrée sud du château. Le château était constitué de sept tours rondes et d'un donjon à base carrée, l'ensemble étant relié par de hautes courtines. Les maçonneries sont composées principalement de grès à dominante rose. L'édifice, qui appartenait aux Bourbons, fut détruit progressivement après la Fronde et transformé en carrière de pierre. Comme expliqué précédemment, le bourg d'Hérisson est implanté dans la vallée encaissée de l'Aumance, les coteaux abrupts et la présence accrue de la végétation au cœur de la vallée génère des ambiances confidentielles où les visibilitées lointaines sont rares. Cette rareté s'exprime notamment à travers des situations telle que celle des ruines du château de Hérisson. En effet, les vestiges prennent place sur une butte dominant la vallée ce qui favorise l'allongement des vues. Néanmoins, ce phénomène reste borné par les versants élevés de l'Aumance, les perceptions sont plus longues mais ne dépassent pas le cadre de la vallée. La sensibilité paysagère potentielle du château est considérée comme **faible**.



Photo 93 : Les hautes tours du château de Hérisson sont implantées sur une butte



Photo 94 : Les perceptions depuis le château s'allongent mais sont cantonnées au cadre des coteaux de la vallée de l'Aumance



AEPE Gingko

Environnement paysager du château de Hérisson

Carte 40 : Environnement paysager du château de Hérisson

FORTERESSE DE MONTROND (N°68)

Protection : partiellement inscrite et partiellement classée depuis 14/11/1988

Commune de rattachement : Saint-Amand-Montrond

Le site se situe à environ 19.2 km au nord de la Zone d'Implantation Potentielle. Le monument est lui-même inséré dans les périmètres successifs classé puis inscrit de la butte et de ses abords. Ces dispositifs lui garantissent une protection patrimoniale large et c'est pour cette raison que l'enjeu est évalué **très fort**.

Il s'agit des vestiges de la seule forteresse bastionnée répertoriée dans le centre de la France. Ses origines remontent au 10^e siècle mais la présence avérée d'un château n'est attestée qu'au 13^e siècle. Elle est alors munie de 12 tours d'enceinte et d'un donjon de 40 mètres de haut et de 16 mètres de diamètre lui assurant une place dominante au sommet du *Mont rond* : butte qui sépare le Cher de la Marmande. Le développement défensif du château continue au 17^e siècle puis pendant la Fronde. On y creuse des fossés à même la roche et on y ajoute un triple système d'enceintes bastionnées entourant le donjon médiéval. Après différentes passations de propriété, ce qui reste de la forteresse est abattu en 1827 et recouvert par un jardin public accueillant aujourd'hui un arboretum. Depuis 1969, des fouilles archéologiques sont menées régulièrement afin de retrouver l'organisation du système défensif.

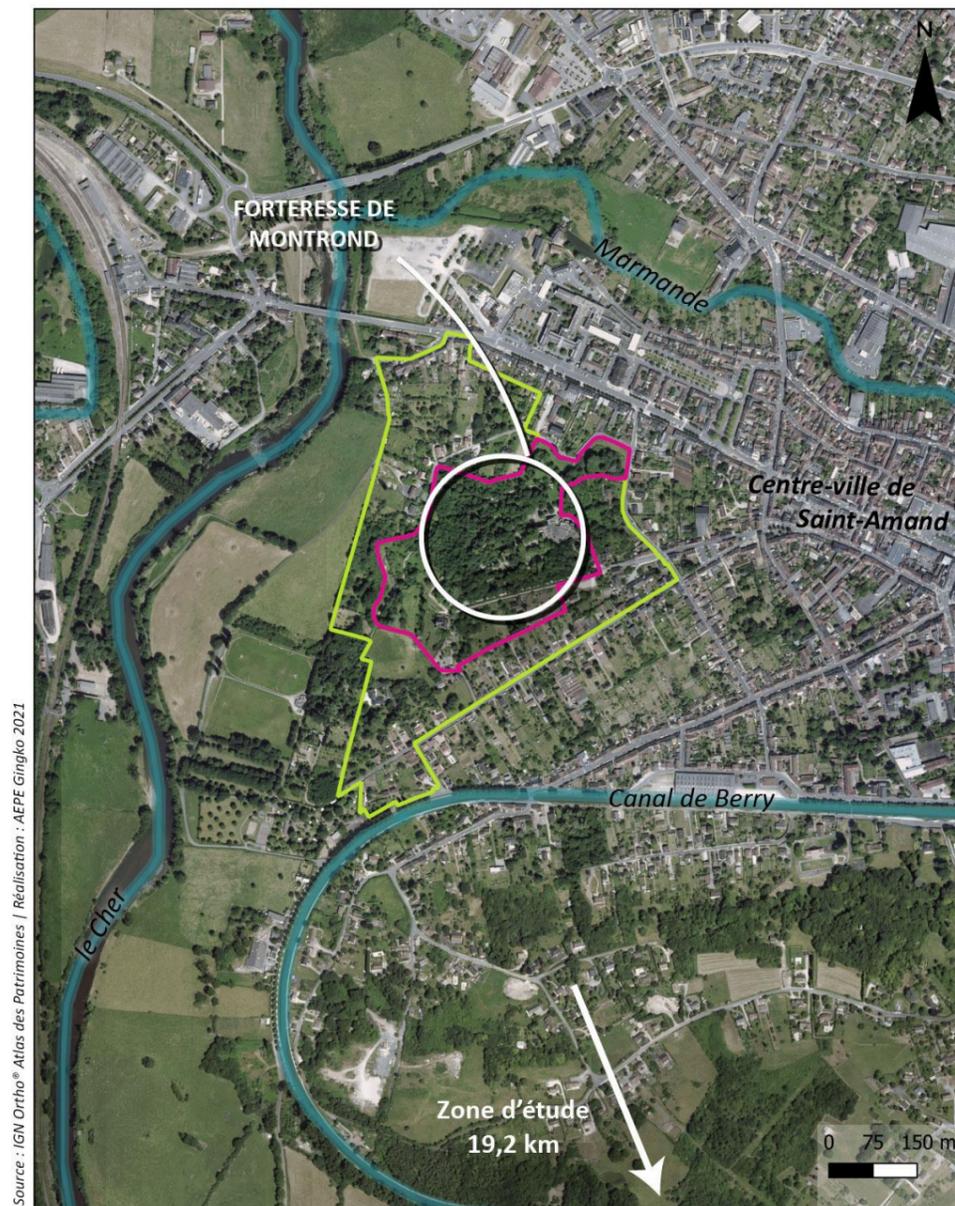
De prime abord, la position du monument au sommet et sur les pentes d'une butte qui domine le paysage a pour conséquence de générer des vues qui surplombent la vallée de la Marmande, du Cher, et sur la ville de Saint-Amand. En revanche, les vestiges de la forteresse sont implantés dans un contexte très boisé où les vues vers l'extérieur sont très peu privilégiées. Lorsqu'elles le sont, il apparaît que *le Grand Tertre*, relief élevé implanté au sud du centre-ville de Saint-Amand, permet de limiter les visibilitées vers l'extérieur de la ville. La forteresse est évaluée comme **faiblement** sensible par rapport à la ZIP.



Photo 95 : Les vestiges de la forteresse sont dissimulés sous un épais couvert boisé



Photo 96 : Les visibilitées vers le sud et vers la zone d'étude sont obstruées par la formation du Grand Tertre



AEPE Gingko

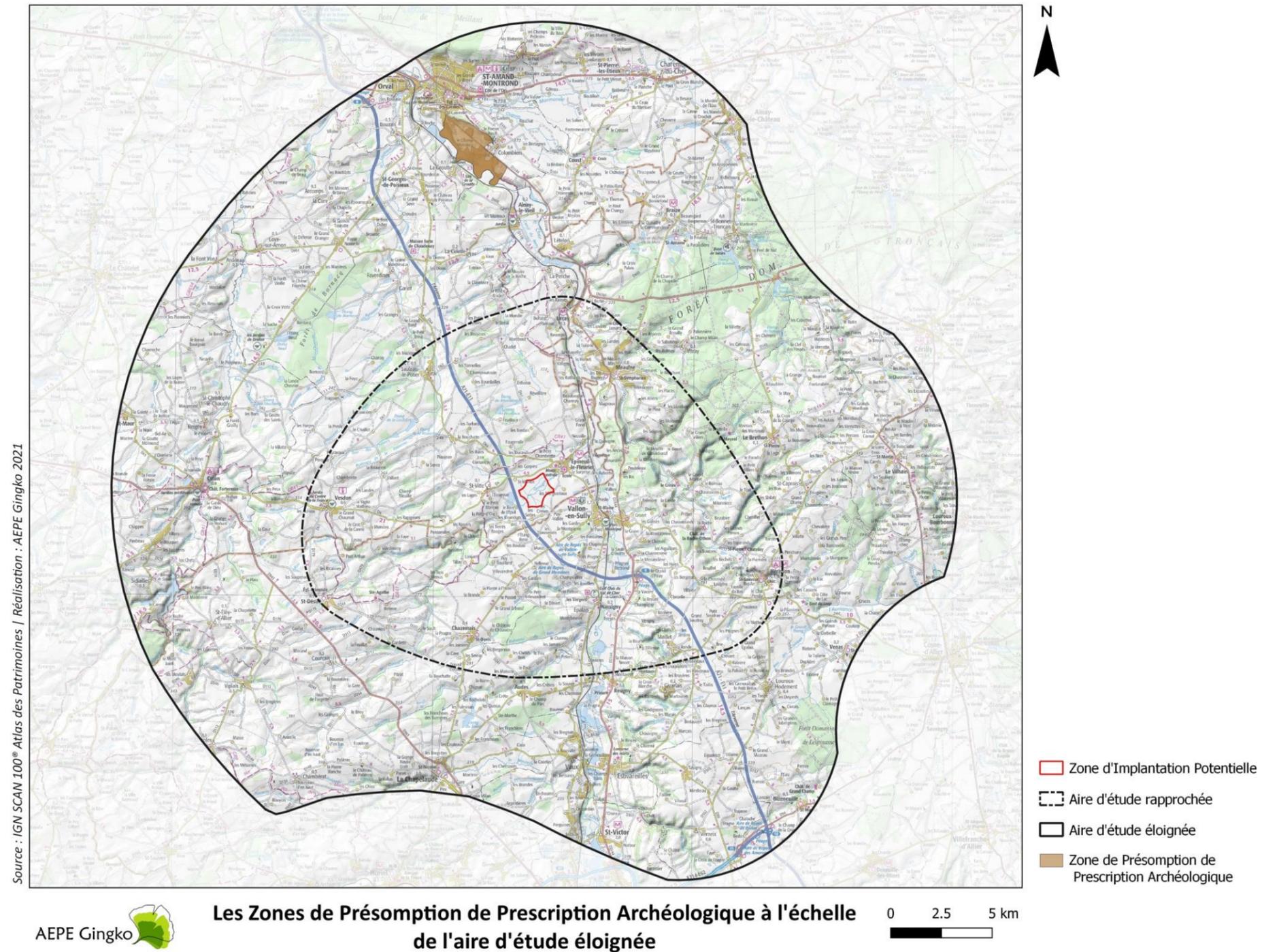
Environnement paysager de la forteresse de Montrond

- ▭ Périmètre du site inscrit des abords de la butte de Montrond (site de Montrond)
- ▭ Périmètre du site classé de la butte de Montrond

Carte 41 : Environnement paysager de la forteresse de Montrond

IV.8.4. LES VESTIGES ARCHEOLOGIQUES

Aucune Zone de Présomption Archéologique (ZPPA) n'est répertoriée au sein de la zone d'étude. Le site le plus proche se situe aux alentours du bourg de Drevant et de l'Oppidum des Murettes, au nord de l'aire d'étude éloignée.



Carte 42 : Les Zones de Présomption de Prescription archéologiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.8.5. LA SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL PATRIMONIAL

La carte ci-après présente de façon synthétique les résultats de l'analyse de la sensibilité des éléments patrimoniaux à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

L'étude du patrimoine permet de hiérarchiser les différents éléments patrimoniaux en fonction de leur sensibilité potentielle vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP). Les éléments patrimoniaux dont la sensibilité ressort sont concentrés dans l'aire d'étude rapprochée. Au-delà de cette limite, l'enchevêtrement des structures paysagères permet de limiter grandement les perceptions.

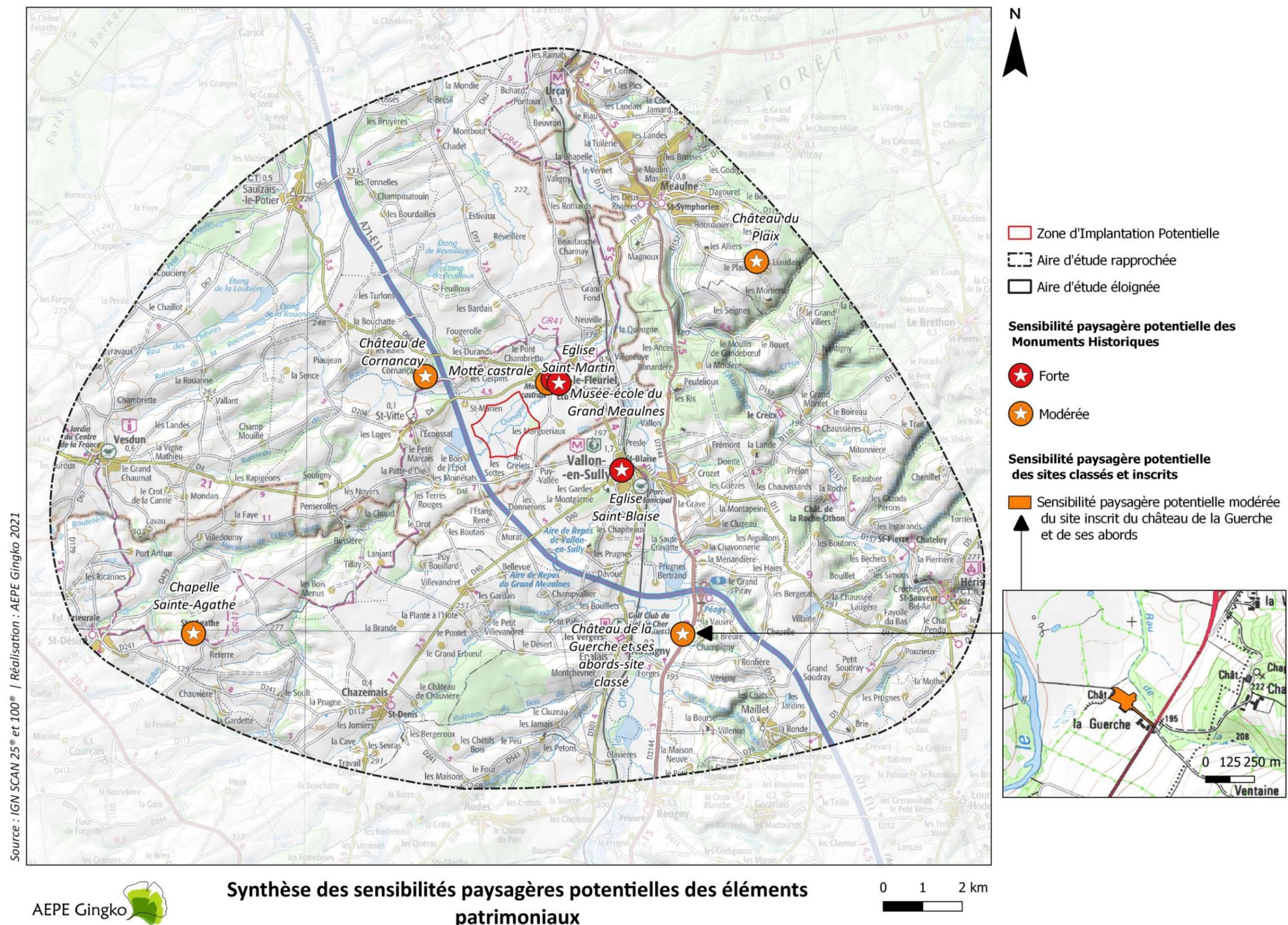
Les éléments du patrimoine ressortant de cette analyse avec une sensibilité paysagère potentielle **forte** sont :

- Les Monuments Historiques suivants : l'église Saint-Martin, la Maison-école du Grand Meaulnes, l'église Saint Blaise ;

Les éléments du patrimoine ressortant de cette analyse avec une sensibilité paysagère potentielle **modérée** sont :

- Le site classé du château de la Guerche également Monument Historique ;
- Les Monuments Historiques suivants : la motte castrale avec son fossé, le château de Cornançay, le château du Plaix et la chapelle Sainte-Agathe.

Les autres éléments patrimoniaux se caractérisent par une sensibilité paysagère potentielle **faible** ou **très faible** du fait de leur environnement immédiat (boisement, topographie) et/ou de leur éloignement au site d'étude.



Synthèse des sensibilités paysagères potentielles des éléments patrimoniaux

Carte 43 : Synthèse des sensibilités paysagères potentielles des éléments patrimoniaux

IV.9. LA SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL

L'analyse paysagère et patrimoniale permet d'identifier les principales structures et dynamiques qui régissent aujourd'hui l'organisation du territoire d'étude. L'étude montre ainsi que les paysages rencontrés ont une dominante rurale avec un caractère champêtre très ancré.

Ces paysages sont, en effet, essentiellement constitués de prairies structurées par un maillage bocager largement préservé. La présence du végétal est soutenue : les boisements marquent les horizons proches, les haies aux formes diversifiées cadrent les perceptions et filtrent les ouvertures visuelles, les arbres isolés ponctuent le paysage. Même si cette trame varie à travers le territoire, les structures végétales restent très prégnantes et permettent de limiter grandement l'allongement des vues.

Le relief joue également un rôle prépondérant dans l'appréhension du territoire puisque l'aire d'étude prend place dans une zone de transition entre le socle calcaire du Bassin Parisien et les roches dures du Massif Central. Cette caractéristique confère au territoire un profil ondulé et globalement croissant du nord au sud. Les mouvements de la topographie permettent de dynamiser les perceptions.

Les cours d'eau, dans ce cadre, ont creusé des vallées aux profils diversifiés. La plus importante est celle du Cher. Son coteau oriental présente une forte élévation qui permet de larges vues vers le grand paysage et notamment vers l'ouest de l'aire d'étude éloignée. Ce relief matérialise la ligne de force principale orientée, elle aussi, sur un axe nord-sud. On note d'ailleurs un fort enjeu pour la vallée du Cher du fait de son attractivité touristique.

La profondeur de champ dépend donc à la fois de la présence de masques visuels principalement arborés en premier plan et de la position topographique de l'observateur. Néanmoins, l'omniprésence de la végétation propose un filtrage systématique des visibilitées.

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) se situe entre l'A71 et le bourg d'Epineuil-le-Fleuriel. Elle prend place sur une large plaine, type de relief qui ne se manifeste que très rarement au sein de l'aire d'étude éloignée. La plaine est encerclée par un système de pente plus ou moins abruptes. Cette configuration combinée à la présence accrue de la végétation a pour conséquence de limiter le bassin de visibilité principal aux secteurs les plus proches de la zone d'étude tout en s'étendant jusqu'à la vallée du Cher et à son coteau oriental. Les rebords des pentes offrent ainsi des points de vue panoramiques qui surplombent la vallée et la plaine. Au plus proche de la ZIP, dans la plaine, les visibilitées sont fonction de l'opacité et de la répartition des structures végétales. Les perceptions ont tendance à se prolonger lorsque le couvert végétal disparaît même si le maintien de la trame bocagère marque systématiquement les horizons.

D'autre part, la ZIP est investie par des champs cultivés, des prairies bocagères et des boisements. Elle présente ainsi une diversité d'ambiances paysagères entre fermeture, semi-ouverture et ouverture totale. Les secteurs les plus ouverts sont situés à l'ouest et au nord de la zone d'étude tandis que plus l'on s'approche d'Epineuil à l'est, plus les visibilitées s'écourtent.

L'éolien n'est pas encore présent dans le secteur mais tend à se développer puisque 4 projets sont en cours, à des stades différents d'avancement.

Enfin, la présence accrue et la diversité des éléments patrimoniaux témoignent de la riche histoire du territoire d'étude.

Les principales sensibilités potentielles sont synthétisées ci-après (cf. carte page suivante).

Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle **très forte** sont les suivants :

- Le hameau de St-Marien ;
- La RD 4 entre Saint-Vitte et Epineuil-le-Fleuriel.

Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle **forte** sont les suivants :

- Les bourgs d'Epineuil-le-Fleuriel, Saint-Vitte, Vallon-en-Sully ;
- Les hameaux suivants : les Gerpins, les Durands, le Chaume Raton, les Charlats, le Moulin d'Epineuil, la Rue, la Chaume, les Marguériaux, le Mât, les Grelets, les Sottes, la Terre Chenue, l'Écoussat ;
- Les monuments historiques suivants : église Saint-Martin (Epineuil-le-Fleuriel), Musée-école du Grand Meaulnes (Epineuil-le-Fleuriel), église Saint-Blaise (Vallon-en-Sully) .

Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle **modérée à forte** sont les suivants :

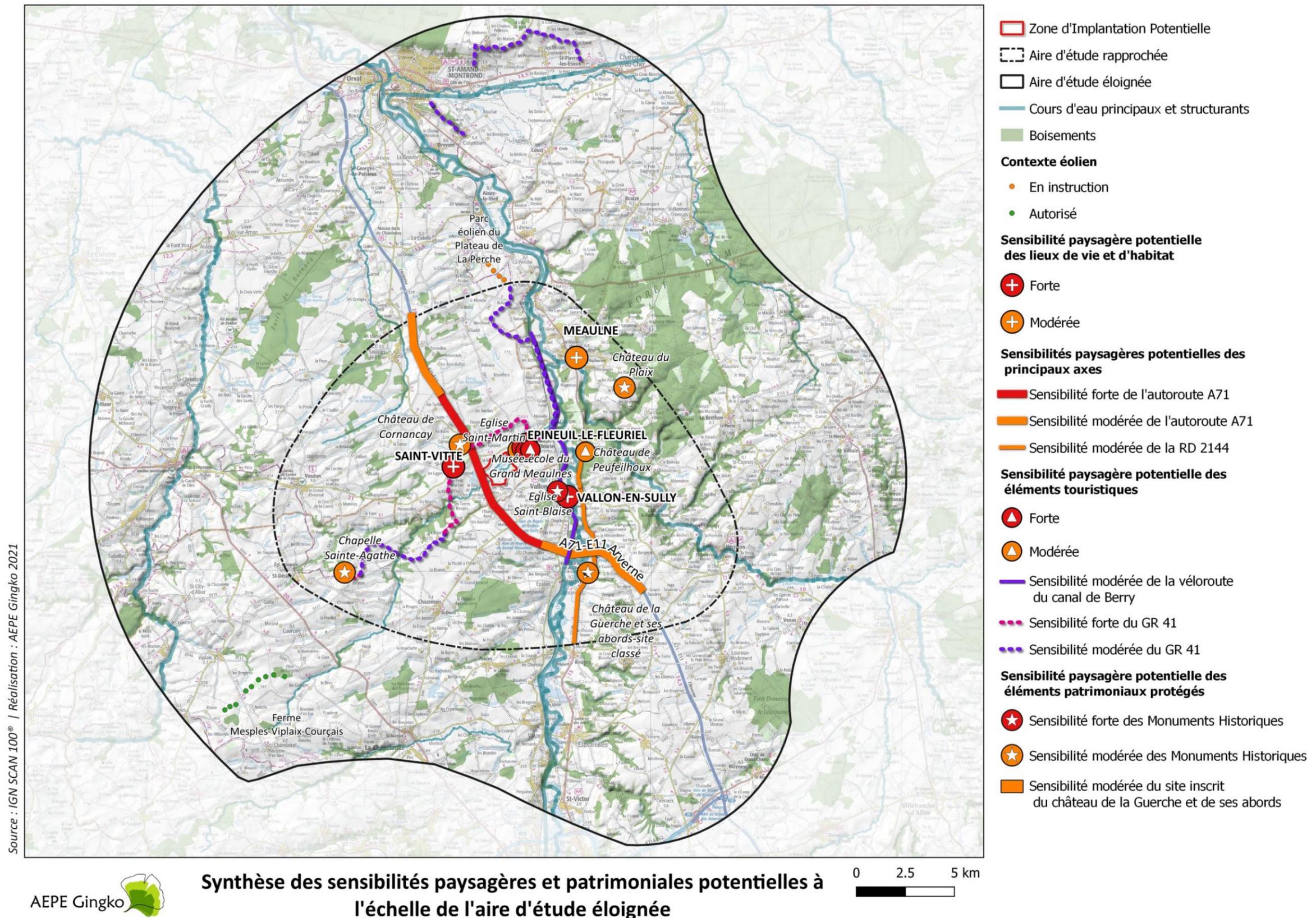
- L'autoroute A71 au sein du périmètre de l'aire d'étude rapprochée, la RD4E -RD 301, la Route 1 ;
- Certaines portions du GR41 au sein de l'aire d'étude rapprochée et éloignée.

Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle **modérée** sont les suivants :

- Le bourg de Meaulne ;
- Les hameaux suivants : Cornancay, les Anneaux Crassais, le Pont Chambrette, la Jobinière, les Riaudes, les Loges, Puy-Vallée, l'Étang-René ;
- La section la plus proche de la véloroute du canal de Berry au sein de l'aire d'étude rapprochée ;
- Le château de Peuffeilhoux ;
- Le site classé du château de la Guerche et de ses abords ;
- Les Monuments Historiques suivants : la motte castrale (Epineuil-le-Fleuriel), château de Cornancay (Epineuil-le-Fleuriel), château du Plaix (Meaulne), château de la Guerche (Nassigny), chapelle Sainte-Agathe (Saint-Désiré).

Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle **modérée à faible** sont les suivants :

- la RD 2144, la RD 97, la RD 64, la RD 40 au sein de l'aire d'étude rapprochée.

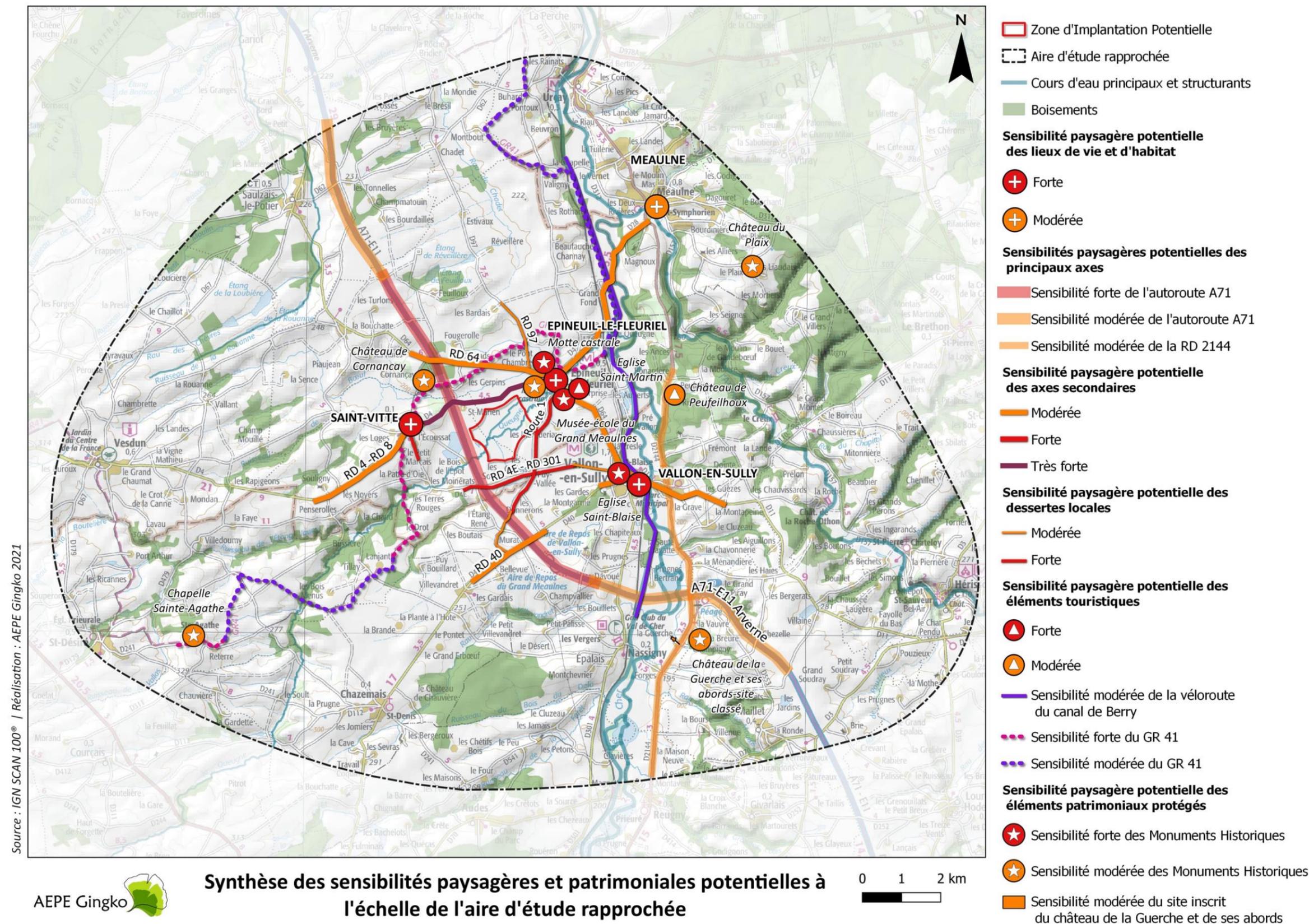


Source : IGN SCAN 100® / Réalisation : AEPE Gingko 2021

Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales potentielles à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

0 2.5 5 km

Carte 44 : La synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales potentielles à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

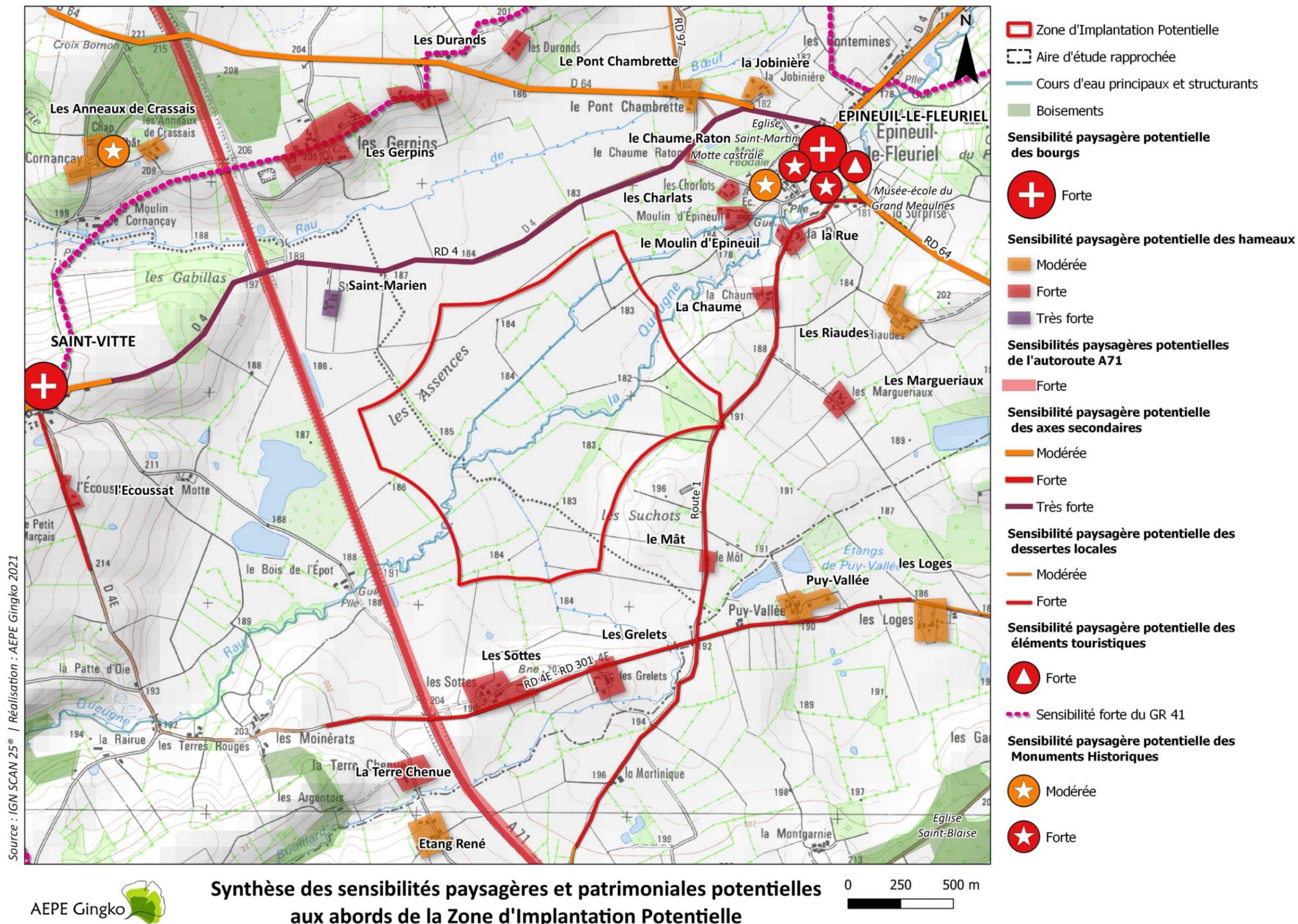


Source : IGN SCAN 100® | Réalisation : AEPE Gingko 2021

Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales potentielles à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

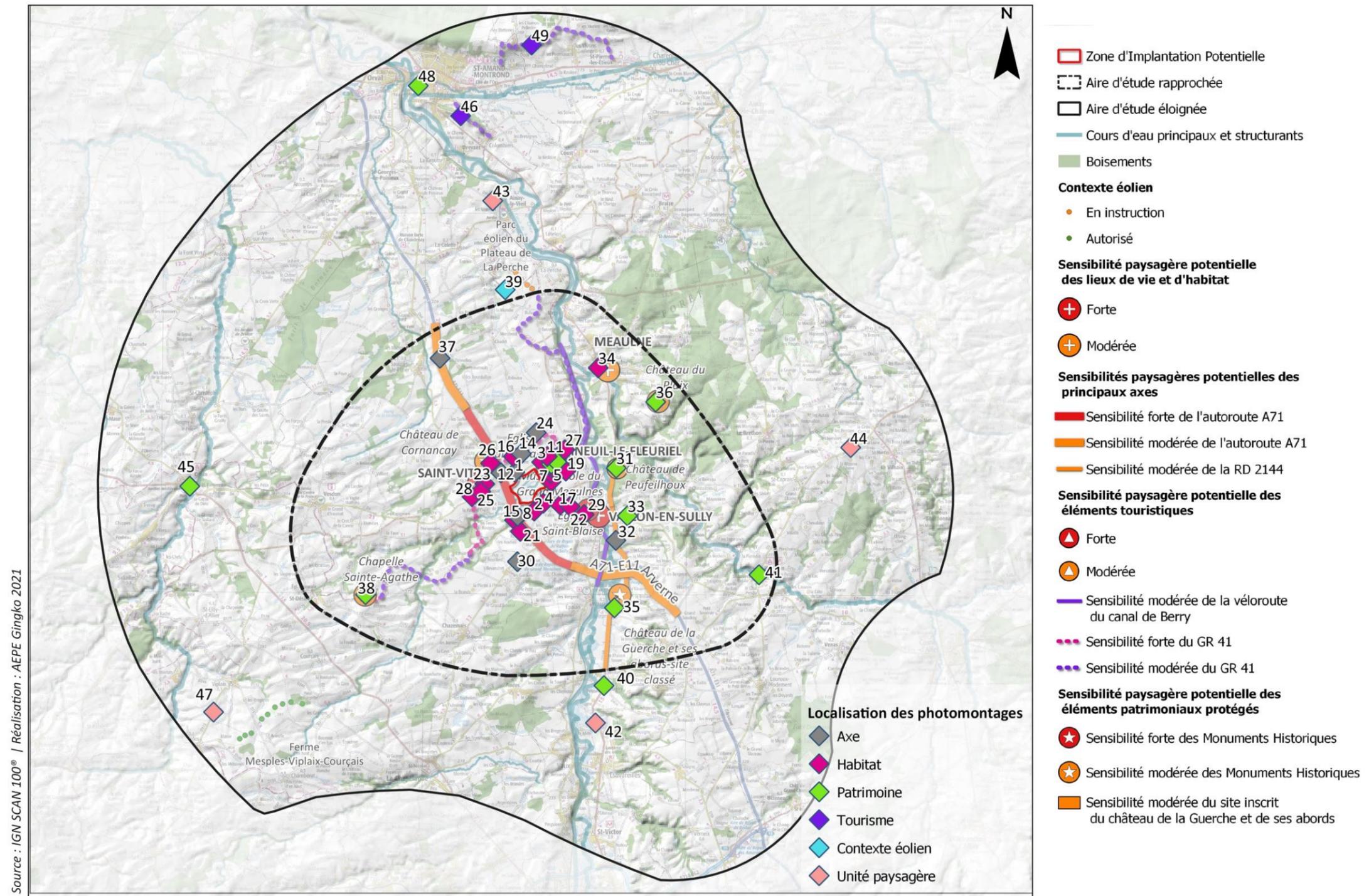
0 1 2 km

Carte 45 : La synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



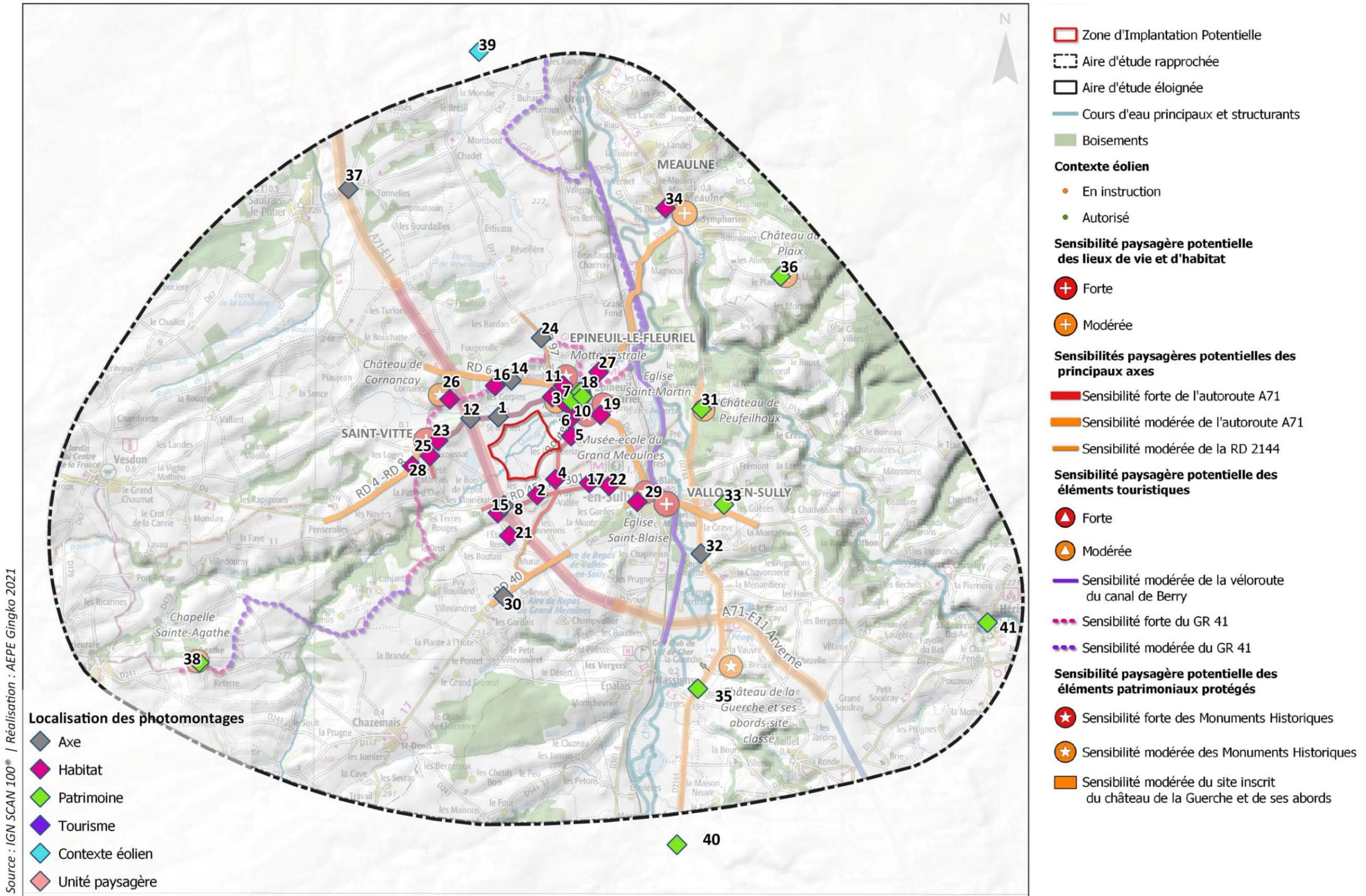
Carte 46 : La synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales aux abords de la Zone d'Implantation Potentielle

V. LA SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS ET POSITIONNEMENT DES PHOTOMONTAGES

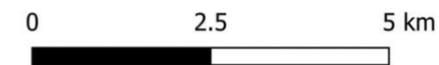


La localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude éloignée et les sensibilités paysagères potentielles

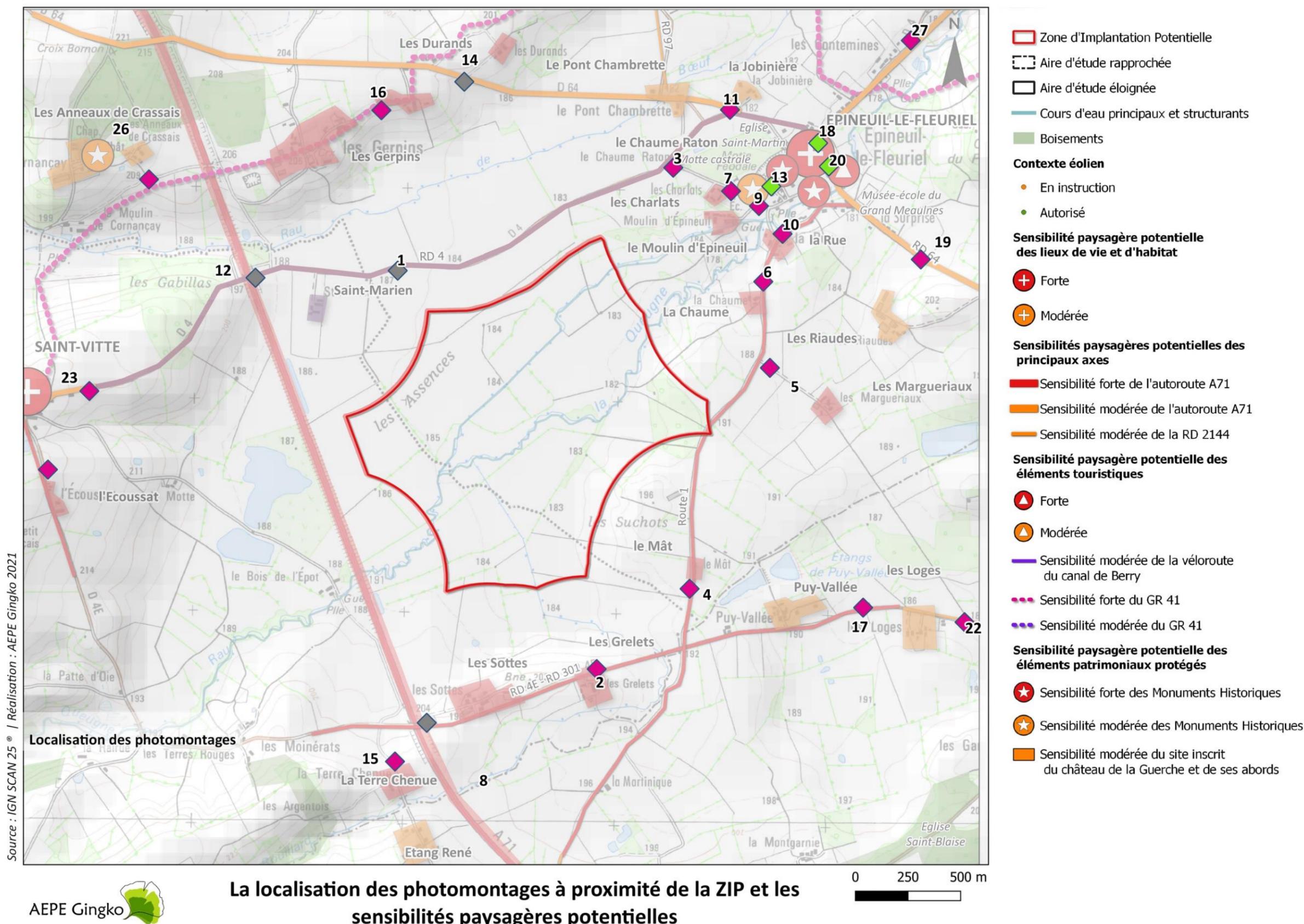
Carte 47 : La localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude éloignée et les sensibilités paysagères potentielles



La localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée et les sensibilités paysagères potentielles



Carte 48 : La localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée et les sensibilités paysagères potentielles



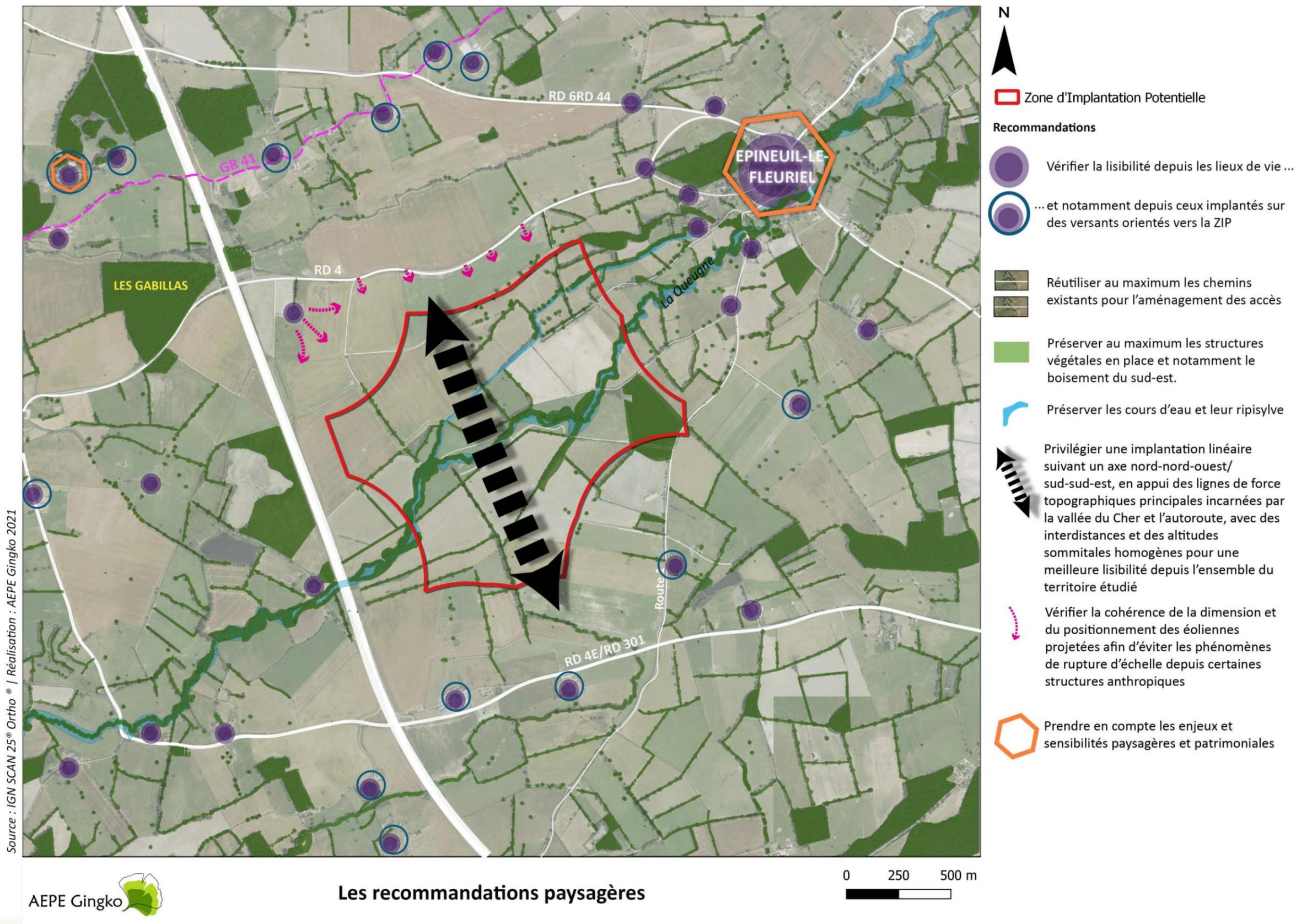
Carte 49 : La localisation des photomontages à proximité de la ZIP et les sensibilités paysagères potentielles

VI. LES RECOMMANDATIONS RESULTANT DE L'ÉTAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des recommandations résultant de l'état initial, concernant les enjeux paysagers et patrimoniaux, illustrées par la carte et le bloc diagramme ci-après.

Tableau 15 : Les recommandations résultant de l'état initial paysager et patrimonial

Intitulé de la recommandation	Détail de la recommandation
Choix d'une implantation s'appuyant sur les éléments structurants du paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une implantation linéaire suivant un axe nord-nord-ouest / sud-sud-est afin d'avoir une lisibilité du projet optimale depuis les éléments structurants présents à l'échelle de l'aire d'étude éloignée tels que la vallée du Cher et l'axe de l'autoroute A71. • Veiller à la lisibilité du projet depuis la vallée de Cher qui constitue la ligne de force principale du territoire d'étude ; pour cela, favoriser une implantation linéaire et homogène (cf. recommandation suivante).
Lisibilité du parc éolien dans le paysage	Rechercher une interdistance homogène entre les éoliennes et une certaine homogénéité des altitudes sommitales afin que la lecture du parc projeté soit aisée depuis l'ensemble du territoire.
Capacité du paysage à accueillir le parc éolien projeté	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la cohérence de la dimension et du positionnement des éoliennes projetées par rapport aux éléments structurants du paysage c'est-à-dire depuis les reliefs de pente qui encerclent la zone d'étude et accueillent un certain nombre de lieu-dits • Éviter les éventuels phénomènes de rupture d'échelle dans les perceptions du projet notamment depuis la plaine où se trouve la ZIP et depuis certaines structures anthropiques dont le hameau de Saint-Marien et la RD 4. Il est donc recommandé d'éloigner le projet de ces éléments.
Prise en compte des enjeux et sensibilités paysagères et patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier de façon détaillée l'insertion du parc éolien projeté et son impact sur les zones potentiellement sensibles identifiées dans l'état initial et notamment depuis les bourgs, hameaux et tronçons routiers considérés comme fortement sensibles. • Le bourg d'Epineuil-le-Fleuriel concentre des éléments sensibles (patrimoine bâti et culturel : église Saint-Martin, motte castrale, Musée-école du Grand Meaulne). Sa proximité avec la zone d'étude génère des perceptions plus ou moins filtrées ; tout comme pour ce qui concerne le château de Cornancay. La prise en compte de ces éléments est primordiale dans le choix d'une implantation au vu des enjeux qu'ils présentent.
Minimisation de l'impact sur la Zone d'Implantation Potentielle	<ul style="list-style-type: none"> • Réutiliser au maximum la trame viaire existante pour l'aménagement des accès. • Préserver autant que possible les structures végétales en place à l'intérieur de la zone d'étude et notamment le boisement situé au sud-est. • Préserver les cours d'eau et leur ripisylve qui parcourent la ZIP (la Queugne et le Chaume). • Barder de bois le poste de livraison pour une intégration au contexte forestier optimale.
Prise en compte de l'intégration du projet au contexte éolien existant et à venir	Analyser l'intégration du parc éolien projeté avec les parcs éoliens autorisés ou ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale – notamment celui du Plateau de la Perche (refusé mais potentiellement en recours).



Carte 50 : Les recommandations paysagères

LA SYNTHÈSE DES ENJEUX ET LES RECOMMANDATIONS D'AMÉNAGEMENT

Le tableau ci-après synthétise, par thématique abordée, les sensibilités qui ont pu être identifiées dans l'état initial de l'environnement et les recommandations d'aménagement qui en découlent pour éviter ou réduire les impacts potentiels sur l'environnement.

Tableau 16 : la synthèse des enjeux environnementaux et les recommandations d'implantation

Sous-thème	Sensibilités identifiées	Niveau d'enjeu		Niveau de sensibilité	
Unités paysagères	Les paysages bocagers : la zone d'étude est implantée au sein d'un territoire où les paysages bocagers prédominent (bocage du Bas-Berry, bocages boisés, bocage sévère, bocage-parc de St-Maur et grand bocage à l'état de traces) et sont fortement marqués par l'activité d'élevage et plus ponctuellement par les grandes cultures. Les perceptions sont tributaires de la présence ou non de structures arborées et des variations du relief. Certains secteurs comme celui où la ZIP est localisée sont plus ouverts que d'autres.	MODÉRÉ		FAIBLE à	FORT
	Les paysages de relief : le territoire d'étude est aussi marqué par des paysages de reliefs qui restent tenus à distance de la zone de projet. Malgré l'éloignement, le Coteau de St-Amand présente une orientation de pente et une élévation propice à des perceptions lointaines du projet.	MODÉRÉ		FAIBLE à	MODÉRÉ
	Les paysages de vallées : le territoire d'étude est traversé par trois vallées dont les axes d'orientation façonnent le paysage et répartissent la présence de l'homme. La vallée du Cher est large et caractérisée par un coteau plus élevé que son coteau occidental. D'autre part, elle passe à proximité de la zone de projet. Des perceptions lointaines ponctuelles et régulières sont possibles depuis cet élément.	FORT		FAIBLE à	FORT
	Les paysages urbanisés : Dans la Vallée du Cher se trouvent les paysages urbains de la ville de Saint-Amand-Montrond. Cette dernière est l'unité urbaine principale qui concentre l'activité humaine et économique de l'aire d'étude éloignée. La ville est protégée visuellement de perceptions potentielles vers le projet grâce à la présence de hauts tertres.	FORT		FAIBLE	
Structures biophysiques	L'aire d'étude éloignée s'articule à partir de lignes de forces primaires incarnées par la vallée du Cher et le coteau de St-Amand.	MODÉRÉ		FORT	
	La ZIP prend place au sein d'une extension de la plaine alluviale cernée par un système de pentes offrant des vues surplombantes du projet.	MODÉRÉ		FORT	
	Le territoire d'étude est à dominante agricole avec une forte proportion d'élevage. Les paysages sont majoritairement composés de prairies, de boisements et plus rarement de terres cultivées. Dans ce cadre, les différentes formes de bocage sont omniprésentes visuellement.	MODÉRÉ		FAIBLE	
	Le relief aplani au sein duquel la ZIP est implantée a permis l'installation de grandes étendues cultivées où le bocage est plus rare.	MODÉRÉ		FORT	
Lieux de vie et d'habitat	Le lieu-dit Saint-Marien (550m) est considéré comme très fortement sensible vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle.	MODÉRÉ à	FORT	TRÈS FORT	
	Le bourg de St-Vitte (1.4 km), le bourg d'Epineuil-le-Fleuriel (1 km) et ses lieux dits assimilés (Moulin d'Epineuil (500m), Les Charlats (560 m), La Rue (670 m)), le bourg de Vallon-en-Sully (3km), ainsi que les hameaux de la Chaume (500m), le Chaule Raton (520m), Pont Chambrette (650 m), La Jobinière (900m), le Gerpins (800 m), Les Durands (922 m), Les Grelets (500m, Les Sottes (500 m), Les Margueriaux (510m), le Mât (520 m), la Terre Chenue (820 m) ont une sensibilité forte vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle.			FORT	
	Le bourg de Meaulne (6.1 km) et les hameaux des Anneaux Crassais (1.4 km), de Cornançay (1.6 km), de Puy-Vallée (840 m), les Riaudes (850 m), l'Etang René (1 km) et les Loges (1.2 km) ont une sensibilité modérée vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle.			MODÉRÉ	
	Les autres bourgs et hameaux disposent de masques visuels topographiques, végétaux ou bâtis.			FAIBLE	
Axes de communication	L'autoroute A71-E11 présente des abords ouverts, les vallonnements du relief et le bocage permettent de limiter grandement les perceptions au-delà du périmètre de l'aire d'étude rapprochée mais la proximité de la ZIP avec l'axe implique des visibilité accrues à échelle proche.	FORT		TRES FAIBLE à	FORT
	La RD 2144, la RD64/RD11, la RD 40 et la RD 97 présentent des configurations où les perceptions sont tributaires de la répartition du bocage et des variations du relief. Globalement, à l'approche de la zone de projet, ces visibilité sont régulières ou ponctuelles mais relativement filtrées.	FAIBLE à	FORT	FAIBLE à	MODÉRÉ
	La RD4/RD8 est marquée par des séquences ouvertes dont les visibilité sont limitées par le masque du relief. A l'approche de la ZIP, le relief aplani favorise l'élargissement et l'allongement des perceptions. L'axe se caractérise aussi par des ambiances plus refermées lorsqu'il atteint la vallée du Cher.	FAIBLE		FAIBLE à	TRÈS FORT
	La route 1 relie la RD 40 à Epineuil-le-Fleuriel et est en contact direct avec l'est de la ZIP. Le parcours de la route est constitué d'une succession d'ambiances bocagères dont l'opacité varie selon la densité de la végétation. La proximité avec la zone d'étude favorise des vues franches.	FAIBLE		MODÉRÉ à	FORT
	La RD4E est marquée par des séquences très ouvertes sur le grand paysage avec des vues qui filent à travers le paysage lorsque la route atteint les rebords de pentes. En dehors de ces situations, l'axe est relativement bien protégé par les variations de la topographie et par le bocage.	FAIBLE		FAIBLE à	FORT
Lieux touristiques	Le GR 41 traverse l'ouest de l'aire d'étude éloignée en passant à l'ouest, au nord et à l'est de la ZIP. Les secteurs traversés au plus proche de la zone sont surplombant avec des ouvertures visuelles lointaines sur le grand paysage.	FORT		TRES FAIBLE à	FORT

Sous-thème	Sensibilités identifiées	Niveau d'enjeu		Niveau de sensibilité		
	Le Musée-école du Grand Meaulne est peu élevé et implanté en coeur de bourg. La trame bâtie et le maintien de la végétation permet de protéger visuellement l'édifice mais la proximité avec la zone d'étude favorise les visibilités.	FORT		FORT		
	Le château de Peufeuilhoux est implanté sur le coteau du Cher orienté vers la zone d'étude. Cette situation en balcon favorise les covisibilités. Néanmoins, le contexte boisé dans lequel se trouve l'édifice permet de limiter les visibilités.	MODÉRÉ		MODÉRÉ		
	La véloroute du Canal de Berry est encaissée le long du Cher. La plupart du temps, la ripisylve permet d'isoler la visuellement l'itinéraire mais la proximité avec la ZIP renforce les risques de visibilités même si elles restent partielles.	FORT		FAIBLE à	MODÉRÉ	
	Le GR654 est implanté au nord de l'aire d'étude éloignée. Certaines séquences de l'itinéraire passent par les rebords élevés du coteau de Saint-Amand et bénéficient de vues lointaines sur le grand paysage.	FORT		FAIBLE à	MODÉRÉ	
	D'autres éléments touristiques relevés tels que la Forêt de Tronçais, le musée du Canal de Berry, la cité médiévale de Hérisson ; le Château d'Ainay-le-Vieil, le Pont-Canal de la Tranchasse, la base de loisirs de Tronçais, les Jardins de Drulon, l'Oppidum des Murettes, la Forteresse de Culan, les vestiges gallo-romains de Drevant, le Lac de Sidiailles, le GRP Sur les Pas des Maîtres Sonneurs, la Cité de l'Or et le village médiéval d'Ainay-le-Château ne présentent pas d'ouvertures visuelles vers la zone de projet.	FAIBLE à	TRÈS FORT	TRES FAIBLE à	FAIBLE	
Intégration au contexte éolien	La filière éolienne n'est pas encore présente sur le territoire d'étude mais quelques projets sont autorisés ou en développement. On relèvera celui de la Ferme Viplaix/Courçay (autorisé), celui des Brandes à Chazemais (en instruction) et celui de la Perche (en instruction).	FAIBLE		TRES FAIBLE		
Zone d'Implantation Potentielle	La présence des structures végétales permet d'instaurer une ambiance semi-ouverte avec une alternance de paysages ouverts et encadrés par des structures plus ou moins rapprochées et des ambiances fermées le long des lisières des boisements constitués de feuillus. Ces lisières sont plus présentes à l'est de la ZIP qu'à l'ouest. Le fonctionnement visuel au sein de la ZIP est donc contrasté et fonction de la présence ou non de la végétation. Au nord, l'aplanissement du relief et la moindre présence de la trame bocagère ont pour conséquence d'allonger et d'élargir les vues qui ne sont alors limitées que par la ripisylve touffue de la Queugne et/ou par les reliefs de pente éloignés. Au sud et à l'ouest, l'opacité plus importante de la végétation combinée aux variations de la topographie légèrement plus marquées permettent de filtrer les perceptions et de mettre à distance visuellement la zone d'étude.	FAIBLE		FAIBLE		
Evolution des paysages	Successivement, la réduction drastique du bois, l'agrandissement parcellaire et l'aménagement de l'autoroute ont permis une ouverture des paysages contrastée sur le secteur. En résulte un paysage complexe aux perceptions changeantes. On observe aujourd'hui une certaine dualité dans l'appréhension du territoire entre ouverture des parcelles cultivées et semi-ouverture des prairies permanentes qui ont remplacé le bois. La création d'un parc éolien étant fortement perceptible dans les paysages, l'accompagnement de cette évolution marquante du territoire constitue un enjeu paysager majeur, d'autant plus dans un paysage hétérogène et au patrimoine bâti/naturel riche comme celui-ci. Le projet doit contribuer à l'identité paysagère locale, s'inscrire harmonieusement dans un ensemble paysager, donner l'image positive d'un territoire engagé pour le développement durable et non être perçu comme une dégradation de celui-ci. Cela passe par le choix d'un parti pris d'aménagement permettant une adaptation optimale.	FORT		MODÉRÉ		
Sites Patrimoniaux Remarquables	Le Site Patrimonial Remarquable de Hérisson est vaste et couvre une portion de la vallée de l'Aumance (coteau et rebords de coteaux compris) située de 7 et 15 km à l'est de la zone d'étude. Le périmètre se déploie de part et d'autre du bourg de Hérisson. L'escarpement des coteaux combiné à la présence accrue de la végétation qui vient coiffer les reliefs de crêtes implantés entre le SPR et la zone d'étude empêchent les perceptions au-delà de la vallée et donc vers la ZIP.	FORT		FAIBLE		
Les sites classés et inscrits	Le Château de Guerche et ses abords est implanté sur un versant légèrement orienté vers la ZIP. Cette position favorise l'allongement des perceptions vers la vallée du Cher et au-delà vers la ZIP.	TRÈS FORT		MODÉRÉ		
	D'autres sites classés ou inscrits sont présents sur le territoire mais ne présentent pas d'ouvertures visuelles potentielles en direction de la zone de projet.	FORT	TRÈS FORT	TRES FAIBLE à	FAIBLE	
Monuments Historiques	La motte castrale et son fossé (800 m)	MODÉRÉ		MODÉRÉ		
	Eglise Saint-Martin (960 m)	FORT		FORT		
	Ecole communale ou maison-école du Grand Meaulnes (1 km)	FORT		FORT		
	Château de Cornançay (1.7 km)	MODÉRÉ		MODÉRÉ		
	Eglise Saint-Blaise (2.5 km)	FORT		FORT		
	Château de la Guerche (6 km)	MODÉRÉ		MODÉRÉ		
	Château du Plaix (6.9 km)	MODÉRÉ		MODÉRÉ		
	Chapelle Saint-Agathe (8.7 km)	FORT		MODÉRÉ		
Les autres Monuments Historiques ne présentent pas d'ouvertures visuelles potentielles vers la zone de projet		FAIBLE		FAIBLE à	TRES FAIBLE	

PARTIE 2 - LA COMPARAISON DE VARIANTES

VII. LA COMPARAISON PAYSAGERE ET PATRIMONIALE DES VARIANTES

Les éoliennes sont des infrastructures qui se caractérisent par une hauteur importante et qui ont donc tendance à ressortir dans les paysages, de façon plus ou moins marquée en fonction de leur gabarit, du relief, du contexte paysager, etc. Le dossier d'étude d'impact a pour objectif de vérifier la capacité du territoire à accueillir un parc éolien.

L'état initial paysager et patrimonial présenté précédemment a permis :

- D'identifier les zones à enjeux, depuis lesquelles l'impact du projet devra être évalué précisément,
- D'établir un certain nombre de recommandations, en fonction des éléments d'analyse relatifs au paysage et au patrimoine.

Ces résultats serviront de critères d'analyse pour la comparaison des variantes et l'évaluation précise de l'impact du scénario d'implantation retenu. La finalité de la comparaison des variantes est de privilégier le scénario de moindre impact paysager et patrimonial, en suivant le principe « éviter, réduire, compenser ». Ce dernier a pour objectif de minimiser les impacts environnementaux des projets, en évitant au maximum les zones à enjeux, en réduisant au maximum les impacts, et en dernier lieu, si besoin, en compensant les impacts résiduels. Ce principe s'applique de manière proportionnée aux enjeux.

Source : Lignes directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur les milieux naturels, Commissariat général au développement durable – Direction de l'eau et de la biodiversité, octobre 2013

VII.1. LES VARIANTES COMPAREES

Les cartes ci-contre présentent les différentes variantes comparées :

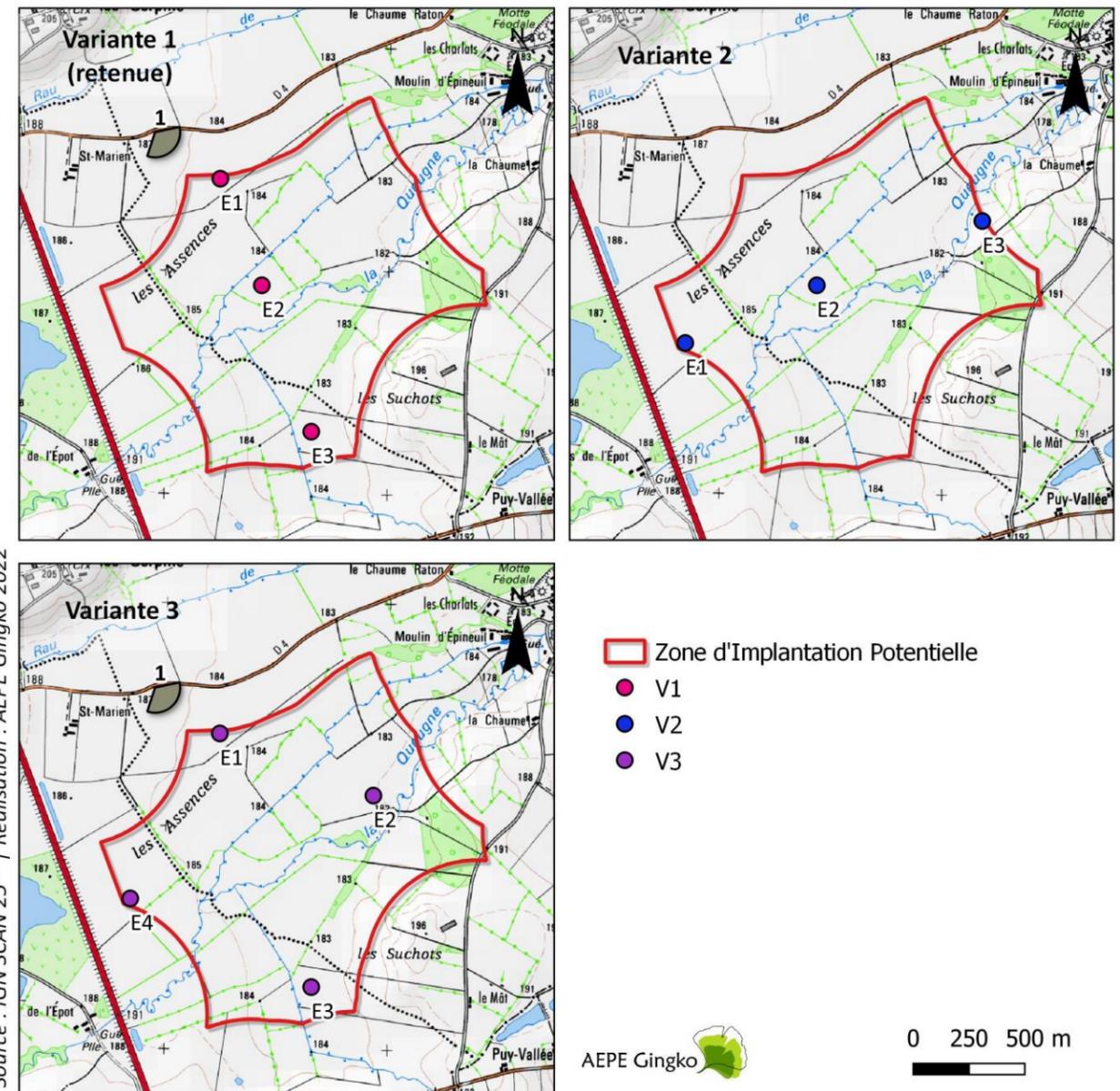
- La variante 1 est composée de **3 éoliennes** alignées suivant un axe nord-ouest/sud-est ;
- La variante 2 est composée de **3 éoliennes** alignées suivant un axe ouest -sud/est-nord ;
- La variante 3 est composée de **4 éoliennes**, réparties sur un schéma de losange et reprenant les orientations des deux variantes précédentes (la position d'E1 est identique à E1 de la variante 1, celle d'E3 à E1 de la variante 2 et celle d'E4 à E3 de la variante 1). L'ensemble s'oriente globalement sur deux lignes comportant chacune deux éoliennes axées ouest-ouest-nord/est-est-sud.

La variante n°1 est la variante retenue après concertation renforcée auprès de la municipalité d'Epineuil-le-Fleuriel (cf chap. X.II.1. Choix d'une implantation à 3 éoliennes).

Les éoliennes auront les dimensions maximales suivantes (dépôt d'un dossier sous format « gabarit », cf. figure ci-après) :

- Hauteur maximale du mât : 123 m ;
- Hauteur maximale en bout de pale : 201 m ;
- Longueur maximale du diamètre du rotor : 155 m ;

- Puissance électrique unitaire : 3.6 MW maximum.
- Garde au sol : 45 m



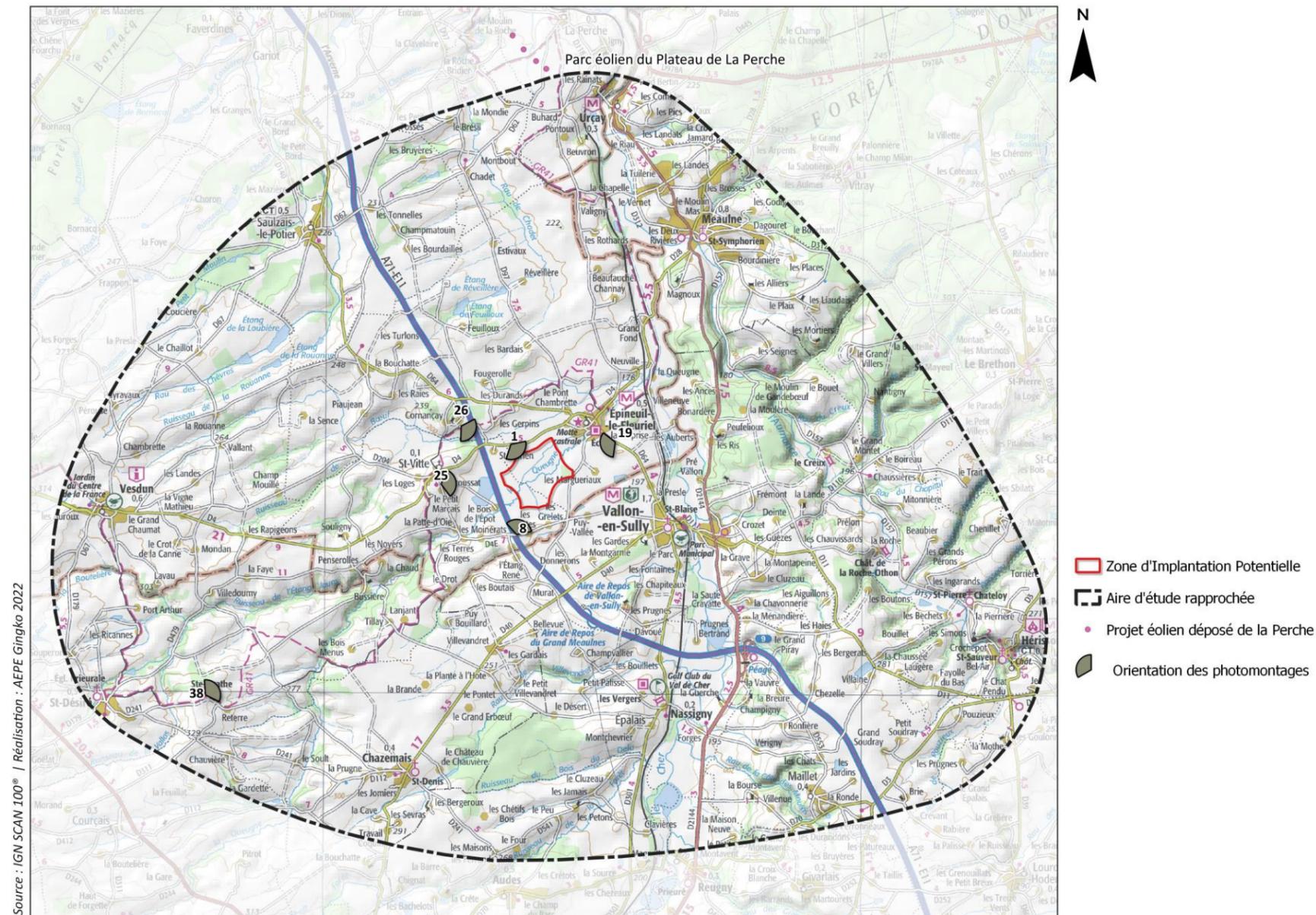
Carte 51 : Les variantes comparées

VII.2. LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES UTILISÉS POUR LA COMPARAISON PAYSAGÈRE DES VARIANTES

La carte ci-après permet de localiser les photomontages utilisés pour la comparaison paysagère des variantes.

Cinq photomontages sont utilisés pour la comparaison de variantes et sont localisés sur la carte suivante. Ils sont placés de manière à pouvoir appréhender les différentes variantes depuis les quatre points cardinaux en vue proche ou semi-rapprochée. Les prises de vue sont placées au niveau d'éléments du paysage (bourgs, hameaux, routes, monuments historiques) identifiés comme sensibles au projet dans l'état initial.

- PM 1 : RD 4 à l'est du lieu-dit St-Marien et au nord de la ZIP ;
- PM 8 : RD4E à l'ouest du lieu-dit les Sottes ;
- PM 19 : RD 64 et sortie sud-est du bourg d'Epineuil ;
- PM 25 : RD4E au nord du lieu-dit l'Écoussat ;
- PM 26 : route d'accès au lieu-dit et Château de Cornancay.
- PM 38 : Chapelle Ste-Agathe et GR 41.



VII.3. LES PHOTOMONTAGES UTILISÉS POUR LA COMPARAISON DES VARIANTES

LE PHOTOMONTAGE N°01 : RD 4 A L'EST DU LIEU-DIT ST-MARIEN ET AU NORD DE LA ZIP

Le point d'observation se situe à l'est du lieu-dit St-Marien, sur un tronçon routier qui longe le nord de la zone de projet.

Les éoliennes de chaque variante prennent place dans la plaine où les visibilitées sont accrues à cause de la moindre présence de la végétation et de l'absence de relief. Elles apparaissent ainsi sur toute leur hauteur apparente, de manière franche et proche, voire très proche pour ce qui est des variantes 1 et 3. Dans tous les cas, les machines dominent le paysage et génèrent un effet d'écrasement.

Les variantes 1 et 2 comprennent chacune 3 éoliennes tandis que la variante 3 est composée de 4 machines. Des trois variantes, la première est celle qui est la plus compacte et la seconde, celle qui occupe le champ visuel le plus large. D'autre part, la présence d'une éolienne supplémentaire dans la proposition n°3 implique une densification du motif.

L'implantation en une seule ligne des variantes 1 et 2 est bien lisible dans le paysage. L'alignement de la variante n°1 est cohérent grâce à la perspective formée par les machines. La proposition en losange de la variante 3 est, quant à elle, moins évidente car les interdistances entre les machines sont hétérogènes depuis ce point de vue.

La première variante est la moins impactante puisqu'elle ne comprend que 3 machines qui occupent un angle de vue moindre et parce que sa ligne d'implantation est plus régulière par rapport aux deux autres variantes comparées. Cette configuration rend sa lisibilité optimale. En revanche, la variante 2 est plus éloignée du point de vue ce qui permet d'atténuer légèrement les effets de surplomb des machines.

Depuis ce secteur, la variante 1 et la variante 2 sont les plus satisfaisantes d'un point de vue paysager.



Figure 10 : La variante 1 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°01 (vue schématique couleur non-gommée)



Figure 11 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°01 (vue schématique couleur non-gommée)



Figure 12 : La variante 3 vue depuis le point de photomontage n°01 (vue schématique couleur non-gommée)

LE PHOTOMONTAGE N°8 : RD4E A L'OUEST DU LIEU-DIT LES SOTTES

Les photomontages ci-contre permettent d'appréhender les différentes propositions de variantes depuis le sud de la zone de projet et l'ouest du hameau des Sottes. Le point d'observation est proche, placé en légère position de surplomb sur la plaine où sont implantées les éoliennes. Pour chaque variante, les machines génèrent des rapports d'échelle différenciés avec le paysage environnant.

La variante 1 apparaît à nouveau comme celle qui occupe l'angle de vue le plus restreint tandis que la variante 3 est la plus large dans le champ visuel. Ces deux variantes sont celles qui sont placées le plus proche du hameau des Sottes (E3 des deux variantes à environ 0.7 km du lieu-dit).

La variante 2 apparaît comme la plus lisible car les interdistances et les hauteurs entre les 3 machines sont régulières et homogènes. D'autre part, son schéma suit la ligne de crête placée à l'arrière de la zone de projet ce qui accentue d'autant plus la force de son implantation.

La variante 1 présente aussi une bonne intégration paysagère mais avec une prégnance plus forte que la variante 2. En effet, E3 a une taille apparente plus importante et disproportionnée par rapport au bâti et à la végétation car elle est positionnée proche du point d'observation.

Les machines de la dernière proposition sont placées avec des distances et des hauteurs relativement irrégulières depuis ce point de vue ce qui rend son implantation moins cohérente par rapport aux deux autres.

La variante 2 est la moins impactante : elle est la plus éloignée du hameau et est celle qui propose une implantation linéaire qui s'intègre avec le paysage qui l'entoure. La variante 1 propose une implantation plus compacte mais plus proche des lieux de vie.

Depuis ce point de vue, la variante 1 et la variante 2 sont les plus optimales car les plus adaptées aux caractéristiques paysagères du territoire d'étude.

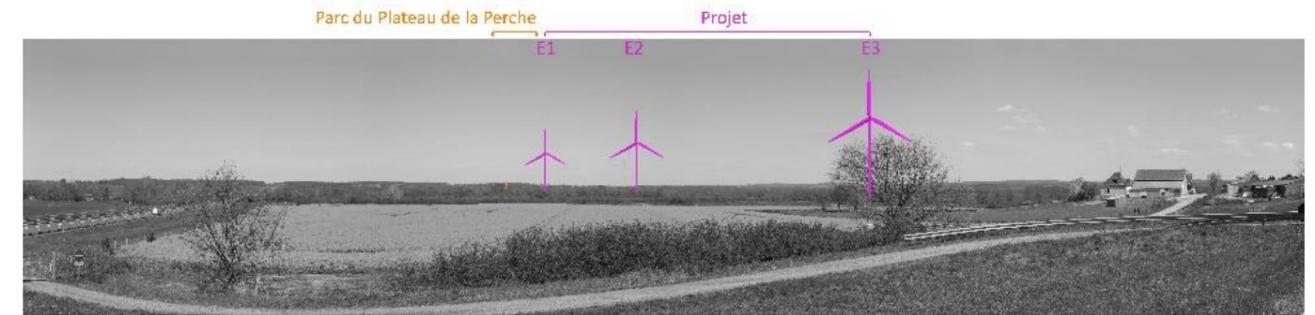


Figure 13 : La variante 1 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°8 (vue schématique couleur non-gommée)

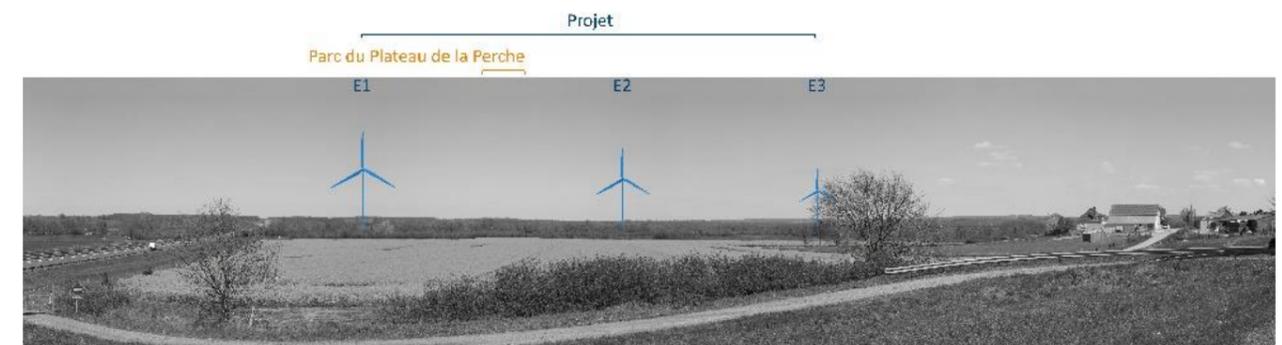


Figure 14 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°8 (vue schématique couleur non-gommée)



Figure 15 : La variante 3 vue depuis le point de photomontage n°8 (vue schématique couleur non-gommée)

LE PHOTOMONTAGE N°19 : A LA SORTIE SUD-EST DU BOURG D'ÉPINEUIL LE FLEURIEL

Le point d'observation est localisé en entrée/sortie de bourg sud-est d'Épineuil, entre le lieu-dit des Riaudes et celui de la Surprise et au bord de la RD 64 reliant le village à celui de Vallon-en-Sully. Les éoliennes sont perçues en plan semi-proche et placées à l'arrière de la trame bocagère. Les éoliennes de chaque variante sont ainsi partiellement filtrées par la végétation.

Les variantes 2 et 3 sont les plus proches et celles qui sont les plus visibles depuis ce point de vue. En effet, les pales et nacelles d'E3 (de la variante 2) et E2 (de la variante 3) apparaissent clairement au-dessus de la trame boisée.

La variante 2 occupe un champ visuel restreint, les éoliennes sont alignées les unes après les autres dans le même angle de vue. Cette configuration génère des superpositions de machines et des effets de brouillage, limités par la présence accrue de la végétation.

La variante 1 propose aussi une implantation linéaire qui suit plus ou moins la silhouette de la trame arborée en occupant un champ visuel équivalent à celui de la variante 3. La variante 3 apparaît de manière moins harmonieuse que la variante 1 car E2 (de la variante 3) domine plus le boisement qu'E2 de la variante 1 qui est positionnée avec un certain recul. D'autre part, même si E3 et E2 sont légèrement plus espacées qu'E2 et E1 dans la proposition 1, les hauteurs équivalentes permettent ici de maximiser la lisibilité de son implantation.

La variante 1 apparaît comme la moins impactante car la moins visible depuis ce point de vue. De plus, son intégration paysagère est optimale grâce à une ligne clairement lisible.

La variante 1 est donc considérée comme plus satisfaisante d'un point de vue paysager car elle est la moins prégnante dans ce contexte paysager.



Figure 16 : La variante 1 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°19 (vue schématique couleur non-gommée)

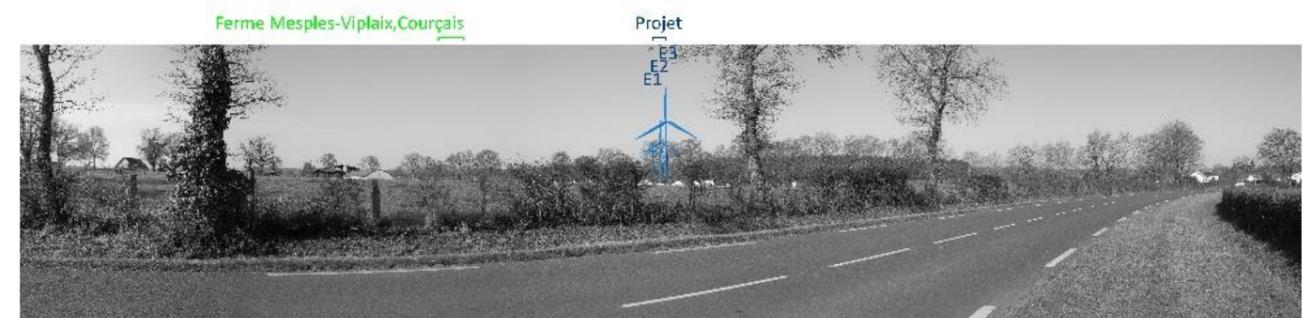


Figure 17 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°19 (vue schématique couleur non-gommée)

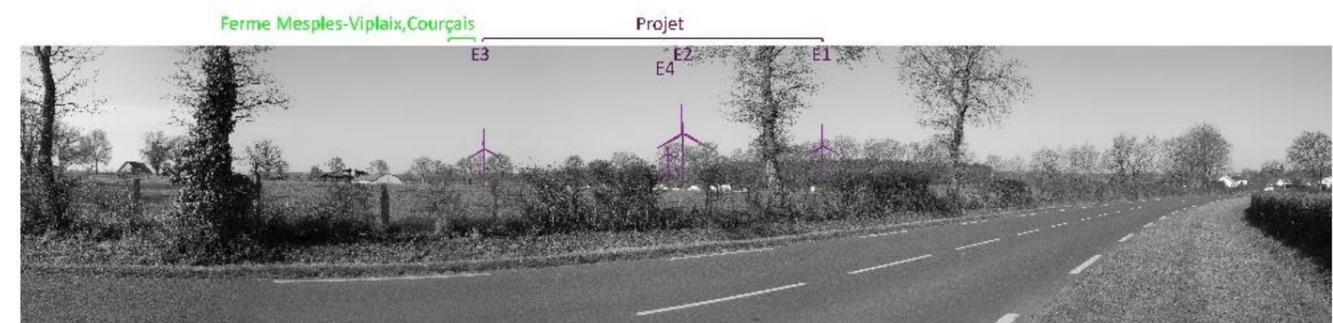


Figure 18 : La variante 3 vue depuis le point de photomontage n°19 (vue schématique couleur non-gommée)

LE PHOTOMONTAGE N°25 : RD4E A L'OUEST DU LIEU-DIT L'ÉCOUSSAT

Le photomontage prend place sur un tronçon de la RD4E, à l'ouest de la zone de projet entre le bourg de Ste-Vitte et le lieu-dit l'Écoussat. Quelle que soit la variante considérée, les éoliennes sont visibles dans un plan semi-éloigné.

La trame arborée permet de dissimuler la base des mâts de toutes les éoliennes de la variante 1 mais laisse entrevoir deux éoliennes de manière franche des deux autres variantes. La variante 1 est donc la moins visible d'autant plus qu'elle est la plus éloignée.

Depuis ce point de vue, la lisibilité de la variante 2 est aisée car elle apparaît compacte et présente une implantation qui permet de créer un effet de profondeur grâce à une décroissance régulière et progressive des hauteurs de machines. Pour autant E1 est assez prégnante tout comme E4 de la variante 3.

Les variantes 1 et 3 ont une emprise horizontale équivalente et apparaissent de manière frontale. Elles présentent toutes les deux des interdistances homogènes entre leurs machines qui facilitent la lecture du motif. La variante 1 propose une ligne d'implantation qui fait écho à celle de l'horizon alors que la variante 3 comporte des hauteurs apparentes diversifiées entre ses éoliennes. Cette configuration visuelle contraste avec la régularité des deux autres variantes comparées. De plus l'ajout d'une éolienne génère une densification du motif.

La lisibilité de chaque implantation est satisfaisante depuis ce point de vue. Cependant, les variantes 1 et 2 apparaissent comme les deux variantes les moins prégnantes donc les moins impactantes.

Depuis ce secteur, même si la lisibilité de chaque variante est satisfaisante, les propositions 1 et 2 s'intègrent mieux visuellement dans le paysage.



Figure 19 : La variante 1 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°25 (vue schématique couleur non-gommée)

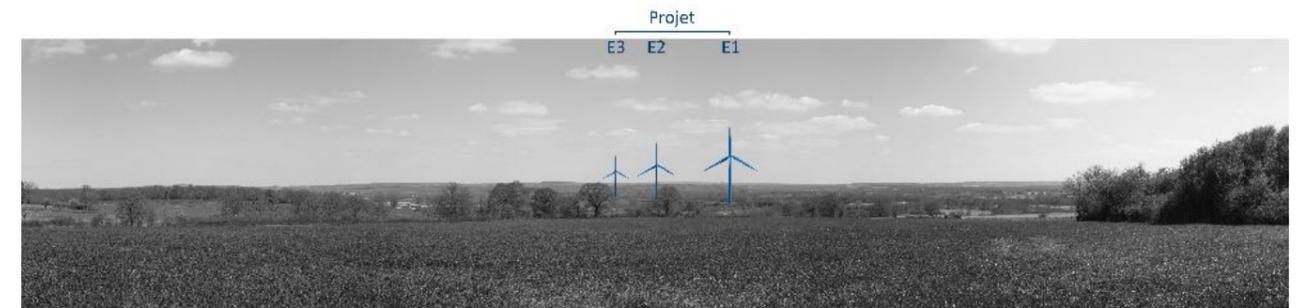


Figure 20 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°25 (vue schématique couleur non-gommée)

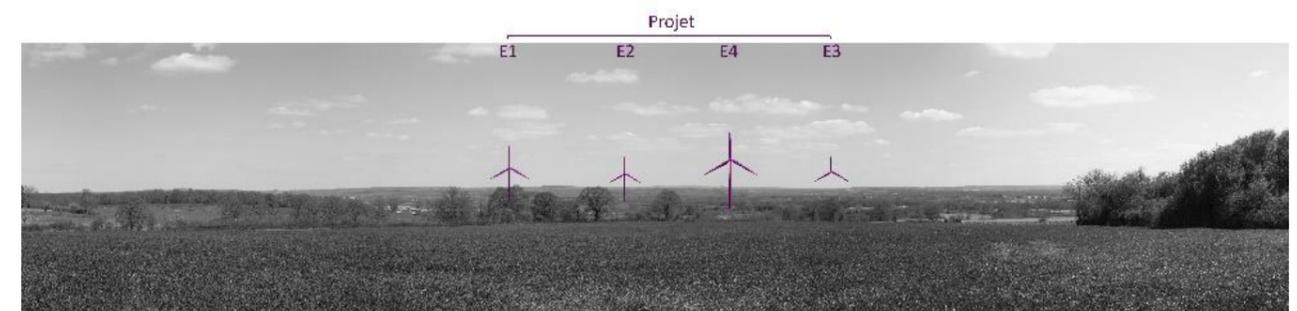


Figure 21 : La variante 3 vue depuis le point de photomontage n°25 (vue schématique couleur non-gommée)

LE PHOTOMONTAGE N°26 : ROUTE D'ACCES AU LIEU-DIT ET CHATEAU DE CORNANÇAY

Le point d'observation est situé au nord-ouest de la zone de projet et à proximité du château de Cornançay (inscrit à l'Inventaire Général des Monuments Historiques). Le relief masque et la végétation filtre les variantes visibles en plan semi-éloigné.

Les variantes 1 et 2 proposent une ligne tendue et régulière en légère perspective. Les éoliennes des deux variantes apparaissent avec des interdistances égales et des hauteurs régulières générant une lecture harmonieuse du motif. Néanmoins, l'emprise horizontale occupée par la variante 1 est plus faible que celle de la variante 2. De plus, la ligne d'implantation de la première proposition fuie vers la droite tandis que celle de la variante 2 tend vers la gauche du panorama, en suivant la ligne d'horizon formée par la crête située à gauche du panorama. En ce sens, la variante 2 présente une implantation plus cohérente.

Le champ visuel occupé par la variante 3 est similaire à celui de la variante 2. En revanche, la répartition des machines de la dernière variante est irrégulière et apparaît comme confuse d'autant plus que certaines machines se superposent (E1 et E2) et génèrent ainsi des effets de brouillage. Le motif semble désorganisé et peu intégré dans son contexte paysager avec cette variante.

Depuis ce point d'observation, les variantes 1 et 2 apparaissent comme les moins impactantes mais l'intégration de la seconde variante est optimisée car intégrée au contexte paysager local.

La variante 2 est donc la plus adaptée d'un point de vue paysager.

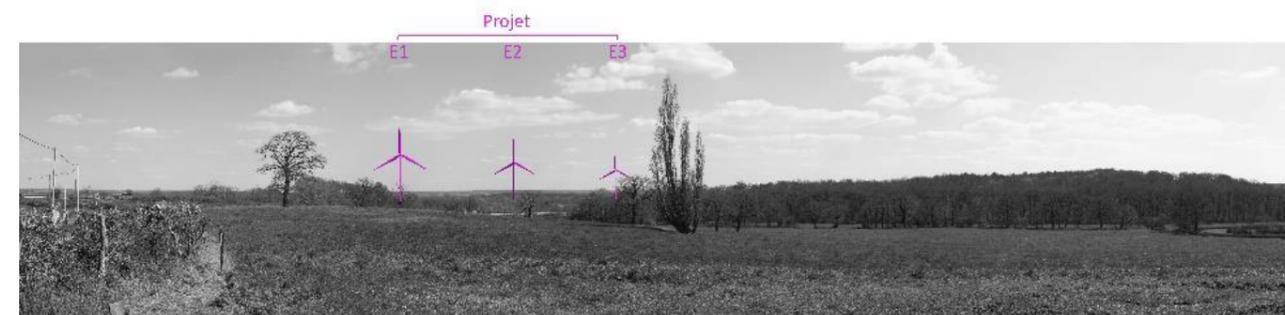


Figure 22 : La variante 1 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°26 (vue schématique couleur non-gommée)

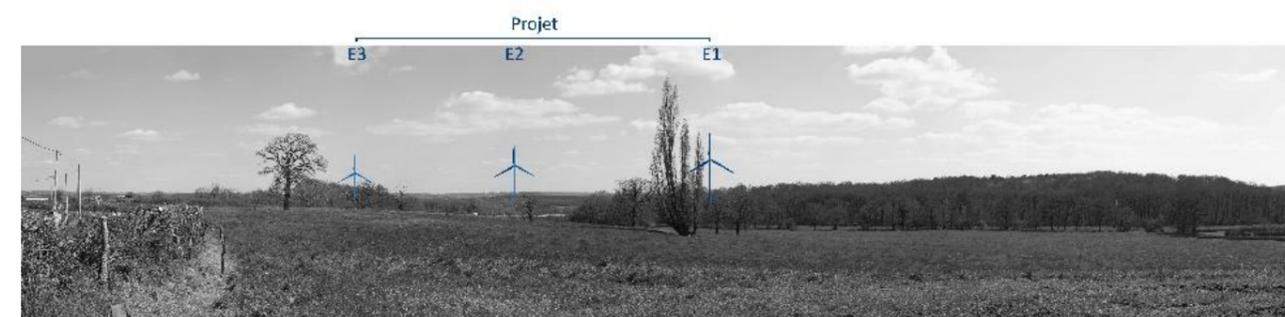


Figure 23 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°26 (vue schématique couleur non-gommée)

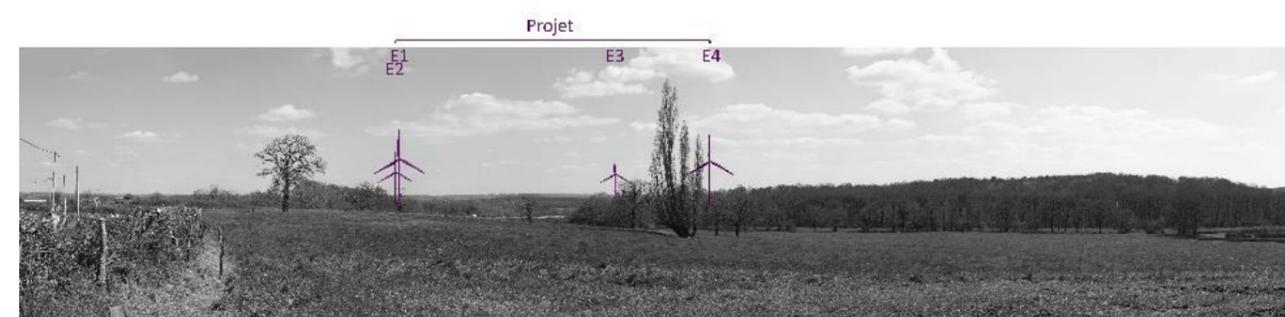


Figure 24 : La variante 3 vue depuis le point de photomontage n°26 (vue schématique couleur non-gommée)

LE PHOTOMONTAGE N°38 : CHAPELLE STE-AGATHE ET GR 41

Ces simulations visuelles permettent d’appréhender les trois variantes d’implantation depuis un secteur assez éloigné et élevé de la zone de projet. Le photomontage prend place sur un point culminant situé au sud-ouest de zone de projet. Ce point haut du relief accueille le passage du GR 41 et la chapelle Ste-Agathe, classée aux Monuments Historiques. Les éoliennes de chaque variante se dessinent juste en dessous de la ligne d’horizon matérialisée par la ligne de crête du coteau de la vallée du Cher.

Depuis ce point d’observation, la variante 1 et la variante 2 constituent les propositions d’implantation les plus lisibles grâce à un alignement des machines réguliers (distances et hauteurs entre les mâts homogènes). La variante 1 occupe un angle de vue plus important que la variante 2 mais suit la ligne d’horizon. La variante 2 propose une implantation où les machines sont rapprochées et ont tendance à se confondre les unes avec les autres du fait de l’éloignement.

La dernière variante est aussi facilement lisible dans le paysage mais présente une organisation moins cohérente que les deux autres variantes comparées (interdistances entre les machines hétérogènes). De plus, elle comporte une éolienne supplémentaire, ce qui densifie la présence du motif par rapport aux variantes 1 et 2.

D’après ces simulations, la lisibilité des variantes 1 et 2 est optimisée. Même si l’ensemble des propositions est peu prégnant, celle qui l’est le moins est la variante 2. Elle est donc considérée comme la moins impactante.

La variante 2 est l’implantation qui présente l’intégration visuelle la plus satisfaisante.

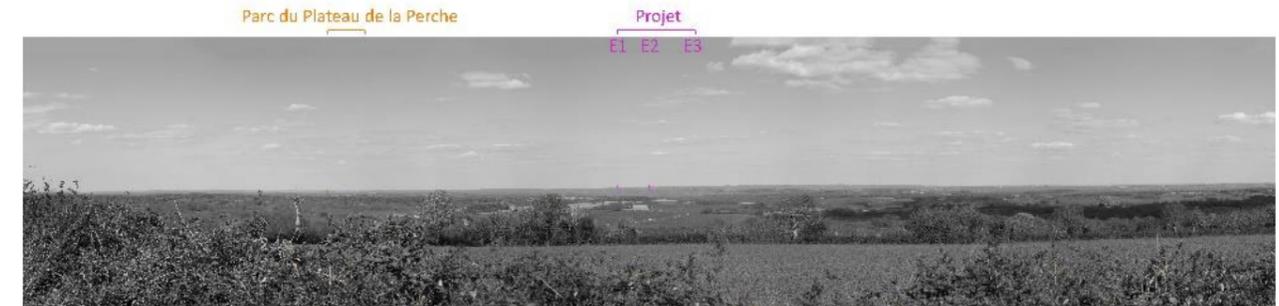


Figure 25 : La variante 1 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°01 (vue schématique couleur non-gommée)



Figure 26 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°01 (vue schématique couleur non-gommée)

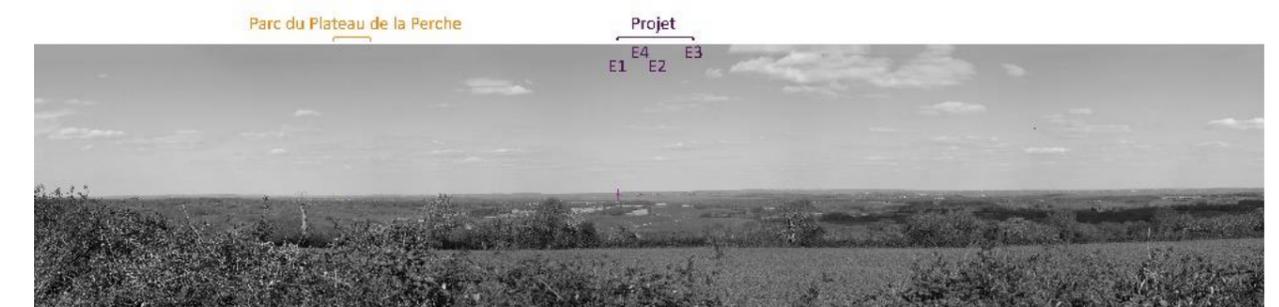


Figure 27 : La variante 3 vue depuis le point de photomontage n°01 (vue schématique couleur non-gommée)

VII.4. LA COMPARAISON PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DES VARIANTES

Tableau 17 - La comparaison des variantes

Intitulé de la recommandation	Détail de la recommandation	Comparaison de variantes
Choix d'une implantation s'appuyant sur les éléments structurants du paysage	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser une implantation linéaire suivant un axe nord-nord-ouest / sud-sud-est afin d'avoir une lisibilité du projet optimale depuis les éléments structurants présents à l'échelle de l'aire d'étude éloignée tels que la vallée du Cher et l'axe de l'autoroute A71. Veiller à la lisibilité du projet depuis la vallée de Cher qui constitue la ligne de force principale du territoire d'étude ; pour cela, favoriser une implantation linéaire et homogène (cf. recommandation suivante). 	<p>La variante 1 présente une orientation similaire à ce qui a été préconisé dans l'état initial. La variante 2 propose une implantation sur un axe complémentaire et correspondant à la répartition locale des lignes de crêtes. La variante 3 s'appuie à la fois sur ces reliefs locaux et sur l'orientation préconisée. Cette configuration apparaît moins lisible comparée aux lignes d'implantation affirmées proposées par les deux autres variantes.</p> <p>D'autre part, comme le montre l'ensemble des photomontages, la variante 3 est celle qui occupe régulièrement l'angle de vue le plus important et qui comporte le plus de machines.</p> <p>La variante 1 est donc considérée la plus en adéquation vis-à-vis de cette recommandation.</p>
Lisibilité du parc éolien projeté dans le paysage et cohérence avec la topographie locale	Rechercher une interdistance homogène entre les éoliennes et une certaine homogénéité des altitudes sommitales afin que la lecture du parc projeté soit aisée depuis l'ensemble du territoire.	<p>La lisibilité des variantes 1 et 2 est globalement harmonieuse quelle que soit l'orientation du point d'observation. Ainsi, les éoliennes de chacune de ces deux variantes sont perçues soit sous la forme d'une perspective linéaire soit sous celle d'un alignement frontal (photomontage n°1, 8, 25, 26).</p> <p>La forme en losange de la proposition 3 a pour conséquence de générer des perceptions où les éoliennes présentent rarement des interdistances et des hauteurs apparentes homogènes. D'autre part, ce schéma favorise les superpositions entre machines et les effets de brouillage du motif (photomontage n°26).</p> <p>Les variantes 1 et 2 sont satisfaisantes vis-à-vis de cette recommandation.</p>
Capacité du paysage à accueillir le parc éolien projeté	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier la cohérence de la dimension et du positionnement des éoliennes projetées par rapport aux éléments structurants du paysage c'est-à-dire depuis les reliefs de pente qui encerclent la zone d'étude et accueillent un certain nombre de lieux-dits Éviter les éventuels phénomènes de rupture d'échelle dans les perceptions du projet notamment depuis la plaine où se trouve la ZIP et depuis certaines structures anthropiques dont le hameau de Saint-Marien et la RD 4. Il est donc recommandé d'éloigner le projet de ces éléments. 	<p>Concernant la première recommandation, la variante 1 et la variante 2 proposent une organisation qui, globalement, est en cohérence avec le relief environnant la zone de projet. La variante 1 suit la ligne de force majeure de la vallée du Cher (photomontage n°25) tandis que la variante 2 est alignée sur les microreliefs plus proches. Cependant, la variante 2 est régulièrement mieux intégrée au paysage selon les photomontages n°8 et 26. La lisibilité de la variante 3, dans un contexte topographique proche ou éloigné, est moins évidente car les hauteurs apparentes entre les machines sont régulièrement hétérogènes.</p> <p>Concernant la seconde recommandation, toutes les variantes génèrent des effets de rupture d'échelle voire d'écrasement visuel sur les éléments cités dans la recommandation. Les variantes 1 et 3 proposent une éolienne (E1) au nord de la zone de projet et au plus proche du secteur sensible, elles sont donc les moins adaptées. La variante 2 est plus éloignée mais occupe un champ visuel important.</p> <p>La variante 2 est donc la plus satisfaisante car la mieux intégrée au contexte topographique et la plus éloignée des secteurs sensibles.</p>
Minimisation de l'impact sur la zone d'implantation potentielle	<ul style="list-style-type: none"> Réutiliser au maximum la trame viaire existante pour l'aménagement des accès. Préserver autant que possible les structures végétales en place à l'intérieur de la zone d'étude et notamment le boisement situé au sud-est. Préserver les cours d'eau et leur ripisylve qui parcourent la ZIP (la Queugne et le Chaume). Barder de bois le poste de livraison pour une intégration au contexte forestier optimale. 	<p>Les variantes 1 et 2 comportent une éolienne (E2) placée de sorte que des aménagements spécifiques soient réalisés pour franchir les cours d'eau. Ce n'est pas le cas de la variante 3.</p> <p>Les variantes 1 et 2 sont celles qui comportent le moins de machines et donc celles qui auront un moindre impact sur la végétation. En outre, la variante 3 doit créer plus de chemins que les deux autres.</p> <p>Du point de vue de cette préconisation, les variantes 1, 2 et 3 sont équivalentes.</p>
Prise en compte des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> Étudier de façon détaillée l'insertion du parc éolien projeté et son impact sur les zones potentiellement sensibles identifiées dans l'état initial et notamment depuis les bourgs, hameaux et tronçons routiers considérés comme fortement sensibles. Le bourg d'Epineuil-le-Fleuriel concentre des éléments sensibles (patrimoine bâti et culturel : église Saint-Martin, motte castrale, Musée-école du Grand Meaulne). Sa proximité avec la zone d'étude génère des perceptions plus ou moins filtrées ; tout comme pour ce qui concerne le château de Cornançay. La prise en compte de ces éléments est primordiale dans le choix d'une implantation au vu des enjeux qu'ils présentent. 	<p>L'ensemble des photomontages montrent que la perception des variantes 1 et 2 est régulièrement lisible et cohérente avec les caractéristiques du territoire. La logique d'implantation des deux propositions est aisément compréhensible depuis différents secteurs du territoire jugés sensibles.</p> <p>La variante 3 présente une implantation moins évidente du point de vue paysager, notamment depuis le château de Cornançay (photomontage n°26) ou la sortie de bourg d'Epineuil-le-Fleuriel (photomontage n°19), où les éoliennes ont tendance à générer des effets de brouillage.</p> <p>Les variantes 1 et 2 sont donc celles qui sont les plus appropriées vis-à-vis de cette préconisation.</p>
Prise en compte de la problématique des effets cumulatifs / cumulés	Analyser l'intégration du parc éolien projeté avec les parcs éoliens autorisés ou ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale – notamment celui du Plateau de la Perche (refusé potentiellement en recours).	<p>Le parc du Plateau de la Perche est tenu à distance de la zone de projet et apparaît rarement aux côtés de chaque variante proposée. Lorsque c'est le cas et quelle que soit la variante comparée, les perceptions sont atténuées grâce à l'éloignement et aux caractéristiques paysagères comme le montre le photomontage n°38.</p> <p>Toutes les variantes répondent donc favorablement à cette préconisation.</p>

Intitulé de la recommandation	Détail de la recommandation	Comparaison de variantes
	CONCLUSION	<p>La variante 1 et la variante 2 constituent les propositions d'implantation répondant au mieux aux différentes préconisations énoncées dans l'état initial paysager. Même s'il existe une légère hétérogénéité dans les interdistances entre les machines, la lisibilité de la variante 1 est satisfaisante et s'adapte aux caractéristiques du grand paysage car l'axe d'implantation est affirmé et correspond à la ligne de force de la Vallée du Cher. Cette lisibilité optimale se retrouve aussi pour la variante 2 d'autant plus qu'elle est éloignée des secteurs sensibles. Son axe d'implantation suit des caractéristiques topographiques plus locales mais complémentaires à celles énoncées dans les recommandations. La variante 3 reste lisible mais plus impactante par son nombre de machines supérieur et par une moins bonne lisibilité du motif éolien.</p>

VIII. LE TABLEAU D'ANALYSE MULTICRITÈRE

Tableau 18 : Analyse multicritères des variantes envisagées

Sous-thème	Recommandations	n°	Variante 1	note	Variante 2	Note	Variante 3	note
Structures biophysiques	<p><u>Choix d'une implantation s'appuyant sur les éléments structurants du paysage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser une implantation linéaire suivant un axe nord-nord-ouest / sud-sud-est afin d'avoir une lisibilité du projet optimale depuis les éléments structurants présents à l'échelle de l'aire d'étude éloignée tels que la vallée du Cher et l'axe de l'autoroute A71. Veiller à la lisibilité du projet depuis la vallée de Cher qui constitue la ligne de force principale du territoire d'étude ; pour cela, favoriser une implantation linéaire et homogène (cf. recommandation suivante). 	PP2	La variante 1 est celle qui suit au mieux un axe nord-nord-ouest/sud-sud-est correspondant au tracé de l'A71 et à la ligne de force de la vallée du Cher.	5	La variante 2 propose une implantation complémentaire à celle préconisée et basée sur des lignes de force secondaires et locales.	4	La variante 3 s'appuie à la fois sur des lignes de force secondaires et sur l'orientation préconisée et occupe un angle de vue plus important que les deux autres variantes proposées.	3
	<p><u>Lisibilité du parc éolien dans le paysage</u></p> <p>Rechercher une interdistance homogène entre les éoliennes et une certaine homogénéité des altitudes sommitales afin que la lecture du parc projeté soit aisée depuis l'ensemble du territoire.</p>	PP3	La lisibilité de la variante 1 est globalement harmonieuse quelle que soit l'orientation du point d'observation. Ainsi, les éoliennes de chacune de ces deux variantes sont perçues soit sous la forme d'une perspective linéaire soit sous celle d'un alignement frontal.	4	La lisibilité de la variante 2 est globalement harmonieuse quelle que soit l'orientation du point d'observation. Ainsi, les éoliennes de chacune de ces deux variantes sont perçues soit sous la forme d'une perspective linéaire soit sous celle d'un alignement frontal.	4	La forme en losange de la proposition 3 a pour conséquence de générer des perceptions où les éoliennes présentent rarement des interdistances et des hauteurs apparentes homogènes. D'autre part, ce schéma favorise les superpositions entre machines et les effets de brouillage du motif.	0
	<p><u>Capacité du paysage à accueillir le parc éolien projeté</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vérifier la cohérence de la dimension et du positionnement des éoliennes projetées par rapport aux éléments structurants du paysage c'est-à-dire depuis les reliefs de pente qui encerclent la zone d'étude et accueillent un certain nombre de lieux-dits Eviter les éventuels phénomènes de rupture d'échelle dans les perceptions du projet notamment depuis la plaine où se trouve la ZIP et depuis certaines structures anthropiques dont le hameau de Saint-Marien et la RD 4. Il est donc recommandé d'éloigner le projet de ces éléments. 	PP4	La variante 1 est orientée selon la ligne de force de la vallée du Cher et propose une organisation cohérente avec le relief de l'ensemble du territoire d'étude. Néanmoins, elle positionne une éolienne proche des secteurs jugés sensibles (au nord de la zone de projet). Cette configuration génère des phénomènes d'écrasement visuels.	3	La variante 2 est alignée selon des reliefs locaux secondaires et apparaît mieux intégrée plus régulièrement que la variante 1 avec le paysage environnant. Même si elle plus éloignée des secteurs sensibles, elle génère tout de même des effets de rupture d'échelle au sein de la plaine.	3	La lisibilité de la variante 3, dans un contexte topographique proche ou éloigné, est moins évidente car les hauteurs apparentes entre les machines sont régulièrement hétérogènes. A l'instar de la variante 1, une des éoliennes de la variante 3 prend place au plus proche des zones sensibles ce qui accentue les effets d'écrasement visuels.	0
Evolution des paysages	<p><u>Prise en compte des enjeux et des sensibilités paysagères potentielles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Étudier de façon détaillée l'insertion du parc éolien projeté et son impact sur les zones potentiellement sensibles identifiées dans l'état initial et notamment depuis les bourgs, hameaux et tronçons routiers considérés comme fortement sensibles. Le bourg d'Epineuil-le-Fleuriel concentre des éléments sensibles (patrimoine bâti et culturel : église Saint-Martin, motte castrale, Musée-école du Grand Meaulne). Sa proximité avec la zone d'étude génère des perceptions plus ou moins filtrées ; tout comme pour ce qui concerne le château de Cornancay. La prise en compte de ces éléments est primordiale dans le choix d'une implantation au vu des enjeux qu'ils présentent. 	PP5	L'implantation de la variante 1 est régulièrement lisible et cohérente avec les caractéristiques du territoire. La logique d'organisation est aisément compréhensible depuis différents secteurs du territoire jugés sensibles.	4	L'implantation de la variante 2 est régulièrement lisible et cohérente avec les caractéristiques du territoire. La logique d'organisation est aisément compréhensible depuis différents secteurs du territoire jugés sensibles.	4	La variante 3 présente une implantation moins évidente du point de vue paysager, notamment depuis le château de Cornancay ou la sortie de bourg d'Epineuil-le-Fleuriel, où les éoliennes ont tendance à générer des effets de brouillage.	1

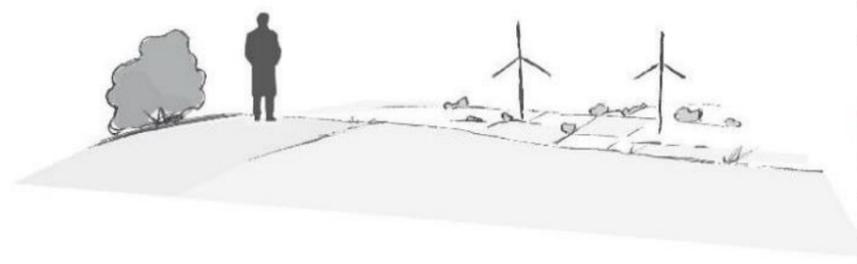
Sous-thème	Recommandations	n°	Variante 1	note	Variante 2	Note	Variante 3	note
Intégration au contexte éolien	<p><u>Prise en compte de la problématique des effets cumulatifs / cumulés</u></p> <p>Analyser l'intégration du parc éolien projeté avec les parcs éoliens autorisés ou ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale – notamment celui du Plateau de la Perche (refusé potentiellement en recours).</p>	PP6	Le parc du Plateau de la Perche est tenu à distance de la zone de projet et apparaît rarement aux côtés de chaque variante proposée. Lorsque c'est le cas et quelle que soit la variante comparée, les perceptions sont atténuées grâce à l'éloignement et aux caractéristiques paysagères	5	Le parc du Plateau de la Perche est tenu à distance de la zone de projet et apparaît rarement aux côtés de chaque variante proposée. Lorsque c'est le cas et quelle que soit la variante comparée, les perceptions sont atténuées grâce à l'éloignement et aux caractéristiques paysagères	5	Le parc du Plateau de la Perche est tenu à distance de la zone de projet et apparaît rarement aux côtés de chaque variante proposée. Lorsque c'est le cas et quelle que soit la variante comparée, les perceptions sont atténuées grâce à l'éloignement et aux caractéristiques paysagères	5
Périmètre d'étude immédiat	<p><u>Minimisation de l'impacts sur la ZIP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réutiliser au maximum la trame viaire existante pour l'aménagement des accès. • Préserver autant que possible les structures végétales en place à l'intérieur de la zone d'étude et notamment le boisement situé au sud-est. • Préserver les cours d'eau et leur ripisylve qui parcourent la ZIP (la Queugne et le Chaume). • Barder de bois le poste de livraison pour une intégration au contexte forestier optimale. 		La variante 1 comporte moins de machines que la variante 3 donc moins de chemins à créer/modifier et moins d'impact sur la végétation. En revanche, elle est constituée d'une éolienne (E2) placée de sorte que des aménagements spécifiques soient réalisés pour franchir les cours d'eau.	3	La variante 2 comporte moins de machines que la variante 3 donc moins de chemins à créer/modifier et moins d'impact sur la végétation. En revanche, elle est constituée d'une éolienne (E2) placée de sorte que des aménagements spécifiques soient réalisés pour franchir les cours d'eau.	3	La variante 3 épargne les cours d'eau car ses machines sont positionnées de sorte à éviter la traversée des ruisseaux. Néanmoins, elle est celle qui comporte le plus de machines donc le plus d'accès à créer/modifier.	3

PARTIE 3 - LES EFFETS DU PROJET

IX. L'ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

IX.1. LE GLOSSAIRE : VOCABULAIRE UTILISÉ POUR LA CARACTÉRISATION DES EFFETS

GLOSSAIRE



SOURCES

[1] Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens – Actualisation 2010, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, juillet 2010.

[2] Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Direction générale de la prévention des risques, décembre 2016.

[3] www.actu-environnement.com

[4] Convention européenne du paysage – Mise en œuvre en France, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, mars 2007.

[5] Éoliennes et paysages de la Manche, principes généraux, 2003, Conseil Général de la Manche.

[6] Le Parc et l'éolien – Guide pour un développement de l'éolien raisonné et cohérent, Parc Naturel Régional Loire-Anjou Touraine, 2008.

Toutes illustrations : Réalisation AEPE-Gingko, 2018



THÉMATIQUES DU GLOSSAIRE

1 - PARC ÉOLIEN - GÉNÉRALITÉS

- Éolienne
- Aérogénérateur
- Parc éolien
- Poste de livraison

2 - LECTURE DU PAYSAGE

- Paysage
- Paysage visible
- Paysage perçu
- Élément de paysage
- Élément de paysage emblématique
- Structure paysagère
- Points d'appel visuels (et points de repère)
- Lignes de force
- Paysage ouvert
- Paysage fermé
- Paysage semi-ouvert
- Paysage avec éoliennes
- Paysage éolien

3 - VOCABULAIRE UTILISÉ DANS LE CADRE D'UNE ÉTUDE D'IMPACT

- Enjeux
- Sensibilité
- Impact
- Effet

4 - VISIBILITÉ DU PARC ÉOLIEN DANS LE PAYSAGE

- Champ visuel
- Visibilité
- Covisibilité
- Covisibilité directe
- Covisibilité indirecte
- Concurrence visuelle
- Vue franche
- Vue filtrée
- Effet de fenêtre

5 - PERCEPTION DES PROPORTIONS DES MACHINES

- Taille apparente
- Prégnance
- Interdistance
- Interdistance apparente
- Échelle d'un paysage
- Contraste d'échelle
- Surplomb

6 - LECTURE DU PROJET ÉOLIEN

- Homogénéité / hétérogénéité des tailles apparentes
- Homogénéité / hétérogénéité des interdistances apparentes
- Homogénéité / hétérogénéité des altitudes sommitales
- Lisibilité paysagère
- Effet de brouillage

7 - LECTURE DU PROJET ÉOLIEN DANS UN PAYSAGE ÉOLIEN OU AVEC ÉOLIENNES

- Effets cumulatifs
- Effets cumulés
- Saturation visuelle
- Emprise visuelle horizontale occupée par le motif éolien
- Espace de respiration

8 - OUTILS D'ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE

- ZIV : Zones d'Intervisibilité
- Carte de visibilité
- Photomontage

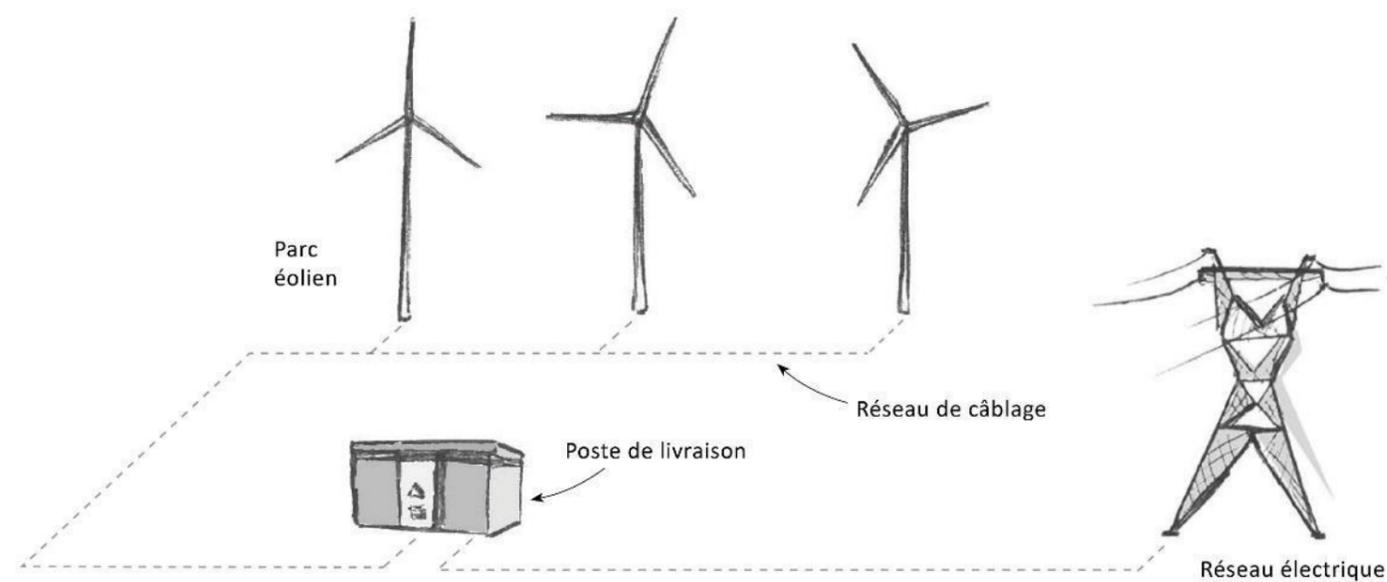
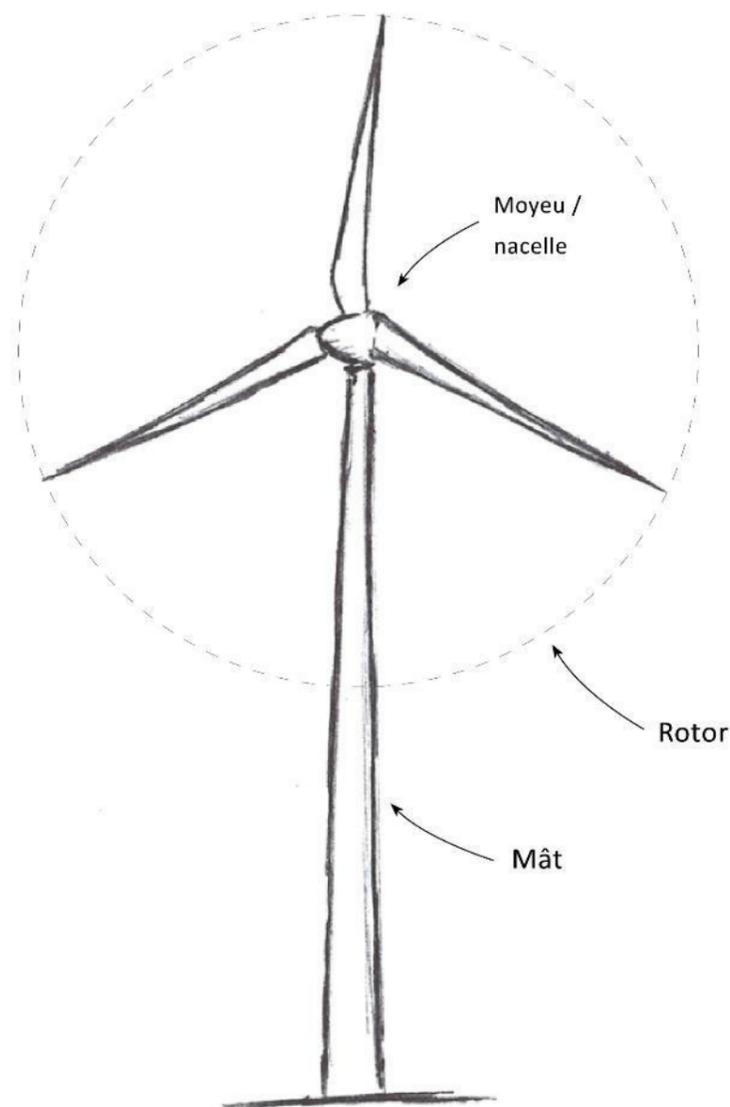
1 PARCS ÉOLIENS - GÉNÉRALITÉS

ÉOLIENNE : « Dispositif destiné à convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique. Les éoliennes sont composées de pales en rotation autour d'un rotor et actionnées par le vent. Elles sont généralement utilisées pour produire de l'électricité et entrent dans la catégorie des énergies renouvelables. Il existe deux types d'éoliennes modernes : celles qui ont un axe horizontal dont le rotor ressemble à une hélice d'avion et celles qui ont un axe vertical. Les plus courantes sont celles à axe horizontal qui sont composées d'un mât, d'un rotor, d'une nacelle, d'un système de régulation, et d'un poste de transformation moyenne tension. » [3]

PARC ÉOLIEN : « Un parc éolien est un ensemble de plusieurs aérogénérateurs sur un site connectés au réseau d'électricité en un même point. » [3]

POSTE DE LIVRAISON (PDL) : Le poste de livraison (ou PDL) fait partie des éléments annexes du parc éolien. L'électricité produite passe par le réseau de câblage interne du parc jusqu'au poste de livraison (local technique), d'où elle est réinjectée dans le réseau électrique.

AÉROGÉNÉRATEUR : Synonyme d'« éolienne ».



◀ ÉOLIENNE
AÉROGÉNÉRATEUR

▲
PARC ÉOLIEN
POSTE DE LIVRAISON

2 LECTURE DU PAYSAGE

PAYSAGE : « Paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » [4]

PAYSAGE VISIBLE : « La notion de visibilité (...) correspond à une approche « quantitative ». Il s'agit de déterminer ce que l'on voit, dans quelles proportions on le voit (taille, distance, pourcentage d'occupation du champ visuel, etc.), depuis quel endroit, si l'observateur est statique ou dynamique, s'il est dynamique : quel est son moyen de transport (pédestre, véhicule lent, rapide, etc.), quelle séquence paysagère en découle, etc.... » [2]

PAYSAGE PERÇU : « Avec la notion de perception, l'approche devient « qualitative ». La perception prend en compte la façon dont l'espace est appréhendé de manière sensible par les populations. Ainsi, le paysage est analysé dans son ensemble et selon toutes ses composantes (physique, sociale, historique, culturelle, etc.). De même, le regard que porte l'observateur sur le parc éolien est mis en perspective en fonction notamment de la qualité et de la reconnaissance éventuelle du ou des points de vue considérés (au regard des valeurs portées notamment à ces points de vue) et donc de leur sensibilité respective. Par exemple, un point de vue depuis une route secondaire peu fréquentée sera généralement moins sensible qu'un point de vue depuis un panorama touristique. » [2]

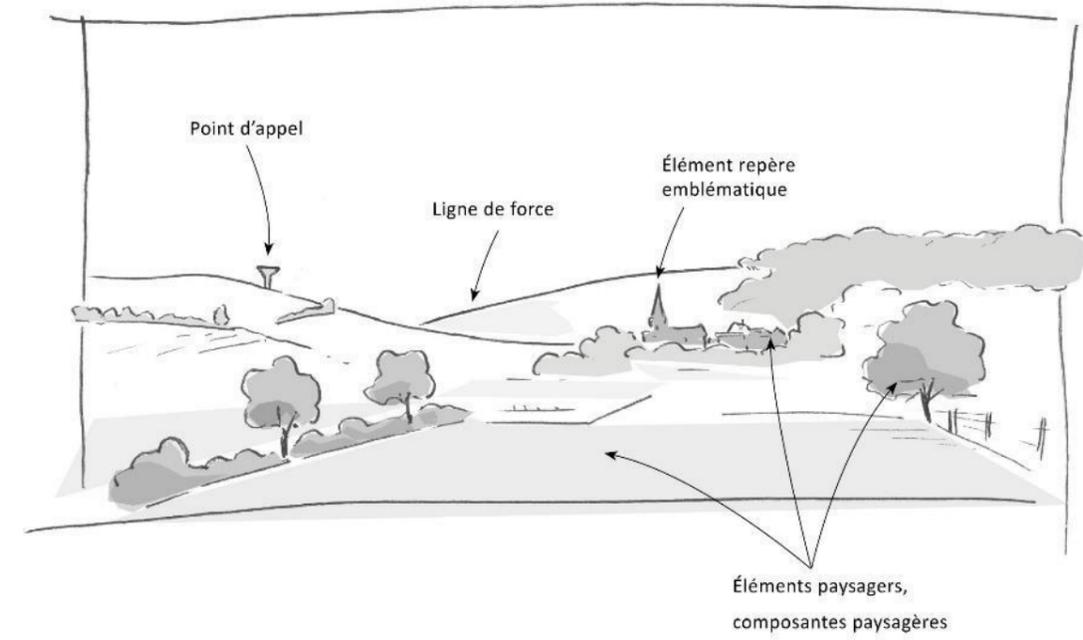
ÉLÉMENTS DE PAYSAGE : L'ensemble des entités ponctuelles biophysiques et anthropiques constituent indépendamment des « éléments de paysage », ou « composantes paysagères ». Assemblés entre eux de manière spécifiques, ils forment des structures paysagères. Il peut s'agir par exemple d'un arbre, d'une haie, d'un élément bâti, d'une éolienne, d'un étang, ...

ÉLÉMENTS DE PAYSAGE EMBLÉMATIQUES : Certains éléments de paysage sont nettement perceptibles depuis les territoires voisins. Ils peuvent constituer des points de repères ou points d'appels (clocher d'église, relief particulier, etc). Ils définissent les enjeux paysagers du territoire notamment par rapport aux problématiques de concurrence visuelle ou de rupture d'échelle.

STRUCTURE PAYSAGÈRE : Une structure paysagère est un ensemble d'éléments de paysage qui interagissent et s'organisent à travers les lignes de forces dominantes. Les structures paysagères sont les traits caractéristiques d'un paysage et constituent le socle de l'analyse paysagère.

POINTS D'APPEL VISUELS (ET POINTS DE REPÈRES) : Points vers lesquels le regard se fixe pendant un temps plus ou moins long, perçu de façon distincte et facilement identifiable dans le reste du paysage (un arbre isolé, un pylône électrique, un point de fuite...).

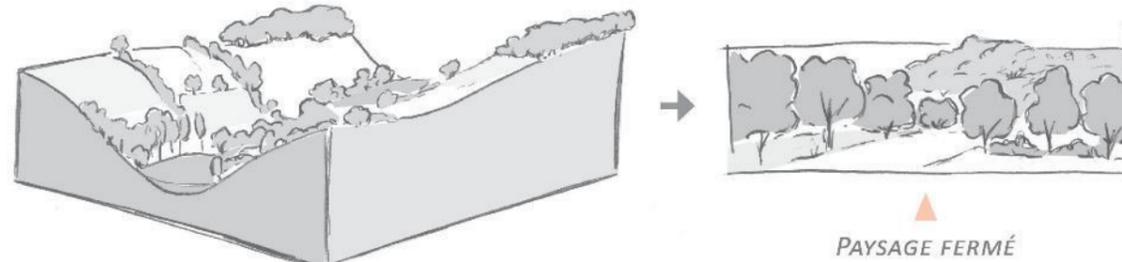
LIGNES DE FORCE : Les éléments linéaires structurants la perception d'un paysage constituent ses lignes de forces et peuvent correspondre à l'organisation du relief, à des structures végétales, etc... qui dessinent des lignes de fuites, des lignes de convergence ou soulignent des perspectives... Ces lignes de force servent de guide pour l'implantation des éoliennes et garantissent la lisibilité du parc.



- ▲
- ÉLÉMENTS DE PAYSAGE
- ÉLÉMENT DE REPÈRE - EMBLÉMATIQUE
- POINT D'APPEL
- LIGNE DE FORCE

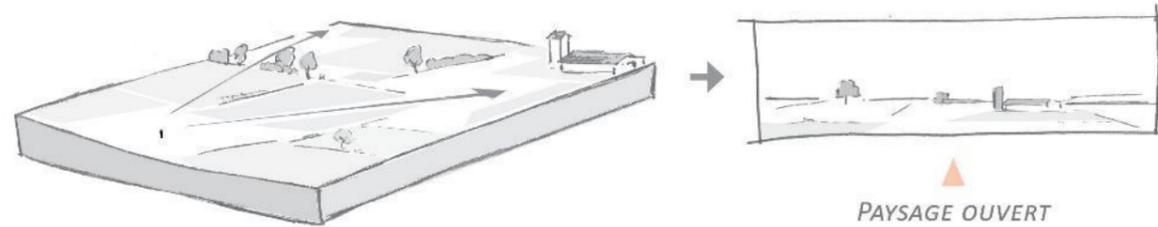
2 LECTURE DU PAYSAGE (SUITE)

PAYSAGE FERMÉ : On qualifie les paysages de « fermés » lorsqu'à l'intérieur de ces derniers le regard est le plus souvent bloqué au premier plan par des masques opaques (trame bâtie, végétation, etc.) C'est par exemple le cas de nombreuses vallées densément arborées ou d'ensembles urbains.



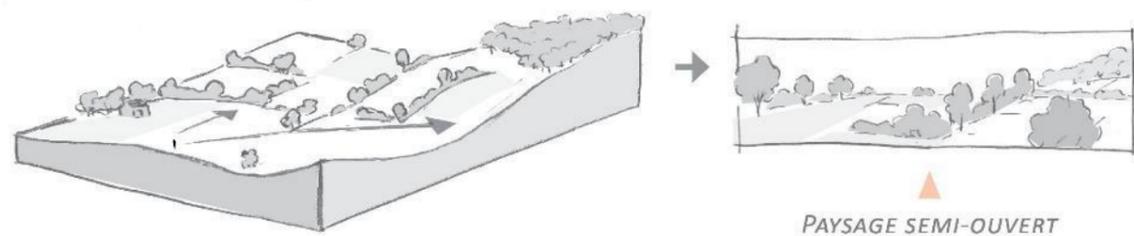
PAYSAGE FERMÉ

PAYSAGE OUVERT : On qualifie les paysages d'« ouverts » lorsqu'aucun élément ne bloque le regard au premier ni au moyen-plan et qu'ils offrent donc de larges et profondes perspectives sur les territoires environnants. C'est par exemple le cas des plateaux agricoles peu plantés, type « openfield ».



PAYSAGE OUVERT

PAYSAGE SEMI-OUVERT : On qualifie les paysages de « semi-ouverts » lorsqu'ils présentent une alternance de territoires fermés et d'autres ouverts, c'est-à-dire que le regard est parfois bloqué au premier plan par des masques opaques (trame bâtie, végétation, etc.), et qu'à d'autres endroits de larges et profondes perspectives sur les territoires environnants sont possibles. C'est par exemple le cas de certains paysages bocagers vallonnés qui en point haut peuvent offrir des vues lointaines et en point bas présentent des ambiances plus intimistes.



PAYSAGE SEMI-OUVERT

PAYSAGE AVEC ÉOLIENNES : « Les paysages avec éoliennes sont des territoires dans lesquels les éoliennes constituent un ensemble d'éléments de paysage dont l'implantation n'en modifie pas fondamentalement les qualités paysagères ». [6]

PAYSAGE ÉOLIEN : « Les paysages éoliens sont des territoires dans lesquels les éoliennes en viennent à devenir les éléments de paysage prépondérants, le faisant ainsi évoluer vers de nouvelles spécificités et qualités paysagères ». [6]

3 VOCABULAIRE UTILISÉ DANS LE CADRE D'UNE ÉTUDE D'IMPACT

ENJEUX : « L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet. » [1]

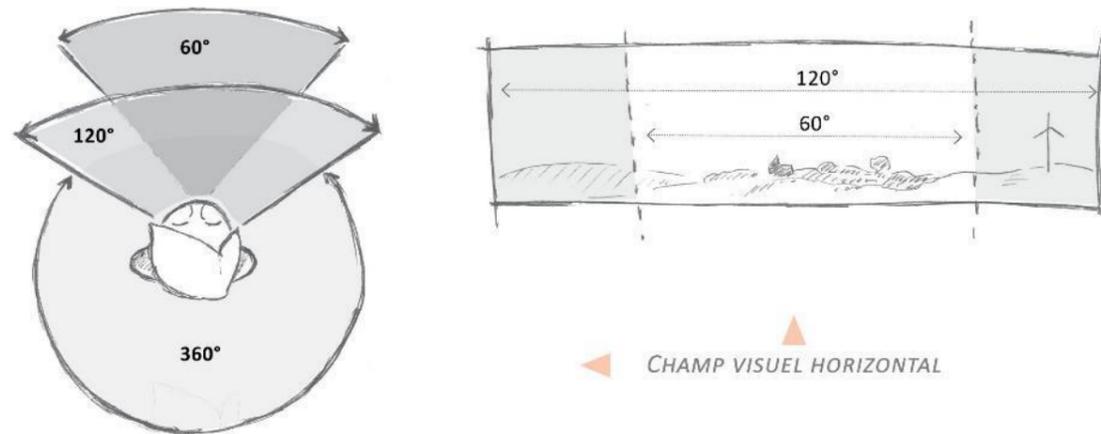
SENSIBILITÉ : « La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'impact potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié. » [1]

IMPACT : L'impact est la conséquence objective du projet sur l'environnement. Plusieurs facteurs rentrent en compte dans l'évaluation d'un impact sur le paysage ; il s'agit d'estimer la visibilité effective du projet (projet perçu ou non, vue franche ou filtrée, partielle ou complète...), la qualité de l'inscription du projet dans le paysage d'accueil (lisibilité, prégnance, cohérence...), et enfin le croisement de ces caractéristiques avec le niveau d'enjeu en présence (niveau de fréquentation du lieu, paysage emblématique, valeur patrimoniale...).

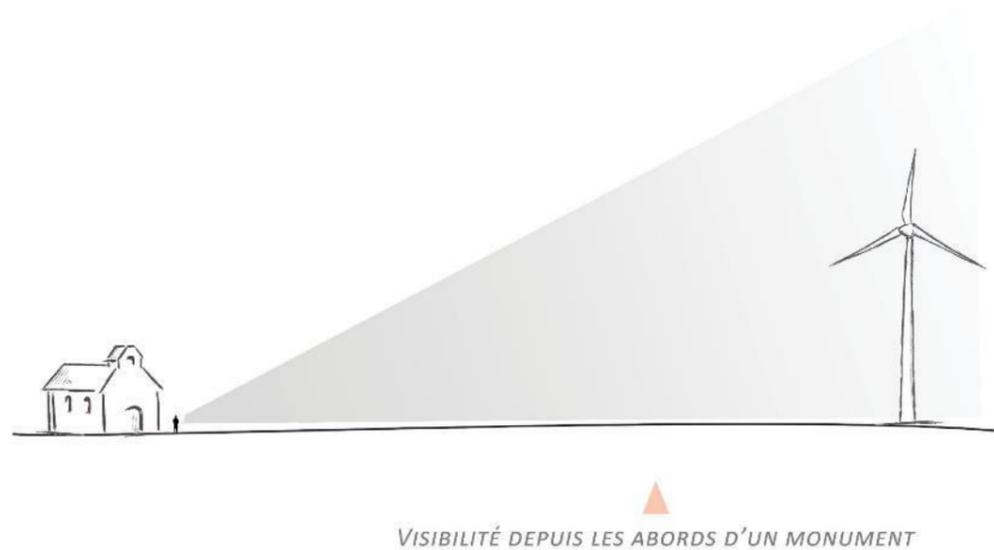
EFFET : Synonyme d'impact dans l'étude paysagère et patrimoniale.

4 VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN DANS LE PAYSAGE

CHAMP VISUEL : Le champ visuel correspond à l'étendue spatiale perceptible à la vue depuis un point d'observation donné. On peut distinguer plusieurs cadrages horizontaux dans le champ visuel : un premier cadre de 60° correspondant à ce que l'on voit nettement et de façon détaillée ; un deuxième à 120° correspondant à ce que l'on peut voir en tournant légèrement la tête de part et d'autre ; un dernier à 360° correspondant à ce qu'il est possible de voir en pivotant sur soi-même.



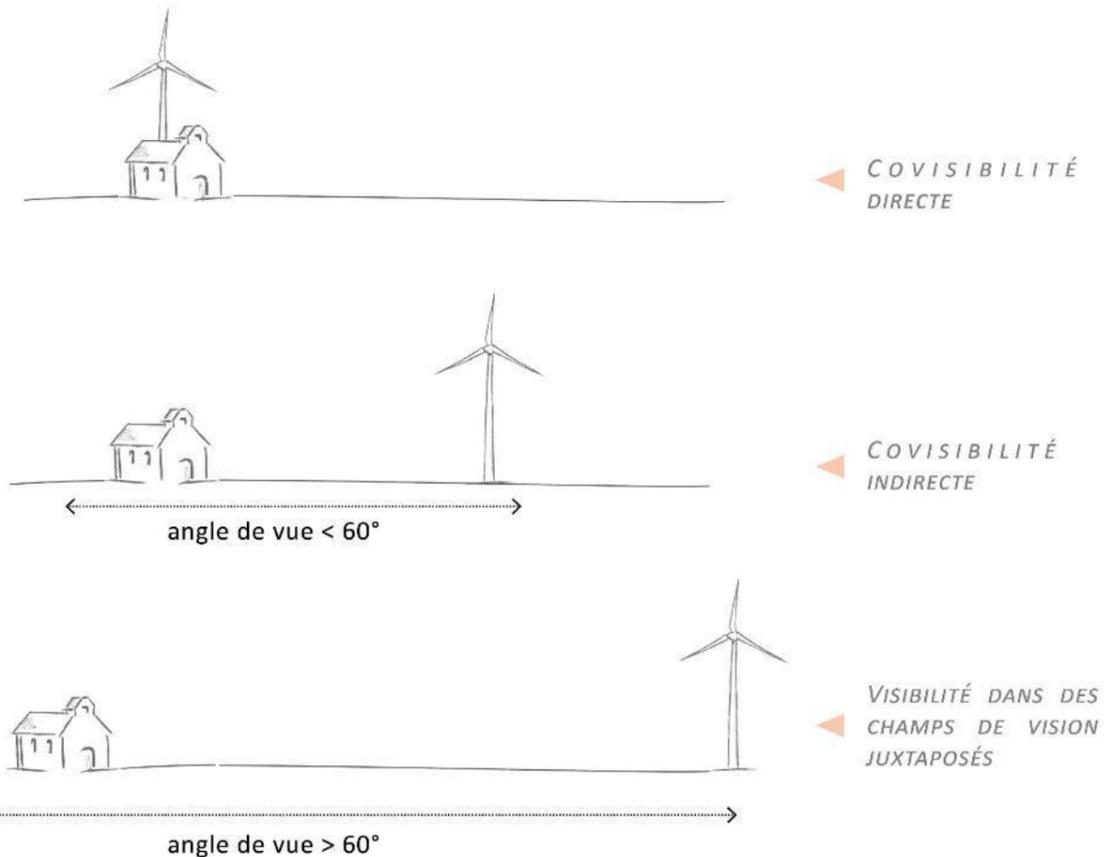
VISIBILITÉ : « La visibilité se définit dès lors qu'un observateur a la possibilité de voir tout ou une partie des éoliennes d'un parc depuis un espace donné. La visibilité doit être précisée à partir de différents paramètres : la distance entre l'observateur et l'éolienne (qui permet de prendre en compte notamment la taille relative de l'objet, le nombre de plans successifs visibles, les conditions de nébulosité, etc.) ; la présence d'obstacles ou de masques visuels entre l'observateur et l'éolienne (relief, couvert végétal, boisements, bâti, etc.). » [2]



COVISIBILITÉ : « Tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un espace donné sont visibles conjointement, depuis un même point de vue. Cette définition appelle plusieurs subdivisions selon que la vision conjointe est directe ou indirecte. » [2]

COVISIBILITÉ DIRECTE : « Depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné, se superposent visuellement, que les aérogénérateurs viennent se positionner en avant-plan ou en arrière-plan. » [2]

COVISIBILITÉ INDIRECTE : « Depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné sont visibles ensemble, au sein d'un champ visuel binoculaire de l'observateur, dans la limite d'un angle d'observation de 60° (30° de part et d'autre de l'axe central de vision). Au-delà de cet angle d'observation, on ne parlera plus de covisibilité, mais plutôt d'une perception selon des champs visuels juxtaposés. » [2]



4 VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN DANS LE PAYSAGE (SUITE)

CONCURRENCE VISUELLE : On parle de concurrence visuelle lorsque deux éléments de paysage (ou davantage) apparaissent dans la même portion du champ visuel, multipliant les points d'appel et / ou contrastant fortement au niveau de leur vocabulaire paysager (élément industriel proche d'une entité patrimoniale par exemple).

CONCURRENCE VISUELLE AVEC LA SILHOUETTE D'UN BOURG DE FAÇON SUPERPOSÉE



...OU DE FAÇON INDIRECTE



VUE FRANCHE : La vue est franche sur un parc éolien ou sur certaines éoliennes lorsque ces dernières sont perçues en entier ou presque (de la base du mât jusqu'à l'extrémité des pales), sans masque formé par d'autres éléments paysagers positionnés entre l'observateur et les machines.



VUE FRANCHE

VUE FILTRÉE : La vue sur un parc éolien ou sur certaines éoliennes est dite filtrée lorsque la perception des machines est partiellement masquée par d'autres éléments de paysage positionnés dans des plans plus proches de l'observateur (végétation, éléments bâtis...). On peut alors parler « d'effet de masque ».



VUE FILTRÉE

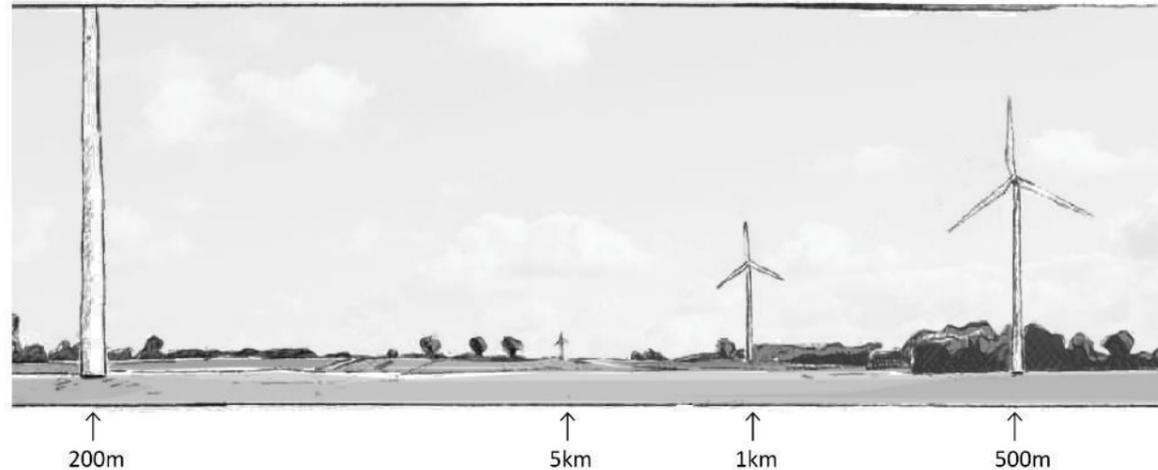
EFFET DE FENÊTRE : On parle d'effet de fenêtre lorsque les éléments de premier plan (végétation, bâti...) n'autorisent qu'une perception cadrée d'un élément de paysage lointain au gré d'une percée visuelle.



EFFET DE FENÊTRE
PERCÉE VISUELLE

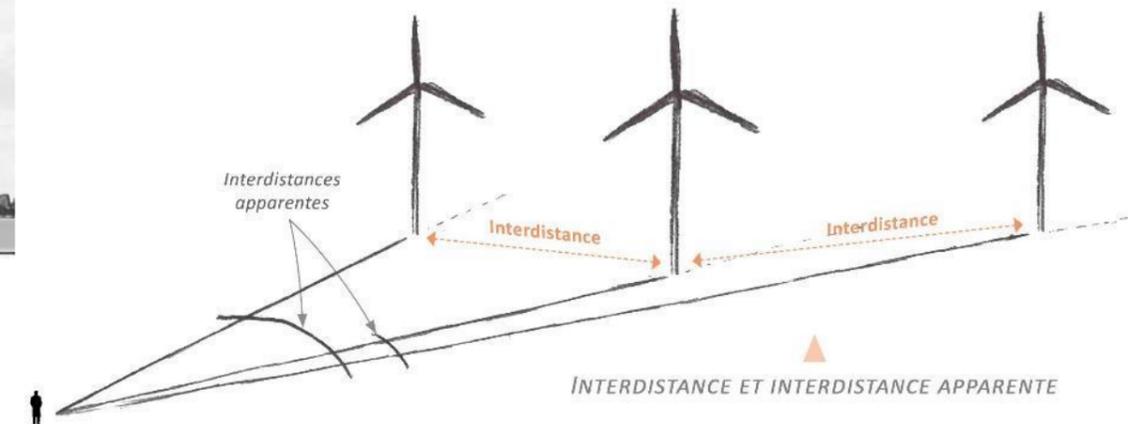
5 ÉCHELLES DE PERCEPTION DES ÉOLIENNES

TAILLE APPARENTE : La taille apparente correspond à l'angle vertical occupé par un objet dans le champ visuel. Il dépend donc de ses dimensions physiques mais aussi de son éloignement. Plus un objet est distant du point d'observation, plus sa taille apparente est faible.



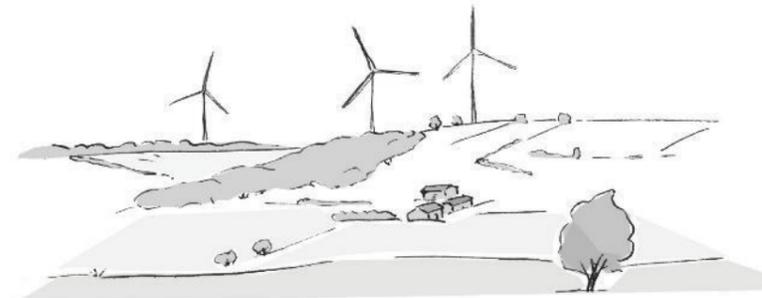
INTERDISTANCE : Écartement entre deux éléments de paysage, et notamment entre deux éoliennes.

INTERDISTANCE APPARENTE : Écartement dans le champ visuel entre deux éléments de paysage, et notamment entre deux éoliennes. L'interdistance apparente entre deux éléments identiques varie donc en fonction du positionnement de l'observateur.



PRÉGNANCE : « La prégnance d'un élément dans le paysage fait référence à la perception de cet élément au sein d'un ensemble paysager. Le caractère prégnant d'un élément peut s'apprécier selon le rapport d'échelle qu'il entretient avec ce paysage d'accueil ou avec un autre élément composant ce paysage. Ainsi, la prégnance d'une éolienne correspond le plus souvent à l'appréciation du caractère dominant ou non de cette éolienne dans un paysage (on parle parfois de « dominance »). Dans les études paysagères et patrimoniales, la prégnance des éoliennes dans le paysage sera à appréhender en intégrant à la fois des critères quantitatifs (distances, tailles apparentes relatives des différents éléments de paysage, proportion dans le champ visuel, notion de champs de visibilité, position de l'observateur – vue plongeante, à niveau ou en contre-plongée – etc.) et des critères qualitatifs (ambiance paysagère, reconnaissance des paysages ou du patrimoine, etc.). La perception et la prégnance d'une ou plusieurs éoliennes dépendent de plusieurs facteurs qui vont conditionner son impact visuel :

- La distance : la perception visuelle d'un objet vertical (proportion de cet objet dans le champ visuel humain) suit une courbe asymptotique selon l'éloignement. En effet, avec l'éloignement, 1) la hauteur apparente d'une éolienne (son angle vertical) diminue selon une asymptote, 2) la fréquence des bonnes conditions de visibilité diminue (transparence de l'air) significativement, 3) l'existence au premier ou au second plan d'un obstacle va intervenir comme masque visuel.
- Mais également : l'arrière-plan, la situation et la position de l'observateur (vue plongeante, contre-plongée...), la dynamique de la vue, les éléments environnants, le nombre d'éoliennes, l'existence de parcs éoliens déjà présents, les conditions atmosphériques, la présence ou non d'autres éléments techniques ou industriels... » [2]



← Vue ouverte en contre-plongée
effet de surplomb, éolienne prégnante, caractère dominant

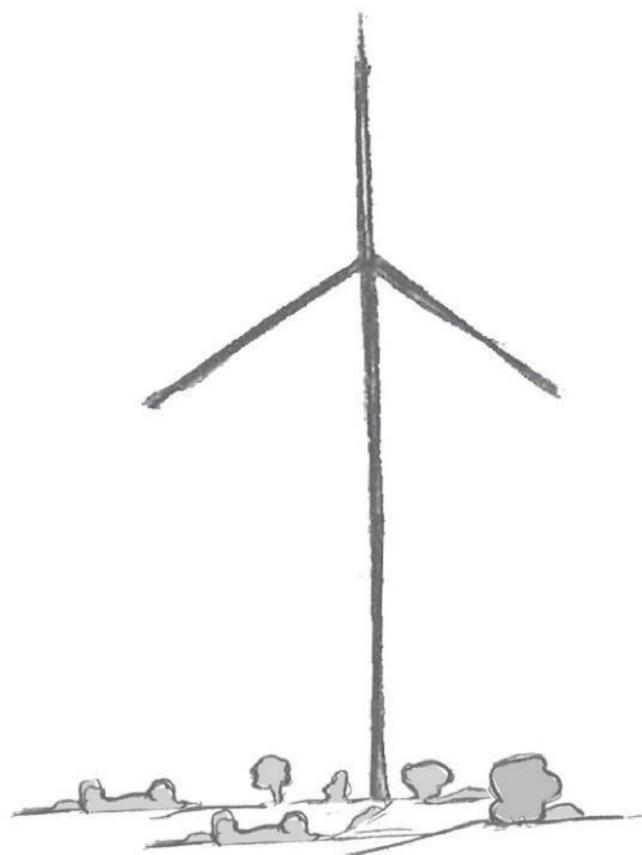


← Vue filtrée, taille apparente modérée,
nombreux éléments de premier plan,
motif éolien moins prégnant

FACTEURS DE PRÉGNANCE VISUELLE

5 ÉCHELLES DE PERCEPTION DES ÉOLIENNES (SUITE)

ÉCHELLE D'UN PAYSAGE : « L'échelle d'un paysage est donnée par deux éléments : la dimension de l'espace perçu et la présence dans cet espace « d'étalons » visuels à l'échelle humaine qui permettent de comparer les grandeurs par rapport à une échelle habituelle. » [5]



CONTRASTE D'ÉCHELLE : La notion de contraste d'échelle s'applique lorsqu'un nouvel élément de paysage présente, depuis un point d'observation donné, une taille apparente supérieure à celle des entités en place. On parle de rupture d'échelle lorsque cet effet de contraste est très fort.

SURPLOMB : On parle d'effet de surplomb lorsque des éléments sont perçus comme hors d'échelle par rapport à un élément donné, avec un très fort contraste entre les différentes tailles apparentes. Cet effet de domination ne préjuge pas nécessairement d'une dépréciation paysagère.



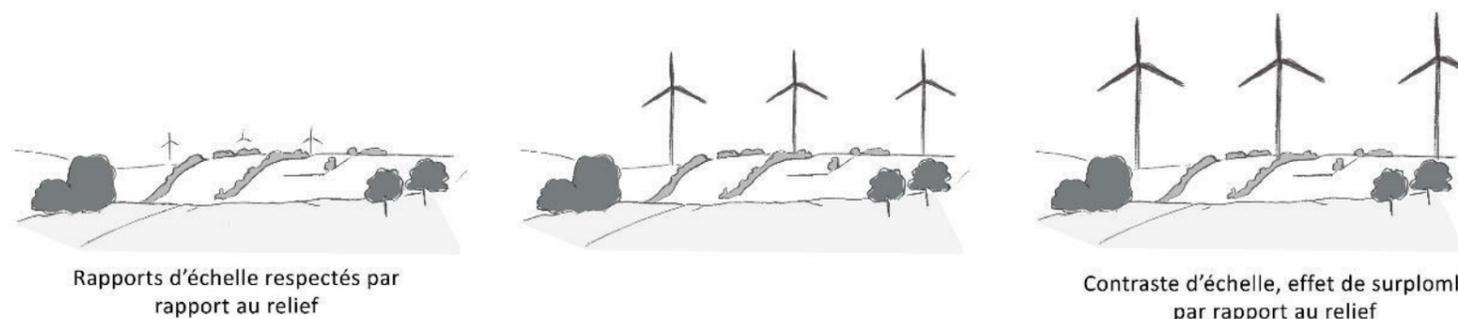
Rapports d'échelle inchangés

Fort contraste d'échelle
Effet de surplomb
vis-à-vis des éléments bâtis



CONTRASTE D'ÉCHELLE

ANALYSE DES RAPPORTS D'ÉCHELLE



Rapports d'échelle respectés par rapport au relief

Contraste d'échelle, effet de surplomb par rapport au relief

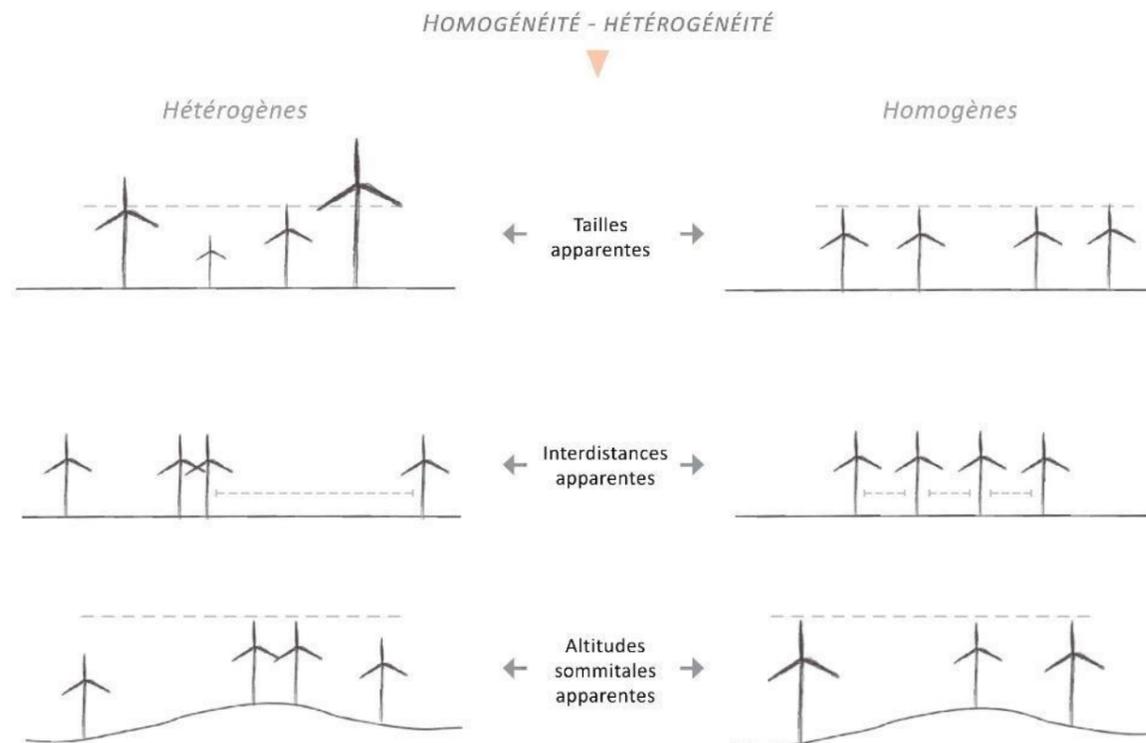


6 LECTURE DU PROJET ÉOLIEN

HOMOGÉNÉITÉ / HÉTÉROGÉNÉITÉ DES TAILLES APPARENTES : On parle d'homogénéité des tailles apparentes lorsque toutes les éoliennes d'un parc apparaissent avec une taille constante (même angle vertical apparent) dans le champ visuel. À contrario lorsqu'elles apparaissent dans plusieurs plans différents, leurs tailles apparentes ne sont pas constantes, on parle d'hétérogénéité.

HOMOGÉNÉITÉ / HÉTÉROGÉNÉITÉ DES INTERDISTANCES APPARENTES : On parle d'homogénéité des interdistances apparentes lorsque les éoliennes apparaissent dans le champ visuel avec un écartement régulier entre les machines. À contrario lorsque cet écartement apparent n'est pas constant entre éoliennes d'un même parc, on parle d'hétérogénéité.

HOMOGÉNÉITÉ / HÉTÉROGÉNÉITÉ DES ALTITUDES SOMMITALES : On parle d'homogénéité des altitudes sommitales apparentes lorsque les extrémités des pales des éoliennes d'un même parc apparaissent à hauteur égale dans le champ visuel, indépendamment du modelé du relief sur lequel elles sont implantées.



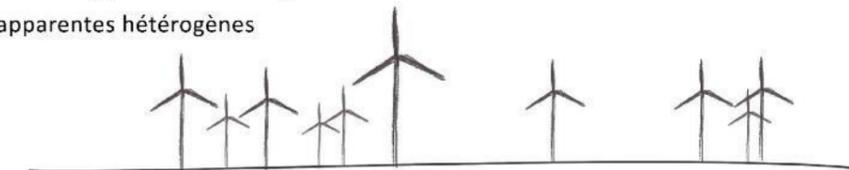
LISIBILITÉ PAYSAGÈRE : Un paysage ou un élément de paysage peut être qualifié de lisible lorsqu'il est facilement identifiable par l'observateur, perçu avec clarté et qu'il s'articule de façon cohérente avec les autres éléments du paysage. Au contraire, un élément peu lisible apporte de la confusion dans la compréhension d'un paysage.

EFFET DE BROUILLAGE : Le brouillage du motif éolien correspond à la superposition de mâts ou de pales dans le même angle du champ visuel, il peut diminuer la lisibilité individuelle de chaque élément et ainsi complexifier l'intégration paysagère de l'ensemble.

LISIBILITÉ D'UN PARC ÉOLIEN

Facteurs de mauvaise lisibilité :

- Éoliennes dans des plans multiples
- Superposition des rotations des pales
- Interdistances apparentes hétérogènes
- Tailles apparentes hétérogènes



Facteurs de lisibilité :

- Éoliennes dans un nombre limité de plans visuels
- Motif d'implantation identifiable et simple
- Effet de perspective
- Interdistances apparentes homogènes
- Tailles apparentes homogènes



7 LECTURE DU PROJET ÉOLIEN DANS UN PAYSAGE ÉOLIEN OU AVEC ÉOLIENNES

EFFETS CUMULATIFS : Il s'agit des effets induits par le projet s'ajoutant aux effets déjà constatés à l'état initial (par rapport aux autres parcs éoliens exploités par exemple).

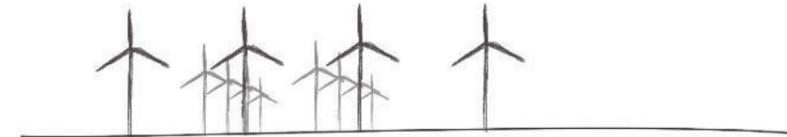
EFFETS CUMULÉS : Il s'agit des effets induits par le projet s'ajoutant aux effets des autres parcs projetés connus (autorisés ou ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale), conformément à l'article R122-5 du Code de l'Environnement, relatif aux études d'impacts. Ainsi, les projets connus mais n'entrant pas dans ce cas de figure n'ont pas à être pris en compte dans l'évaluation de ces effets.

SATURATION VISUELLE : Caractérise la part de l'éolien sur l'horizon paysager: le terme de saturation indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans le paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et peut être analysé à plusieurs échelles : à l'échelle locale avec une évaluation depuis un point spécifique, et à l'échelle d'un secteur, avec une évaluation globale de la saturation ressentie lors de la traversée du territoire. L'analyse de la saturation visuelle fait intervenir les notions d'emprise visuelle occupée par le motif éolien et d'espace de respiration.

EMPRISE VISUELLE HORIZONTALE OCCUPÉE : Portion horizontale du champ visuel (angle) dans laquelle des éoliennes sont perçues depuis un point donné.

ESPACE DE RESPIRATION : Portion horizontale du champ visuel (angle) entre la perception de deux parcs éoliens; espace avec absence du motif éolien.

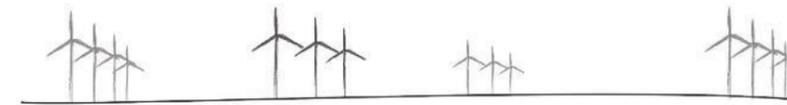
Brouillage de la lecture des motifs des différents parcs →



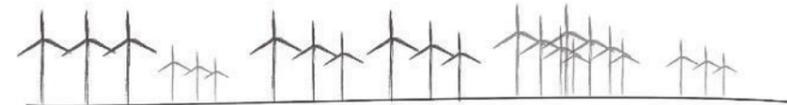
Augmentation de l'emprise visuelle du motif éolien →



Multiplication des points d'appel →

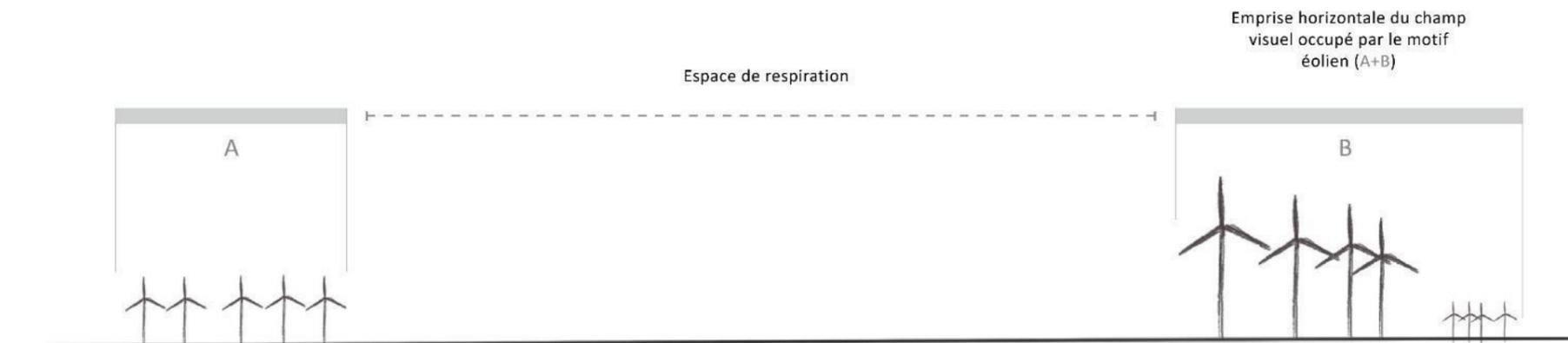


Saturation visuelle par le motif éolien ou effet d'encercllement depuis un point particulier →



IMPACTS POTENTIELS PAR EFFETS CUMULATIFS

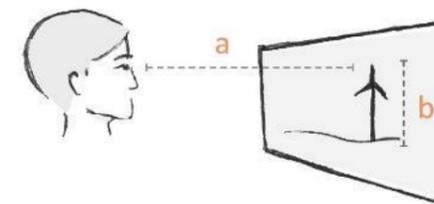
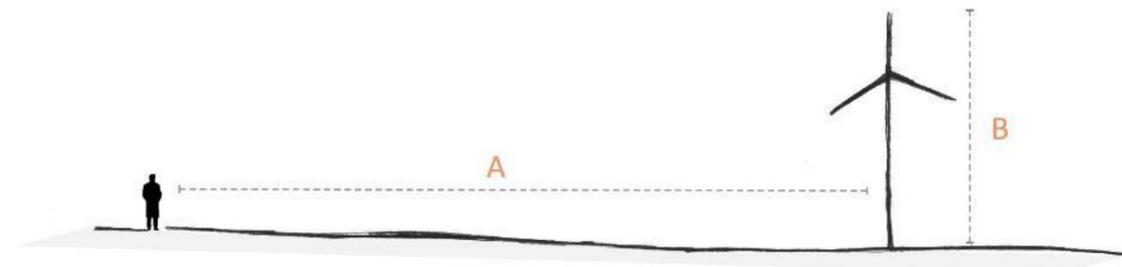
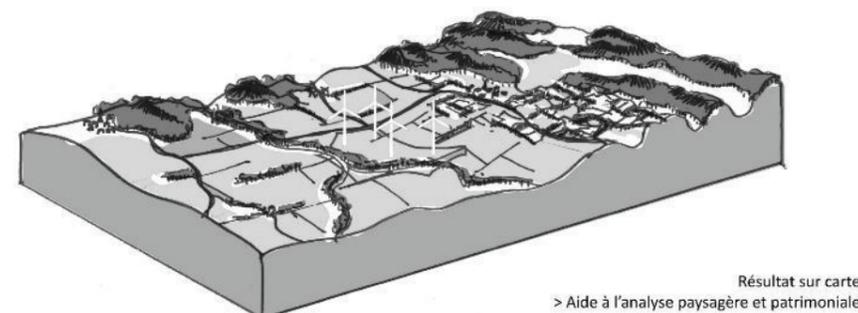
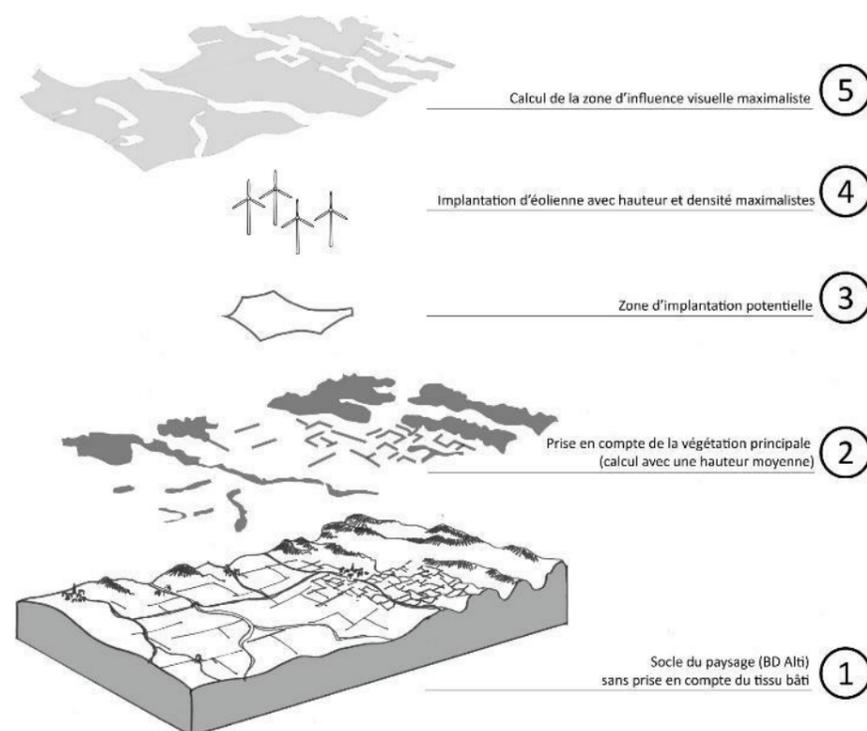
EMPRISE HORIZONTALE OCCUPÉE ET ESPACE DE RESPIRATION →



8 OUTILS D'ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE

CARTE DE VISIBILITÉ : La carte de visibilité est un outil d'analyse qui spatialise les « Zone d'Inter-Visibilité » théorique (ZIV) aussi appelée « Zone d'Influence Visuelle ». Cette zone c'est la portion de l'aire d'étude depuis laquelle le parc éolien sera théoriquement visible. La ZIV est obtenue à partir d'un calcul d'analyse spatiale via un système d'information géographique (SIG) ; cette modélisation peut tenir compte selon les données disponibles et choisies : de la topographie, des masques visuels constitués par les principales structures végétales, du bâti, de l'implantation des éoliennes et de leur hauteur... Les limites des cartes de visibilité théoriques résident dans la précision des données d'entrée utilisées et de celle de la modélisation. Le résultat obtenu est souvent maximaliste et théorique et doit être vérifié par les photomontages qui fournissent un résultat proche de la réalité du terrain.

PHOTOMONTAGE : Simulation visuelle permettant de modéliser et visualiser de façon réaliste l'insertion d'un ou plusieurs projets dans leur environnement. Cet outil est utilisé pour comparer les effets des différentes variantes d'implantation d'un projet et pour évaluer l'impact paysager du projet choisi. La réalisation des photomontages dans le cadre de l'étude d'impact s'appuie sur une méthode précise de réalisation des prises de vue (choix pertinent du point de vue, utilisation d'un trépied, conditions météorologiques anticipées...). Les photomontages sont ensuite créés de façon normée à l'aide de logiciels professionnels et d'une méthodologie qui permet d'assurer le bon positionnement des éoliennes dans le champ visuel et leur bonne dimension. Leur présentation respecte une vue équi-angulaire de manière à restituer de façon réaliste le paysage et les rapports d'échelle au plus proche de la vision humaine.



$$A / B = a / b$$

PRINCIPE DE LA REPRÉSENTATION ÉQUI-ANGULAIRE DES PHOTOMONTAGES

CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE

IX.2. L'ANALYSE GLOBALE DE LA VISIBILITE DU PARC EOLIEN

IX.2.1. QUELQUES PRINCIPES POUR MIEUX COMPRENDRE LA PERCEPTION DES EOLIENNES

La perception visuelle que l'on peut avoir d'une éolienne varie tout d'abord en fonction de l'éloignement de l'observateur par rapport à celle-ci.

Plus on s'éloigne du parc éolien, plus la probabilité de voir l'ensemble du parc est importante. Plus on se rapproche, plus l'impact visuel est important mais il est souvent limité, par le relief ou la végétation, à la vue d'une ou deux éoliennes.

Ainsi, le projet doit définir le meilleur parti d'aménagement en fonction des caractéristiques du lieu étudié pour **contribuer à son acceptabilité et à son acceptation.**

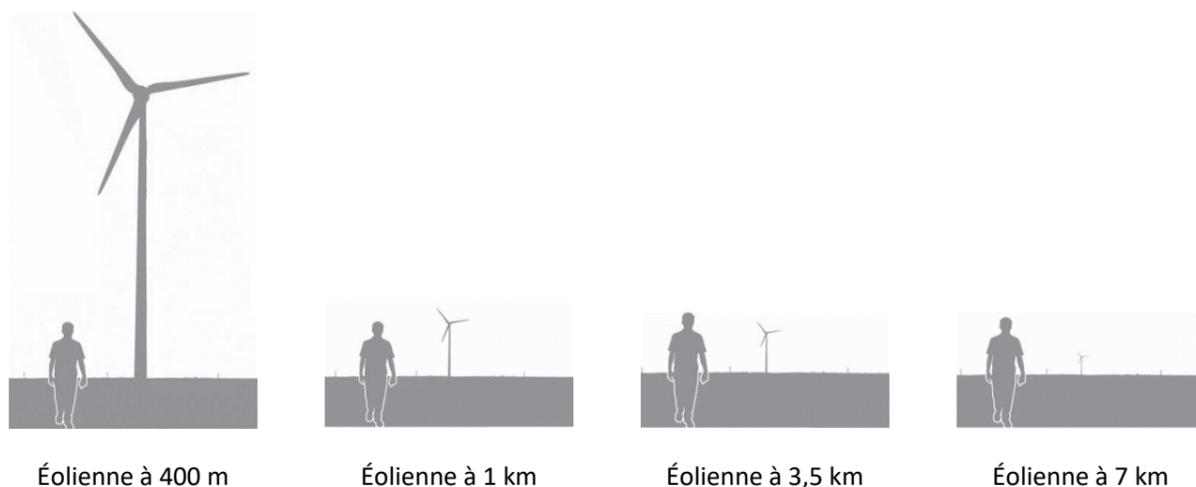


Figure 28 : Illustration de l'évolution de la perception visuelle d'une éolienne en fonction de l'éloignement de l'observateur par rapport à celle-ci³

Afin d'évaluer l'impact visuel du projet, la notion de « taille apparente » peut s'avérer utile. Celle-ci correspond à la proportion « occupée » par le parc éolien dans la scène perçue par l'observateur et est illustrée par la figure ci-dessous.

³ Source : Le Parc et l'éolien – Guide pour un développement de l'éolien raisonné et cohérent, Parc Naturel Régional Loire-Anjou Touraine, 2008.

La taille apparente

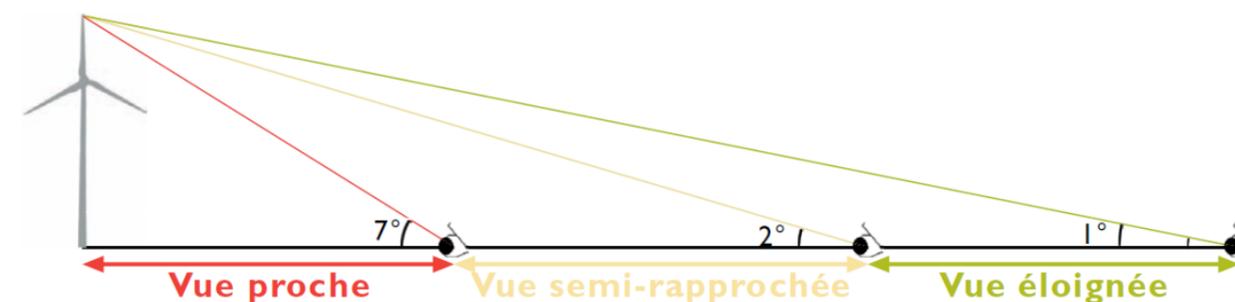


Figure 29 : La notion de « taille apparente » pour évaluer l'impact visuel du parc éolien³

On distingue généralement trois classes de taille apparente :

- Vue proche : l'objet a une forte prégnance visuelle,
- Vue semi-rapprochée ou semi-éloignée : l'objet prend une place notable dans le paysage,
- Vue éloignée : l'objet n'est pas significatif dans le paysage.

Schéma de perception de la taille apparente d'une éolienne de 150m de hauteur totale selon la distance à l'observateur

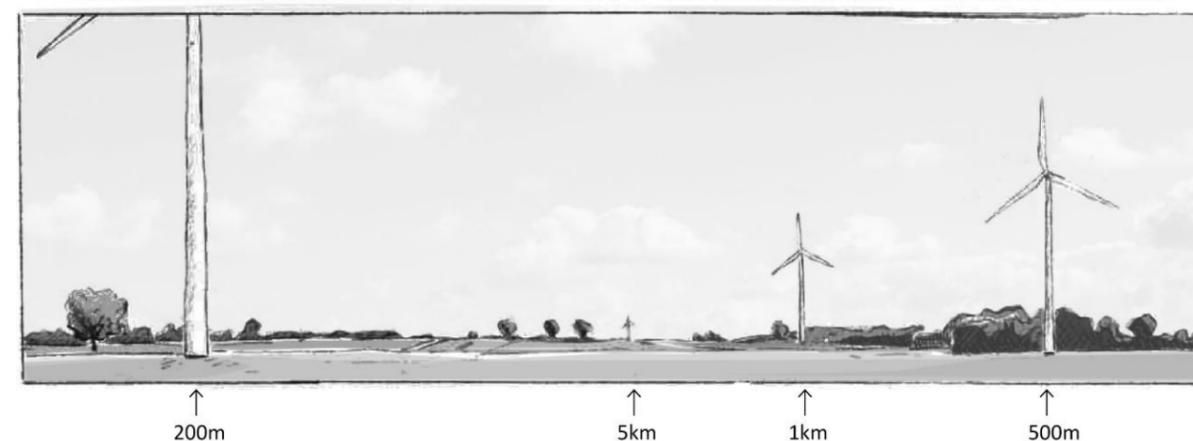


Photo 97 : Croquis illustrant la notion de taille apparente dans le paysage (Source : AEPE-Gingko, 2018)

- .

IX.2.2. LA REALISATION DE CARTES DE VISIBILITE THEORIQUE

Une des principales problématiques paysagères concernant un projet de parc éolien correspond à déterminer d'où celui-ci sera visible, comment il sera perçu, etc. Plusieurs outils existent à cet effet, dont notamment les cartes présentant les zones de visibilité théorique.

La zone de visibilité théorique est la portion de l'aire d'étude depuis laquelle le parc éolien sera théoriquement visible. L'analyse préalable des zones de visibilité théorique permet de faire un premier tri parmi les points de vue possibles en excluant certains points de vue (éoliennes invisibles) ou au contraire en alertant sur des visibilitées très lointaines qui ne sont pas soupçonnées au premier abord (Source : *Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens*, édité par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, juillet 2010).

IX.2.2.1. LA METHODOLOGIE DE REALISATION DES CARTES DE VISIBILITE

La visibilité du parc éolien est calculée avec le logiciel Wind PRO 3.3, à partir d'une analyse spatiale qui tient compte de la topographie, des masques visuels constitués par les grands espaces boisés et des principales structures du maillage bocager, de l'implantation des éoliennes et de leur hauteur.

Le calcul est fait à partir d'un modèle numérique de terrain (MNT), représentation de la topographie d'une zone terrestre créée à partir des données d'altitude de terrain. Ces données d'altitude sont spatialisées sur une grille de maillage régulier carré, d'une résolution de 25 m de côté. Cette donnée est disponible dans la bibliothèque du logiciel Wind PRO (données SRTM Shuttle DTM 1Arc-second).

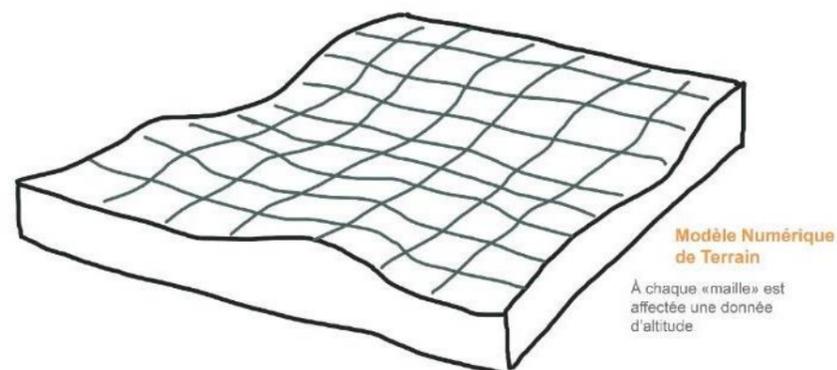


Figure 30 : Schéma d'un modèle numérique de terrain (Source : AEPE, Gingko, 2019)

Les obstacles visuels principaux et les surfaces auxquelles on peut attribuer une hauteur (par exemple : les forêts, les haies, les villages...) peuvent également être incluses dans ce modèle numérique de terrain. Ces données sont préférentiellement issues de la BD TOPO ou extraites du SCAN 25 métropolitain BRGM. On obtient alors un MNE (modèle numérique d'élévation) (cf. schéma ci-après). La hauteur attribuée aux structures végétales est de 10 m, hauteur considérée comme moyenne basse pour des boisements.



Figure 31 : Différence entre MNT et MNE (Source : AEPE-Gingko, 2019)

Chaque point (ou « carré » de la grille MNT) envoie un « faisceau » vers chaque éolienne. Le calcul se fait idéalement sur 3 hauteurs : la hauteur en bout de pale, la hauteur du moyeu et la hauteur en base de mât. Le module ZVI vérifie si le rayon rencontre un relief, une surface surélevée ou un obstacle, et compte combien de rayons ont atteints leur destination (cf. schéma ci-dessous). Le modèle de calcul peut également tenir compte de l'incurvation de la surface de la terre.

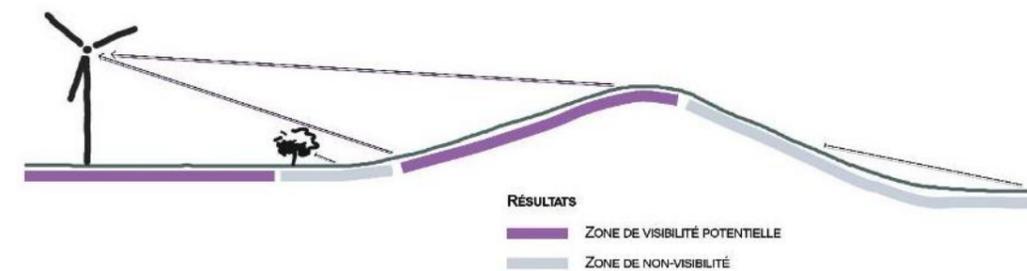


Figure 32 : Exemple de résultat de zones de visibilité et de non-visibilité (Source AEPE-Gingko, 2019)

Ici, le calcul est effectué avec des éoliennes de gabarit suivant :

- Diamètre du rotor : 149 m ;
- Hauteur du mât : 125 m ;
- Hauteur en bout de pale : 200 m.

Il s'agit, au regard du gabarit défini par le porteur du projet, du modèle d'éolienne qui présente les caractéristiques maximalistes dans le cadre du projet (éoliennes les plus grandes avec le rotor le plus important).

Ce calcul aboutit à un raster ou une couche vecteur géoréférencée montrant tous les points (ou mailles du MNT) du territoire depuis lesquels une ou plusieurs éoliennes sont potentiellement visibles, considérant la structure du relief et les différents masques pris en compte. Les résultats de ce calcul sont cartographiés ci-après.

IX.2.2.2. LES LIMITES DE L'OUTIL « CARTE DE VISIBILITE »

La première limite des cartes de visibilité réside dans la précision des données d'entrée utilisées et de la modélisation elle-même :

- La totalité des masques visuels n'est pas prise en compte : le bâti et les haies de taille réduite ne sont par exemple pas intégrés au calcul ;
- La résolution de la modélisation correspond à des carrés de 25 m de côté, ce qui ne permet donc pas de porter de conclusion à un niveau extrêmement détaillé.

Il convient de garder en tête ces limites tout au long de l'analyse. Les cartes de visibilité doivent être appréhendées davantage comme un outil permettant de déterminer les principaux bassins d'inter-visibilité, d'orienter le positionnement des photomontages, etc. ; et non comme un résultat exact, ferme et définitif. Ce sont les photomontages qui fournissent des éléments d'analyse détaillés permettant de déterminer précisément les effets du projet sur les composantes paysagères du territoire.

IX.2.2.3. L'ANALYSE DES CARTES DE VISIBILITE THEORIQUE

Les cartes ci-après présentent les résultats obtenus en différenciant les portions d'éoliennes potentiellement visibles (cf. figure ci-après).



Figure 33 : Les différentes classes de visibilité en fonction de la portion d'éolienne visible

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, l'analyse de la visibilité théoriques du projet montre que les éoliennes sont visibles de manière hétérogène et ponctuelle sur l'ensemble du territoire.

Le bassin principal de visibilité où au moins une éolienne est perçue en totalité (couleur brune sur la carte) est concentré dans la plaine aux abords directs de la zone de projet et sur les versants qui l'entourent, orientés vers le nord, le sud et l'est. Quelques secteurs ciblés un peu plus éloignés et localisés soient sur le coteau de la vallée du Cher ou sur des points hauts du relief bénéficient ponctuellement aussi de ce type de perception vers le projet d'après la carte.

Au-delà de ces territoires ciblés, la visibilité des éoliennes est majoritairement partielle. Les zones les plus exposées s'étendent là où le couvert végétal est moins présent et sur les points hauts des lignes de crêtes qui entaillent le relief. C'est par exemple le cas au nord de l'aire d'étude éloignée, depuis le coteau de St-Amand où des perceptions lointaines sont possibles.

Les zones orangées sont particulièrement présentes au nord de l'aire d'étude rapprochée (Plateau de la Perche) et à l'est immédiat de la zone de projet (Epineuil-le-Fleuriel) où le relief est plus aplani. Ces territoires sont exposés à des

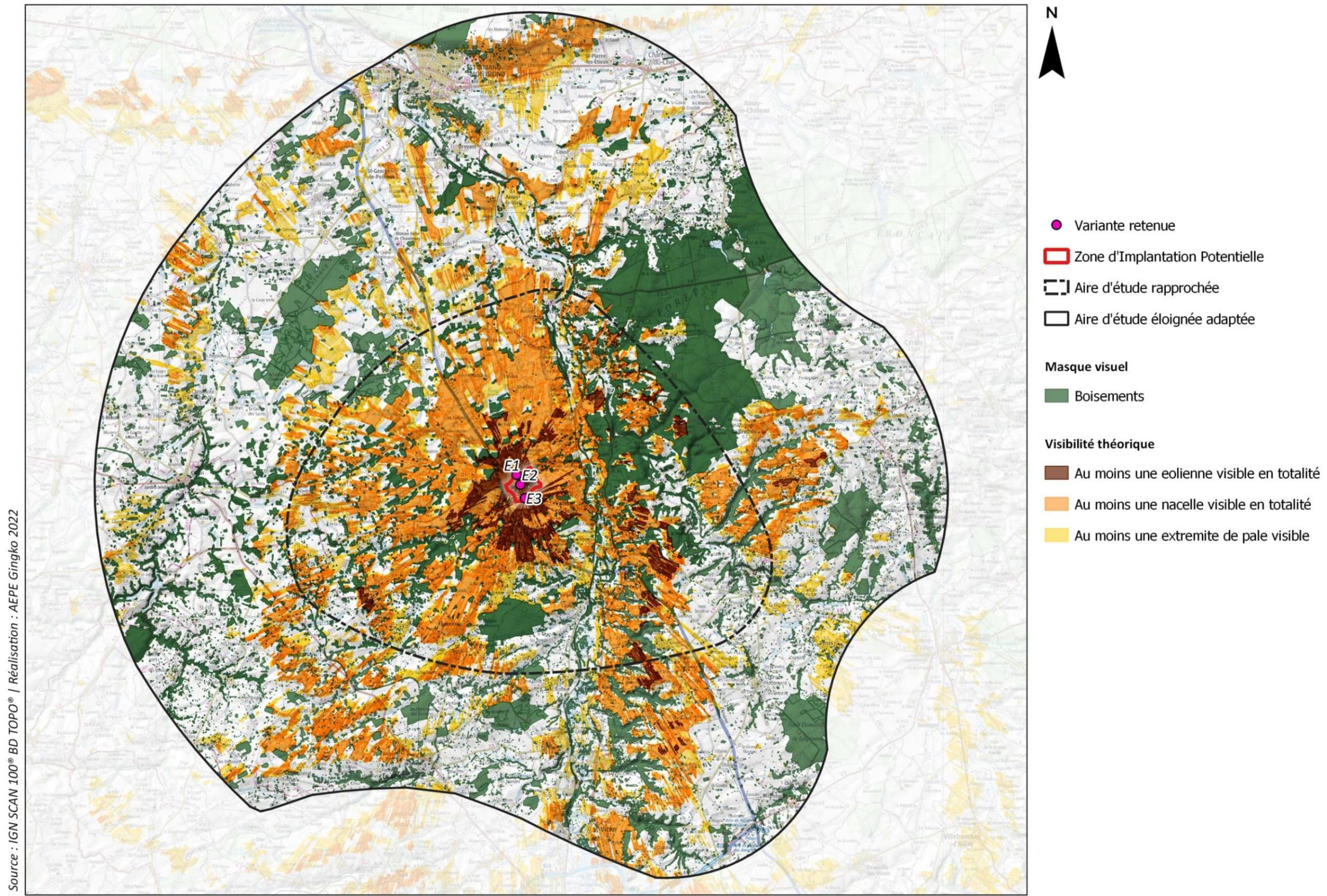
perceptions partielles quasi-constantes. Le coteau de la vallée du Cher bénéficie aussi de ce type de visibilité, le fond de vallée semble relativement épargné.

Notons que l'omniprésence du motif végétal fragmente les zones de visibilité ce qui signifie que les perceptions du projet sont très changeantes à échelle proche à semi-proche.

D'après les cartes, à mesure que l'on s'éloigne du projet, les visibilitées sont de plus en plus atténuées si bien qu'au-delà de l'aire d'étude rapprochée, les perceptions sont nulles dans de nombreuses zones. En effet, les vallées secondaires encaissées et la hauteur des lignes de crêtes combinées à la présence du bocage et à celle de nombreux boisements masquent la totalité du projet.

Étant donné les limites des résultats des cartes de visibilité, cette analyse doit être adjointe à celle des photomontages pour déterminer précisément les effets du projet sur le paysage.

.



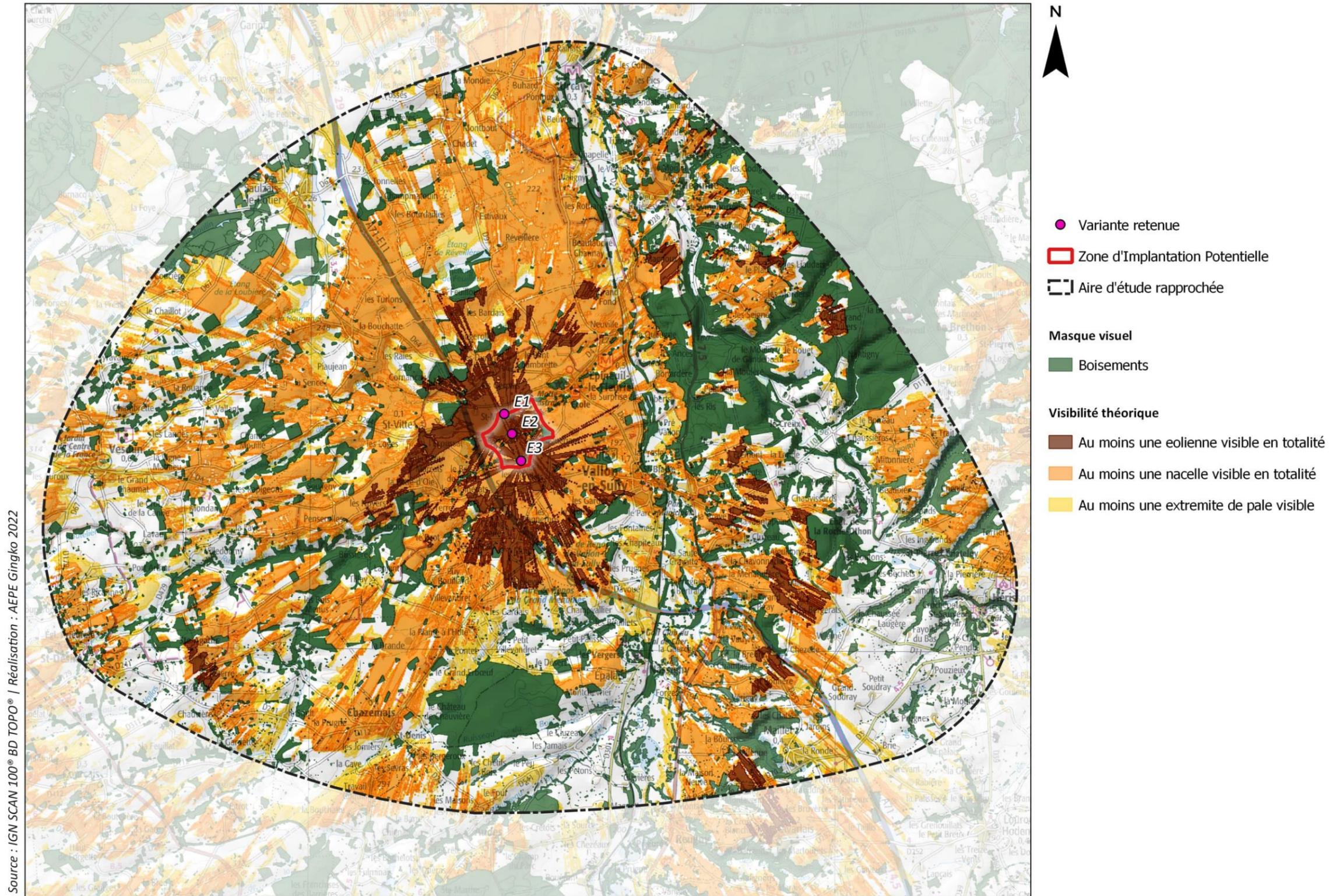
Source : IGN SCAN 100® BD TOPO® / Réalisation : AEPE Gingko 2022



La visibilité théorique des éoliennes à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

0 2.5 5 km

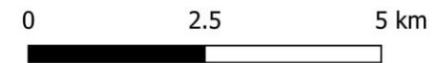
Carte 53 : La visibilité théorique des éoliennes à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



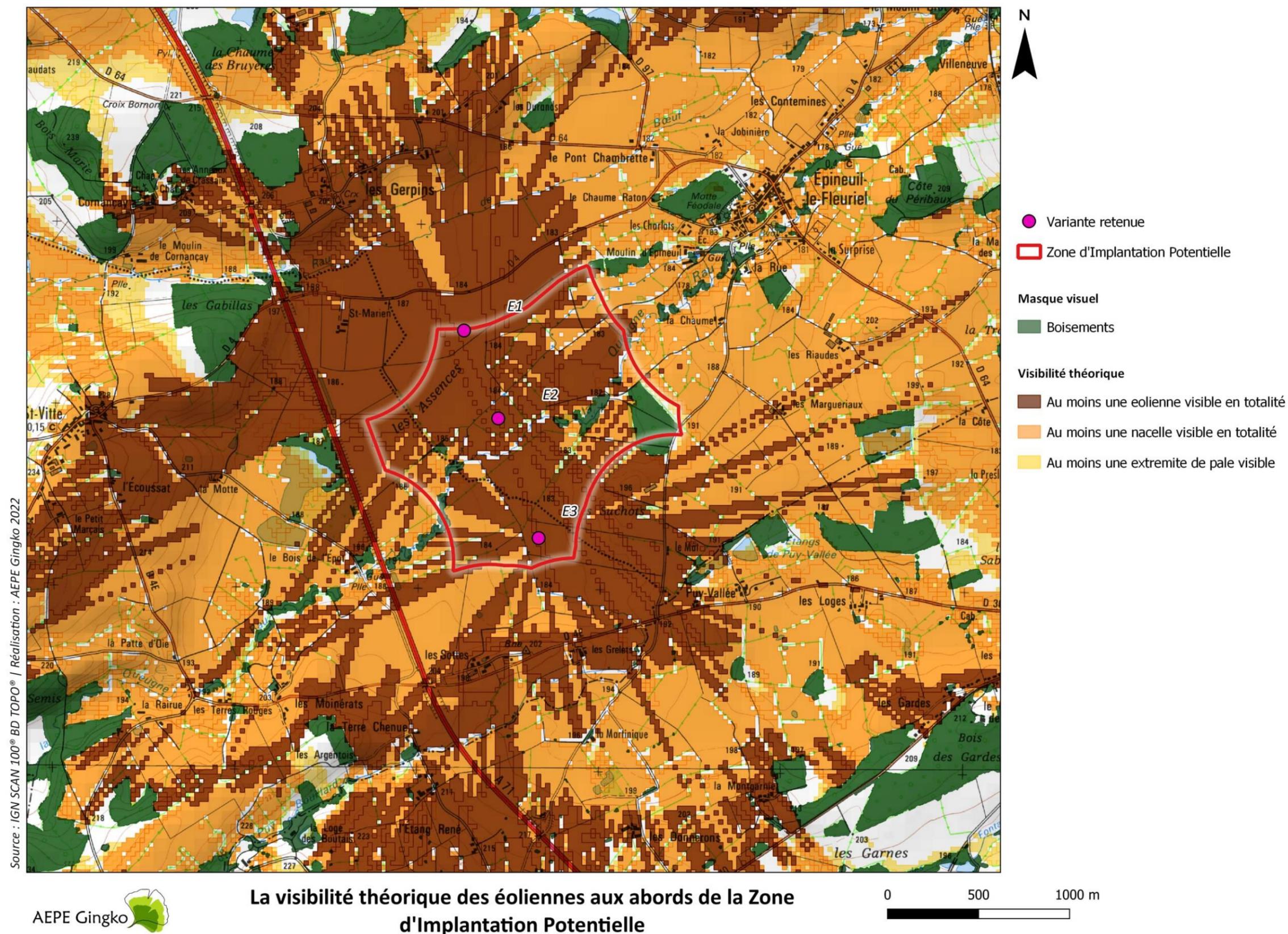
Source : IGN SCAN 100® BD TOPO® | Réalisation : AEPE Gingko 2022



La visibilité théorique des éoliennes à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



Carte 54 : La visibilité théorique des éoliennes à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



Carte 55 : La visibilité théorique des éoliennes aux abords de la Zone d'Implantation Potentielle

IX.3. LA RÉALISATION DE PHOTOMONTAGES

IX.3.1. LA MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES

LA RÉALISATION DES PRISES DE VUE

Sur le terrain, les prises de vue sont réalisées de façon à traiter l'enjeu considéré. S'il s'agit par exemple d'évaluer la perception du parc éolien projeté depuis telle route, alors il conviendra de se positionner sur les abords immédiats de cet axe ; autrement en se décalant outre mesure, le point de vue n'est plus représentatif. Le positionnement exact de la photographie peut faire l'objet d'une adaptation le cas échéant pour garantir une pertinence optimale (éviter la présence de masques temporaires au premier plan : maïs...).

Les prises de vue ont été réalisées par une météo sans voile atmosphérique, par beau temps, et à feuilles tombées pour ne pas minimiser l'impact des éoliennes dans les photomontages.

Les photographies sont réalisées à l'aide d'un trépied, de façon à garantir l'horizontalité de la prise de vue et la qualité de l'assemblage panoramique, et d'un appareil photographique réflex numérique CANON 6D, équipé d'un objectif CANON EF 50 mm f/1.4 USM, soit une focale équivalente de 50 mm (capteur plein format), c'est-à-dire ce qui se rapproche le plus de la perception de l'œil humain et répond donc aux prescriptions des documents de cadrage. L'appareil photographique est positionné à hauteur d'homme pour garantir la représentativité du point de vue.

LA RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES

Les panoramas sont produits à partir de 5 photos minimum afin d'obtenir un angle horizontal minimum de 120°. Le logiciel WindPRO est utilisé pour la réalisation des photomontages. Ce dernier, en croisant cartographie et photographie, permet de faire le lien entre les données topographiques, les éléments de repère apparaissant sur les prises de vue, leur positionnement exact, ainsi que celui du point d'observation, des éoliennes, et du renseignement du modèle d'aérogénérateur utilisé. Les autres parcs éoliens autorisés ou ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale sont également représentés afin de traiter la problématique des effets cumulatifs / cumulés.

LA MISE EN PAGE DU CAHIER DE PHOTOMONTAGES

Le cahier de photomontages présente pour chaque point de vue :

- Une carte de localisation ;
- Un commentaire paysager décrivant la visibilité et la lisibilité du parc éolien projeté pour le point d'observation en question ;
- Le photomontage schématique couleur, avec un angle horizontal de 120°, représentant de façon non-gommée (comme si on pouvait voir au travers du relief, de la végétation, du bâti, etc.) l'ensemble des parcs éoliens recensés, qui sont identifiés avec un code couleur et dont le nom figure dans le bandeau supérieur de l'image (le parc éolien projeté, mais également ceux exploités, autorisés ou ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale, à condition bien entendu qu'ils entrent dans le cadre des 120°) et permettant donc d'étudier finement les effets cumulés / cumulatifs ;
- Le photomontage réaliste (éoliennes gommées) en vue équi-angulaire, avec un angle horizontal de 60°, correspondant à une simulation visuelle permettant de se rendre compte efficacement des rapports

d'échelle (en plaçant le *Cahier de photomontages* à une distance d'observation d'environ 35 cm, on obtient des proportions réalistes, limitant l'effet d'écrasement induit par les assemblages panoramiques).

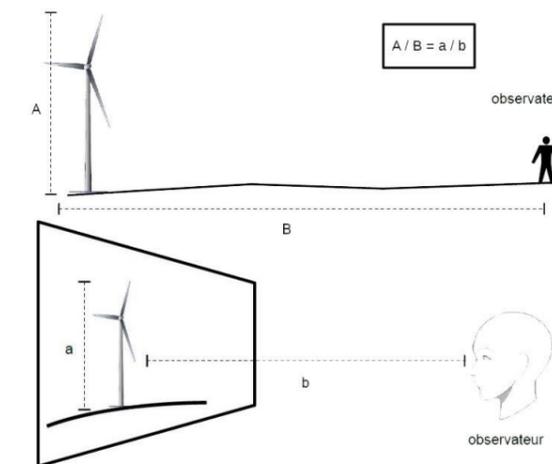


Figure 34 : Schéma de principe illustratif pour le calcul de la représentation équi-angulaire

Sur la base de ce schéma la hauteur a de l'éolienne sur le cahier photomontage se calculera avec la formule mathématique suivante : $\frac{a}{b} = \frac{A}{B}$ soit $a = (A \times b) / B$

LES ATOUTS ET LIMITES DES PHOTOMONTAGES

Les photomontages constituent un outil indispensable pour anticiper les évolutions du paysage, appréhender et illustrer les effets, l'insertion du parc éolien projeté. Ils présentent l'avantage indéniable de représenter les aérogénérateurs dans des conditions réelles, puisque ces derniers sont ajoutés à l'aide d'un logiciel spécialisé sur une photographie prise sur le terrain, *in situ*.

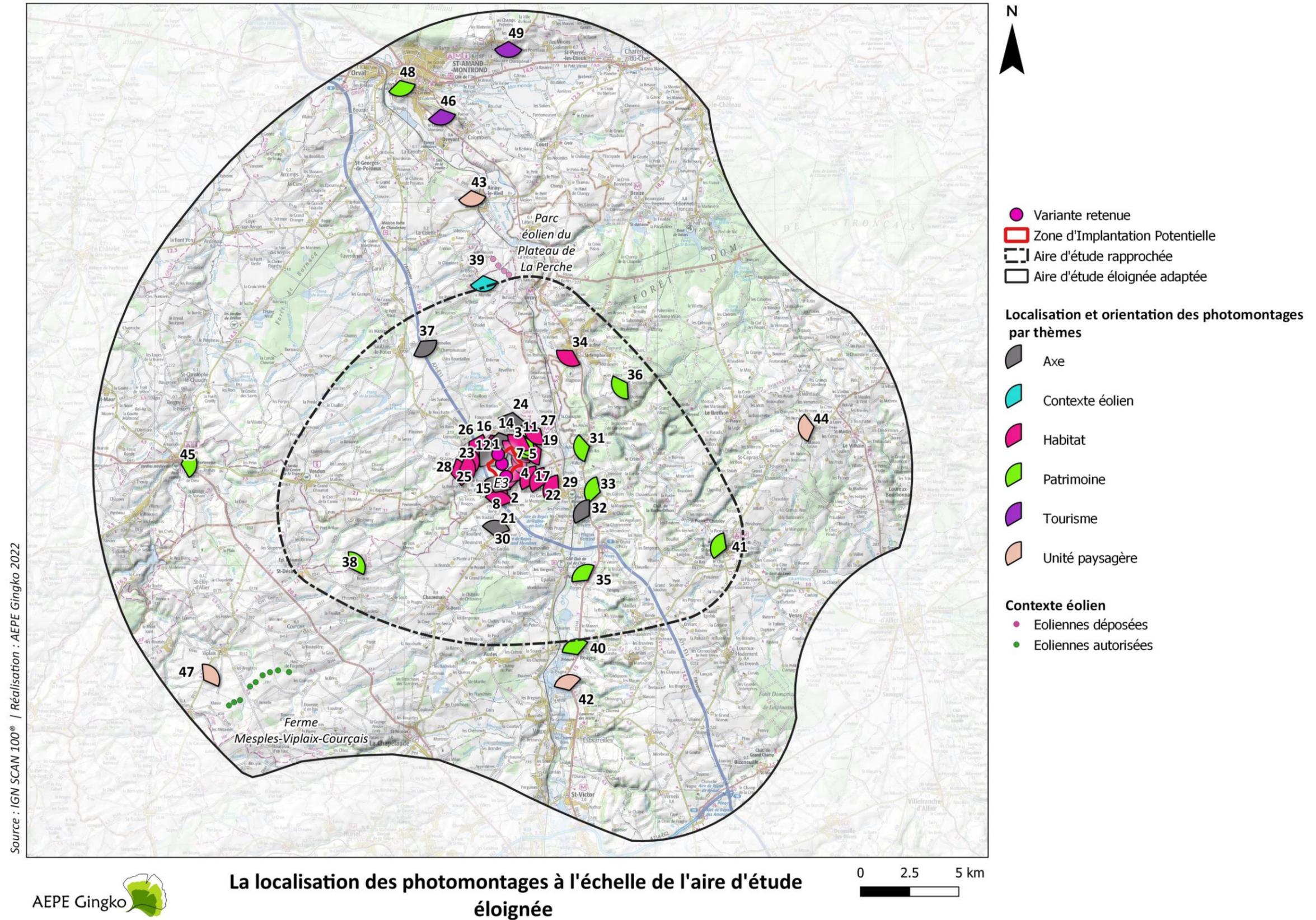
Toutefois, il convient de rappeler qu'ils s'accompagnent de plusieurs limites :

- Même si la démarche est aussi rigoureuse que possible concernant la réalisation des prises de vue et des photomontages, le résultat obtenu ne restitue pas exactement ce que percevrait l'œil humain puisque ce dernier permet de voir avec davantage de netteté et de profondeur les entités présentes sur l'horizon (limite liée à la prise de vue photographique elle-même, et à l'impression sur papier) ;
- Absence de mouvement des éoliennes (la représentation sur un format papier ne permettant pas de traduire le caractère cinétique de ces infrastructures) ;
- Déformations liées aux assemblages panoramiques (même si l'utilisation d'un trépied limite cet effet).

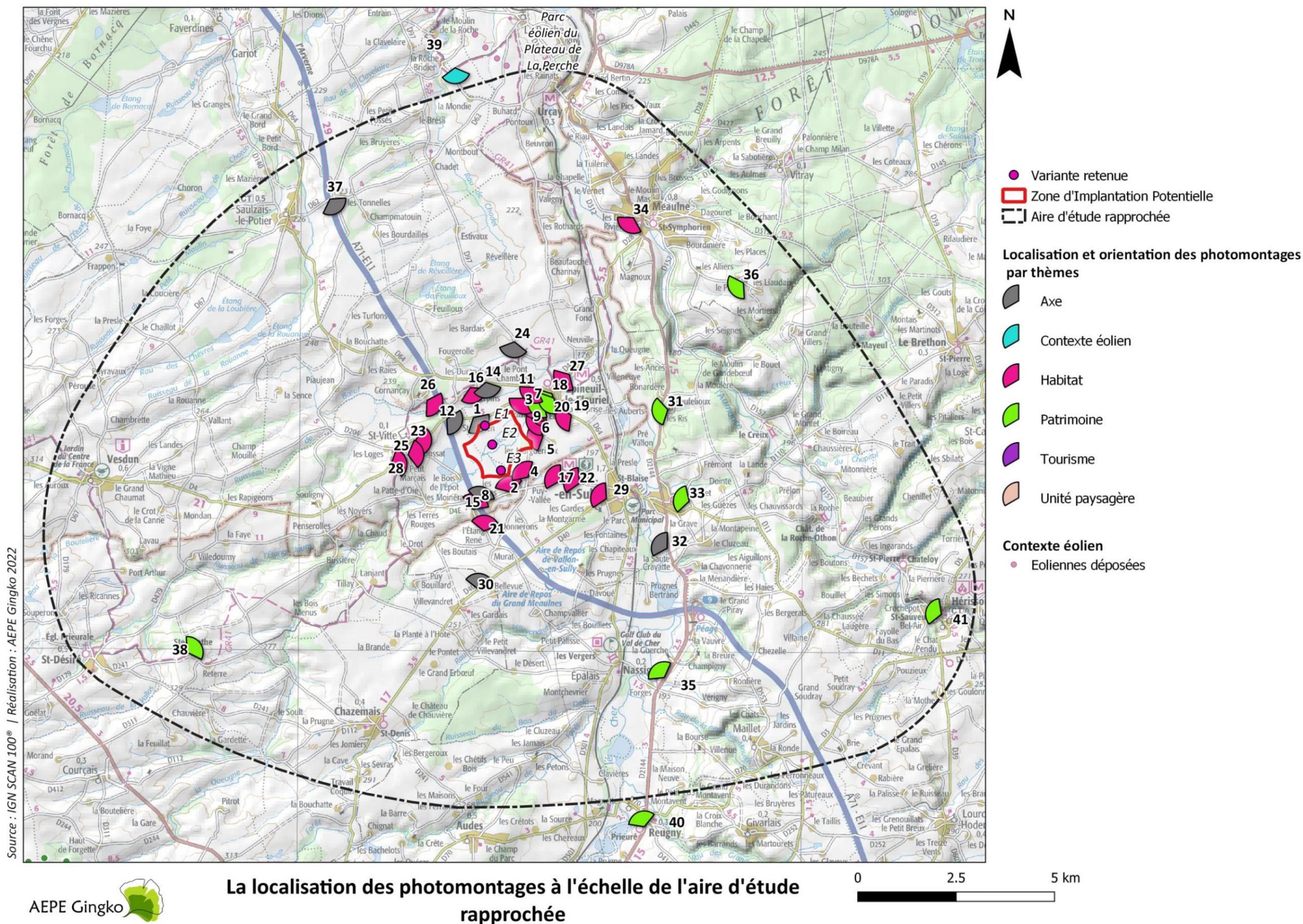
IX.3.2. LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES

Les cartes ci-après localisent les photomontages réalisés. Ces points de vue ont été positionnés sur chacune des sensibilités potentielles relevées lors de l'état initial afin de qualifier l'impact du projet sur ces lieux. Ainsi, chaque photomontage a été choisi pour répondre à une thématique principale ayant justifié son positionnement : unité paysagère, axe de communication, lieu de vie et d'habitat, tourisme, patrimoine, contexte éolien. Toutefois, un photomontage peut répondre à plusieurs thématiques. Le tableau ci-après, et le cahier de photomontages présent

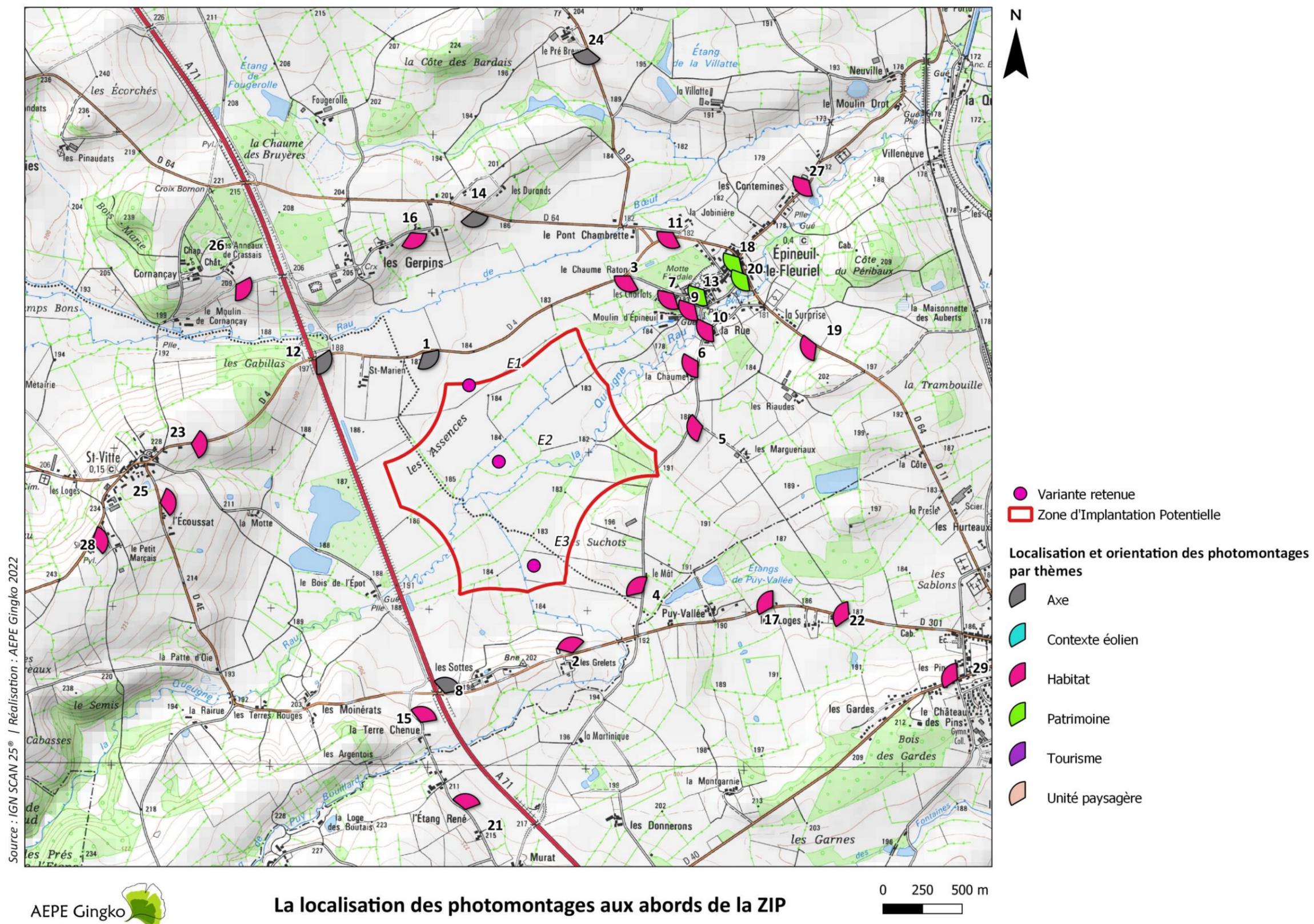
en annexe, récapitulent l'ensemble des prises de vues effectuées et les thématiques abordées. Ces photomontages sont ensuite positionnés sur la carte de visibilité montrant ainsi que les points de vue sont placés sur les lieux sans masques visuels et donc nécessitant une analyse.



Carte 56 : La localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Carte 57 : La localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



Carte 58 : La localisation des photomontages à proximité de la Zone d'Implantation Potentielle

Tableau 19 : La localisation des photomontages

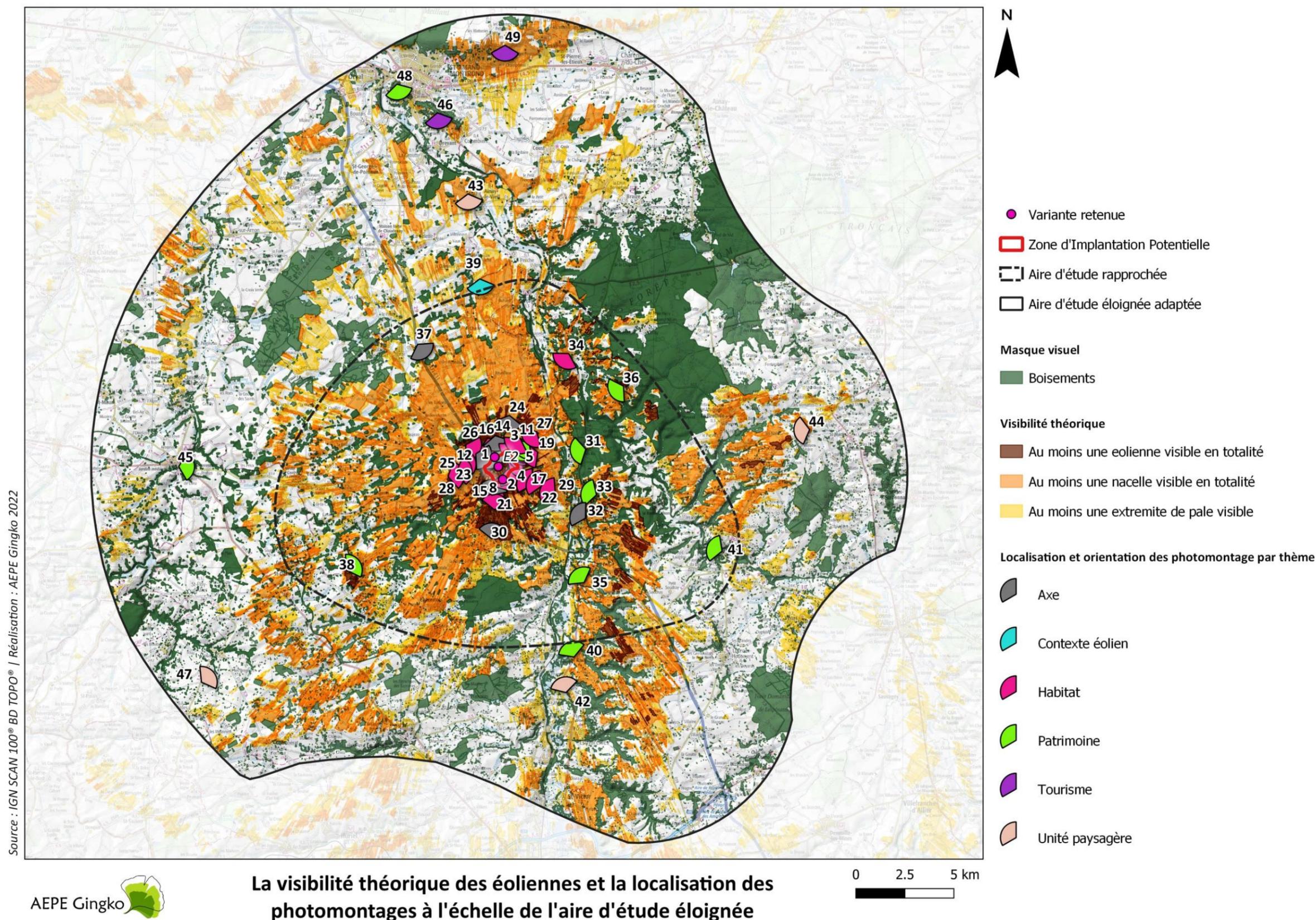
Numéro du Photomontage	Distance à la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Distance à l'éolienne la plus proche (km)	Eolienne la plus proche	Commune	Localisation	Thématique principale	Thématique secondaire	X (L93)	Y (L93)
1	0,21	0,36	E1	Epineuil-le-Fleuriel	RD 4 à l'est du lieu-dit Saint-Marien	Axe	Habitat	666100	6606024
2	0,45	0,60	E3	St-Vitte	Lieu-dit les Grelets et RD4E	Habitat	Axe	667044	6604133
3	0,49	1,23	E1	Epineuil-le-Fleuriel	Lieu-dit le Chaume Raton et RD 4	Habitat	Axe	667408	6606512
4	0,50	0,71	E3	Epineuil-le-Fleuriel	Lieu-dit le Mât et route 1	Habitat	Axe	667485	6604514
5	0,51	1,31	E2	Epineuil-le-Fleuriel	Route d'accès au lieu-dit les Margueriaux depuis la route 1	Habitat		667866	6605562
6	0,56	1,41	E2	Epineuil-le-Fleuriel	Lieu-dit la Chaume	Habitat	Axe	667835	6605971
7	0,62	1,42	E1	Epineuil-le-Fleuriel	Lieu-dit les Charlats	Habitat		667682	6606401
8	0,65	0,98	E3	St-Vitte	Franchissement de l'A71 via la RD4E à l'ouest du lieu-dit Les Sottes	Axe	Habitat	666238	6603878
9	0,66	1,51	E1	Epineuil-le-Fleuriel	Lieu-dit le Moulin d'Epineuil	Habitat		667814	6606330
10	0,72	1,58	E1	Epineuil-le-Fleuriel	Lieu-dit la Rue depuis la route 1	Habitat	Axe	667926	6606198
11	0,73	1,61	E1	Epineuil-le-Fleuriel	RD 64 entre le lieu-dit la Jobinière et le lieu-dit du Pont Chambrette	Habitat	Axe	667677	6606786
12	0,78	0,98	E1	Epineuil-le-Fleuriel	Franchissement de l'A71 via la RD64	Axe	Axe	665425	6605990
13	0,81	1,60	E2	Epineuil-le-Fleuriel	Motte castrale au cœur du bourg d'Epineuil	Patrimoine	Habitat	667873	6606423
14	0,85	1,10	E1	Epineuil-le-Fleuriel	RD 64 au niveau de la route d'accès au lieu-dit les Durands	Axe	Habitat	666416	6606920
15	0,89	1,22	E3	St-Vitte	Lieu-dit la Terre Chenue	Habitat		666087	6603694
16	0,97	1,03	E1	Epineuil-le-Fleuriel	Lieu-dit Les Gerpins et GR 41	Habitat		666022	6606785
17	0,98	1,53	E3	Vallon-en-Sully	RD4E entre le lieu-dit Puy-Vallée et le lieu-dit les Loges	Habitat	Axe	668309	6604425
18	1,04	1,89	E1	Epineuil-le-Fleuriel	RD 64 au cœur du bourg d'Epineuil-le-Fleuriel (covisibilité église Saint-Martin)	Patrimoine	Habitat	668095	6606629

Numéro du Photomontage	Distance à la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Distance à l'éolienne la plus proche (km)	Eolienne la plus proche	Commune	Localisation	Thématique principale	Thématique secondaire	X (L93)	Y (L93)
19	1,07	2,14	E2	Epineuil-le-Fleuriel	RD 64 en sortie sud-est du bourg d'Epineuil (lieu-dit les Riaudes)	Habitat		668582	6606077
20	1,11	1,89	E1	Epineuil-le-Fleuriel	Centre-bourg d'Epineuil au niveau du Musée-école du grand Meaulnes	Patrimoine	Habitat	668146	6606518
21	1,15	1,60	E3	St-Vitte	Lieu-dit Etang René	Habitat		666367	6603144
22	1,26	2,02	E3	Vallon-en-Sully	RD4E entre le lieu-dit les Loges et le bourg de Vallon-en-Sully	Habitat	Axe	668790	6604356
23	1,38	1,79	E1	St-Vitte	RD4/RD8 à la sortie de bourg est de St-Vitte	Habitat	Axe	664636	6605453
24	1,39	2,26	E1	Epineuil-le-Fleuriel	RD 97 au niveau du lieu-dit le Pré Breux	Axe		667140	6607947
25	1,45	2,09	E1	St-Vitte	RD4E au nord du lieu-dit l'Ecoussat	Habitat	Axe	664440	6605080
26	1,62	1,60	E1	Epineuil-le-Fleuriel	Route d'accès au lieu-dit et Château de Cornancay	Habitat	Patrimoine	664919	6606457
27	1,63	2,51	E1	Epineuil-le-Fleuriel	RD 4 en sortie nord-est du bourg d'Epineuil-le-Fleuriel	Habitat	Axe	668535	6607116
28	2,07	2,58	E1	St-Vitte	RD 4 en sortie de bourg sud-ouest de St-Vitte	Habitat	Axe	664011	6604835
29	2,33	2,77	E3	Vallon-en-Sully	RD 40 en sortie ouest du bourg de Vallon-en-Sully	Habitat	Axe	669475	6603967
30	2,61	3,07	E3	St-Vitte	RD 40 entre le hameau Villevandret et le la Brande de Murat	Axe		666225	6601670
31	3,56	4,51	E3	Vallon-en-Sully	Coteau oriental de la Vallée du Cher, étages supérieurs du Château de Peuffilhoux	Patrimoine		671033	6606223
32	4,36	4,66	E3	Vallon-en-Sully	RD 2144 entre Vallon-en-Sully et la Saute Cravate (vallée du Cher)	Axe		671017	6602708
33	5,12	4,85	E3	Vallon-en-Sully	A l'est du hameau la Grave (est de Vallon-en-Sully)	Patrimoine	Habitat	671577	6603900
34	5,77	6,49	E1	Meaulne	Périphérie occidentale du bourg de Meaulne	Habitat		670159	6611098

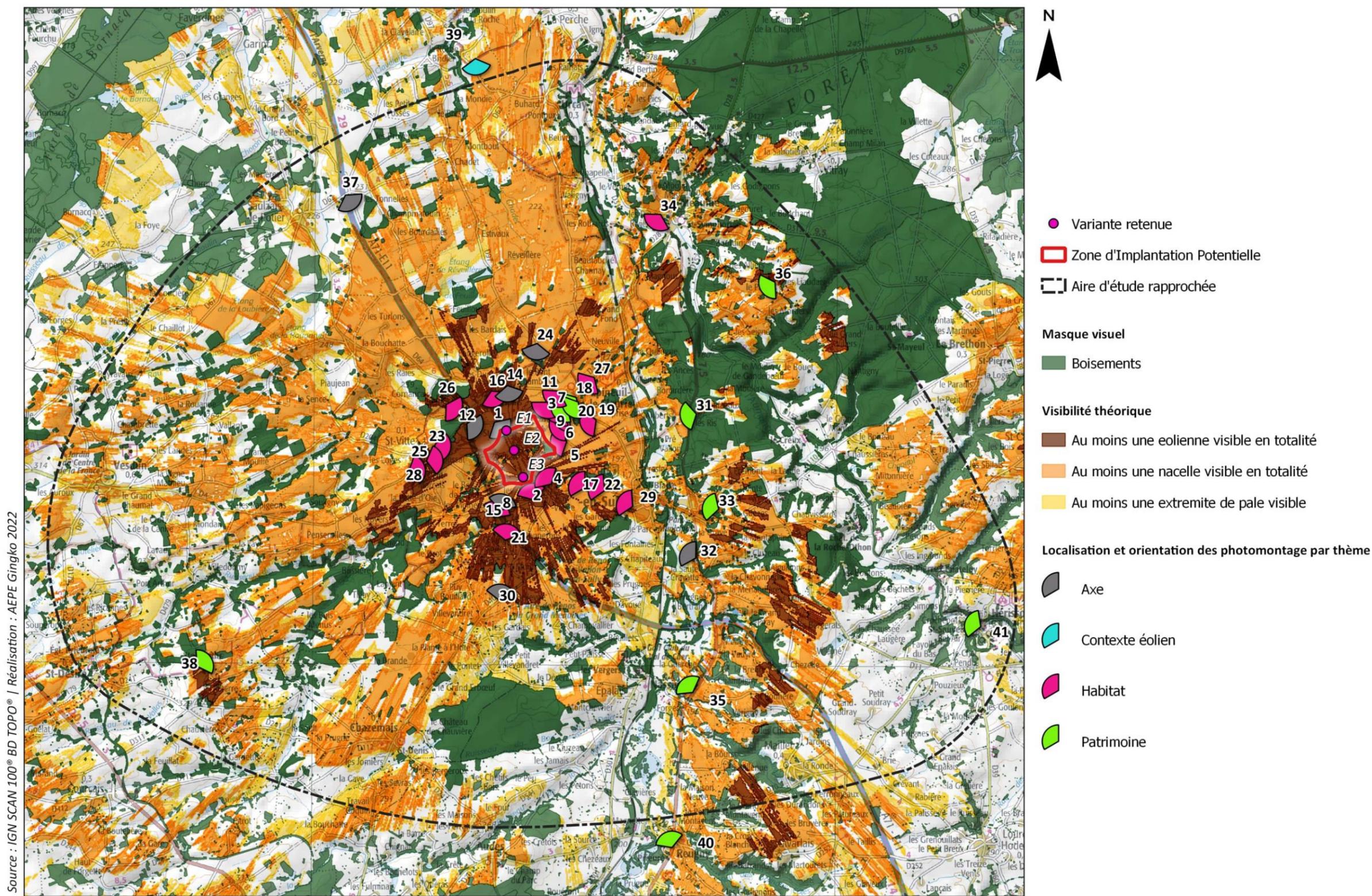
Numéro du Photomontage	Distance à la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Distance à l'éolienne la plus proche (km)	Eolienne la plus proche	Commune	Localisation	Thématique principale	Thématique secondaire	X (L93)	Y (L93)
35	6,40	6,70	E3	Nassigny	RD 2144 entre le hameau de Forges et le lieu-dit et château la Guerche	Patrimoine	Axe	670946	6599428
36	6,73	7,50	E1	Meaulne	Château du Plaix	Patrimoine		672955	6609442
37	6,91	6,97	E1	Saulzais-le-Potier	Franchissement de l'A71 via la RD62	Axe		662459	6611568
38	8,71	9,21	E3	Saint-Désiré	Chapelle Ste Agathe et GR 41	Patrimoine	Tourisme	658836	6600065
39	8,95	9,11	E1	La Perche	Parc éolien de la Perche et GR 41	Contexte éolien	Tourisme	665630	6614901
40	9,73	9,76	E3	Reugny	Prieuré Notre-Dame	Patrimoine	Habitat	670437	6595641
41	11,16	11,77	E3	Hérisson	Point haut des vestiges du château-SPR-site classé/inscrit de Hérisson	Patrimoine	Tourisme	677980	6601033
42	11,85	11,34	E3	Reugny	RD 2144 au niveau de Varigny et la Vallée du Cher	Unité paysagère	Axe	670024	6593827
43	13,13	13,49	E1	Ainay-le-Vieil	RD 97E en sortie nord-ouest du bourg d'Ainay-le-Vieil (covisibilités vallée du Cher et Château d'Ainay)	Unité paysagère	Patrimoine	665025	6619229
44	14,95	15,86	E3	Le Vilhain	RD 3 au niveau du lieu-dit le Point de Vue -unité paysagère forêt et bocage bourbonnais	Unité paysagère		682442	6607225
45	15,42	16,13	E1	Culan	Forteresse et centre-bourg de Culan	Patrimoine	Habitat	650284	6605341
46	17,20	17,80	E1	Saint-Amand-Montrond	Grand Tertre et GR 41	Tourisme	Unité paysagère	663466	6623360
47	18,06	18,53	E3	Viplaix	RD 112 au sud du bourg de Viplaix	Unité paysagère	Contexte éolien	651441	6594356
48	19,49	19,66	E1	Saint-Amand-Montrond	Points hauts de la Forteresse de Montrond	Patrimoine	Habitat	661400	6624823
49	20,63	21	E1	Saint-Amand-Montrond	RD6 entre les Chapelles et le Piot Gré et GR 654	Tourisme	Contexte éolien	666916	6626803

Tableau 20 : La localisation des photomontages complémentaires

Numéro du Photomontage	Distance à la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Distance à l'éolienne la plus proche (km)	Eolienne la plus proche	Commune	Localisation	Thématique principale	Thématique secondaire	X (L93)	Y (L93)
A	0,94	1,72	E1	Epineuil-le-Fleuriel	Centre d'Épineuil, au nord de l'église	Habitat	Patrimoine	667952	6606540
B	1,5	1,72	E1	Epineuil-le-Fleuriel	Château de Cornançay	Patrimoine	Habitat	664822	6606542
C	1,6	1,82	E1	Epineuil-le-Fleuriel	Château de Cornançay	Patrimoine	Habitat	664710	6606510
D	6,2	7,03	E1	Meaulne	Route des Alliers	Axe	Patrimoine	672404	66094559
E	7,1	7,95	E1	Meaulne	Lisière de la forêt de Tronçais RD312	Axe	Habitat	672358	6611081
F	7,9	8,33	E3	Maillet	RD11 au sud-est du projet	Axe	Unité paysagère	674379	6601266
G	9,9	10,48	E3	Hérisson	Église Saint-Pierre - Chateloy	Patrimoine		676923	6602216
H	11,2	11,77	E3	Hérisson	Château de Hérisson	Patrimoine	Habitat	677977	6601029
I	11,4	11,89	E3	Hérisson	Point de vue sur Hérisson depuis la RD au sud	Patrimoine	Axe	677901	6600436
J	9,1	10,14	E1	Vesdun	Église de Vesdun	Patrimoine	Habitat	656349	6604426
K	22,9	22,98	E1	Bruère-Allichamps	RD2144 Abbaye de Noirlac	Patrimoine	Axe	659033	6627589

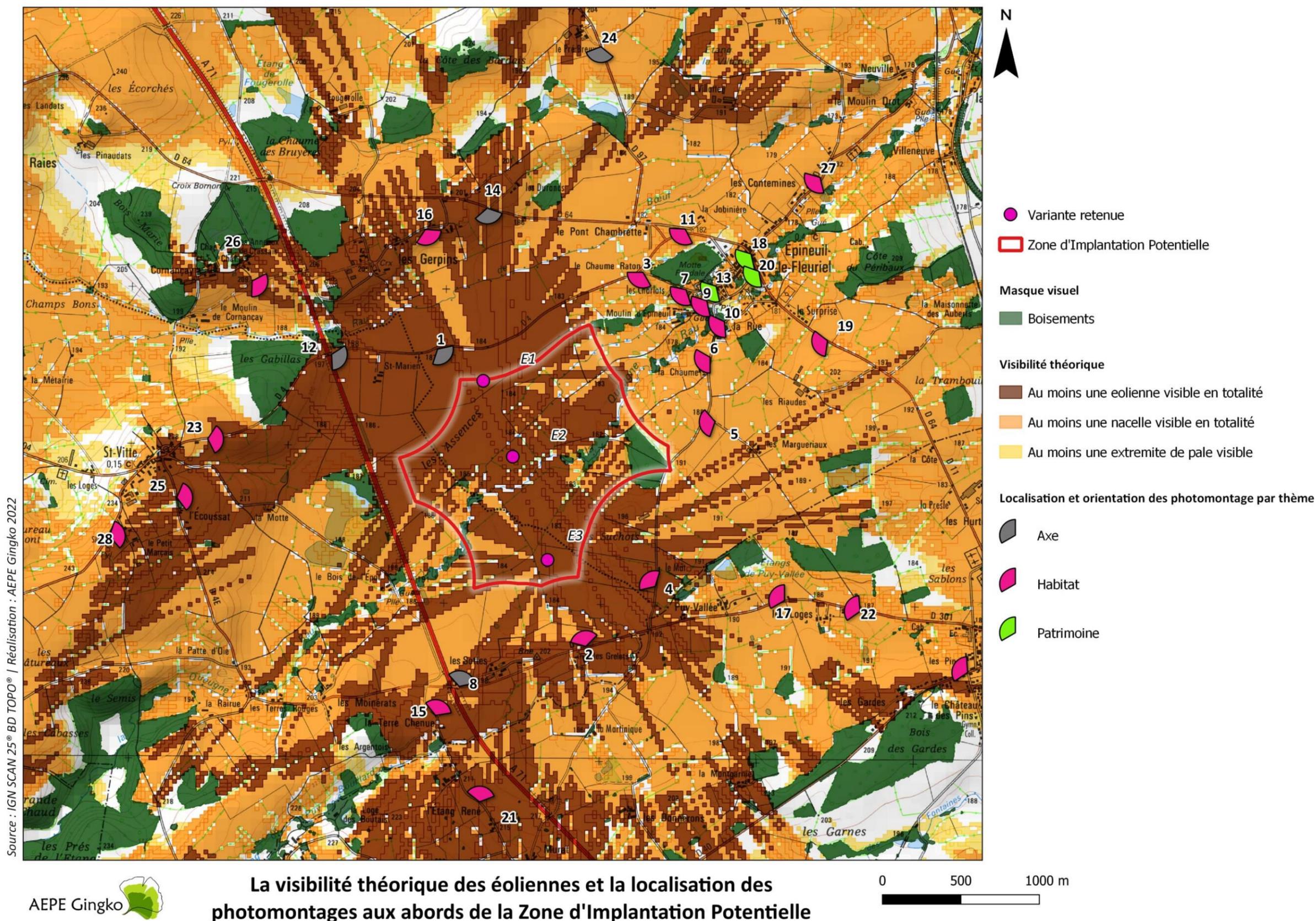


Carte 59 : La visibilité théorique des éoliennes et localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

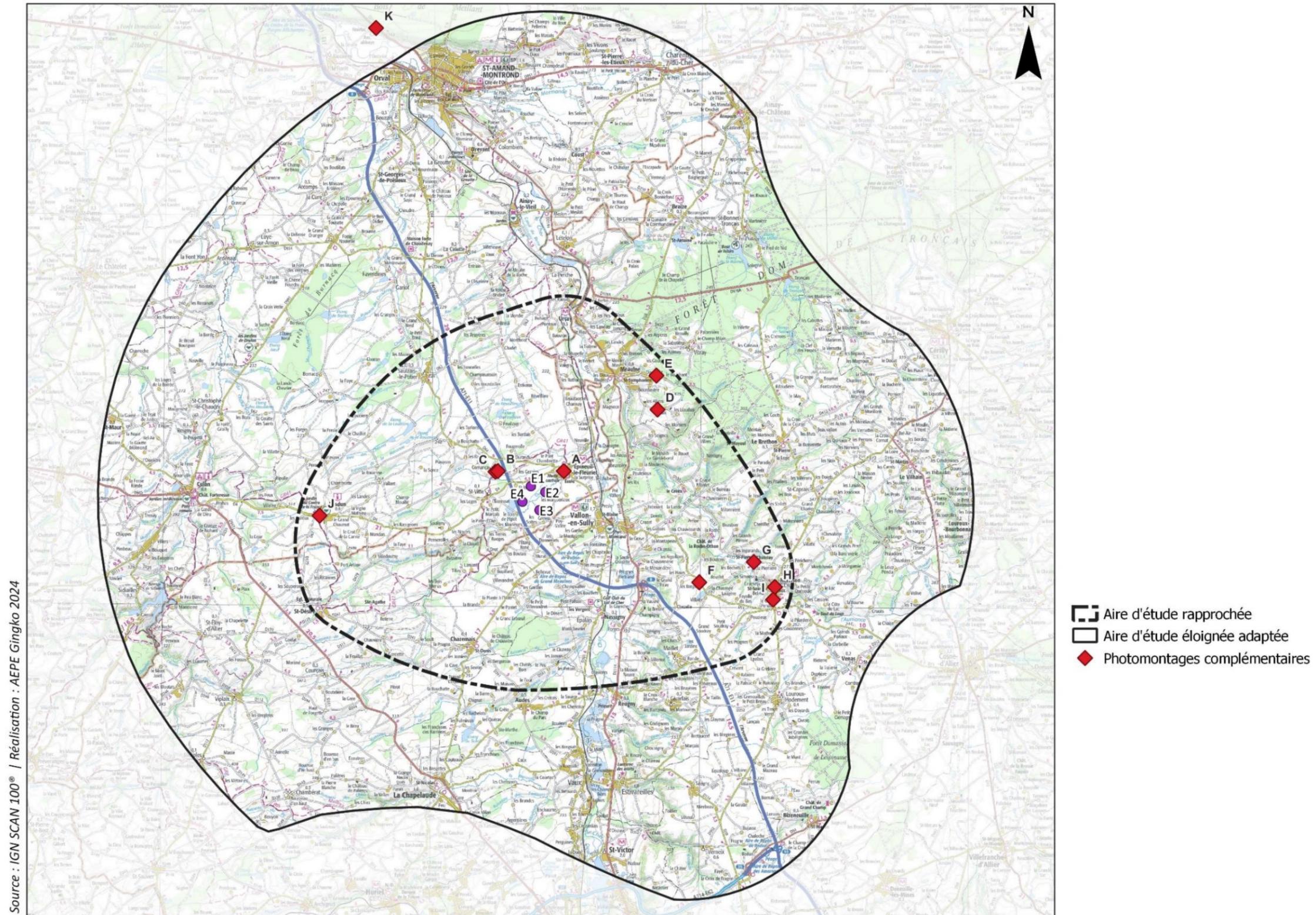


La visibilité théorique des éoliennes et la localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Carte 60 : La visibilité théorique des éoliennes et localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



Carte 61 : La visibilité théorique des éoliennes et localisation des photomontages aux abords de la Zone d'Implantation Potentielle



IX.4. LES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE

En préambule de la caractérisation des effets, il convient de rappeler que la visibilité des aérogénérateurs ne constitue pas nécessairement une nuisance au niveau paysager, et que l'objectif n'est pas de chercher à camoufler leur présence, ce qui se révélerait de toute façon impossible. En effet, le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres établit clairement que :

(...) la taille importante des éoliennes rend illusoire toute tentative de dissimuler des parcs éoliens dans les paysages. Il s'agit donc d'engager des « actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysage », comme y invite la Convention Européenne du Paysage.

L'étude des effets sur les composantes paysagères et patrimoniales ressortant de l'état initial comme présentant une sensibilité potentielle modérée ou forte, consiste notamment à déterminer :

- S'il y a ou non visibilité depuis tel ou tel point du territoire ;
- Le cas échéant, s'il s'agit de vues proches (prégnantes), semi-éloignées ou éloignées ;
- Le cas échéant, si l'implantation est clairement lisible (c'est-à-dire si on comprend facilement la logique organisationnelle du parc éolien projeté) ;
- S'il y a des phénomènes de rupture ou contraste d'échelle, de surplomb, de saturation... ;
- S'il y a des covisibilités ;
- Si l'ambiance paysagère initiale est modifiée, et si oui dans quelle mesure ;
- Si l'insertion paysagère du parc éolien projeté est acceptable au niveau des zones à enjeux du territoire.

Plusieurs mesures paysagères sont mises en oeuvre de façon à réduire l'impact des aérogénérateurs projetés (cf. IX. Les mesures paysagères d'évitement, de réduction et de compensation pour davantage de détails). Les mesures paysagères d'évitement et de réduction sont prises en compte pour la caractérisation des effets. Ces mesures sont en effet constitutives et indissociables du projet tel que présenté car elles concernent directement les emplacements/tailles/disposition des aérogénérateurs. La comparaison de variantes permet d'évaluer les effets sur le paysage sans la mise en place de certaines de ces mesures.

IX.4.1. LES EFFETS DU PROJET SUR LES UNITES PAYSAGERES

IX.4.1.1. LES EFFETS DU PROJET SUR L'UNITE PAYSAGERE LE GRAND BOCAGE A L'ETAT DE TRACES

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : faible au sein de l'aire d'étude éloignée et modérée à forte au sein de l'aire d'étude rapprochée

- *Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cette unité paysagère : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 23, 25, 26, 27, 28, 37, 39, 43*

Cette unité accueille la zone de projet et occupe une grande partie du nord des aires d'étude rapprochée et éloignée. Elle se caractérise par des paysages cultivés et prairiaux semi-ouverts à ouverts. Les perceptions sont tributaires de la répartition des haies bocagères et des variations du relief. L'éloignement constitue une variable non négligeable permettant de limiter l'allongement des perceptions.

La carte de visibilité théorique montre que les secteurs de cette unité les plus touchés par des visibilités sur le projet sont contenus au sein de l'aire d'étude rapprochée.

Les photomontages confirment et affinent cette analyse de la manière suivante :

- Aux abords du projet (photomontages n°1, 2, 4, 12), le relief de l'unité est aplani et lorsque le bocage s'efface, les éoliennes projetées sont prégnantes. Le projet provoque des effets de rupture d'échelle voire d'écrasement réguliers car la taille apparente des aérogénérateurs est importante et qu'elle contraste avec celle des éléments paysagers et notamment avec les lignes horizontales suggérées par le relief de plaine, les lignes de crêtes environnantes et le tracé des haies bocagères. En revanche, dans le cas où la trame bocagère reste présente à cette échelle, les perceptions vers le parc projeté sont partielles (photomontages n°3, 5 et 6) et la présence des structures végétales atténuent les effets de rupture d'échelle.
- En prenant du recul dans la plaine, lorsque les masques et les filtres visuels sont proches de l'observateur, le parc projeté n'est pas ou peu visible (photomontage n°7,9,10 et n°13,18, 20, 27). Par contre, à mesure que ces éléments reculent, les machines sont perçues à nouveau mais ce, de manière partielle et filtrée comme le montre les photomontages n°11 et 19 ;
- Les versants orientés vers la plaine qui entourent la zone de projet où s'étend l'unité paysagère génèrent des vues surplombantes et panoramiques sur les éoliennes (photomontages n°14, 15, 25, 26). Leur prégnance dans le paysage est alors forte. Au-delà de ces versants, les perceptions vers les éoliennes sont limitées ou sont animées par les mouvements du relief et par les boisements qui coiffent ces reliefs (photomontage n°28) ;
- A échelle plus éloignée, les éoliennes disparaissent progressivement du champ de vision comme le confirment les photomontages n°37,39 et 43 et la carte de visibilité théorique.

Depuis l'unité paysagère, les perceptions du parc sont tributaires de la répartition du bocage et de la position de l'observateur. Les situations où le bocage recule et/ou la position topographique est surplombante sur la plaine favorisent les perceptions très prégnantes. Ces dernières s'atténuent avec l'éloignement ce qui engendre un impact fort à faible.

Impact du projet sur cette unité paysagère : forte aux abords immédiats du parc et à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée / faible à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IX.4.1.2. LES EFFETS DU PROJET SUR L'UNITE PAYSAGERE LE BOCAGE DU BAS BERRY

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : faible au sein de l'aire d'étude éloignée et modérée à forte au sein de l'aire d'étude rapprochée

- *Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cette unité paysagère : 17, 21, 22, 29, 30, 38, 47*

Pour rappel, le bocage du Bas Berry occupe une grande partie du sud de l'aire d'étude éloignée et de l'aire d'étude rapprochée. Il est constitué d'un maillage bocager resserré prenant place sur un relief vallonné. La proximité de la zone de projet avec l'unité combinée à des perceptions qui s'allongent fréquemment depuis les points hauts du relief à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée ont conféré à cette unité une sensibilité faible à forte lors de l'état initial.

A l'instar des paysages de bocage à l'état de traces, les perceptions vers le projet depuis le bocage du Bas Berry se concentrent à l'intérieur de l'aire d'étude rapprochée et surtout aux abords des éoliennes d'après la carte de visibilité théorique. D'après cet outil d'analyse, les perceptions s'amenuisent largement au-delà du périmètre de l'aire d'étude rapprochée et correspondent à des sommets de collines dégagés favorisant l'allongement des visibilités.

L'analyse des photomontages montre que :

- Depuis les lisières septentrionales proches de l'unité paysagère localisées dans la plaine (photomontage n°17) ou sur des versants orientés comme c'est le cas avec le photomontage n°21, le parc projeté est perçu soit partiellement soit en totalité mais reste, dans les deux cas, prégnant. En effet, la trame bocagère contribue à filtrer les visibilités mais la taille des éoliennes est telle que lorsqu'elles apparaissent et que les filtres végétaux s'effacent, elles sont marquantes dans le paysage ;
- A échelle semi-proche et éloignée et depuis des secteurs peu élevés topographiquement (photomontages n°22, 29 et 30), la perception du parc est atténuée car souvent presque totalement filtrée par la trame arborée ou par le relief ;
- A échelle éloignée et depuis des points hauts comme celui où se trouve la chapelle Ste-Agathe (359 m d'altitude) et où est localisé le photomontage n°38, toutes les éoliennes projetées sont perçues dans le lointain. En revanche, au-delà du périmètre de l'aire d'étude rapprochée (photomontage n°47), même si le relief de l'unité s'élève, l'éloignement auquel s'ajoute une topographie plus animée permettent de rendre le parc projeté invisible ;
- Globalement, lorsque l'ensemble des éoliennes est perçu, la lisibilité est optimale grâce à des hauteurs apparentes de machines homogènes et des interdistances entre mâts hétérogènes qui témoignent de l'implantation linéaire du parc.

Le fonctionnement visuel entre l'unité paysagère et le projet est fait à la fois de visibilités prégnantes proches et de perceptions lointaines peu marquantes à inexistantes ce qui génère un impact fort à faible.

Impact du projet sur cette unité paysagère : forte aux abords immédiats du parc et modérée à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée / faible à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IX.4.1.3. LES EFFETS DU PROJET SUR L'UNITE PAYSAGERE LE BOCAGE BOISE DU BOISCHAUT SUD ET DU BOURBONNAIS

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : faible à modérée

- *Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cette unité paysagère : 14, 16, 24, 26, 36, 44*

Les paysages de bocages boisés du Boischaut sud et du Bourbonnais sont présents dans une partie restreinte du nord-ouest et à l'est de l'aire d'étude rapprochée. Cette unité est aussi identifiée de manière ponctuelle dans le nord-ouest et couvre la majeure partie orientale de l'aire d'étude éloignée. L'unité se caractérise par un paysage de bocage où s'insèrent régulièrement des boqueteaux et par des paysages forestiers. La présence récurrente de boisements permet de limiter l'allongement des visibilités. L'état initial évalue la sensibilité de cette unité faible à modérée.

La carte de visibilité théorique montre que les secteurs de l'unité où le projet apparaît le plus sont localisés au nord des futures éoliennes, le long de la RD64. Le reste du territoire couvert par l'unité bénéficie de visibilités partielles (plages jaune et orange) ou de visibilités nulles où les boisements ferment complètement le paysage.

L'analyse des photomontages confirment les hypothèses émises par la carte de visibilité théorique. En effet, d'une part, depuis les lisières sud de l'unité se déployant sur une ligne de crête au nord de la zone de projet et illustrées par les photomontages n°14, 16 et 26, les perceptions du parc projeté sont prégnantes car les éoliennes apparaissent chacune sur toute leur hauteur apparente ou très peu filtrées par le relief. La position topographique sur laquelle ces lisières sont localisées permettent des vues panoramiques et lointaines vers la plaine où se trouvent les éoliennes. Les effets de rupture d'échelle sont favorisés par cette configuration (photomontage n°16). Au-delà de cette ligne de crête les perceptions sont partiellement masquées comme le montre le photomontage n°24. Lorsqu'elles apparaissent de manière prégnante, la répartition des éoliennes est équilibrée et la lisibilité du motif est optimale.

Pour ce qui concerne les territoires occupés par l'unité situés plus à l'est de la vallée du Cher, les photomontages n°36 et 44 montrent qu'à échelle éloignée, le parc est invisible car masqué par le relief et la présence de boisements.

Les secteurs d'où il existe des perceptions marquantes sont très restreints et concentrés le long d'une ligne de crête aux abords de la zone de projet ce qui confère à cette unité impact très faible à modéré.

Impact du projet sur cette unité paysagère : modéré aux abords immédiats du parc et à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée / très faible à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IX.4.1.4. LES EFFETS DU PROJET SUR L'UNITE PAYSAGERE LA VALLEE DU CHER

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : faible au sein de l'aire d'étude éloignée et modérée à forte à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

- *Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cette unité paysagère : 31, 32, 33, 34, 35, 40, 42*

Pour rappel, les paysages de la vallée Cher sont hétérogènes et sont la source de nombreuses ambiances et perceptions paysagères. Si les perceptions visuelles depuis le fond même de la vallée sont bien souvent limitées par une ripisylve très présente, les vues depuis le coteau oriental peuvent être au contraire lointaines. Ces dernières sont cependant très ponctuelles voire rares car le coteau est très boisé. La vallée concentre aussi un certain nombre d'éléments paysager et patrimoniaux d'intérêt. Son niveau de sensibilité a donc été évalué modéré à fort.

Les cartes de visibilité théorique montrent qu'en effet, le coteau oriental de la vallée du Cher est un bassin de perceptions partielles et très ponctuellement totales du parc projeté. Certaines zones demeurent épargnées car occupées par des boisements ou placées dans les creux du relief. Le fond de vallée apparaît relativement protégé par une ripisylve. Globalement, le bassin de visibilité est tout de même fragmenté à travers l'unité d'après cette carte.

Les photomontages illustrent le fonctionnement visuel suivant :

- Depuis les secteurs les moins élevés du coteau dont les visibilités sont illustrées par les photomontages n°32, 34 et 35, l'éloignement combiné à la présence de boisements ou du bâti des bourgs proches limitent ou rendent inexistantes les perceptions vers le projet. Lorsque les éoliennes sont perceptibles comme c'est le cas avec le photomontage n°35 (perception partielle), la ligne tendue par les éoliennes projetées est en cohérence avec la silhouette des lignes de crêtes ce qui assure une bonne intégration au sein du contexte paysager ;
- Les secteurs les plus élevés du coteau (photomontages n°31 et 33) et notamment les rebords où la végétation est moins dense sont rares. Ponctuellement, les perceptions s'allongent et dévoilent les éoliennes projetées de manière lointaine mais lisibles. Le parc apparaît ainsi de manière peu filtrée et peu marquant. Son intégration paysagère est satisfaisante ;
- Au-delà du périmètre de l'aire d'étude rapprochée, les photomontages n°40 et 42 montrent que l'éloignement et la présence accrue de boisements permettent de masquer totalement le projet.

Les perceptions vers le projet sont éloignées et peu marquantes ce qui confère à cette unité un impact faible à très faible.

Impact du projet sur cette unité paysagère : **faible** à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée / **très faible** à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IX.4.1.5. LES EFFETS DU PROJET SUR L'UNITE PAYSAGERE LA VALLEE DE L'AUMANCE

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : faible à modérée

- *Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cette unité paysagère : 41*

L'état initial a montré que la vallée de l'Aumance peut bénéficier de perceptions vers le projet lorsque la pente de ses coteaux s'adoucit, notamment au niveau de la confluence avec le Cher ce qui lui confère une sensibilité faible à modérée.

Les photomontages n°34, 41 et l'analyse des cartes de visibilité théorique montrent que les perceptions vers le projet sont totalement occultées par les coteaux abrupts de la vallée ou par des lignes de crêtes qui subsistent lorsque le relief est plus doux. Les boisements qui coiffent les secteurs les plus élevés de ces coteaux contribuent aussi à filtrer les perceptions. **L'absence de perceptions permet un impact très faible du projet.**

Impact du projet sur cette unité paysagère à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée et éloignée : **très faible**

IX.4.1.6. LES EFFETS DU PROJET SUR L'UNITE PAYSAGERE LE COTEAU DE SAINT-AMAND

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : modérée

- *Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cette unité paysagère : 49*

Le coteau de Saint-Amand est un relief qui se caractérise par un versant avec une forte pente et dont les points les plus hauts atteignent les 300 m d'altitude. L'unité est localisée tout au nord de l'aire d'étude éloignée et présente une sensibilité modérée d'après l'état initial.

D'après la carte de visibilité théorique, le coteau de St-Amand fait partie du bassin de perceptions partielles du projet (plages de couleur jaune et orange). Le photomontage n°49 confirme cette visibilité. Cependant le parc projeté est perçu en plan très lointain et se confond avec l'horizon. **Sa perception est très peu marquante dans le paysage ce qui génère un impact faible sur le coteau.**

Impact du projet sur cette unité paysagère : **faible**

IX.4.1.7. SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LES UNITES PAYSAGERES

Tableau 21 : Synthèse des effets du projet sur les unités paysagères

Unité paysagère	Impact à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	Impact à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée	Outils servant à l'analyse
Le grand bocage à l'état de traces	FAIBLE	FORT	Photomontages n°1 à 7, 9 à 15, 18 à 20, 23, 25 à 28, 37, 39, 43 + cartes de visibilité théorique
Le bocage du Bas Berry	FAIBLE	FORT	Photomontages n°17, 21, 22, 29, 30, 38, 47+cartes de visibilité théorique
Le bocage boisé du Boischaud sud et du Bourbonnais	FAIBLE	MODERE	Photomontages n° 14, 16, 24, 26, 36 et 44 +cartes de visibilité théorique

Unité paysagère	Impact à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	Impact à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée	Outils servant à l'analyse
La vallée du Cher	TRES FAIBLE	FAIBLE	Photomontages n° 32 à 35, 40, 42+ cartes de visibilité théorique
La vallée de l'Aumance	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE	Photomontages n°41 +cartes de visibilité théorique
Le Coteau de St-Amand	FAIBLE	Sans objet	Photomontages n° 49 +cartes de visibilité théorique

IX.4.2. LES EFFETS DU PROJET SUR LES STRUCTURES BIOPHYSIQUES

IX.4.2.1. LES EFFETS DU PROJET SUR LES LIGNES DE FORCE TOPOGRAPHIQUES PRIMAIRES

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : forte

- Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur ce type de structure : 31, 32, 33, 34, 35, 40, 42, 49

Le territoire d'étude est marqué par le passage de la Vallée du Cher qui traverse les aires d'étude éloignée et rapprochée du nord au sud. Le cours d'eau vient ensuite buter contre la cuesta du coteau de St-Amand, matérialisant ainsi une seconde ligne de force primaire d'est en ouest.

L'impact sur cette vallée et sur le coteau de Saint-Amand est détaillé dans le chapitre VIII.4.1. *Les effets du projet sur les unités paysagères.*

Il est conclu que le parc projeté est globalement peu perceptible depuis la vallée du Cher, les visibilitées les plus marquantes se concentrent depuis des points hauts et dégagés du coteau oriental mais sont rares. Les points hauts permettent des vues lointaines vers le projet avec une lisibilité du motif satisfaisante. Depuis les secteurs plus bas, les perceptions sont très partielles et lorsque les éoliennes apparaissent, elles sont intégrées au contexte paysager en faisant écho à la silhouette des lignes de crêtes environnantes.

Pour ce qui est du coteau de Saint-Amand, les perceptions du parc projeté y sont très lointaines et peu prégnantes.

Impact du projet sur ce type de structures : très faible à faible

IX.4.2.2. LES EFFETS DU PROJET SUR LES LIGNES DE FORCE TOPOGRAPHIQUES SECONDAIRES

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : forte

- Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur ce type de structure : 14, 15, 16, 24, 23, 25, 21

D'après l'état initial, les abords de la zone de projet sont marqués par un système de lignes de crêtes secondaires à la fois parallèles au ruisseau de la Queugne et perpendiculaires à la vallée du Cher. Ces dernières forment un relief local complémentaire à celui du territoire d'étude et depuis lequel des perceptions ont été repérées au stade de l'état initial, leur conférant une sensibilité forte.

L'analyse des impacts sur ces structures est déjà abordée dans VIII.4.1. *Les effets du projet sur les unités paysagères.* et notamment dans les parties consacrées à l'étude des effets sur les paysages de bocage.

Ainsi, depuis les versants orientés comme c'est le cas avec les photomontages n° 14, 15, 16, 25, 21, 26, le parc projeté est perçu soit partiellement soit en totalité mais reste, dans les deux cas, prégnant. En effet, la trame bocagère contribue à filtrer les visibilitées mais la taille apparente des éoliennes est telle que lorsqu'elles apparaissent et que les filtres végétaux s'effacent, elles sont marquantes dans le paysage. La position topographique offerte par les lignes de crête permet des vues panoramiques et lointaines vers la plaine où se trouvent les éoliennes. Dans cette

configuration, les effets de rupture d'échelle sont favorisés (photomontage n°16) et dépendent aussi de la distance qui sépare l'observateur du projet.

D'autre part, les photomontages n°14, 16, 26 montrent que l'intégration avec les lignes de crêtes proches est souvent compromise par des hauteurs de machines qui contrastent avec les reliefs situés en arrière-plan.

La taille des éoliennes et le contraste qu'elles apportent par rapport aux lignes de crête secondaire contribuent à changer l'ambiance paysagère ce qui induit un impact fort.

Impact du projet sur ce type de structures : fort

IX.4.2.3. LES EFFETS DU PROJET SUR LA POSITION TOPOGRAPHIQUE DU SITE D'ETUDE

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : forte

- Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur ce type de structure : 1, 2, 3, 4, 8

Le site de projet est positionné sur une extension de la plaine alluviale du Cher, type de structures rares à l'échelle de l'aire d'étude éloignée à laquelle l'état initial a conféré une sensibilité modérée.

L'analyse des impacts sur ces structures est déjà abordée dans VIII.4.1. *Les effets du projet sur les unités paysagères.* et notamment dans les parties consacrées à l'étude des effets sur les paysages de bocage.

Les photomontages n°1, 2, 4 et 8 illustrent les vues les plus dégagées sur la plaine. A l'échelle de cette structure topographique, le parc est systématiquement perçu de manière prégnante. Les éoliennes ont une taille apparente disproportionnée par rapport aux autres éléments du paysage ce qui crée des effets de rupture d'échelle. Ces effets sont renforcés par le contraste généré entre la verticalité des machines et l'horizontalité induite par la planéité du relief. En revanche, la lisibilité du motif dans le cadre de la plaine est optimale car les éoliennes ne se superposent pas et parce qu'elles présentent une ligne tendue et homogène.

Les éoliennes apportent un élément qui altère la lecture initiale de la plaine ce qui engendre un impact modéré à fort.

Impact du projet sur ce type de structures : modéré à fort

IX.4.2.4. LES EFFETS DU PROJET SUR L'OCCUPATION DU SOL ET LA VEGETATION A L'ECHELLE DU SITE D'ETUDE.

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : forte

- Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur ce type de structure : 1, 2, 3, 4, 8 et 16

La zone d'étude est un territoire occupé par des terres cultivées qui contraste avec l'ambiance très bocagère de l'aire d'étude éloignée. Son environnement proche est ouvert. Quelques haies bocagères permettent de structurer les perceptions.

Les photomontages proches du projet mettent en exergue des effets de rupture d'échelle dans le paysage. Les éoliennes dominent la trame bocagère ce qui crée un effet de surplomb. Ceci est visible, par exemple, sur les photomontages n°1, 2, 3, 4, 8 et 16. Avec l'éloignement, cet effet diminue.

Impact du projet sur ce type de structure : fort

IX.4.2.5. SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LES STRUCTURES BIOPHYSIQUES

Tableau 22 : Synthèse des effets du projet sur les structures biophysiques

Structures biophysiques	Impact	Outils servant à l'analyse
Les lignes de force topographiques primaires	TRES FAIBLE A FAIBLE	Photomontages n°31, 32, 33, 34, 35, 40,42,49+ cartes de visibilité théorique
Les lignes de force topographiques secondaires	FORT	Photomontages n°14, 15, 16, 24, 23, 25, 21 +cartes de visibilité théorique
La position topographique du site d'étude	MODERE A FORT	Photomontages n° 1,2,4,8 +cartes de visibilité théorique
L'occupation du sol à l'échelle du site d'étude	FORT	Photomontages n° 1,2,4,8,16+cartes de visibilité théorique

IX.4.3. LES EFFETS DU PROJET SUR LES LIEUX DE VIE ET D'HABITAT

IX.4.3.1. LES EFFETS DU PROJET SUR EPINEUIL-LE-FLEURIEL

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : forte

- Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur ce lieu de vie : 6, 7, 9, 10, 13, 18, 20, 27

Pour rappel, la proximité du bourg avec la zone de projet et la variété d'ouvertures visuelles qui en découle confère une sensibilité forte au bourg d'après l'état initial.

L'ensemble des photomontages montrent que le parc n'est jamais visible dans sa globalité depuis les différents secteurs du bourg sensible grâce à la présence d'une frange boisée implantée dans son environnement occidental proche. Que ce soit depuis la périphérie ouest (photomontages n° 6,7,9,10) ou depuis le cœur (photomontage n°13, 18 et 20) ou encore depuis l'est du bourg (photomontage n°27), les perceptions du parc sont filtrées partiellement voire totalement par la trame bâtie et par la végétation.

Depuis le cœur de bourg, les rues du noyau ancien autour desquelles s'articule le bâti sont orientées vers le projet et agissent comme de grandes percées qui encadrent potentiellement les perceptions vers l'ouest. Cependant, le positionnement des éoliennes est tel qu'elles n'apparaissent que de manière peu marquante comme le montre les photomontages n°6, 18 et 27. Ce dernier illustre la covisibilité partielle entre la silhouette du bourg et le parc projeté.

En fonction du recul des boisements, depuis les lisères occidentales du bourg, les éoliennes apparaissent soit ensemble mais filtrées par le couvert végétal ou de manière très partielle au travers de fenêtres générées par ce même couvert végétal ou par une trame bâtie plus espacée que dans le cœur du bourg (photomontage n°7)

La perception du projet au sein du bourg est tributaire de la répartition de la trame bâtie et d'une frange boisée qui, depuis différents secteurs, contribuent à filtrer plus ou moins la présence des éoliennes. D'autre part, il existe une covisibilité partielle indirecte depuis l'environnement oriental proche du bourg ce qui justifie un impact modéré.

Impact du projet sur ce lieu de vie : modéré

IX.4.3.2. LES EFFETS DU PROJET SUR SAINT-VITTE

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : forte

- Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur ce lieu de vie : 23, 25, 28

D'après l'état initial paysager, la position topographique du bourg sur un rebord de pente orienté vers le projet permet des vues surplombantes et peu filtrées. Le bourg est donc considéré avec une sensibilité paysagère forte.

Les photomontages n°23 et 25 illustrent une évolution dans l'ambiance paysagère perçue depuis l'est et le sud du bourg. En effet, depuis ces secteurs placés en belvédère dominant la plaine, les vues vers le projet sont panoramiques et profondes. Ainsi, même si elles sont tenues à distance, les éoliennes projetées apparaissent de manière peu filtrée

et provoquent des effets de rupture d'échelle avec le paysage environnant. D'autre part, la verticalité des éoliennes paraît s'opposer à l'horizontalité des lignes du relief situées en arrière-plan.

En revanche, à l'arrière du bourg et d'après le photomontage n°28, la trame bâtie implantée de part et d'autre d'une ligne de crête permet de masquer partiellement les perceptions du parc projeté. Les éoliennes sont plus discrètes et proportionnées aux éléments paysagers visibles.

Le fonctionnement visuel entre le parc projeté et le bourg est contrasté. Les éoliennes sont néanmoins perceptibles de manière accrue depuis un secteur étendu du bourg ce qui génère un impact fort.

Impact du projet sur ce lieu de vie : **fort**

IX.4.3.3. LES EFFETS DU PROJET SUR VALLON-EN-SULLY

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : forte

➤ Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur ce lieu de vie : 29 et 33

D'après l'état initial paysager, l'implantation de la ville sur un bombement et sur un coteau orienté vers la zone d'étude a pour conséquence d'offrir une variété de points de vue possibles ce qui justifie une sensibilité paysagère potentielle forte.

Les photomontages n° 29 et 33 ont été positionnés au niveau des secteurs les plus sensibles que sont la périphérie orientale et la périphérie sud-occidentale de la ville. Ils illustrent chacun une perception éloignée voire lointaine du parc projeté. Depuis le sud-ouest, la présence de la végétation et les variations du relief permettent de masquer une grande partie du parc. En revanche à l'est, l'élévation du coteau engendre des perceptions surplombantes où toutes les éoliennes sont visibles. Néanmoins ces visibilitées sont lointaines ce qui minimise la présence visuelle du projet.

Les perceptions éloignées et peu marquantes du projet provoquent un impact faible sur la ville.

Impact du projet sur ce lieu de vie : **faible**

IX.4.3.4. LES EFFETS DU PROJET SUR MEAULNE

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : modérée

➤ Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur ce lieu de vie : 34

D'après l'état initial, la périphérie occidentale du bourg de Meaulne est moins protégée visuellement de perceptions potentielles par le masque du relief ce qui lui confère une sensibilité modérée.

Le photomontage n°34 montre que la présence de la trame bâtie qui constitue cette périphérie limite l'allongement des perceptions vers le parc projeté.

L'absence de perceptions génère un impact très faible sur le bourg.

Impact du projet sur ce lieu de vie : **très faible**

IX.4.3.5. LES EFFETS DU PROJET SUR LES HAMEAUX PROCHES

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : faible à très forte

➤ Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur les hameaux proches : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 19, 21, 22, 25, 26

Pour rappel, l'état initial identifie les sensibilités paysagères potentielles suivantes :

- Avec une sensibilité modérée : Cornançay, les Anneaux de Crassais, le Pont Chambrette, la Jobinière, les Riaudes, les Loges, Puy-Vallée, Etang René ;
- Avec une sensibilité forte : les Gerpins, les Durands, le Chaume Raton, les Charlats, le Moulin d'Épineuil, la Rue, la Chaume, les Margueriaux, le Mât, les Grelets, les Sottes, la Terre Chenue ;
- Avec une sensibilité très forte : Saint-Marien.

La perception du projet dépend principalement du type de paysage dans lequel prend place le lieu-dit, et de sa position topographique : ainsi, les vues sont plus franches et prolongées depuis la plaine cultivée proche ou depuis les versants orientés vers le sud et vers l'est. Ces visibilitées sont aussi tributaires de la répartition du bocage. Il protège mieux visuellement les lieux-dits situés à l'est de la zone de projet (lieux-dits proches d'Épineuil).

Le carnet de photomontage montre par exemple des vues franches et marquantes sur les éoliennes projetées depuis les lieux-dits St-Marien (photomontage n°1 et 12), le Mât (photomontage n°4), les Grelets (photomontage n°2) ou les Sottes (photomontage n°8) tandis que les Charlats, la Chaume, la Rue, la Jobinière, Pont Chambrette ou encore le Chaume Raton sont mieux protégés par la végétation (photomontages n°3, 6,7,9,10). Les lieux-dits placés sur les versants plus ou moins élevés mais orientés vers la zone de projet ou en rebords de pente bénéficient de visibilitées relativement accrues car ils surplombent la plaine où sont localisées les éoliennes. Les photomontages n°14, 15, 16, 21, 25, 26) montrent ainsi ces visibilitées qui s'allongent vers des éoliennes dont la présence est très marquante dans le paysage. En revanche, si l'élévation sur laquelle est implantée le lieu-dit reste limitée et le bocage présent comme c'est le cas pour les hameaux de Puy-Vallée, des Loges, des Riaudes et Margueriaux (photomontages n°5,17, 19,22), le projet est systématiquement filtré et n'apparaît pas ou de manière très partielle.

La présence ou non de masques visuels joue un rôle prépondérant dans l'attribution d'un niveau d'impact aux différents hameaux. S'ajoutent à cela les effets de contraste d'échelle, la proximité du projet ou encore son angle de perception. Ainsi, le projet du Bois de l'Épot a un impact paysager :

- **Très fort** sur le lieu-dit : Saint-Marien (effet d'écrasement visuel) ;
- **Fort** sur les lieux-dits : les Grelets, le Mât, les Sottes, les Durands, la Terre Chenue, les Gerpins ;

- **Modéré** sur les lieux-dits : le Chaume Raton, les Margueriaux, le Chaume, la Rue, les Charlats, la Jobinière, Pont Chambrette, Puy-Vallée, les Riaudes, Etang René, Cornançay, les Anneaux de Crassais, l'Ecoussat ;
- **Faible** sur le lieu-dit : Le Moulin d'Epineuil et les Loges.

Impact du projet sur les hameaux proches : **faible à très fort**

IX.4.3.6. SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LES LIEUX DE VIE

Tableau 23 : Synthèse des effets du projet sur les lieux de vie

Lieux de vie	Impact	Outils servant à l'analyse
Epineuil-le-Fleuriel	MODERE	Photomontages n° 6, 7, 9, 10, 13, 18, 27
St-Vitte	FORT	Photomontages n°23, 25, 28
Vallon-en-Sully	FAIBLE	Photomontages n°29 et 33
Meaulne	TRES FAIBLE	Photomontages n°34
Les hameaux proches	FAIBLE A TRES FORT	Photomontages n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 19, 21, 22, 25, 26

IX.4.4. LES EFFETS DU PROJET SUR LES AXES DE COMMUNICATION

Pour rappel, l'état initial puis l'analyse des cartes de visibilité théoriques effectuées au cours du chapitre VIII.2.2.3 l'analyse de la carte de visibilité théoriques déterminent que les perceptions sont largement atténuées au-delà du périmètre de l'aire d'étude rapprochée. L'étude des effets du projet sur les axes de communication porte donc sur les axes sensibles relevés au sein de l'aire d'étude rapprochée.

IX.4.4.1. LES EFFETS DU PROJET SUR L'AUTOROUTE A71 -E11

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : modérée à forte au sein de l'aire d'étude rapprochée

➤ *Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet axe de communication : 8, 12, 37*

Pour rappel, les variations du relief permettent un allongement régulier des perceptions depuis l'axe. Lorsque l'autoroute longe l'ouest de la zone de projet, le contexte paysager est très ouvert. L'état initial évalue donc la sensibilité paysagère potentielle comme modérée à forte.

L'analyse de la carte des visibilité théorique confirme cette hypothèse puisque les perceptions les plus marquantes du projet depuis l'axe se concentrent aux abords de la zone de projet (plage de couleur brune) puis deviennent de plus en plus partielles à mesure que l'on s'éloigne des éoliennes projetées (plages de couleur orange et jaune).

Aux abords de la zone de projet, les photomontages n°8 et 12 illustrent les vues prégnantes des éoliennes qui surplombent la plaine où passe l'autoroute. Les machines présentent une disproportion par rapport au relief aux éléments bâtis malgré la présence ponctuelle de filtres végétaux. L'absence de superpositions et l'équilibre suggéré par la répartition des éoliennes permettent une lisibilité optimale même si l'alignement contraste avec les lignes de crêtes situées en arrière-plan.

A échelle plus éloignée mais toujours à l'intérieur de l'aire d'étude rapprochée, les variations du relief et la présence de boisements permet de masquer totalement le parc projeté comme le montre le photomontage n°37.

Lorsque l'axe longe les abords du projet, les perceptions sont accrues. Elles sont ensuite rapidement atténuées par les variations du relief et la végétation ce qui engendre un impact faible à fort.

Impact du projet sur cet axe de communication : fort aux abords immédiats du parc, faible à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.

IX.4.4.2. LES EFFETS DU PROJET SUR LA RD 2144

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : faible à modérée au sein de l'aire d'étude rapprochée

➤ *Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet axe de communication : 32, 35, 40*

L'axe traverse le territoire d'étude du nord au sud en longeant la vallée du Cher. L'état initial montre qu'au plus proche de la ZIP, des ouvertures latérales intermittentes sont relevées depuis l'axe qui est donc identifiée comme de faiblement à modérément sensible.

Cette analyse est confirmée par la carte de visibilité théoriques. En effet, l'axe traverse des secteurs couverts par des plages orange et jaunes, témoignant de perceptions partielles vers les éoliennes projetées.

L'étude des photomontages établie que :

- Depuis les ouvertures visuelles les plus proches (photomontages n°32 et n°35), l'opacité de la trame boisée et le masque du relief permettent de dissimuler le parc projeté ou génèrent des visibilité partielles qui restent éloignées. Ainsi, les perceptions du parc projeté sont rares et lorsque les éoliennes sont perçues, la lisibilité est optimale car les hauteurs des machines font écho à la silhouette des lignes de crêtes derrière lesquelles elles se placent ;
- A échelle éloignée, le photomontage n°40 confirme la non-visibilité du parc projeté depuis l'axe et ses abords.

Depuis l'axe, les perceptions sont atténuées par la trame bocagère et le relief ce qui engendre un impact faible.

Impact du projet sur cet axe de communication : faible à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

IX.4.4.3. LES EFFETS DU PROJET SUR LA RD 4- RD 8

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : faible à très forte au sein de l'aire d'étude rapprochée

➤ *Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet axe de communication : 1,3,12,23,27,28*

L'axe traverse l'aire d'étude rapprochée d'est en ouest en passant par Vesdun, Saint-Vitte, Epineuil-le-Fleuriel et Meaulne. A l'approche de la zone de projet, la moindre présence de la végétation et l'adoucissement des variations du relief permet des visibilité ce qui génère une sensibilité faible à très forte d'après l'état initial.

La carte de visibilité théorique montre que l'axe traverse des territoires de l'aire d'étude rapprochée où les perceptions du parc sont soit totales soit partielles. Les perceptions les plus importantes se déroulent lorsque l'axe atteint la plaine où se situent les éoliennes (plage de couleur brune) puis elles sont atténuées à mesure que la route s'éloigne de la zone de projet (plages jaune et orange qui se fragmentent progressivement).

Les photomontages illustrent le fonctionnement visuel suivant :

- Lorsque l'axe passe au plus proche de la zone de projet et comme le montrent les photomontages n° 1 et 12, les perceptions vers le parc projeté sont prégnantes et continues car les abords immédiats de l'axe sont très peu végétalisés. La taille apparente des éoliennes contraste avec les éléments paysagers des environs ce qui génère des effets de rupture d'échelle. A échelle semi-proche, la prégnance du parc s'atténue avec des effets de rupture d'échelle tributaires de la présence du filtre bocager (photomontages n°3 et 23) ;
- D'autre part, la lisibilité du parc est plutôt optimale à échelle proche et semi-proche car la ligne tendue qu'il propose est perceptible et claire (hauteurs apparentes et interdistances entre les mâts homogènes). En revanche, son intégration paysagère n'est que satisfaisante car le parc ne semble pas s'accorder avec l'horizontalité des lignes de crêtes environnantes et de celle de la trame bocagère (photomontage n°12).
- A échelle semi-éloignée (photomontage n°27 et 28) et lorsque l'axe prend de la distance avec la plaine, le parc est grandement masqué par la trame bâtie des bourgs qu'il traverse et/ou par les variations du relief et devient de moins en moins présent visuellement.

Le fonctionnement visuel entre le parc projeté et l'axe est fait de perceptions accrues très proches et proches, de perceptions marquantes mais partielles à échelle semi-éloignée et de visibilité largement atténuées à échelle lointaine ce qui engendre un impact très fort à faible.

Impact du projet sur cet axe de communication : très fort aux abords du projet à faible à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

IX.4.4.4. LES EFFETS DU PROJET SUR LA RD 64-RD 11

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : faible à modérée au sein de l'aire d'étude rapprochée

- *Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet axe de communication : 11, 14, 18, 19, 20*

Le parcours de l'axe s'effectue du nord-ouest au sud-est de l'aire d'étude rapprochée en passant par Epineuil-le-Fleuriel, Vallon-en-Sully et Hérisson. Son environnement immédiat est semi-ouvert avec des ouvertures visuelles régulières lorsqu'il atteint les environs d'Epineuil-le-Fleuriel ce qui fait que cet axe est évalué comme faiblement à modérément sensible à l'état initial.

La carte de visibilité théorique montre que les perceptions les plus accrues des éoliennes se concentrent lorsque l'axe grimpe sur la ligne de crête secondaire située nord de la zone de projet. En dehors de ce tronçon, les visibilité du projet restent partielles voire nulle dans certains cas.

Les photomontages n°14 et 11 corroborent cette analyse en illustrant des perceptions peu ou non filtrées du parc projeté qui apparaît de manière prégnante dans le paysage, en générant des effets de rupture d'échelle depuis le tronçon repéré comme le plus sensible. Avec l'éloignement et comme le montre le photomontage n°19, les visibilité sont atténuées grâce à la présence du maillage bocager qui filtre la présence du parc.

Lorsque l'axe traverse le bourg d'Epineuil-le-Fleuriel (photomontages n°18 et 20), les visibilité sont très limitées depuis l'axe car la trame bâtie permet, au maximum, de ne laisser percevoir que l'extrémité d'une seule des éoliennes. Ces perceptions sont furtives car elles interviennent dans les ouvertures visuelles permises par les rues perpendiculaires à la RD64.

Globalement, la répartition visuelle des éoliennes apparaît comme équilibrée d'après l'ensemble des photomontages et engendre une lisibilité optimale du parc.

Les perceptions marquantes sont spatialisées depuis la portion de l'axe qui passe au nord et qui atteint la plaine tandis que le reste du parcours est très peu exposé ce qui implique un impact modéré à faible.

Impact du projet sur cet axe de communication : modéré aux abords du projet et faible à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

IX.4.4.5. LES EFFETS DU PROJET SUR LA RD 40

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : faible à modérée au sein de l'aire d'étude rapprochée

- *Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet axe de communication : 29 et 30*

L'axe parcourt le sud de l'aire d'étude rapprochée entre Vallon-en-Sully et Chazemais. D'après l'état initial, certaines portions permettent des vues surplombantes et dégagées sur le grand paysage et sur la zone de projet ce qui justifie une sensibilité faible à modérée.

La carte de visibilité théorique montre que les portions où le projet est le plus visible correspondent à celles pointées par l'état initial (plage de couleur brune).

D'après le photomontage n°29, en sortie de bourg de Vallon-en-Sully, les variations du relief et la présence de la végétation combinés à l'éloignement permettent des vues peu marquantes et partielles du parc projeté. Avec une distance plus importante entre le parc projeté et l'axe comme illustré avec le photomontage n°30, le rôle occultant du relief et de la végétation persiste et la taille apparente des éoliennes diminue ce qui permet de rendre le projet d'autant moins marquant.

Les perceptions depuis l'axe sont peu marquantes ce qui génère un impact faible.

Impact du projet sur cet axe de communication : faible

IX.4.4.6. LES EFFETS DU PROJET SUR LA ROUTE 1

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : modérée à forte

- *Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet axe de communication : 4, 5, 6*

La route relie le bourg d'Epineuil-le-Fleuriel à la RD 40 et est en contact direct avec la zone de projet dans des ambiances semi-ouvertes de bocage ce qui justifie une sensibilité modérée à forte d'après l'état initial.

La carte de visibilité théorique montre que tout le parcours de l'axe est exposé à des perceptions vers la zone de projet.

Les photomontages illustrent des visibilité proches à semi-proches du parc projeté depuis l'axe. A échelle proche (photomontage n°4), la taille apparente des éoliennes projetées est importante et rend le parc très prégnant dans l'espace tout en générant des différences de rapport d'échelle avec les éléments paysagers environnants. A mesure que l'axe s'éloigne du projet (photomontages n° 5 et 6), les effets de rupture d'échelle sont atténués car le parc est filtré par la végétation et devient moins marquant.

D'autre part, lorsque l'ensemble des machines est visible, la force de l'alignement qu'il dégage est claire (interdistances et hauteurs apparentes homogènes) ce qui lui confère une lisibilité optimale depuis l'axe.

Depuis l'axe, le parc projeté apparaît régulièrement de manière prégnante en générant des effets de rupture d'échelle. Ces phénomènes s'atténuent avec l'éloignement ce qui génère un impact fort à modéré.

Impact du projet sur cet axe de communication : modéré à fort

IX.4.4.7. LES EFFETS DU PROJET SUR LA RD 4E – RD 301

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : modérée à forte au sein de l'aire d'étude rapprochée

- *Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet axe de communication : 2, 8, 17, 22, 25*

La route relie Saint-Vitte à Vallon-en-Sully en longeant le sud du site d'étude. L'état initial montre que les visibilitées sur le projet sont accrues ponctuellement depuis les rebords de pente sur lequel est implanté l'axe ce qui lui confère une sensibilité faible à forte.

D'après la carte de visibilité théorique, les perceptions du parc projeté tout au long du parcours de l'axe sont continues. Celui-ci traverse des territoires où les plages de couleur orange et brune sont majoritaires témoignant ainsi de visibilitées au moins partielles du parc.

Les photomontages n°2 et 8 montrent qu'à échelle proche, l'absence ou la présence peu marquée du bocage permet des perceptions prégnantes du parc projeté dont les éoliennes génèrent des effets de rupture d'échelle en comparaison avec la taille des éléments paysagers environnants. A mesure que l'axe s'éloigne du projet mais reste dans des secteurs peu élevés comme c'est le cas pour les photomontages n°17 et 22, le maillage bocager se densifie et permet au parc d'être partiellement voire complètement filtré ce qui limite sa présence visuelle. En revanche, malgré un éloignement relatif, lorsque le parcours s'élève sur les versants orientés vers le projet (photomontage n°25), les perceptions sont semi-éloignées mais franches car l'axe surplombe la plaine dans laquelle sont implantées les éoliennes. Elles font du parc un élément marquant dans le paysage.

D'autre part, lorsque les éoliennes sont visibles depuis l'axe, la lisibilité du motif est optimale car les éoliennes sont réparties de manière équilibrée et relativement en cohérence avec les lignes de force environnantes les plus importantes dont fait partie celle de la vallée du Cher (photomontage n°25). En revanche, le parc est rarement en harmonie avec le micro-relief local comme le montre le photomontage n°8.

Les perceptions sont contrastées et varient selon la position topographique sur laquelle est placée l'axe et selon l'opacité de la trame bocagère qui l'entoure ce qui génère un impact faible à fort.

Impact du projet sur cet axe de communication : faible à fort aux abords du projet

IX.4.4.8. LES EFFETS DU PROJET SUR LA RD 97

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : faible à modérée au sein de l'aire d'étude rapprochée

- *Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet axe de communication : 11 et 24*

L'axe traverse le nord de l'aire d'étude rapprochée en passant par La Groutte et Epineuil-le-Fleuriel. Le tracé de la route passe par des versants orientés vers la zone de projet et par la plaine d'où les perceptions sont accrues. L'état initial identifie donc une sensibilité faible à modérée sur cet axe.

D'après la carte de visibilité théorique, les perceptions les plus importantes se concentrent lorsque l'axe rejoint la RD 64. Au-delà de ce secteur, les visibilitées sont partielles et parfois nulles.

Le photomontage n°11 est placé à proximité de l'intersection entre la RD97 et la RD64 et montre que, depuis le tronçon le plus proche du parc projeté, les éoliennes sont tenues à distance mais prégnantes car elles dominent le bocage. A échelle plus lointaine, le photomontage n°24 témoigne du rôle occultant du relief et des boisements qui le coiffent car le parc projeté n'est visible que partiellement et en plan semi-éloigné. Par ailleurs, dans cette configuration, la lisibilité et l'intégration du parc sont optimales car sa perception fait écho aux caractéristiques territoriales.

Les perceptions depuis l'axe sont atténuées par la distance qui le sépare du projet et par les variations du relief et la présence de boisements ce qui engendre un impact faible à modéré.

Impact du projet sur cet axe de communication : faible à modéré au sein de l'aire d'étude éloignée

IX.4.4.9. SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LES AXES DE COMMUNICATION

Tableau 24 : Synthèse des effets du projet sur les axes de communication

Axes de communication	Impact à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée	Outils servant à l'analyse
A 71- E 11	FAIBLE A FORT	Photomontages n°8, 12, 37+cartes de visibilité théorique
RD 2144	FAIBLE	Photomontages n°32, 35, 40+cartes de visibilité théorique
RD 4-RD8	TRES FORT A FAIBLE	Photomontages n°1,3,12,23,27,28+cartes de visibilité théorique
Rd 64- RD 11	FAIBLE A MODERE	Photomontages n°11, 14, 18, 19, 20+cartes de visibilité théorique
RD 40	FAIBLE	Photomontages n°29 et 30+cartes de visibilité théorique

Axes de communication	Impact à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée	Outils servant à l'analyse
Route 1	MODÈRE A FORT	Photomontages n°4, 5 et 6+cartes de visibilité théorique
RD 4E- RD 301	FAIBLE A FORT	Photomontages n°2, 8, 17, 22, 25+cartes de visibilité théorique
RD 97	FAIBLE A MODÈRE	Photomontages n°11 et 27+cartes de visibilité théorique

IX.4.5. LES EFFETS DU PROJET SUR LES ÉLÉMENTS TOURISTIQUES DU TERRITOIRE

IX.4.5.1. LES EFFETS DU PROJET SUR LE GR 41

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : faible et ponctuellement forte à l'échelle de l'aire d'étude éloignée et modérée à forte au sein de l'aire d'étude rapprochée

- *Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet élément touristique : 16, 23, 26, 27, 28, 38, 39, 46*

Pour rappel, le sentier traverse l'aire d'étude éloignée de l'ouest vers le nord en longeant le nord de la zone de projet. Il traverse ainsi une diversité d'ambiances paysagères bocagères et vallonnées et passe notamment par des points hauts dégagés depuis lesquels les vues sont lointaines (Chapelle Ste-Agathe et Grand Tertre). L'état initial repère que le tronçon le plus sensible est localisé à l'approche de la zone de projet.

Les cartes de visibilité théorique montrent que les perceptions les plus importantes se font lorsque le sentier atteint les rebords des pentes orientées proches du projet et qu'il joint la plaine où se trouvent les éoliennes. Les photomontages n°16, 23, 26 et 28 témoignent de la découverte continue mais progressive des aérogénérateurs. A l'échelle semi-proche, elles sont partiellement filtrées (n°26 et 28) et deviennent de plus en plus prégnantes surtout depuis le nord de la zone de projet (n°16). Depuis ces secteurs proches à semi-proches, leur présence génère des effets de rupture d'échelle car peu d'éléments viennent concurrencer avec leur taille apparente importante. D'autre part, l'implantation retenue présente une visibilité optimale qui contraste tout de même avec les lignes de force secondaires du relief (photomontage n°16). Lorsque le sentier prend de la distance avec le site mais reste dans la plaine, des ouvertures visuelles ponctuelles dans la trame bâtie ou les structures végétales permettent des perceptions semi-lointaines très partielles et peu marquantes vers le projet comme l'illustre le photomontage n°27.

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, la carte de visibilité théorique repère un secteur de perceptions sur le sommet de la colline où est localisée la chapelle Ste-Agathe. Le photomontage n°38 confirme cette analyse mais montre aussi que, grâce à l'éloignement, cette perception est anecdotique.

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les bassins de visibilités sont plus éparpillés et permettent des vues plus partielles du projet d'après la carte de visibilité théorique. La répartition aléatoire de la végétation et les mouvements de la topographie font varier les perceptions. Les photomontages n°39 et 46 font état de perceptions lointaines à très lointaines du parc projeté qui est soit partiellement masqué soit confondu avec la ligne d'horizon. Ces visibilités sont donc très peu marquantes.

En dehors de ces secteurs plutôt ciblés, la carte montre que le parc peut être perceptible de manière partielle ou nulle. Néanmoins, tous les filtres visuels ne sont pas pris en compte dans les calculs de visibilité ce qui signifie que le projet ne sera en réalité pas visible en continu sur les autres secteurs.

Il est donc possible d'après cette analyse de conclure à un niveau d'impact modéré à fort aux abords de la zone de projet et de la plaine car le projet y est visible de manière relativement continue et proche et très faible à l'échelle de reste du territoire d'étude puisque le projet y est visible de manière très ponctuelle et peu prégnante.

Impact du projet sur cet élément touristique : modéré à fort aux abords immédiats du projet et très faible à l'échelle du reste du territoire d'étude

IX.4.5.2. LES EFFETS DU PROJET SUR LE MUSÉE-ÉCOLE DU GRAND MEAULNES

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : forte

- *Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet élément touristique : 19*

La sensibilité paysagère potentielle est considérée forte à l'état initial car le site est proche et placé dans le prolongement d'une perspective visuelle privilégiée vers le projet.

D'après le photomontage n°20, le parc projeté est très partiellement perçu depuis les abords du monument à travers l'une des pales d'une seule des éoliennes (E2). Cette perception est donc ponctuelle et le parc apparaît plutôt comme simplement suggéré visuellement marquant dans le paysage du bourg. La covisibilité entre le parc et l'édifice est donc avérée mais partielle et ponctuelle.

Des perceptions partielles et du parc projeté et une covisibilité génèrent un impact faible à modéré sur le monument.

Impact du projet sur cet élément touristique : faible à modéré

IX.4.5.3. LES EFFETS DU PROJET SUR LE CHÂTEAU DE PEUFEILHOUX

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : modérée

- *Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet élément touristique : 31*

D'après l'état initial, le château est relativement protégé visuellement par une épaisse frange boisée. Cependant des perceptions potentielles depuis les étages supérieurs ont été repérées ce qui justifie une sensibilité paysagère modérée.

La carte de visibilité théorique montre, en effet, que les perceptions depuis ce point haut du coteau oriental du Cher sont limitées par la présence de boisements denses. Depuis les étages supérieurs de la bâtisse (photomontage n°31), les perceptions vers les éoliennes projetées sont plongeantes, semi-lointaines, et légèrement filtrées par la végétation.

Les visibilités sont donc localisées depuis les hauteurs du château ce qui engendre un impact modéré.

Impact du projet sur cet élément touristique : modéré

IX.4.5.4. LES EFFETS DU PROJET SUR LE GR 654

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : ponctuellement modérée

➤ *Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet élément touristique : 49*

L'état initial a démontré que lors de son passage sur le coteau de St-Amand, l'itinéraire de randonnée bénéficie de perceptions lointaines sur le grand paysage lui conférant une sensibilité modérée ponctuelle.

L'analyse effectuée dans la partie VIII.4.1 *Les effets du projet sur les unités paysagères* explique les éléments suivants concernant le paysage dans lequel est localisé le GR354 :

« Le coteau de Saint-Amand est un relief qui se caractérise par un versant avec une forte pente et dont les points les plus hauts atteignent les 300 m d'altitude. L'unité est localisée tout au nord de l'aire d'étude éloignée et présente une sensibilité modérée d'après l'état initial.

D'après la carte de visibilité théorique, le coteau de St-Amand fait partie du bassin de perceptions partielles du projet (plages de couleur jaune et orange). Le photomontage n°49 confirme cette visibilité. Cependant le parc projeté est perçu en plan très lointain et se confond avec l'horizon. Sa perception est très peu marquante dans le paysage ce qui génère un impact faible sur le coteau. »

Il est donc possible de conclure à un impact faible pour cet itinéraire touristique.

Impact du projet sur cet élément touristique : faible

IX.4.5.5. LES EFFETS DU PROJET SUR LA VELOROUTE N°46 CŒUR DE FRANCE/CANAL DE BERRY

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : faible à modérée (au sein de l'aire d'étude rapprochée)

➤ *Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet élément touristique : 27, 32, 35*

La véloroute traverse l'aire d'étude éloignée du nord-au sud et se niche dans le creux de la vallée du Cher, en point bas. L'itinéraire est souvent bordé par une ripisylve dense ou des allées d'arbres caractéristiques des anciens canaux. D'après l'état initial, des perceptions ponctuelles ont été identifiées à l'approche de la zone de projet. La sensibilité est donc considérée comme faible à modérée.

La carte de visibilité théorique illustre que le parcours de la véloroute au sein de l'aire d'étude rapprochée est très souvent ponctué de boisements denses limitant l'allongement des perceptions en dehors de la vallée du Cher (plage de couleur verte).

Les photomontages n° 27, 32 et 35 sont proches de l'itinéraire et localisés sur des points légèrement plus élevés que le niveau de la véloroute. Ils contribuent tout de même à illustrer des configurations maximales d'ouvertures visuelles retrouvées ponctuellement le long de la voie. Le photomontage n° 27 est situé à proximité d'un tronçon de la véloroute proche du parc projeté, où des perceptions partielles et continues sont possibles d'après la carte de visibilité théorique. La simulation visuelle montre que les visibilités vers le parc projeté sont très partielles et semi-lointaines et ne laissent percevoir qu'une partie d'une seule des éoliennes. Compte tenu de la situation topographique de la véloroute en creux de vallée, les perceptions du projet sont considérées comme peu prégnantes depuis cette séquence proche.

Les photomontages n°32 et 35 sont placés à distance du projet. Ces derniers montrent que le parc projeté, en fonction de la répartition de la végétation, est soit totalement dissimulé soit partiellement visible mais peu marquant.

En dehors de certains secteurs proches situés à l'intérieur de l'aire d'étude rapprochée marqué par des ouvertures visuelles furtives, les perceptions sont très limitées depuis la véloroute ce qui génère un impact faible à ponctuellement modéré au plus proche de la zone de projet.

Impact du projet sur cet élément touristique : faible à ponctuellement modéré

IX.4.5.6. SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LES ÉLÉMENTS TOURISTIQUES

Tableau 25 : Synthèse des effets du projet sur les éléments touristiques

Site touristique	Impact	Outils servant à l'analyse
GR 41	TRES FAIBLE A FORT	Photomontages n°16, 23, 26, 27, 28, 38, 39, 46+cartes de visibilité théorique
Musée-école du Grand Meaulnes	FAIBLE A MODERE	Photomontage n°20
Château de Peuffeilhoux	MODERE	Photomontage n°31+ cartes de visibilité théorique
Véloroute n°36 Cœur de France	FAIBLE A PONCTUELLEMENT MODERE	Photomontages n°27, 32 et 35+ cartes de visibilité théorique
GR 654	FAIBLE	Photomontages n°49+ cartes de visibilité théorique

IX.4.6. L'INTEGRATION AU CONTEXTE EOLIEN (EFFETS CUMULES)

L'analyse proposée ci-après fournit un focus sur le projet du Bois de l'Épot et son intégration au contexte éolien existant et à venir. Cette étude s'appuie sur la méthodologie proposée par le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (Direction générale de la prévention des risques, décembre 2016), couplée à l'analyse de photomontages, visant à amener des éléments objectifs et factuels de caractérisation des impacts, en s'ancrant dans la réalité du paysage étudié. Au-delà de l'approche cartographique, il convient en effet de mesurer la perception concrète du projet.

IX.4.6.1. ANALYSE DES EFFETS CUMULES AVEC LES AUTRES PARCS

Ce paragraphe vise à étudier l'intégration du projet au contexte éolien. Cette analyse prend aussi bien en compte les parcs en exploitation que les parcs projetés non construits (parcs autorisés ou en instruction ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale).

➤ *Photomontages utilisés pour analyser les effets cumulés avec d'autres parcs : 39, 43, 46, 47, 49*

Pour rappel, l'état initial fait ressortir que, à ce jour, la filière éolienne n'est pas développée sur le territoire. Seules les quatre éoliennes du parc du Plateau de la Perche (refusées mais potentiellement en recours sont donc prises en compte) et les 9 éoliennes de la ferme de Mesples/Viplaix/Courçais sont répertoriées à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. La présence du motif éolien est donc encore en réflexion sur ce territoire ce qui implique peu de risques d'effets cumulés.

Le *Cahier de Photomontage*, en annexe de ce document, démontre que des covisibilités sont rares mais existent tout de même entre le parc projeté et ceux du Plateau de la Perche ou de Audes et ce, notamment depuis les points hauts dégagés du nord de l'aire d'étude éloignée (photomontages n°46 et 49). La faible taille apparente des machines permet dans la majorité des configurations, d'atténuer ces covisibilités. A échelle plus proche, cette covisibilité est aussi limitée car l'un des trois parcs au moins apparaît partiellement grâce au masque du relief ou aux écrans végétaux comme le montre le photomontage n°43. D'autre part, lorsque deux parcs sont visibles ensemble principalement le projet de Bois de l'Épot et celui du plateau de la Perche, la lisibilité du motif est optimale car les implantations sont perçues de manière linéaire et cohérente l'une par rapport à l'autre, que les superpositions sont absentes et que les espaces de respiration qui subsistent sont larges. Les deux parcs se font alors écho.

Autrement, il n'existe pas de covisibilités entre le parc projeté et la Ferme éolienne Mesples/Viplaix/Courçay. Ceci est dû à l'éloignement des parcs entre eux et au couvert végétal dense du territoire permettant peu de vues profondes. Le projet introduit donc de manière relative, un nouveau motif dans le paysage local.

On ne note donc pas d'effets cumulés avec les parcs présents sur le territoire d'étude.

Effets cumulés induits par le parc éolien projeté : très faibles

IX.4.6.2. ANALYSE DE LA SATURATION VISUELLE

Le *Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens* (ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, juillet 2010) explique en quoi l'analyse de la saturation visuelle représente un enjeu :

Dans des paysages déjà caractérisés par la présence d'éoliennes, il est nécessaire de montrer comment le parc éolien à l'étude trouve sa place par rapport aux autres parcs existants. L'enjeu est d'éviter que le cumul d'éoliennes en arrive à saturer un paysage, au point que les machines soient présentes dans tous les champs de vision.

La définition de la saturation visuelle est la suivante :

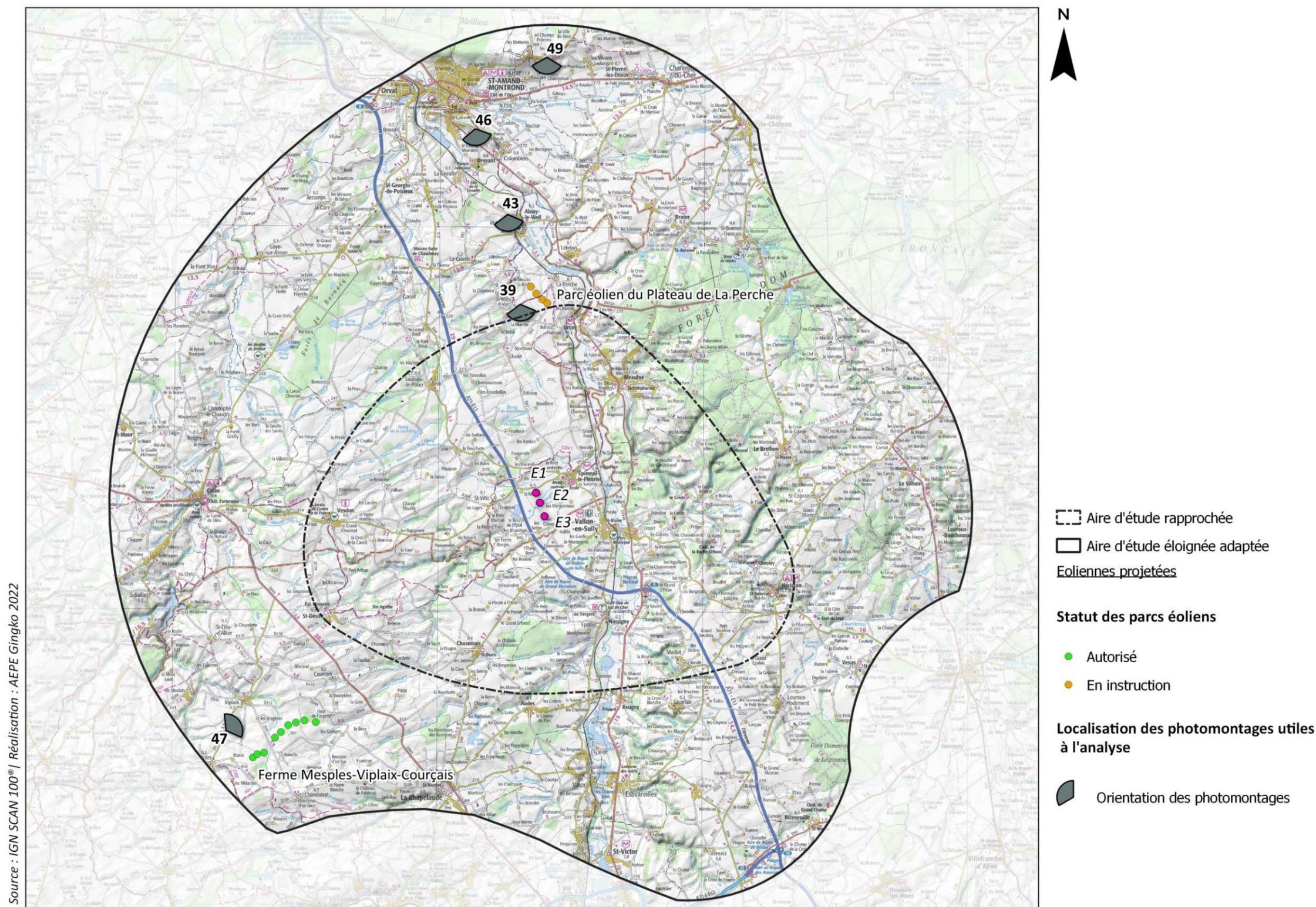
Le terme de saturation visuelle appliqué à l'éolien dans un paysage indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat. La notion d'encerclement permet quant à elle d'évaluer les effets de la densification éolienne plus spécifiquement sur les lieux de vie (analyse des ouvertures visuelles depuis les villages, prise en compte des masques, etc.).

Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Direction générale de la prévention des risques, décembre 2016, Page 54

Comme évoqué dans le paragraphe précédent, on ne note pas d'effets cumulés avec d'autres parcs en exploitation ou en projet du territoire. Ainsi, il y a peu de risque pour que le projet induise un quelconque effet de saturation visuelle.

Le parc projeté n'induit pas de saturation visuelle.

Effets de saturation visuelle induit par le parc éolien projeté : nuls



Source : IGN SCAN 100® | Réalisation : AEPE Gingko 2022

Le contexte éolien et les photomontages utiles à l'analyse de ses effets à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Carte 63 : Le contexte éolien et les photomontages utiles à l'analyse de ses effets à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IX.4.7. LES EFFETS DU PROJET SUR LE PERIMETRE IMMEDIAT ET L'AMENAGEMENT PAYSAGER DU SITE

Les cartes ci-après permettent de situer précisément l'ensemble des aménagements liés au projet au sein du site (éoliennes, plateformes, chemins d'accès, postes de livraison, câblage inter-éolien...).

Le choix du positionnement des aménagements s'est fait dans le cadre de la démarche ERC (Évitement, Réduction, Compensation, cf. partie relative aux mesures pour davantage de détails).

Le projet prend place dans un territoire bocager marqué par la présence de haies arborées et arbustives. Cependant, les éoliennes et les aménagements associés (chemin d'accès, plateforme...) évitent ces structures ce qui n'implique pas d'opérations d'abattages et un impact faible.

Les accès aux éoliennes se font par le biais de la création de 6518 m² de pistes permanentes. Ces surfaces sont assez conséquentes et génèrent un impact modéré car elles modifient peu l'ambiance paysagère initiale. Le franchissement de la Queugne est nécessaire pour assurer l'accès à E2 et passera par un pont.

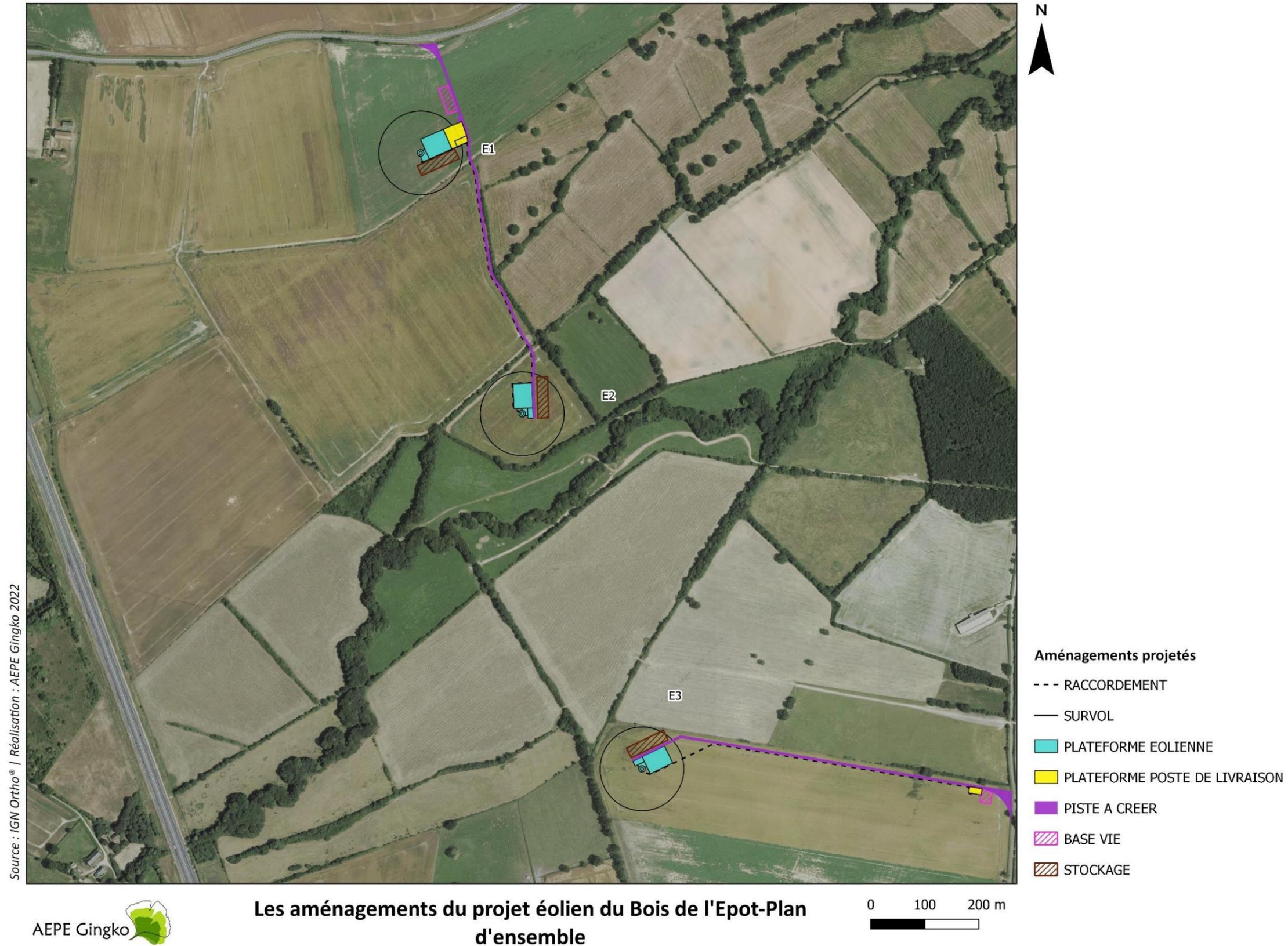
Deux postes de livraison sont prévus dans le cadre du projet. Le premier est localisé au pied d'E1 et non loin de la RD4. Il sera donc visible depuis les principaux lieux de fréquentation qui jouxtent le nord de la zone de projet. Le second est positionné à l'est d'E3 dans un secteur plus bocager et plus isolé, le long de la route 1. Il sera visible depuis cet axe et depuis le hameau de Le Mât. Ces postes sont réalisés avec un enduit peint dans un RAL vert adapté ce qui contribue à assurer leur intégration paysagère et à qualifier au maximum ce bâtiment technique. Le bardage bois ne peut pas être utilisé comme préconisé, car le territoire d'étude présente des enjeux liés à la présence de chiroptères or ces animaux sont susceptibles d'utiliser ce type de revêtement comme abri.

Pour finir, le câblage inter-éolien est enterré, ce qui épure l'insertion paysagère du projet et facilite ainsi son intégration (puisque'il n'y a pas de réseaux aériens).

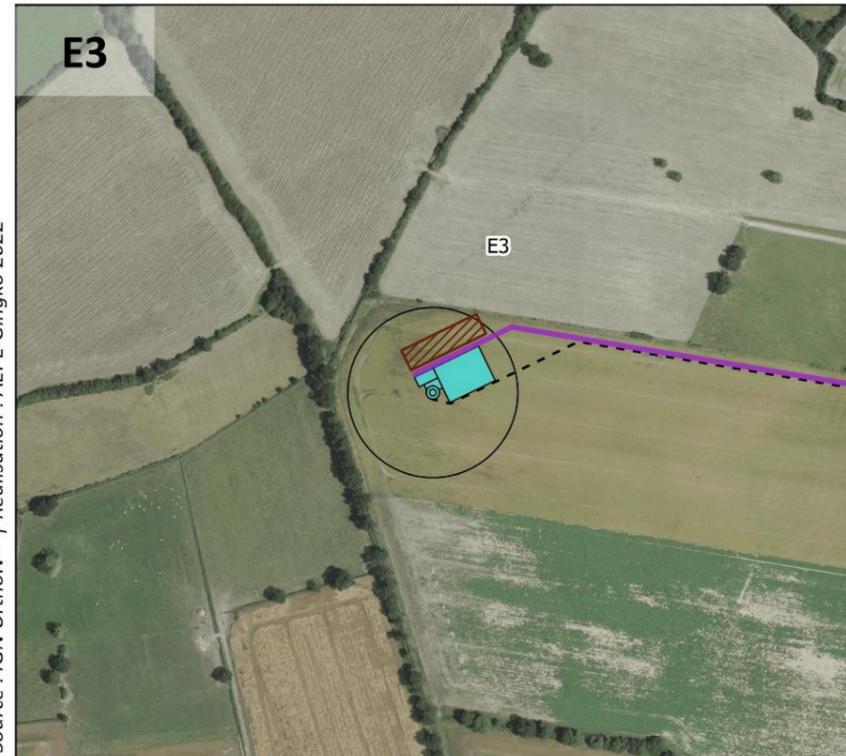
Ainsi, on ne note pas d'effet particulier sur les paysages de l'aire d'étude immédiate lié aux chemins, au divers aménagements annexes, ou à l'abattage d'arbres.



Figure 35 : Exemple de poste de livraison suggéré



Carte 64 : Les aménagements du projet éolien de Bois de l'Épot – Plan d'ensemble



Source : IGN OrthoN® / Réalisation : AEPE Gingko 2022

Aménagements projetés

- RACCORDEMENT
- SURVOL
- PLATEFORME EOLIENNE
- POSTE DE LIVRAISON
- PLATEFORME POSTE DE LIVRAISON
- PISTE A CREER
- STOCKAGE
- BASE VIE



Les aménagements du projet éolien du Bois de l'Epot-Zoom sur les éoliennes

Carte 65 : Les aménagements du projet éolien de Bois de l'Epot- Zoom sur les éoliennes

IX.4.8. LES EFFETS DU PROJET SUR L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES

Pour rappel, le *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* (Direction générale de la prévention des risques, décembre 2016 mis à jour en octobre 2020) précise que :

Les parcs éoliens font ainsi partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets aux dimensions exceptionnelles et de nouveaux rapports d'échelle.

L'état initial paysager et patrimonial a établi que la Zone d'Implantation Potentielle se situe dans un secteur où le motif éolien n'est pas encore développé. A ce jour, il n'existe qu'un seul parc autorisé auquel s'ajoute un second refusé, chacun situé au-delà du périmètre de l'aire d'étude rapprochée. Le parc éolien en projet le plus proche est celui du Plateau de la Perche (à environ 8.3 km du projet du Bois de l'Épot et refusé potentiellement en recours). La ferme Mesples, Viplaix, Courçay est autorisée et prend place à 14.4 km des éoliennes projetées.

EN L'ABSENCE DE PROJET

Le territoire d'étude est marqué par des ambiances paysagères semi-ouvertes et intimistes et revêt un caractère profondément rural et champêtre où les pratiques agro-pastorales et le patrimoine sont préservés. C'est cette image qui fait l'identité des territoires du sud du département du Cher. Les principales activités économiques s'articulent autour de l'agriculture et du tourisme vert. En l'absence de projet et dans la mesure où les activités agricoles sont maintenues, le territoire d'étude évoluera en fonction de la mutation des pratiques agricoles futures et en fonction des usages touristiques. Néanmoins, puisque le caractère bocager, rural et agricole initial du territoire est un gage de valorisation touristique, il apparaît peu probable que la zone d'étude subisse des changements paysagers brutaux et de grande ampleur à court et long terme.

AVEC LE PROJET

Comme évoqué précédemment, les visibilitées sur le projet sont relativement limitées par le caractère bocager et vallonné du paysage. Ces caractéristiques induisent un fonctionnement visuel restreint constitué principalement de perceptions rapprochées car rapidement filtrées par la présence de la végétation en dehors de la plaine alluviale où se situe le parc projeté.

A priori, le caractère industriel des éoliennes aurait tendance à modifier les ambiances champêtres de la zone d'étude. Cependant, ce phénomène est à relativiser car les structures paysagères actuelles permettront de limiter la prégnance des futures éoliennes dans la lecture du grand paysage comme le montrent les différents photomontages. Les mouvements du relief combinés à la forte présence des strates végétales contribuent donc à restreindre le bassin de visibilité du projet. La présence accrue du couvert végétal et de grands mouvements de relief permettent aussi d'altérer les effets de rupture d'échelle. Certes, à échelle proche, les éoliennes génèrent des effets de rupture d'échelle mais ceux-ci disparaissent rapidement à mesure que l'on s'éloigne du projet. C'est donc localement que les aérogénérateurs viennent réinterroger les rapports d'échelle et de manière très ciblée en installant des verticalités marquantes pour ce qui concerne le projet du Bois de l'Épot.

L'évolution des paysages induite par le projet éolien du Bois de l'Épot est donc acceptable dans la mesure où il s'intègre au sein d'un contexte éolien en devenir et au sein d'un territoire dont les caractéristiques permettent l'accueil de ces structures modernes.

Le projet prend donc place dans un territoire dont les paysages vont évoluer tout en gardant un caractère rural fort. **La nouvelle composante qu'est l'éolien confère une identité paysagère locale et le projet participe à ancrer ces territoires dans une dynamique de développement durable.**

IX.5. LES EFFETS DU PROJET SUR LE PATRIMOINE

IX.5.1. LES EFFETS DU PROJET SUR LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR)

Les Sites Patrimoniaux Remarquables relevés sur le territoire d'étude présentent tous une sensibilité paysagère potentielle faible. Le fonctionnement visuel identifié à l'état initial permet d'attribuer un impact très faible à ces sites.

Impact du projet sur les SPR : **très faible**

IX.5.2. LES EFFETS DU PROJET SUR LES SITES INSCRITS ET LES SITES CLASSES

IX.5.2.1. LES EFFETS DU PROJET SUR LE CHATEAU DE LA GUERCHE

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : modérée

- *Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet élément patrimonial : 35*

Pour rappel, le château de la Guerche, également Monument Historique, fait l'objet d'une sensibilité paysagère potentielle modérée à l'état initial car des perceptions partielles de la zone de projet et une covisibilité ont été repérées.

Le photomontage n°35 montre que les éoliennes projetées sont visibles de manière partielle et sont peu prégnantes depuis le château et ses abords. Même si la partie supérieure des machines est visible, elles présentent une implantation en cohérence avec le relief et ont une taille apparente faible. D'autre part, une covisibilité peu marquante est repérée depuis la RD2144. **Ces éléments impliquent un impact faible.**

Impact du projet sur ce site : **faible**

IX.5.3. LES EFFETS DU PROJET SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES

IX.5.3.1. LES EFFETS DU PROJET SUR LA MOTTE CASTRALE

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : modérée

- *Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet élément patrimonial : 13*

Pour rappel, l'état initial a démontré que des perceptions sont possibles car la motte est implantée le long d'un axe de communication orienté vers la zone de projet. La sensibilité a donc été évaluée comme modérée.

Le photomontage n°13 montre que le parc projeté est totalement occulté par la végétation et par le masque du bâti du bourg d'Epineuil-le-Fleuriel. **L'impact est donc considéré comme très faible.**

Impact du projet sur ce monument : **très faible**

IX.5.3.2. LES EFFETS DU PROJET SUR LE MUSEE-ECOLE DU GRAND MEAULNES

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : forte

- *Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet élément touristique : 19*

La sensibilité paysagère potentielle est considérée forte à l'état initial car le site est proche et placé dans le prolongement d'une perspective visuelle privilégiée vers le projet.

D'après le photomontage n°20, le parc projeté est très partiellement perçu depuis les abords du monument à travers l'une des pales d'une seule des éoliennes (E2). Cette perception est donc ponctuelle et le parc apparaît plutôt comme simplement suggéré visuellement marquant dans le paysage du bourg. La covisibilité entre le parc et l'édifice est donc avérée mais partielle et ponctuelle.

Des perceptions partielles et du parc projeté et une covisibilité génèrent un impact faible à modéré sur le monument.

Impact du projet sur cet élément touristique : **faible à modéré**

IX.5.3.3. LES EFFETS DU PROJET SUR L'EGLISE SAINT-MARTIN

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : forte

- *Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet élément patrimonial : 13, 18, 27, A*

L'état initial a montré que la voie de communication qui longe l'édifice constitue un axe privilégié de découverte du projet. A cela s'ajoute une covisibilité potentielle entre le projet et le clocher de l'église, notamment depuis l'est du bourg d'Epineuil-le-Fleuriel. Ces deux types de perceptions confèrent à ce monument une sensibilité forte.

Le photomontage n°13 montre que depuis la rue qui longe l'édifice, le parc projeté n'est pas visible.

Le photomontage A montre qu'à proximité de l'église, sur l'espace public au nord, le parc est très partiellement perçu.

En fonction de l'éloignement, les éoliennes sont relativement systématiquement au moins partiellement masquées par la trame bâtie permettant au parc de ne jamais être perçu en totalité aux côtés de l'église. Ainsi depuis le cœur

du bourg (RD64), le parc est dissimulé du regard par la trame bâtie. Avec le recul et depuis l'est du bourg (photomontage n°27), seulement la partie supérieure d'une des éoliennes projetées est perçue en covisibilité indirecte avec le clocher qui, lui-même, se confond dans la silhouette du bourg.

La covisibilité indirecte et partielle qui existe entre le parc projeté et l'édifice génèrent un impact modéré.

Impact du projet sur ce monument : **modéré**

IX.5.3.4. LES EFFETS DU PROJET SUR LE CHATEAU DE CORNANÇAY

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : Modérée

- Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet élément patrimonial : 26, C et B

La sensibilité paysagère potentielle de l'édifice est modérée car il est placé sur un versant qui favorise l'allongement des visibilités vers la plaine alluviale et vers le projet.

Les photomontages n°26, C et B montrent que toutes les éoliennes du parc projeté sont perçues de manière partiellement filtrée mais prégnante depuis les abords du château. En effet la partie supérieure des éoliennes en comprenant une grande partie des mâts est visible. D'autre part, la lisibilité du motif est optimale grâce à la force que l'alignement des éoliennes dégage depuis l'édifice.

Les perceptions vers le parc sont peu filtrées et prégnantes mais semi-lointaines ce qui génère un impact modéré.

Impact du projet sur ce monument : **modéré**

IX.5.3.5. LES EFFETS DU PROJET SUR L'ÉGLISE SAINT-BLAISE

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : forte

- Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet élément patrimonial : 33

L'état initial fait état d'une covisibilité potentielle accrue entre le projet et l'édifice. L'élévation importante du clocher combinée au bombement du relief sur lequel il est implanté justifie une sensibilité forte.

D'après le photomontage n°33, il existe une covisibilité entre le parc projeté et l'église St-Blaise depuis les secteurs orientaux du bourg de Vallon-en-Sully. Celle-ci est tout de même atténuée car les éoliennes et le clocher ont une taille apparente faible.

La covisibilité lointaine avec le parc projeté génère un impact faible à modéré.

Impact du projet sur ce monument : **faible à modéré**

IX.5.3.6. LES EFFETS DU PROJET SUR LE CHATEAU DE LA GUERCHE ET SES ABORDS

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : Modérée

- Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet élément patrimonial : 35

Pour rappel, le château de la Guerche fait l'objet d'une sensibilité paysagère potentielle modérée à l'état initial car des perceptions partielles et une covisibilité ont été repérées.

Comme expliqué dans la partie VIII.V. II Les effets du projet sur les sites classés/inscrits, l'édifice bénéficie de visibilités vers le projet qui sont limitées par le relief. **La covisibilité est donc avérée mais partielle et lointaine ce qui justifie un impact faible.**

Impact du projet sur ce monument : **faible**

IX.5.3.7. LES EFFETS DU PROJET SUR LE CHATEAU DU PLAIX

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : Forte

- Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet élément patrimonial : 36 ; D

D'après l'état initial, l'orientation et la position topographique du monument favorise les perceptions lointaines vers le projet ce qui justifie une sensibilité paysagère potentielle modérée.

Le photomontage n°36 montre que le parc projeté est dissimulé grâce à la présence ponctuelle de la végétation et les perceptions en dehors de ce filtre sont lointaines et peu prégnantes ce qui implique un impact faible.

Impact du projet sur ce monument : **faible**

IX.5.3.8. LES EFFETS DU PROJET SUR LA CHAPELLE STE-AGATHE

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : modérée

- Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet élément patrimonial : 38

Pour rappel, l'édifice est implanté sur une position haute du relief permettant des vues panoramiques et lointaines selon l'état initial. Ce dernier est évalué comme modérément sensible.

D'après le photomontage n°38, la perception des éoliennes est anecdotique depuis l'édifice car les éoliennes ont une taille apparente faible. D'autre part, malgré un léger déséquilibre apparent, l'alignement visuel proposé par le parc projeté engendre une lisibilité optimale du motif. **L'impact est donc considéré comme faible.**

Impact du projet sur ce monument : faible

IX.5.3.9. LES EFFETS DU PROJET SUR L'ABBAYE DE NOIRLAC

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : sans objet (très faible : hors zone d'étude)

➤ *Photomontages utilisés pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet élément patrimonial : K*

Pour rappel, l'Abbaye de Noirlac est un Monument Historique classé localisé hors de l'aire d'étude éloignée, à environ 23km au nord du site de projet. Le photomontage K, complémentaire, montre le panorama depuis le point de vue situé sur le coteau de Saint-Amand-Montrond, le long de la départementale 2144. Ce lieu fournit une vue remarquable sur le site de l'abbaye juste en contre-bas, et sur le grand paysage au sud du coteau.

La simulation visuelle complémentaire K montre que les éoliennes projetées sont effectivement théoriquement visibles depuis ce point de vue. Cependant la distance importante donne aux éoliennes une toute petite taille apparente, et elles sont très peu distinguables sur l'horizon.

Impact du projet sur ce monument : faible

IX.5.3.10. SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PATRIMOINE

Tableau 26 : Synthèse des effets du projet sur les éléments patrimoniaux

Élément patrimonial	Impact	Outils servant à l'analyse
Château de la Guerche et de ses abords (site classé et Monument Historique)	FAIBLE	Photomontage n°35
Motte castrale avec son fossé	TRES FAIBLE	Photomontage n°13
Musée-école du Grand Meaulnes	FAIBLE A MODERE	Photomontage n° 20

Élément patrimonial	Impact	Outils servant à l'analyse
Eglise St-Martin	MODERE	Photomontages 13, 18 27
Château de Cornançay	MODERE	Photomontage n°26
Eglise St-Blaise	FAIBLE A MODERE	Photomontage n°33
Château du Plaix	FAIBLE	Photomontage n°36
Chapelle Ste-Agathe	FAIBLE	Photomontage n°38
Abbaye de Noirlac	FAIBLE	Photomontage K

IX.6. SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

L'état initial a montré que le territoire d'étude est constitué d'ambiances rurales marquées par un relief mouvementé qui s'articule en fonction de la vallée du Cher et par le bocage. Ces caractéristiques déterminent des paysages semi-ouverts pittoresques et ruraux fortement imprégnés par la présence du végétal. Les structures paysagères identifiées génèrent un fonctionnement visuel privilégiant les secteurs les plus proches de la zone de projet et de manière moins marquante, les territoires faisant partis de l'aire d'étude rapprochée. Au-delà de ces zones, le parc est très peu prégnant et apparaît rarement excepté depuis les points hauts ciblés que sont le Grand Tertre et le coteau de St-Amand.

Le projet éolien du Bois de l'Épot génère donc le fonctionnement visuel suivant :

- A échelle proche à semi-proche, les éoliennes sont très prégnantes avec des effets de rupture d'échelle réguliers depuis le nord, l'est et le sud de la zone de projet. Depuis la plaine et lorsque les lisières boisées reculent ou depuis les rebords de pente, les perceptions s'allongent et s'élargissent à travers le paysage laissant apparaître l'ensemble des éoliennes projetées. Les pentes orientées vers le projet permettent des perceptions qui surplombent le paysage et les structures végétales, renforçant ainsi, la présence du parc projeté. Les axes et les lieux de vie qui prennent place sur ces pentes se retrouvent en situation de belvédère sur la plaine. La verticalité et la taille des éoliennes sont alors confrontées à l'horizontalité des lignes de crêtes et des lignes formées par le maillage bocager et à un type d'habitat éparpillé et bas. Les machines contrastent alors avec le contexte paysager local, fait d'ambiances rurales et intimistes. A l'ouest et notamment depuis le bourg d'Épineuil-le-Fleuriel, cet effet tend à s'affaiblir grâce à la présence accrue du bocage ;
- A mesure que l'on s'éloigne de la plaine sur laquelle est implanté le parc projeté, l'allongement des perceptions est de moins en moins évident car elles sont systématiquement ponctuées par des écrans végétaux plus ou moins opaques ou par la topographie chahutée ce qui permet de n'avoir sur le projet, que des vues partielles ou filtrées. Ainsi, les lignes de crêtes qui mettent en évidence le parc projeté à échelle proche permettent aussi de le masquer partiellement ou totalement les éoliennes avec l'éloignement ;
- Les vues lointaines où toutes les éoliennes sont perçues sont rares et émanent de secteurs qui atteignent des altitudes assez élevées pour dominer l'ensemble du paysage (colline de la chapelle Ste-Agathe, coteau de St-Amand ou Grand Tertre). Depuis ces secteurs les éoliennes sont fondues dans l'horizon.

Il apparaît que l'ensemble des caractéristiques évoquées tout au long de l'analyse du projet ont pour conséquence de limiter les impacts à certaines structures anthropiques, physiques et patrimoniales implantées au sein de l'aire d'étude rapprochée et plus particulièrement aux abords immédiats du projet. Les cartes suivantes illustrent ces dynamiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée ainsi qu'à celle de la Zone d'Implantation Potentielle et de ses abords.

Les cartes ci-après font la synthèse des impacts à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée et aux abords du projet

Les lieux de fréquentation (structures biophysiques, bourgs, routes, sites touristiques) et éléments patrimoniaux **très fortement** impactés par le projet sont les suivants :

Le lieu-dit St-Marien ;

Un tronçon de la RD4/RD8 longeant le nord de la zone de projet ;

Les lieux de fréquentation (structures biophysiques, bourgs, routes, sites touristiques) et éléments patrimoniaux **fortement** impactés par le projet sont les suivants :

Les unités paysagères du grand bocage à l'état de traces aux abords immédiats du projet et à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, celle du bocage du bas Berry aux abords immédiats du projet ;

Les lignes de force topographique secondaire aux abords immédiats de la ZIP ;

Le bourg de St-Vitte ;

Les lieux-dits les Grelets, le Mât, les Sottes, les Durands, la Terre Chenue et les Gerpins ;

L'A71-E11, et la RD4E-RD301 lorsqu'elles passent à proximité de la zone de projet ;

Les lieux de fréquentation (structures biophysiques, bourgs, routes, sites touristiques) et éléments patrimoniaux **modérément à fortement** impactés par le projet sont les suivants :

La route 1 ;

Le GR41 lorsqu'il passe à proximité de la zone de projet.

Les lieux de fréquentation (structures biophysiques, bourgs, routes, sites touristiques) et éléments patrimoniaux **modérément** impactés par le projet sont les suivants :

L'unité paysagère du bocage du bas Berry à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée et celle du bocage boisé du Boischaud sud et du Bourbonnais aux abords immédiats du projet ;

Les bourgs d'Épineuil-le-Fleuriel ;

Les lieux-dits le Chaume Raton, les Margueriaux, le Chaume, la Rue, les Charlats, la Jobinière, pont Chambrette, Puy-Vallée, les Riaudes, Etang René, Cornançay, les Anneaux de Crassais, l'Écoussat ;

Le Monument Historique suivant : l'église St-Martin, le Château de Cornançay.

Les lieux de fréquentation (structures biophysiques, bourgs, routes, sites touristiques) et éléments patrimoniaux **faiblement à modérément** impactés par le projet sont les suivants :

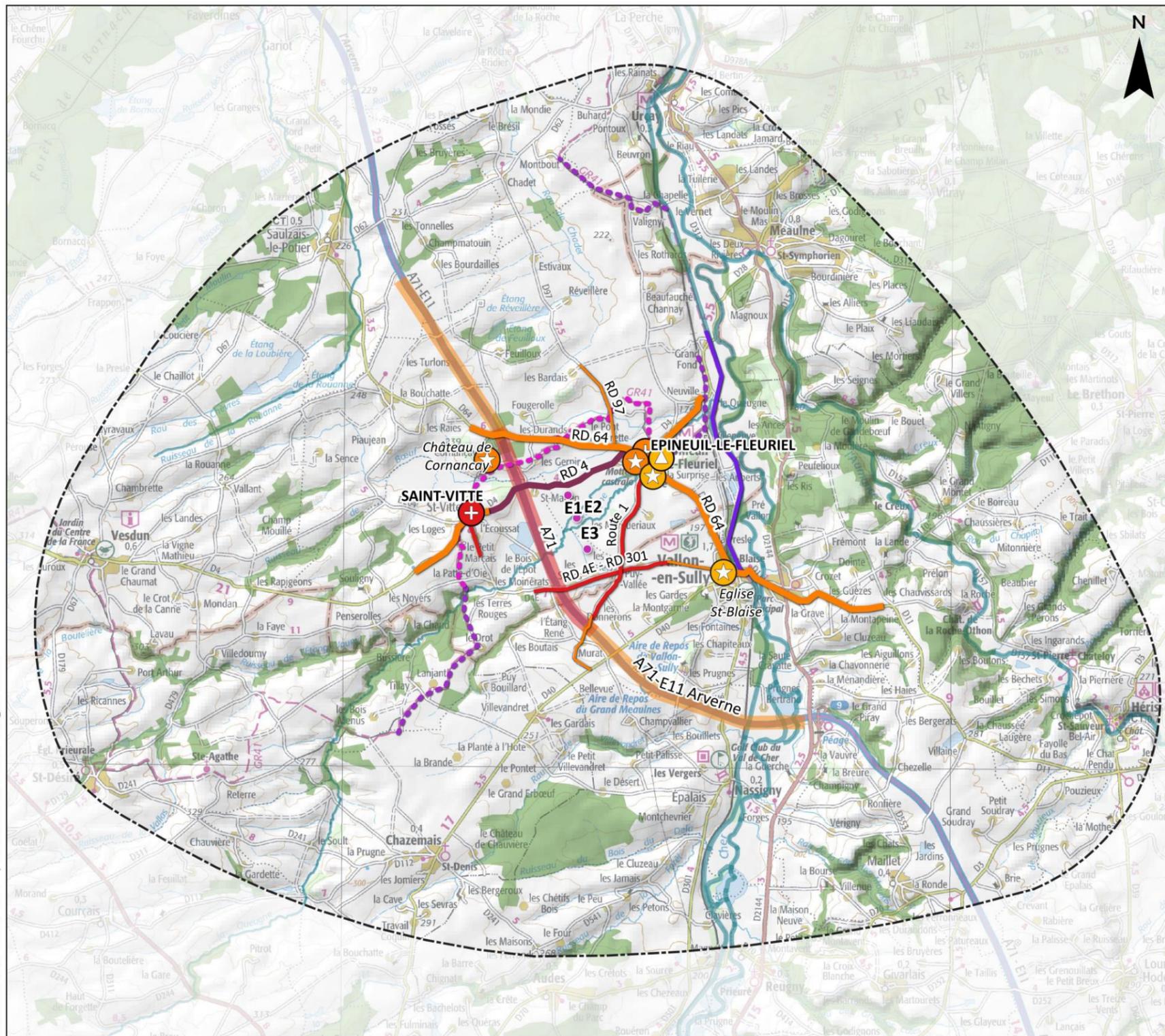
La RD64-RD11, la RD97 ;

La véloroute n°36 Cœur de France (ponctuellement modéré) ;

Le Monument Historique suivant : l'église St-Blais et le Musée-Ecole du Grand Meaulne.

Les autres éléments sensibles analysés font l'objet d'impacts **faibles** et **très faibles** considérés comme peu marquants.

Source : IGN SCAN 100® | Réalisation : AEPE Gingko 2022



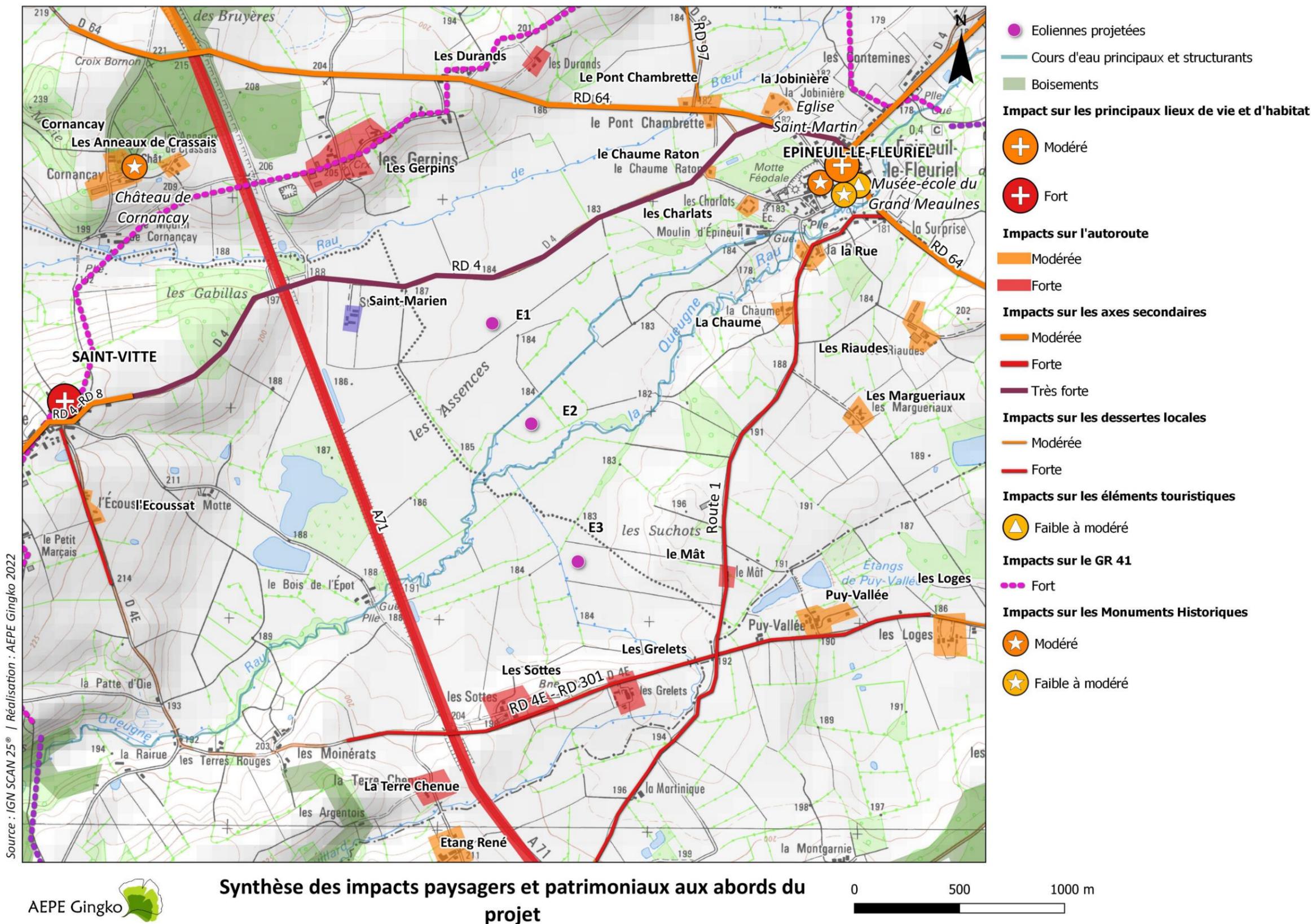
- Eoliennes projetées
- ▭ Aire d'étude rapprochée
- Cours d'eau principaux et structurants
- Boisements
- Impact sur les principaux lieux de vie et d'habitat**
- ⊕ Modéré
- ⊕ Fort
- Impacts sur l'autoroute**
- ▬ Modérée
- ▬ Forte
- Impacts sur les axes secondaires**
- ▬ Modérée
- ▬ Forte
- ▬ Très forte
- Impacts sur les dessertes locales**
- ▬ Modérée
- ▬ Forte
- Impacts sur les éléments touristiques**
- ▲ Faible à modéré
- Impacts sur le GR 41**
- ⋯ Modéré
- ⋯ Fort
- Impacts sur les Monuments Historiques**
- ★ Modéré
- ★ Faible à modéré



Synthèse des impacts paysagers et patrimoniaux à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



Carte 66 : Synthèse des impacts paysagers et patrimoniaux à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



Carte 67 : Synthèse des impacts paysagers et patrimoniaux aux abords du projet

LA SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Le tableau suivant expose de manière synthétique les impacts du projet éolien sur l'environnement. Pour une lecture simplifiée et rapide, un code couleur permet de hiérarchiser les impacts de positif à très fort. La dernière colonne indique la nécessité ou non de mettre en place des mesures au regard du niveau de l'impact potentiel identifié.

Tableau 27 : la synthèse des impacts potentiels (avant mesures) du projet sur l'environnement

Sous-thème	Sensibilités identifiées	Niveau de sensibilité	Impacts potentiels du projet	Niveau d'impact avant mesures
Unités paysagères	<u>Les paysages bocagers</u> : la zone d'étude est implantée au sein d'un territoire où les paysages bocagers prédominent (bocage du Bas-Berry, bocages boisés, bocage sévère, bocage-parc de St-Maur et grand bocage à l'état de traces) et sont fortement marqués par l'activité d'élevage et plus ponctuellement par les grandes cultures. Les perceptions sont tributaires de la présence ou non de structures arborées et des variations du relief. Certains secteurs comme celui où la ZIP est localisée sont plus ouverts que d'autres.	FAIBLE à FORT	Le fonctionnement visuel entre ces types de paysages et le projet est fait à la fois de visibilité prégnantes proches et de perceptions lointaines peu marquantes à inexistantes ce qui génère un impact fort à faible.	FAIBLE à FORT
	<u>Les paysages de relief</u> : le territoire d'étude est aussi marqué par des paysages de reliefs qui restent tenus à distance de la zone de projet. Malgré l'éloignement, le Coteau de St-Amand présente une orientation de pente et une élévation propice à des perceptions lointaines du projet.	FAIBLE à MODÉRÉ	Les visibilités du projet depuis le coteau sont atténuées par l'éloignement vis-à-vis de projet.	FAIBLE
	<u>Les paysages de vallées</u> : le territoire d'étude est traversé par trois vallées dont les axes d'orientation façonnent le paysage et répartissent la présence de l'homme. La vallée du Cher est large et caractérisée par un coteau plus élevé que son coteau occidental. D'autre part, elle passe à proximité de la zone de projet. Des perceptions lointaines ponctuelles et régulières sont possibles depuis cet élément.	FAIBLE à FORT	Vallée du Cher Vallée de l'Aumance	Les perceptions depuis les vallées sont soit trop éloignées et peu marquantes soit inexistantes ce qui engendre un impact très faible à faible.
Structures biophysiques	L'aire d'étude éloignée s'articule à partir de lignes de forces primaires incarnées par la vallée du Cher et le coteau de St-Amand.	FORT	Les perceptions depuis ces lignes de force sont rares, lointaines et peu prégnantes ce qui génère un impact très faible à faible.	TRES FAIBLE à FAIBLE
	La ZIP prend place au sein d'une extension de la plaine alluviale cernée par un système de pentes (lignes de force secondaires) offrant des vues surplombantes du projet.	FORT	La taille des éoliennes et le contraste qu'elles apportent par rapport aux lignes de crête secondaire contribuent à changer l'ambiance paysagère ce qui induit un impact fort	FORT
	Le site de projet est positionné sur une extension de la plaine alluviale du Cher, type de structures rares à l'échelle de l'aire d'étude éloignée à laquelle l'état initial a conféré une sensibilité modérée	FORT	La taille des éoliennes et le contraste qu'elles apportent par rapport aux lignes de crête secondaire contribuent à changer l'ambiance paysagère ce qui induit un impact modéré à fort.	MODÉRÉ à FORT
	Le relief aplani au sein duquel la ZIP est implantée a permis l'installation de grandes étendues cultivées où le bocage est plus rare.	FORT	Le projet génère des effets de rupture d'échelle dans le paysage. Les éoliennes dominent régulièrement la trame bocagère ce qui crée un effet de surplomb.	FORT
Lieux de vie et d'habitat	Le lieu-dit Saint-Marien (550m) est considéré comme très fortement sensible vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle.	TRÈS FORT	Le lieu-dit subit des effets de rupture d'échelle voire d'écrasement du fait de la proximité des éoliennes. Les perceptions sont donc proches et très prégnantes car le bocage est effacé dans ce secteur	TRÈS FORT
	Saint Vitte (1.4 km)	FORT	Le fonctionnement visuel entre le parc projeté et le bourg de St-Vitte est contrasté. Les éoliennes sont néanmoins perceptibles de manière accrue depuis un secteur étendu du bourg ce qui génère un impact fort.	FORT
	Epineuil-le-Fleuriel (1 km)	FORT	Le projet apparaît de manière partielle depuis le bourg d'Epineuil-le-Fleuriel. A cela s'ajoute une covisibilité partielle avérée depuis l'environnement oriental proche du bourg ce qui justifie un impact modéré.	MODERE

Sous-thème	Sensibilités identifiées	Niveau de sensibilité	Impacts potentiels du projet	Niveau d'impact avant mesures
	Vallon-en-Sully (3 km)	FORT	Les perceptions éloignées et peu marquantes du projet provoquent un impact faible sur la ville de Vallon-en-Sully.	FAIBLE
	Le bourg de Meaulne (6.1 km)	MODERE	L'absence de perceptions génère un impact très faible sur le bourg de Meaulne	TRÈS FAIBLE
	Les hameaux de Les Grelets (500m), Les Sottes (500 m), Les Margueriaux (510m), le Mât (520 m), la Terre Chenue (820 m), Les Durands (922 m,) les Gerpins (800 m) Les hameaux de la Chaume (500m), le Chaume Raton (520m, Pont Chambrette (650 m), La Jobinière (900m) Les lieux-dits assimilés au bourg d'Epineuil-le-Fleuriel suivants : Les Charlats (560 m), La Rue (670 m)	FORT	La présence ou non de masques visuels joue un rôle prépondérant dans l'attribution d'un niveau d'impact aux différents hameaux. S'ajoutent à cela les effets de contraste d'échelle, la proximité du projet ou encore son angle de perception. Dans ce cadre, le projet génère : - Un impact fort sur les Grelets, le Mâts, les Sottes, les Durands, la Terre Chenue, les Gerpins ; La présence ou non de masques visuels joue un rôle prépondérant dans l'attribution d'un niveau d'impact aux différents hameaux. S'ajoutent à cela les effets de contraste d'échelle, la proximité du projet ou encore son angle de perception. Dans ce cadre, le projet génère : Un impact modéré sur le Chaume Raton, les Margueriaux, le Chaume, la Rue, les Charlats, la Jobinière, Pont Chambrette, Puy-Vallée, les Riaudes, Etang René, Cornançay, les Anneaux Crassais, l'Ecoussat.	FORT
	Les hameaux des Anneaux Crassais (1.4 km), de Cornançay (1.6 km), de Puy-Vallée (840 m), les Riaudes (850 m), l'Etang René (1 km).	MODERE		MODÉRÉ
	Le hameau des Loges (1.2 km)	MODERE		FAIBLE
	Le lieu-dit assimilé au bourg d'Epineuil-le-Fleuriel suivant : Moulin d'Epineuil (500m)	FORT	Les hameaux du Moulin d'Epineuil et des Loges sont relativement protégés par le couvert arboré ce qui engendre un impact faible.	FAIBLE
Axes de communication	L'autoroute A71-E11 présente des abords ouverts, les vallonnements du relief et le bocage permettent de limiter grandement les perceptions au-delà du périmètre de l'aire d'étude rapprochée mais la proximité de la ZIP avec l'axe implique des visibilités accrues à échelle proche.	FAIBLE à FORT	Lorsque l'autoroute longe les abords du projet, les perceptions sont accrues. Elles sont ensuite rapidement atténuées par les variations du relief et la végétation ce qui engendre un impact faible à fort.	FAIBLE à FORT
	La RD64/RD11 et la RD 97 présentent des configurations où les perceptions sont tributaires de la répartition du bocage et des variations du relief. Globalement, à l'approche de la zone de projet, ces visibilités sont régulières ou ponctuelles mais relativement filtrées.	FAIBLE à FORT	Les perceptions sont soit bien atténuées par la trame bocagère et le relief soit elles sont marquantes depuis un tronçon limité de l'axe.	FAIBLE à MODÉRÉ
	La RD 2144, la RD 40 présentent des configurations où les perceptions sont tributaires de la répartition du bocage et des variations du relief. Globalement, à l'approche de la zone de projet, ces visibilités sont régulières ou ponctuelles mais relativement filtrées.	FAIBLE à FORT	Les perceptions sont globalement filtrées et peu marquantes depuis les axes.	FAIBLE
	La RD4/RD8 est marquée par des séquences ouvertes dont les visibilités sont limitées par le masque du relief. A l'approche de la ZIP, le relief aplani favorise l'élargissement et l'allongement des perceptions. L'axe se caractérise aussi par des ambiances plus refermées lorsqu'il atteint la vallée du Cher.	FAIBLE à TRÈS FORT	Le fonctionnement visuel entre le parc projeté et l'axe est fait de perceptions accrues très proches et proches, de perceptions marquantes mais partielles à échelle semi-éloignée et de visibilités largement atténuées à échelle lointaine ce qui engendre un impact très fort à faible	FAIBLE à TRÈS FORT
	La route 1 relie la RD 40 à Epineuil-le-Fleuriel et est en contact direct avec l'est de la ZIP. Le parcours de la route est constitué d'une succession d'ambiances bocagères dont l'opacité varie selon la densité de la végétation. La proximité avec la zone d'étude favorise des vues franches.	MODÉRÉ à FORT	Depuis l'axe, le parc projeté apparaît régulièrement de manière prégnante en générant des effets de rupture d'échelle. Ces phénomènes s'atténuent avec l'éloignement ce qui génère un impact fort à modéré.	MODÉRÉ à FORT
	La RD4E est marquée par des séquences très ouvertes sur le grand paysage avec des vues qui filent à travers le paysage lorsque la route atteint les rebords de pentes. En dehors de ces situations, l'axe est relativement bien protégé par les variations de la topographie et par le bocage.	FAIBLE à FORT	Les perceptions sont contrastées et varient selon la position topographique sur laquelle est placée l'axe et selon l'opacité de la trame bocagère qui l'entoure ce qui génère un impact faible à fort.	FAIBLE à FORT

Sous-thème	Sensibilités identifiées	Niveau de sensibilité		Impacts potentiels du projet	Niveau d'impact avant mesures	
Lieux touristiques	Le GR 41 traverse l'ouest de l'aire d'étude éloignée en passant à l'ouest, au nord et à l'est de la ZIP. Les secteurs traversés au plus proche de la zone sont surplombant avec des ouvertures visuelles lointaines sur le grand paysage.	TRÈS FAIBLE à	FORT	Il est donc possible d'après cette analyse de conclure à un niveau d'impact modéré à fort aux abords de la zone de projet et de la plaine car le projet y est visible de manière relativement continue et proche et faible à l'échelle de reste du territoire d'étude puisque le projet y est visible de manière très ponctuelle et peu prégnante.	TRÈS FAIBLE à	FORT
	Le Musée-école du Grand Meaulne est peu élevé et implanté en coeur de bourg. La trame bâtie et le maintien de la végétation permet de protéger visuellement l'édifice mais la proximité avec la zone d'étude favorise les visibilités.		FORT	Des perceptions partielles et peu prégnantes du parc projeté ainsi qu'une covisibilité génèrent un impact faible à modéré sur le monument.	FAIBLE à MODÉRÉ	
	Le château de Peuffeuilhoux est implanté sur le coteau du Cher orienté vers la zone d'étude. Cette situation en balcon favorise les covisibilités. Néanmoins, le contexte boisé dans lequel se trouve l'édifice permet de limiter les visibilités.		MODÉRÉ	Les visibilités sont donc atténuées ce qui engendre un impact faible.	FAIBLE	
	La véloroute du Canal de Berry est encaissée le long du Cher. La plupart du temps, la ripisylve permet d'isoler la visuellement l'itinéraire mais la proximité avec la ZIP renforce les risques de visibilités même si elles restent partielles.	FAIBLE à	MODÉRÉ	En dehors de certains secteurs proches marqué par des ouvertures visuelles furtives et localisés à l'intérieur de l'aire d'étude rapprochée, les perceptions sont très limitées depuis la véloroute. Cette configuration génère un impact faible à ponctuellement modéré au plus proche de la zone de projet.	FAIBLE à	MODÉRÉ (ponctuellement)
	Le GR654 est implanté au nord de l'aire d'étude éloignée. Certaines séquences de l'itinéraire passent par les rebords élevés du coteau de Saint-Amand et bénéficient de vues lointaines sur le grand paysage.	FAIBLE à	MODÉRÉ	Le parc projeté est perçu en plan très lointain et se confond avec l'horizon. Sa perception est très peu marquante dans le paysage ce qui génère un impact faible sur le GR.	FAIBLE	
Les sites classés et inscrits	Le Château de Guerche et ses abords est implanté sur un versant légèrement orienté vers la ZIP. Cette position favorise l'allongement des perceptions vers la vallée du Cher et au-delà vers la ZIP.	MODÉRÉ		Les éoliennes projetées sont visibles de manière partielle et sont peu prégnantes depuis le château et ses abords	FAIBLE	
Monuments Historiques	La motte castrale et son fossé (800 m)	MODÉRÉ		Le parc projeté est totalement occulté par la végétation et le masque du bâti.	TRES FAIBLE	
	Eglise Saint-Martin (960 m)	FORT		La covisibilité indirecte et partielle entre le parc et le monument génère un impact modéré	MODÉRÉ	
	Ecole communale ou maison-école du Grand Meaulnes (1 km)	FORT		Des perceptions partielles et peu prégnantes du parc projeté et une covisibilité génèrent un impact faible à modéré sur le monument.	FAIBLE à MODÉRÉ	
	Château de Comançay (1.7 km)	MODÉRÉ		Les perceptions vers le parc sont peu filtrées et prégnantes mais semi-lointaines ce qui génère un impact modéré.	MODÉRÉ	
	Eglise Saint-Blaise (2.5 km)	FORT		La covisibilité lointaine avec le parc projeté génère un impact faible à modéré.	FAIBLE à MODÉRÉ	
	Château de la Guerche (6 km)	MODÉRÉ		Les éoliennes projetées sont visibles de manière partielle et sont peu prégnantes depuis le château et ses abords	FAIBLE	
	Château du Plaix (6.9 km)	MODÉRÉ		Le parc projeté est dissimulé grâce à la présence ponctuelle de la végétation et les perceptions en dehors de ce filtre sont lointaines et peu prégnantes ce qui implique un impact faible.	FAIBLE	
	Chapelle Saint-Agathe (8.7 km)	MODÉRÉ		La perception des éoliennes est anecdotique depuis l'édifice car les éoliennes ont une taille apparente faible. L'impact est donc considéré comme faible	FAIBLE	

PARTIE 4 - LES MESURES

X. LES MESURES PAYSAGERES D’EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION

Dans sa réflexion vis-à-vis de l’implantation du projet, le développeur TotalEnergies a émis le souhait de rentrer en contact avec les acteurs du territoire local en proposant un comité consultatif auprès de la municipalité d’Epineuil-le-Fleuriel. Les mesures paysagères présentées ici découlent en partie des discussions qui ont eu lieu lors de ce comité.

X.1. LES MESURES PAYSAGERES D’EVITEMENT

Ce type de mesure est sans objet. En effet, le *Guide relatif à l’élaboration des études d’impacts des projets de parcs éoliens terrestres*⁴ établit clairement que :

(...) la taille importante des éoliennes rend illusoire toute tentative de dissimuler des parcs éoliens dans les paysages. Il s’agit donc d’engager des « actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysage », comme y invite la Convention Européenne du Paysage.

Aucune mesure d’évitement n’est donc mise en place dans le cadre du projet.

X.2. LES MESURES PAYSAGERES DE REDUCTION

X.2.1. CHOIX D’UNE IMPLANTATION A 3 EOLIENNES

La variante 3 à 4 éoliennes avait été privilégiée initialement par le porteur de projet car elle ne comportait pas d’impacts sur les zones humides et les cours d’eau. Lors de la consultation renforcée auprès de la municipalité d’Epineuil-le-Fleuriel et de ses habitants, il est apparu essentiel de privilégier l’éloignement des éoliennes depuis le bourg et particulièrement de supprimer l’éolienne la plus proche (E2 dans la variante 3).

Le porteur de projet TotalEnergies a proposé, dans ce cadre, la mise en œuvre de la variante 1 constituée de 3 éoliennes parallèles à l’autoroute A71 qui optimise la baisse des impacts paysagers sur le bourg et ses Monuments Historiques mais présente sous certains aspects (passage de cours d’eau, zone humide) des impacts environnementaux. Ces éléments ont été débattus lors du comité consultatif et la variante 1 a été adoptée.

Les photographies suivantes montrent un exemple du moindre impact paysager de la variante 1 à 3 éoliennes par rapport à la variante 3 à 4 éoliennes.



Figure 36 : La variante 3 à 4 éoliennes depuis les abords du Musée-Ecole du Grand Meaulne

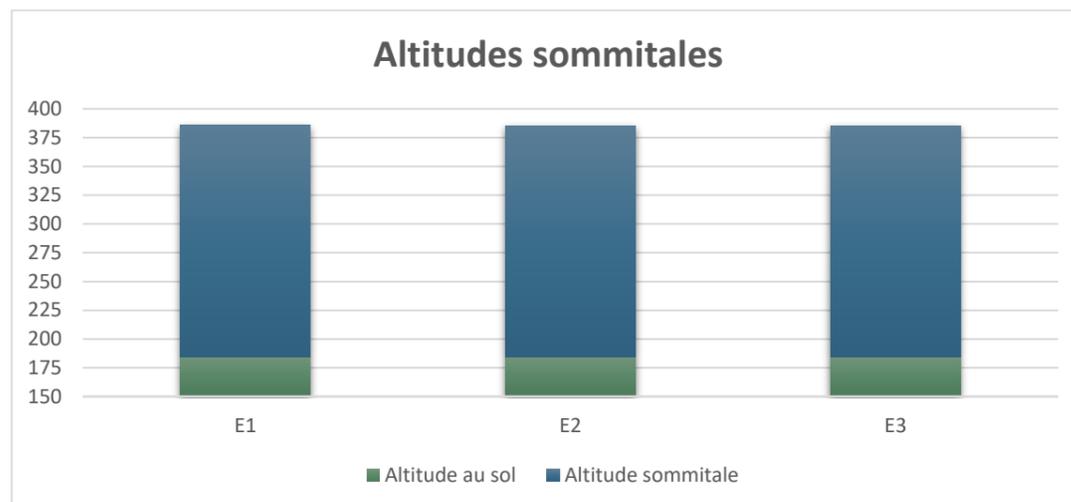


Figure 37 : La variante 1 à 3 éoliennes depuis les abords du Musée-Ecole du Grand Meaulne

X.2.2. HOMOGENEITE DES ALTIMETRIES SOMMITALES

On relève une homogénéité globale des altimétries sommitales (cf. figure ci-après) entre les 4 éoliennes composant le projet. C’est-à-dire qu’entre E1 et E3 on observe un écart maximum de 20 cm. Ces nuances ne sont pas perceptibles car minimales et contribuent à optimiser la lisibilité du parc éolien projeté. Elles constituent donc à ce titre une mesure paysagère de réduction. Les photomontages démontrent que c’est l’effet de perspective qui joue sur les tailles apparentes des éoliennes du projet. Ainsi les aérogénérateurs présentent une relative homogénéité de leurs tailles apparentes, comme le montre l’ensemble du cahier de photomontages.

⁴ Source : Direction générale de la prévention des risques, décembre 2016. Document disponible sur : <http://www.eolien-biodiversite.com/comment-les-eviter/le-cadre-reglementaire/article/l-etude-d-impact>



X.3. LES MESURES PAYSAGERES D’ACCOMPAGNEMENT

X.3.1. CHOIX D’UN POSTE DE LIVRAISON AVEC UN HABILLAGE INTEGRE

Le projet comporte la construction de deux postes de livraison localisés à proximité de lieux fréquentés et donc visibles. Ces postes sont réalisés avec un enduit peint dans un RAL vert adapté ce qui contribue à assurer leur intégration paysagère et à qualifier au maximum ce bâtiment technique. Le bardage ne peut pas être utilisé comme préconisé, car le territoire d’étude présente des enjeux liés à la présence de chiroptères or ces animaux sont susceptibles d’utiliser ce type de revêtement comme abri. L’exemple ci-dessous montre le poste de livraison envisagé.



Figure 38 : Exemple de poste de livraison suggéré

X.3.2. MISE EN PLACE D’UNE BOURSE AUX ARBRES

Compte tenu d’un contexte paysager où le bocage est déjà bien présent, la plantation de linéaires bocagers a été écartée au profit d’une bourse aux arbres. Cette recommandation a pour principe « une maison, un arbre ». Les habitants intéressés par l’acquisition et la plantation d’un arbre dans leur espace privé pourront, grâce à cette mesure, se procurer un arbre ou un arbuste (y compris fruitiers) provenant d’une pépinière locale choisie par le porteur de projet. Une liste des arbres disponibles sera consultable par les riverains qui pourront ensuite passer commande. Un point de retrait sera défini.

Les lieux de vie et d’habitat ciblé en priorité sont ceux les plus exposés assavoir :

Priorité 1 (impact **très fort**) : St-Marien (principe validé lors de la permanence publique du 6 juillet 2022) ;

Priorité 2 (impact **fort**) : St-Vitte, les Grelets, le Mâts, les Sottes, les Durands, la Terre Chenue, les Gerpins ;

Priorité 3 (impact **modéré**) : Epineuil-le-Fleuriel, Vallon-en-Sully, le Chaume Raton, les Margueriaux, le Chaume, la Rue, les Charlats, la Jobinière, Pont Chambrette, Puy-Vallée, les Riaudes, Etang René, Cornançay, les Anneaux de Crassais, l’Ecoussat ;

Une enveloppe d’un montant de **25000€** est prévue pour cette mesure d’accompagnement, ce qui permettrait la plantation de 310 arbres/arbustes (3 sujets par habitation concernée).

X.3.3. MISE EN PLACE D’UNE SIGNALÉTIQUE PEDAGOGIQUE RELATIVE A L’EOLIEN ET A LA BIODIVERSITE LOCALE

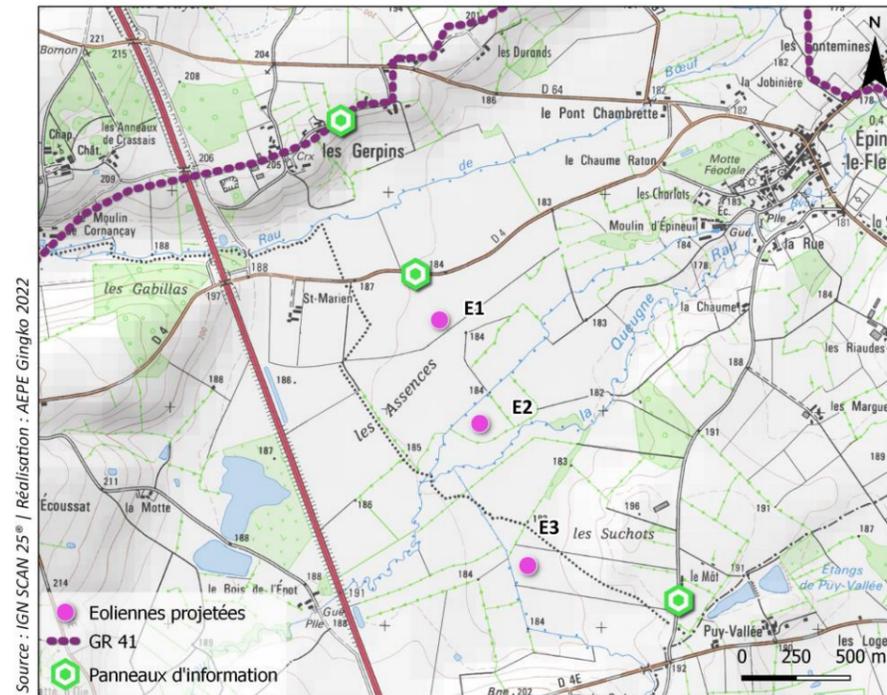
Le tourisme vert apparait comme une activité économique porteuse au sein du territoire d’étude. Lors des diverses tractations concernant le projet, la présence de chemins de randonnée pratiqués par les cyclistes, les piétons et les cavaliers a été soulignée et le souhait d’installer une signalétique dédiée a été émis.

La signalétique proposée devra avoir pour sujet la mise en valeur du motif éolien et la biodiversité locale. Les matériaux utilisés reprendront le vocabulaire rural des environs en privilégiant des matières naturelles.



Figure 39 : Exemples de panneaux signalétiques reprenant un vocabulaire rural et naturel

Les positionnements de panneaux suivants ont été suggérés.



Mesures - localisation des panneaux d'information

Carte 68 : Mesures – localisation des panneaux d'information

Cette mesure sera mise en œuvre pour un budget de **7000€**.

X.4. BILAN DU BUDGET ALLOUE POUR LES MESURES PAYSAGERES

Mesures paysagères pour le projet de Bois de l'Épot.	Coût
Mesure de réduction	
Choix d'une implantation à 3 éoliennes	\\
Homogénéité des altitudes sommitales	\\
Mesure d'accompagnement	
Bourses aux arbres	50 000 euros
Habillage du poste de livraison en enduit vert	\\
Signalétique pédagogique	7000 euros
TOTAL	57 000 euros

LA SYNTHÈSE DES MESURES ET LEUR ESTIMATION FINANCIERE

Le développement d'un projet éolien est un processus continu, progressif et sélectif. La synthèse de l'analyse des effets du projet a conduit le maître d'ouvrage à proposer des mesures d'évitement ou de réduction des impacts et, le cas échéant, l'adoption de mesures de compensation. Ces mesures sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 28 : la synthèse des mesures et des effets résiduels du projet sur l'environnement

Sous-thème	Impacts potentiels du projet	Niveau d'impact avant mesures		Description de la mesure	Type de mesure	Coût de la mesure	Effet résiduel	
		FAIBLE à	FORT				FAIBLE à	MODÉRÉ
Unités paysagères	Le fonctionnement visuel entre les paysages de bocage et le projet est fait à la fois de visibilité prégnantes proches et de perceptions lointaines peu marquantes à inexistantes ce qui génère un impact fort à faible.	FAIBLE à	FORT	Choix d'une implantation à 3 éoliennes	Réduction	Intégré	FAIBLE à	MODÉRÉ
Structures biophysiques	La taille des éoliennes et le contraste qu'elles apportent par rapport aux lignes de crête secondaires contribuent à changer l'ambiance paysagère ce qui induit un impact fort. Les éoliennes ont une taille apparente disproportionnée ce qui crée des effets de rupture d'échelle. Elles apportent ainsi un élément qui altère la lecture initiale de la plaine ce qui engendre un impact fort.	FORT		Choix d'une implantation à 3 éoliennes	Réduction	Intégré	FAIBLE à	MODÉRÉ
Lieux de vie et d'habitat	Le lieu-dit St-Marien subit des effets de rupture d'échelle voire d'écrasement du fait de la proximité des éoliennes. Les perceptions sont donc proches et très prégnantes car le bocage est effacé dans ce secteur.	TRÈS FORT		Choix d'une implantation à 3 éoliennes et bourse aux arbres pour le riverain concerné. Ce dernier a émis le souhait, lors des permanences publiques, de préserver le fonctionnement visuel ouvert et panoramique existant en évitant l'implantation d'écrans visuels aux abords de son lieu de vie.	Reduction et Accompagnement	25000€	TRÈS FORT (accepté par le riverain)	
	Le projet apparait de manière partielle depuis le bourg d'Epineuil-le-Fleuriel avec des visibilités focalisées sur E2. A cela s'ajoute une covisibilité partielle avérée depuis l'environnement oriental proche du bourg ce qui justifie un impact modéré	MODÉRÉ		Choix d'une implantation à 3 éoliennes	Réduction	Intégré	MODÉRÉ	
	Le fonctionnement visuel entre le parc projeté et le bourg de St-Vitte est contrasté. Les éoliennes sont néanmoins perceptibles de manière accrue depuis un secteur étendu du bourg ce qui génère un impact fort.	FORT		Choix d'une implantation à 3 éoliennes	Réduction	Intégré	FORT	
	La présence ou non de masques visuels joue un rôle prépondérant dans l'attribution d'un niveau d'impact aux différents hameaux. S'ajoutent à cela les effets de contraste d'échelle, la proximité du projet ou encore son angle de perception. Dans ce cadre, le projet génère un impact fort sur les lieux-dits les Grelets, le Mâts, les Sottes, les Durands, la Terre Chenue, les Gerpins et un impact modéré sur le Chaume Raton, les Margueriaux, le Chaume, la Rue, les Charlats, la Jobinière, Pont Chambrette, Puy-Vallée, les Riaudes, Etang René, Cornançay, les Anneaux Crassais, l'Ecoussat.	MODÉRÉ à	FORT	Choix d'une implantation à 3 éoliennes et bourses aux arbres	Réduction et accompagnement	25000€	MODÉRÉ à	FORT

Sous-thème	Impacts potentiels du projet	Niveau d'impact avant mesures		Description de la mesure	Type de mesure	Coût de la mesure	Effet résiduel	
Axes de communication	<p>Lorsque l'autoroute A71 longe les abords du projet, les perceptions sont accrues. Elles sont ensuite rapidement atténuées par les variations du relief et la végétation ce qui engendre un impact faible à fort.</p> <p>Pour ce qui concerne la RD2144, la RD97, la RD64/RD11 et la RD 40, les perceptions sont soit bien atténuées par la trame bocagère et le relief soit elles sont marquantes depuis un tronçon limité de l'axe.</p> <p>Le fonctionnement visuel entre le parc projeté et la RD4/RD8 est fait de perceptions accrues très proches et proches, de perceptions marquantes mais partielles à échelle semi-éloignée et de visibilité largement atténuées à échelle lointaine ce qui engendre un impact très fort à faible</p> <p>Depuis la route 1, le parc projeté apparaît régulièrement de manière prégnante en générant des effets de rupture d'échelle. Ces phénomènes s'atténuent avec l'éloignement ce qui génère un impact fort à modéré.</p> <p>Les perceptions sont contrastées et varient selon la position topographique sur laquelle est placée la RD4E et selon l'opacité de la trame bocagère qui l'entoure ce qui génère un impact faible à fort.</p>	FAIBLE à	TRÈS FORT	Choix d'une implantation à 3 éoliennes	Réduction	Intégré	FAIBLE à	TRÈS FORT
Lieux touristiques	Lorsque l'itinéraire passe aux abords de la zone de projet et de la plaine, le projet y est visible de manière relativement continue et proche. A l'échelle de reste du territoire d'étude, le projet y est visible de manière très ponctuelle et peu prégnante.	TRÈS FAIBLE à	FORT	Mise en place de panneaux signalétiques concernant les enjeux de biodiversité et la compréhension du motif éolien dans le paysage local sur certains emplacements clés de l'itinéraire.	Accompagnement	7000€	TRÈS FAIBLE à	FORT
	Des perceptions partielles mais prégnantes du parc projeté et une covisibilité génèrent un impact faible à modéré sur le Musée Ecole du Grand Meaulne	FAIBLE à MODÉRÉ		Choix d'une implantation à 3 éoliennes	Réduction	Intégré	FAIBLE à MODÉRÉ	
	En dehors de certains secteurs proches situés à l'intérieur de l'aire d'étude rapprochée marqué par des ouvertures visuelles furtives, les perceptions sont très limitées depuis la véloroute Cœur de Berry ce qui génère un impact faible à ponctuellement modéré au plus proche de la zone de projet	FAIBLE à	MODÉRÉ (ponctuellement)	Choix d'une implantation à 3 éoliennes	Réduction	Intégré	FAIBLE à	MODÉRÉ (ponctuellement)
Zone d'Implantation Potentielle	Aménagements annexes (accès, poste de livraison) visibles depuis les principaux sites de fréquentation.	FAIBLE		Choix d'un poste de livraison en enduit de teinte verte adaptée au milieu.	Accompagnement	\\	FAIBLE	
Monuments historiques	La covisibilité indirecte et partielle entre le parc et le monument génère un impact modéré.	MODÉRÉ		Choix d'une implantation à 3 éoliennes pour ce monument.	Réduction	Intégré	MODÉRÉ	
	Des perceptions partielles mais prégnantes du parc projeté et une covisibilité indirecte génèrent un impact faible à modéré sur le Musée-Ecole du Grand Meaulne	FAIBLE à MODÉRÉ		Choix d'une implantation à 3 éoliennes pour ce monument.	Réduction	Intégré	FAIBLE à MODÉRÉ	
	Les perceptions depuis le château de Cornançay vers le parc sont peu filtrées et prégnantes mais semi-lointaines ce qui génère un impact modéré.	MODÉRÉ		Choix d'une implantation à 3 éoliennes et bourse aux arbres	Réduction et Accompagnement	Intégré et 25000€	MODÉRÉ	
	La covisibilité lointaine entre l'église St-Blaise et le parc projeté génère un impact faible à modéré.	FAIBLE à MODÉRÉ		Choix d'une implantation à 3 éoliennes	Réduction	Intégré	FAIBLE à MODÉRÉ	